PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

REGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORET ET DU BOIS 2019-2029

de la région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Table des matières

1. Contexte de l'élaboration du programme régional de la forêt et du bois de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur..... 7

1.1 Le programme national de la forêt et du bois..... 7

1.2 Le contexte et les modalités de l'élaboration du programme régional de la forêt et du bois de Provence-Alpes-Côte d'Azur 7

1.3 Le bilan du PPRDF 2011-2015..... 9

1.4 Le niveau de précision attendu du programme régional de la forêt et du bois de Provence-Alpes-Côte d'Azur..... 9

2. La forêt et la filière forêt-bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur : état des lieux... 11

2.1 La forêt, un espace prépondérant et diversifié..... 11

2.2 Une forêt encore insuffisamment gérée, qui peut produire plus de bois..... 13

2.2.1 Une ressource ligneuse et un volume mobilisable en augmentation..... 13

2.2.2 Un foncier forestier à maîtriser, une gestion forestière à développer..... 15

2.2.3 Une récolte en hausse stimulée par le bois énergie en fort développement..... 17

2.3 Des territoires impliqués dans le développement de leurs filières locales..... 20

2.3.1 Une filière forêt bois génératrice d'emplois non délocalisables..... 20

2.3.2 Des démarches territorialisées favorisant le développement des filières locales..... 21

2.3.3 Des perspectives de valorisation des bois locaux..... 23

2.4 Une volonté de promouvoir la construction et un besoin de mieux valoriser les bois locaux, mais des entreprises de transformation en grande difficulté..... 23

2.5 Un patrimoine naturel et paysager reconnu..... 24

2.6 Un rôle affirmé de protection des sols et de la ressource en eau..... 26

2.7 La filière forêt-bois : une contribution essentielle à l'atténuation du changement climatique et à la transition énergétique..... 26

2.8 Une forêt menacée, dans un contexte de changement climatique..... 27

2.8.1 Le risque d'incendie : une préoccupation majeure dans la région..... 27

2.8.2 Un risque sanitaire accentué par le changement climatique..... 30

2.8.3 Un équilibre forêt-gibier important pour assurer le renouvellement des forêts..... 31

2.9 Un rôle social aussi prépondérant..... 34

2.9.1 Une forêt sous influence urbaine qui se doit d'accueillir le public..... 34

2.9.2 La chasse : une activité indispensable pour maintenir l'équilibre forêt-gibier..... 34

2.9.3 Concilier agriculture et forêt : le sylvopastoralisme..... 35

2.10 Synthèse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités et menaces) de la forêt et de la filière bois régionales..... **35**

3. Les orientations et objectifs du PRFB 2019-202..... 37

3.1 Orientation 1 : Faire évoluer et dynamiser la gestion forestière dans un contexte de changement climatique.. **37**

3.2 Orientation 2 : Assurer un approvisionnement durable de la filière forêt-bois..... **38**

3.2.1 Estimation des besoins en bois..... **38**

3.2.2 Les objectifs du PRFB en matière de mobilisation de bois..... **39**

3.2.3 Les conditions nécessaires à l'augmentation de la récolte..... **40**

3.2.4 Localisation des prélèvements supplémentaires..... **41**

3.3 Orientation 3 : Structurer, conforter et dynamiser la filière forêt-bois..... **41**

3.4 Orientation 4 : Préserver les écosystèmes forestiers et les paysages..... **42**

3.5 Orientation 5 : Valoriser les multiples services rendus par la forêt..... **43**

3.6 Orientation 6 : Réconcilier la société avec la gestion forestière..... **43**

4. Le plan d'actions (l'ensemble des fiches actions)..... 45

Fiche action 1.1 ***Mieux connaitre le changement climatique***..... **47**

Fiche action 1.2 ***Anticiper le changement climatique***..... **49**

Fiche action 1.3 ***Mieux maitriser le foncier forestier***..... **51**

Fiche action 1.4 ***Augmenter les surfaces sous DGD***..... **53**

Fiche action 1.5 ***Encourager la sylviculture***..... **55**

Fiche action 2.1 ***Améliorer l'accès à la ressource forestière***..... **57**

Fiche action 2.2 ***Moderniser l'exploitation***..... **59**

Fiche action 2.3 ***Massification et contractualisation***..... **61**

Fiche action 2.4 ***Developper la certification et la traçabilité des bois***..... **63**

Fiche action 3.1 ***Conforter l'interprofession et la structuration de la filière***..... **65**

Fiche action 3.2 ***Moderniser la 1ère transformation***..... **67**

Fiche action 3.3 ***Moderniser la 2ème transformation***..... **69**

Fiche action 3.4 ***Promouvoir le bois dans la construction***..... **71**

Fiche action 3.5 ***Conforter la filière bois d'industrie***..... **73**

Fiche action 3.6 ***Développement maitrisé de la filière bois énergie***..... **75**

Fiche action 3.7 ***Démarche d'innovation*** **77**
Fiche action 4.1 ***Préserver la biodiversité*** **79**
Fiche action 4.2 ***Prendre en compte le paysage*** **82**
Fiche action 4.3 ***Préserver le haut niveau d'efficacité de la DFCI*** **84**
Fiche action 4.4 ***Anticiper la crise sanitaire*** **87**
Fiche action 4.5 ***Anticiper le risque tempête*** **89**
Fiche action 4.6 ***Restaurer l'équilibre forêt-gibier.*** **90**
Fiche action 5.1 ***Pérenniser la fonction de protection des terrains de montagne (RTM)*** **92**
Fiche action 5.2 ***Préservation de la ressource en eau*** **94**
Fiche action 5.3 ***Stockage du carbone*** **96**
Fiche action 5.4 ***Conforter le sylvopastoralisme*** **98**
Fiche action 5.5 ***Accueil du public*** **100**
Fiche action 5.6 ***Financement des services écosystémique***s **102**
Fiche action 6.1 ***Réconcilier la société avec la gestion forestière et communiquer*** **104**
Fiche action 6.2 ***Formation*** **106**
Fiche action 6.3 ***Démarches territoriales*** **109**

5. Mise en œuvre et suivi du PRFB 111

5.1 L'articulation avec les contrats de filière forêt-bois **111**
5.2 L'articulation avec les autres plans et schémas régionaux **111**
5.3 La déclinaison dans les SRGS et les DRA/SRA **111**
5.4 Mesures spéciales pour les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux **112**
5.5 Moyens nécessaires pour la mise en oeuvre du PRFB **113**
5.6 Le tableau de bord du PRFB : indicateurs-clef **114**
5.7 Gouvernance et suivi du PRFB **115**

Annexes : Fiches massif 116

Fiche 1. **Grand Brianconnais** **117**
Fiche 2. **Champsaur -Valgaudemar** **119**
Fiche 3. **Buëch-Dévoluy** **121**
Fiche 4. **Gapencais -Val-Durance** **123**

Fiche 5. **Serre-Poncon**..... **125**
Fiche 6. **Baronnies-Sisteronnais-Buëch**..... **127**
Fiche 7. **Ubaye-Pays de Seyne**..... **130**
Fiche 8. **Pays Dignois-Durance**..... **133**
Fiche 9. **Alpes-Provence-Verdon**..... **136**
Fiche 10. **Pré-alpes**..... **139**
Fiche 11. **Vésubie-Roya-Tinée**..... **141**
Fiche 12. **Baous - Coteaux de Grasse de Nice**..... **143**
Fiche 13. **Maures et Dépression Permienne - Estérel**..... **145**
Fiche 14. **Verdon - Haut-Var**..... **148**
Fiche 15. **Centre Var**..... **150**
Fiche 16. **Sainte-Baume - Étoile Garlaban**..... **154**
Fiche 17. **Chaînon Littoraux**..... **157**
Fiche 18. **Chaînon aixois - Concors - Sainte-Victoire**..... **159**
Fiche 19. **Camargue**..... **162**
Fiche 20. **Alpilles**..... **164**
Fiche 21. **Luberon-Lure**..... **166**
Fiche 22. **Ventoux-Albion**..... **169**
Fiche 23. **Plaine Du Comtat**..... **172**

Glossaire..... **174**

1 Contexte de l'élaboration du programme régional de la forêt et du bois de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

1.1 Le programme national de la forêt et du bois

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a reconnu d'intérêt général la protection et la mise en valeur des bois et des forêts ainsi que le reboisement dans le cadre de la gestion durable, la conservation des ressources génétiques et de la biodiversité forestières, la protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air par la forêt dans le cadre d'une gestion durable, la protection ainsi que la fixation des sols par la forêt, notamment en zone de montagne et, enfin, la fixation du dioxyde de carbone par les bois et forêts et le stockage du carbone dans les bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir du bois, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

En application de cette loi, un programme national de la forêt et du bois (PNFB) fixant les orientations de la politique forestière pour 10 ans a été élaboré en concertation avec toutes les parties prenantes de la filière forêt-bois. Ce programme a été approuvé par décret le 8 février 2017.

Il définit les objectifs de la politique nationale pour la filière forêt-bois pour les 10 prochaines années :

- Créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte, en gérant durablement la ressource disponible en France, pour la transition bas carbone,
- Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoires,
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique,
- Développer des synergies entre forêt et industrie.

1.2 le contexte et les modalités de l'élaboration du programme régional de la forêt et du bois de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le code forestier (art. L122-1) prévoit également que « *dans un délai de deux ans suivant l'édiction du PNFB, un programme régional de la forêt et du bois (PRFB) adapte à chaque région les orientations et les objectifs du programme national de la forêt et du bois* ».
Il définit les grandes lignes du programme régional qui « *fixe, par massif forestier, les priorités économiques, environnementales et sociales et les traduits en objectifs. Il définit des critères de gestion durable et multifonctionnelle et des indicateurs associés. Il définit les massifs forestiers à enjeux prioritaires pour la mobilisation du bois. Il précise les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique. Il définit un itinéraire de desserte des ressources forestières en s'appuyant sur les référentiels géographiques et forestiers de l'IGN. Il définit les actions à mettre en œuvre dans la région* ».

Le programme national précise le contenu attendu des PRFB, qui doivent identifier et/ou définir:

- les besoins en bois,
-les objectifs de mobilisation du bois,
- les enjeux écologiques et sociaux,
- la localisation des forêts où auront lieu les prélèvements supplémentaires,

- les capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport,
- le plan d'action à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs nationaux,
- les crédits disponibles.

Le présent programme régional, qui s'efforce de répondre au mieux aux attendus précisés par le PNFB, se substitue aux orientations régionales forestières de 1999 (ORF) et au plan pluriannuel régional de développement forestier 2011/2015 (PPRDF) de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le PRFB de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a été élaboré par la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), soumis à l'avis des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux présents sur le territoire, soumis à l'avis de l'autorité environnementale et à la participation du public, approuvé par le Conseil Régional et arrêté par le ministre chargé des forêts.
Une fois ce programme régional arrêté, les divers documents et schémas régionaux et départementaux que sont les directives régionales d'aménagement des forêts domaniales (DRA), les schémas régionaux d'aménagement des forêts communales (SRA), le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) des forêts privées, les schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC) devront être mis en conformité avec lui.

La méthodologie d'élaboration du PRFB de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été présentée et approuvée lors de la commission régionale de la forêt et du bois du 13 juillet 2017.
Elle repose sur une large participation de l'ensemble des acteurs et des parties prenantes de la filière, au travers de la réalisation d'un diagnostic par massif forestier et la mise en place de 5 groupes de travail thématiques :

- GT1 : massifs forestiers et enjeux,
- GT2 : gestion durable de la forêt-bois,
- GT3 : mobilisation de la ressource en bois,
- GT4 : innovation et valorisation des bois locaux,
- GT5 : équilibre sylvo-cynégétique.

Il a été précisé par ailleurs que les travaux relatifs à l'équilibre sylvo-cynégétique seraient confiés « in fine » au comité paritaire sylvo-cynégétique régional.

En 2011, alors que la récolte annuelle totale de bois sur la région avoisinait 720 000 m^3, dont la moitié sous forme de bois d'industrie essentiellement à destination de l'usine Fibre Excellence de Tarascon, qui produit des pâtes à papier à base de résineux, deux projets d'installation de centrales « biomasse » de production d'électricité ont été retenus par l'État au titre de l'appel d'offres biomasse de la commission de régulation de l'énergie « CRE4 », à Gardanne-Meyreuil (centrale de Provence), dans les Bouches-du-Rhône et à Brignoles (centrale Sylviana), dans le Var. En pleine production, selon leurs plans d'approvisionnement approuvés par l'État, ces deux centrales devraient consommer, environ 700 000 m^3 de bois forestier par an dont 450 000 m^3 de bois « local », (le reste concerne l'approvisionnement de la centrale de Provence dans les régions voisines) sur une consommation totale de biomasse (bois vert, bois en fin de vie, fraction ligneuse de déchets verts,...) d'environ 1 million de m^3.
Le lancement de ces deux projets de centrales, en raison des tonnages de biomasse à mobiliser, a suscité de nombreuses interrogations et réactions de la part de l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois, et, au-delà, de la part des associations de protection de la nature et des citoyens, par peur de voir la forêt méditerranéenne surexploitée et son patrimoine écologique détruit. Ces craintes peuvent d'ailleurs en partie expliquer les difficultés d'acceptation sociale que rencontrent aujourd'hui les forestiers lorsqu'il s'agit « de couper du bois ».
Dans ce contexte, une intense réflexion autour de la filière forêt-bois en région a eu lieu :

- Mise en place par le préfet de région, dès 2012, d'un comité régional biomasse (CRB) regroupant l'ensemble des acteurs de la filière,
- Écriture par ce comité régional, dès 2013, d'un plan d'action en faveur du développement de la filière biomasse,

- Constat de la nécessité de structurer la filière et écriture, fin 2014, par les acteurs de la filière d'un « projet stratégique de la filière forêt-bois Provence-Alpes-Côte d'Azur » débouchant, en janvier 2015, sur la création d'une association régionale interprofessionnelle forêt-bois,
- Mission d'accompagnement à la mise en place du plan d'actions interprofessionnel en mars 2016,
- Lancement de la réalisation d'un schéma régional biomasse (SRB) en 2016.

Le travail d'élaboration du PRFB de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'appuie bien évidemment sur tous ces travaux.

Il s'appuie aussi sur le résultat des « rencontres régionales pour l'avenir du bois », lancées en 2012 à l'initiative du ministère du redressement productif et du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Ce PRFB a, en outre, fait l'objet d'une évaluation environnementale par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour permettre, à chaque étape de l'élaboration de ce programme, de prendre les meilleures décisions pour éviter, réduire et compenser ses éventuels impacts sur l'environnement. L'évaluation environnementale faite partie intégrante du PRFB.

Il a aussi été réalisé en cohérence avec les régions voisines d'Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie pour les thématiques communes que sont notamment la protection des forêts contre les incendies, la gestion des forêts méditerranéennes et alpines et la santé des forêts.

Il est cohérent avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) élaboré par la Région, le SRB et le schéma interrégional du massif des Alpes (SIMA) adopté en 2013 et mis à jour en 2018.

1.3 Le bilan du PPRDF 2011-2015

Ce plan pluriannuel régional de développement forestier avait pour objet principal d'identifier, à l'échelle régionale, les massifs forestiers qui justifiaient, en raison de leur insuffisante exploitation, des actions prioritaires pour la mobilisation du bois. Il analyse les raisons pour lesquelles l'exploitation est insuffisante et définit les actions à mettre en œuvre à court terme pour y remédier. Dix-neuf massifs prioritaires pour la production de bois ont ainsi été identifiés. Les objectifs du plan étaient de mobiliser entre 290 000 et 334 000 m³ de bois supplémentaire dont au moins 70 000 m³ de bois d'œuvre. L'accroissement de cette mobilisation était en partie ciblé sur les forêts privées des trois départements alpins.
Sur la période 2011-2015, comme le montre le graphique 7 (paragraphe 2.2.3), la récolte régionale de bois a augmenté de 160 000m3 en 2011 puis s'est stabilisée; la récolte de bois d'œuvre a quant à elle augmenté de 52 000 m3 en 2011 puis a ensuite baissé régulièrement pour revenir au niveau de 2011. Ce plan pluriannuel n'a donc pas permis d'atteindre tous les résultats escomptés.
Le présent PRFB tient aussi compte de ces résultats et de leur analyse.

1.4 Le niveau de précision attendu du programme régional de la forêt et du bois de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le niveau de précision attendu du présent programme est bien régional. Pour impliquer davantage les acteurs locaux, le territoire régional a été « divisé » en 23 massifs forestiers, sur la base d'un croisement entre une approche biogéographique et la prise en compte des dynamiques territoriales existantes ou en développement. Une fiche de synthèse a été produite pour chacun de ces massifs.

Ces fiches, dont le modèle a été préparé par le groupe de travail PRFB n°1 se présentent en deux parties. Une première partie (données générales) a été renseignée au niveau régional à partir de toutes les données disponibles : données forestières fournies par l'IGN (surfaces forestières, surfaces exploitables, production, stock de bois,...), données environnementales (périmètres de protection, sites Natura 2000, …), risques naturels, politiques territoriales en place,…. Ces fiches pré-renseignées ont ensuite été fournies aux acteurs des territoires, qui ont été sollicités pour renseigner une deuxième partie consacrée aux enjeux et aux possibilités de contribution du massif aux objectifs du PRFB.
Les 23 fiches-massif sont annexées au présent document.

2 La forêt et la filière forêt-bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur : état des lieux

2.1 La forêt, un espace prépondérant et diversifié

Cinquante et un pourcents de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont couverts par des espaces forestiers, ce qui en fait la deuxième région la plus boisée de France, derrière la Corse. La région dispose ainsi, en 2018, de **1 606 000 hectares de forêt**, soit 9 % de la surface forestière française.
Le Var est le département qui présente le taux de boisement le plus élevé de la région (64 %). C'est le deuxième département le plus boisé de France, juste après la Corse du Sud. Les Bouches-du-Rhône sont, quant à elles, le département le moins boisé (23 %) de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont essentiellement des forêts naturelles : l'IGN estime à moins de 27 000 hectares (moins de 2% des forêts) le total des surfaces plantées ; il s'agit d'ailleurs essentiellement des peuplements issus de la restauration des terrains de montagne (peuplements RTM).
La surface forestière régionale a augmenté de plus de 30 % au cours des 30 dernières années (données IGN), et elle continue encore aujourd'hui à augmenter (augmentation de 0,7 % entre 2017 et 2018). Le développement de ces espaces forestiers est essentiellement lié à la déprise agricole. Cette dynamique est encore importante notamment dans les départements de montagne : Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence et Alpes-Maritimes.

Compte tenu de l'importance des surfaces occupées par la forêt, l'augmentation de la surface forestière, qui se fait aux dépens des espaces agricoles et des milieux naturels ouverts, **ne peut plus aujourd'hui être un objectif en Provence-Alpes-Côte d'Azur**, la priorité étant déjà de se préoccuper du devenir et de l'entretien des forêts présentes et notamment des plus jeunes et récentes.

Graphique 1 : Évolution des surfaces forestières par département

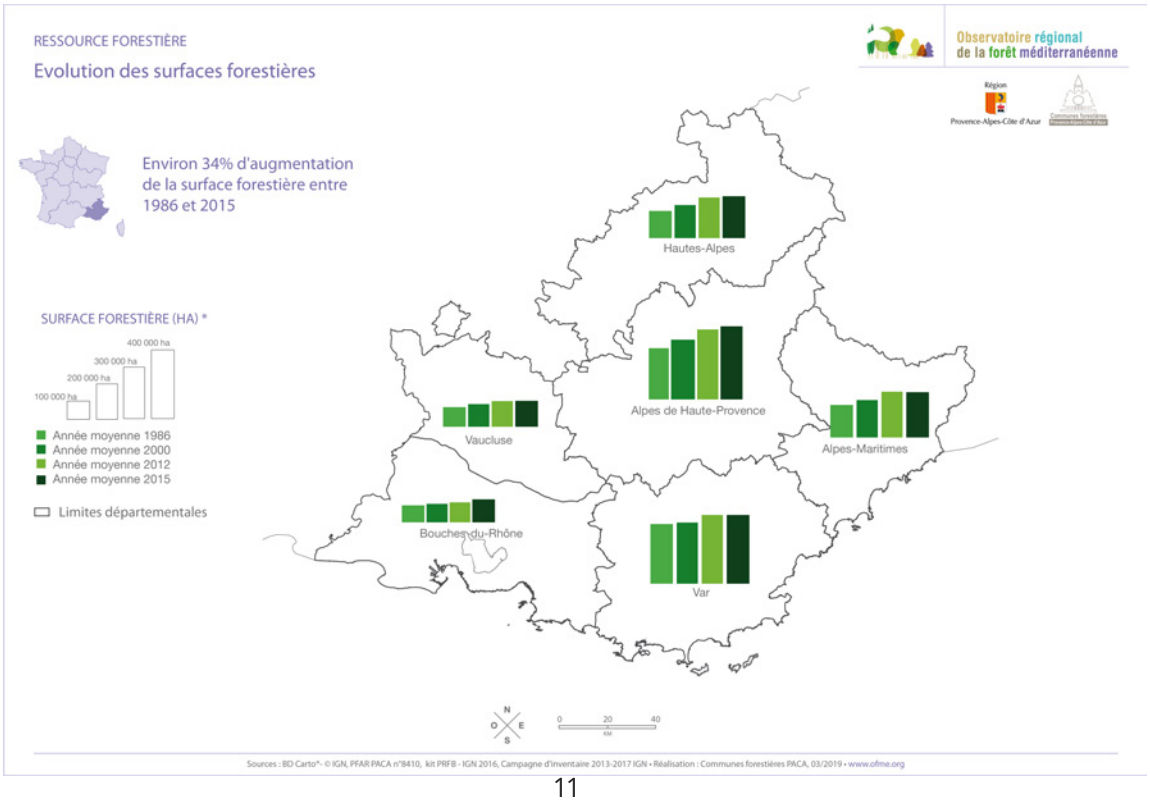

On peut aussi noter que les surfaces défrichées chaque année dans la région sont faibles, et le sont en partie au profit de l'agriculture. L'artificialisation des sols forestiers est donc limitée dans la région. A titre d'exemple, en 2018, 294 hectares de défrichements ont été autorisés, dont 66 hectares (22 %) au profit de l'agriculture.
Dans ce contexte, l'application de l'article L214-13-1 du code forestier, qui permet aux communes classées en zone de montagne et dont le taux de boisement dépasse 70 % du territoire de procéder à du défrichement dans le cadre d'un schéma communal concerté, pourra être jugé conforme au présent PRFB.

La forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur se caractérise aussi par une grande diversité d'essences, liée à la variété des conditions écologiques. Elle est composée à 50 % de feuillus et à 50 % de résineux. Environ 20 % de ces forêts sont des forêts mixtes feuillus-résineux.
Le chêne pubescent est l'essence forestière la plus présente (24 % de la surface forestière totale).
Le chêne vert, 2ème essence feuillue, couvre 13 % de la surface forestière.
Les résineux sont principalement représentés par :

- Le pin sylvestre (2ème essence la plus présente, avec 20 % des surfaces, et 1ère essence résineuse), très présent dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et des Hautes-Alpes,
- Les pins méditerranéens (pin d'Alep notamment) surtout présents dans les Bouches-du-Rhône et dans le Var (2ème essence résineuse, qui représente environ 13 % de la surface forestière)
- Le mélèze d'Europe (6 % des surfaces forestières de la région), dont les volumes présents en région représentent 13 % des volumes nationaux,
- Le pin noir (6 %), présent dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans les Hautes-Alpes,
- Le sapin, peu représenté dans la région (1 %), mais qui est une essence essentielle pour la filière forêt-bois régionale, car elle est la principale essence de production de bois d'œuvre (40 % du bois d'œuvre récolté sur le territoire régional).

Graphique 2 : Principales essences forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur

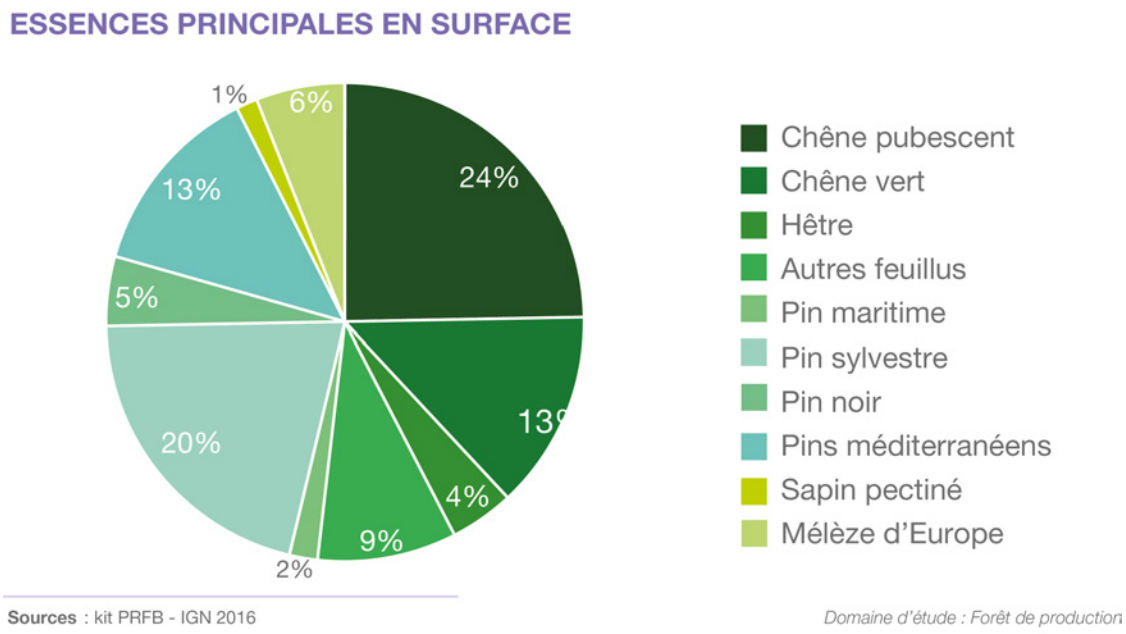

Cette composition d'essences est aujourd'hui **affectée par le changement climatique**.
Par exemple, des études récentes (programme SYLFORCLIM-2017) ont mis en évidence, sur la région, un taux moyen de défoliation du pin sylvestre de près de 50 %, avec, semble-t-il, un risque

de disparition de l'essence à moyen terme dans les zones les plus basses et jusqu'en moyenne montagne.
On peut noter ici que sapin représente environ 40 % des volumes de bois d'œuvre récoltés dans la région, suivi par le mélèze (25 %) puis par les pins (pin sylvestre et pin noir surtout, valorisés en coffrage et en caisserie essentiellement, même s'il existe aussi des valorisations « de niche » comme le poteau par exemple, pour le pin noir.). Le changement climatique peut donc avoir à terme une incidence notable sur les essences récoltables.

2.2 Une forêt encore insuffisamment gérée, qui peut produire plus de bois

2.2.1 Une ressource ligneuse et un volume mobilisable en augmentation

Sur les 1,6 million d'hectares de forêts présents dans la région, l'IGN estime à **1 430 000 hectares**[1] la surface des « forêts disponibles pour la production de bois »[2] . Onze pourcents de la surface forestière régionale sont donc considérés comme « non disponibles pour cette production de bois » et laissés en libre évolution. Il faut aussi noter qu'une part non négligeable de la surface théoriquement disponible pour la production de bois est aujourd'hui encore difficilement exploitable : absence de desserte, peuplements encore trop jeunes ou trop peu denses pour être exploités,…).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, compte tenu notamment des contraintes climatiques, la production biologique des forêts (qui correspond à l'accroissement annuel en volume de bois) est relativement faible, en moyenne de 2,2 m^3/ha/an, au regard de la moyenne nationale (5,8 m^3/ha/an). Cette production biologique relativement faible est la conséquence d'une fertilité limitée, qui impacte aussi la qualité des bois.

Graphique 3 : production biologique annuelle par hectare par région administrative (m3/ha/an)

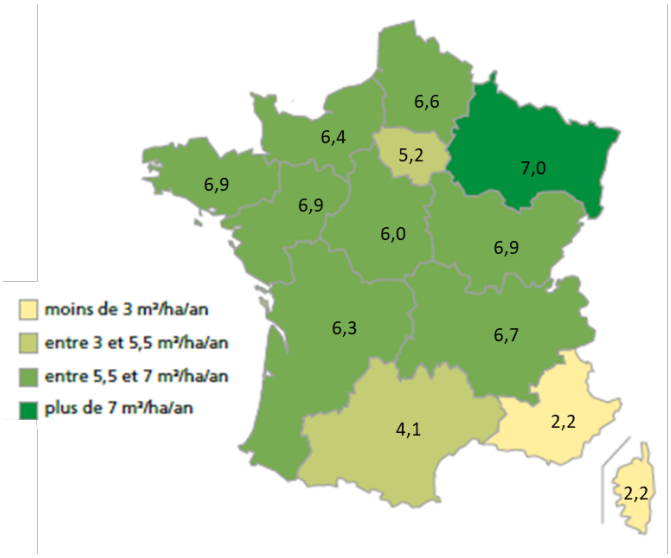

1 Tous les chiffres donnés par l'IGN (production, volumes,…) se réfèrent à cette surface de forêts disponibles pour la production de bois.

2 Définition IGN : forêts pour lesquelles la production de bois n'est pas rendue impossible par des contraintes physiques, ou par des contraintes d'usage (certains terrains militaires par exemple), ou réglementaires (réserves intégrales...)

Malgré ce contexte, la forêt régionale **produit annuellement (source IGN ; référence année 2016) environ 3,5 millions de mètres cube de bois** (2/3 de résineux et 1/3 de feuillus).
Concernant la production annuelle, il est aussi important de noter que, dans la mesure où la récolte de bois actuelle est inférieure à la production et qu'en parallèle la surface forestière s'accroît, la production annuelle augmente. Ainsi, le schéma régional biomasse (SRB) indique que **cet accroissement annuel (productivité nette) pourrait être voisin, en 2029,de 4 millions de mètres- cube.**

Toujours d'après l'IGN, le volume de bois sur pied présent en Provence-Alpes-Côte d'Azur a d'ailleurs augmenté de plus de 50 % au cours des 30 dernières années, pour atteindre un stock sur pied d'environ 116 Mm³ (volume bois fort-tige), et de 182 Mm³ (volume aérien total) en 2018.
Malgré tout, le volume de bois à l'hectare reste encore relativement modeste, au regard de toutes les autres régions métropolitaines, de l'ordre de 87 m³/ha en moyenne, à cause de la fertilité limitée de sols.

Graphique 4 : volume de bois sur pied à l'hectare par région administrative (m3/ha/an)- données IGN 2016

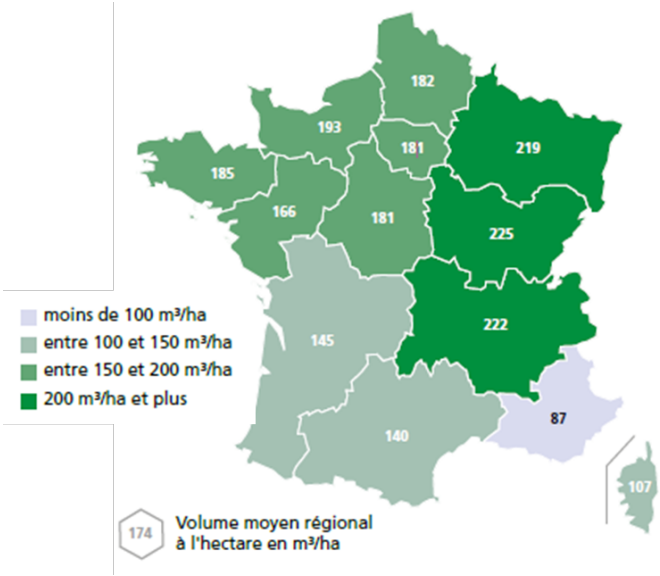

Ce stock de bois est majoritairement situé en forêt privée (57 %).

Graphique 5 : Stock de bois sur pied par type de propriétaire

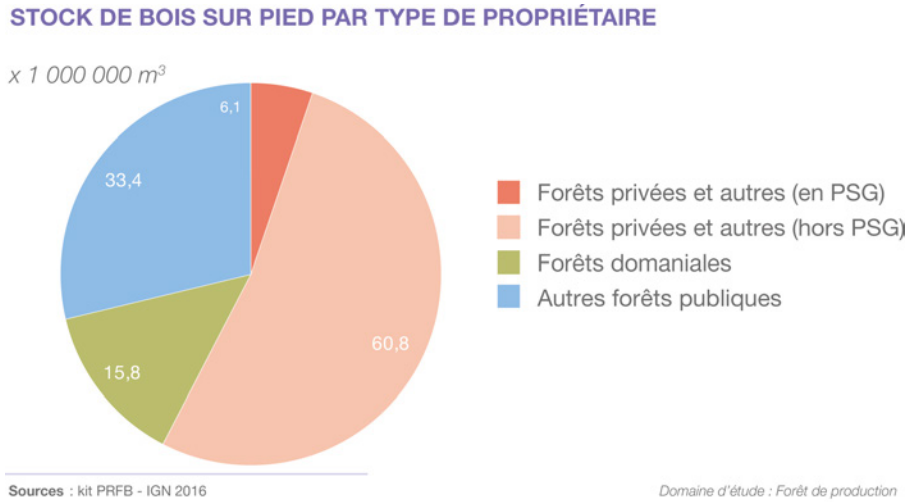

2.2.2 Un foncier forestier à maîtriser, une gestion forestière à développer

Le développement de la gestion forestière dépend directement de la structuration de la propriété et le morcellement foncier est un frein important à cette gestion.

La forêt privée est majoritaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle représente 64 % de la surface forestière, soit un peu plus de 1 million d'hectares, répartis, d'après les chiffres fournis par le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), entre environ 400 000 propriétaires.

Sur ce chiffre, 91 % (365 000) sont propriétaires de forêts de moins de 4 hectares (moyenne : 0,9 ha par propriétaire). Ces petits propriétaires possèdent au total un tiers de la surface forestière privée.
Quant aux propriétaires devant disposer d'un PSG (plan simple de gestion), ils sont environ 4200 et se partagent un autre tiers de la surface forestière privée. Ce sont, pour l'essentiel, des propriétaires de forêt de plus de 25 hectares (plus précisément, le PSG est obligatoire pour les forêts constituées d'une parcelle cadastrale ou d'un ensemble de parcelles cadastrales d'un seul tenant formant une surface égale ou supérieure à 25 hectares où lorsque la somme de l'îlot principal et des blocs de plus de 4 ha situés sur la même commune et ses communes limitrophes est supérieure à 25 ha).

Les collectivités et établissements publics, quant à eux, possèdent 25 % de la surface forestière (soit 363 000 hectares) et l'État (forêts domaniales) en possède 11 % (163 000 hectares).

Il est à noter que, dans ces chiffres fournis par l'IGN, sont (à tort) considérées comme forêts « publiques » uniquement les forêts sur lesquelles s'applique le régime forestier. Or, diverses analyses foncières menées par l'ONF à la demande de l'État, ou initiées localement, ont mis en évidence l'existence de nombreuses autres parcelles boisées (souvent des peuplements jeunes issus de la déprise agricole) appartenant à des collectivités locales et non gérées par l'ONF. Elles représenteraient plus de 100 000 hectares.

Parmi ces terrains, l'ONF a identifié au moins 32 000 hectares qui pourraient présenter un intérêt forestier « immédiat », étant constitués de terrains boisés situés en zones relativement accessibles, d'une surface d'un seul tenant supérieure à 4 hectares ou accolés à une forêt publique déjà identifiée et qui seraient donc susceptibles de devoir relever du régime forestier.
Au-delà de ces surfaces déjà identifiées, de nombreuses autres opportunités et dispositions réglementaires (intégration de biens vacants, droit de préférence, de préemption,…) sont aujourd'hui à la disposition des collectivités locales qui souhaitent développer des politiques foncières à l'échelle de leurs territoires.
En forêt privée, le développement de la gestion forestière sur les petites propriétés, très nombreuses, passe nécessairement et prioritairement par un travail de regroupement foncier. La création de GIEFFs est l'un des outils qui peuvent y contribuer (les GIEFFs sont des regroupements volontaires de propriétaires privés constitués en vue de gérer durablement leurs forêts de façon concertée en améliorant la mobilisation et en prenant en compte les enjeux environnementaux et sociaux).

Toutes les forêts publiques, ainsi que toutes les forêts privées « soumises à PSG » devraient, réglementairement, disposer d'un document de gestion durable (DGD). Pour la forêt privée, différents dispositifs incitatifs encouragent les propriétaires à se doter de tels documents.

Pour la forêt publique, fin 2018, 100 % des forêts de l'État et 93,1 % des forêts des collectivités disposaient d'un aménagement forestier en cours de validité (chiffres ONF) mais il faut aussi rappeler que les nouvelles surfaces « à soumettre » devront elles aussi être dotées d'un aménagement.

Pour la forêt privée, fin 2018, seulement 44 % des surfaces réglementairement soumises à DGD étaient dotés d'un PSG.

Si ce chiffre peut paraître faible, il est quand même important de signaler qu'il a doublé en 4 ans et que 12 500 hectares étaient par ailleurs aussi dotés, fin 2018, d'un document de gestion durable volontaire (PSG volontaire ou code de bonnes pratiques sylvicoles).

Au total, fin 2018, et sur la base d'une surface forestière totale de 1 600 000 hectares, environ 50 % de la surface forestière de la région étaient dotés d'un document de gestion durable.

Les efforts en la matière doivent donc être poursuivis, car seuls ces documents peuvent garantir une gestion durable des forêts. Ils sont aussi la base requise pour accéder aux certifications forestières (PEFC ou FSC). L'augmentation des surfaces certifiées permet aussi de garantir aux différents utilisateurs une meilleure traçabilité des bois.

À ce jour, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, seuls 28 % des surfaces forestières et 28 % des bois récoltés et vendus sont certifiés PEFC.

Au-delà de ces éléments, le contexte topographique constitue une difficulté supplémentaire pour la gestion et l'exploitation forestières. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les fortes pentes, les conditions d'accès difficiles (y compris dans les départements littoraux) et le manque de desserte dans de nombreux secteurs limitent le développement des actions sylvicoles. L'exploitation par câble reste aussi à développer.

En tout état de cause, seuls 41 % de la surface forestière sont considérés comme « faciles à exploiter » par l'IGN. **L'accès à la ressource forestière reste donc un enjeu fort**.

Graphique 6 : Stock de bois et difficulté d'exploitation

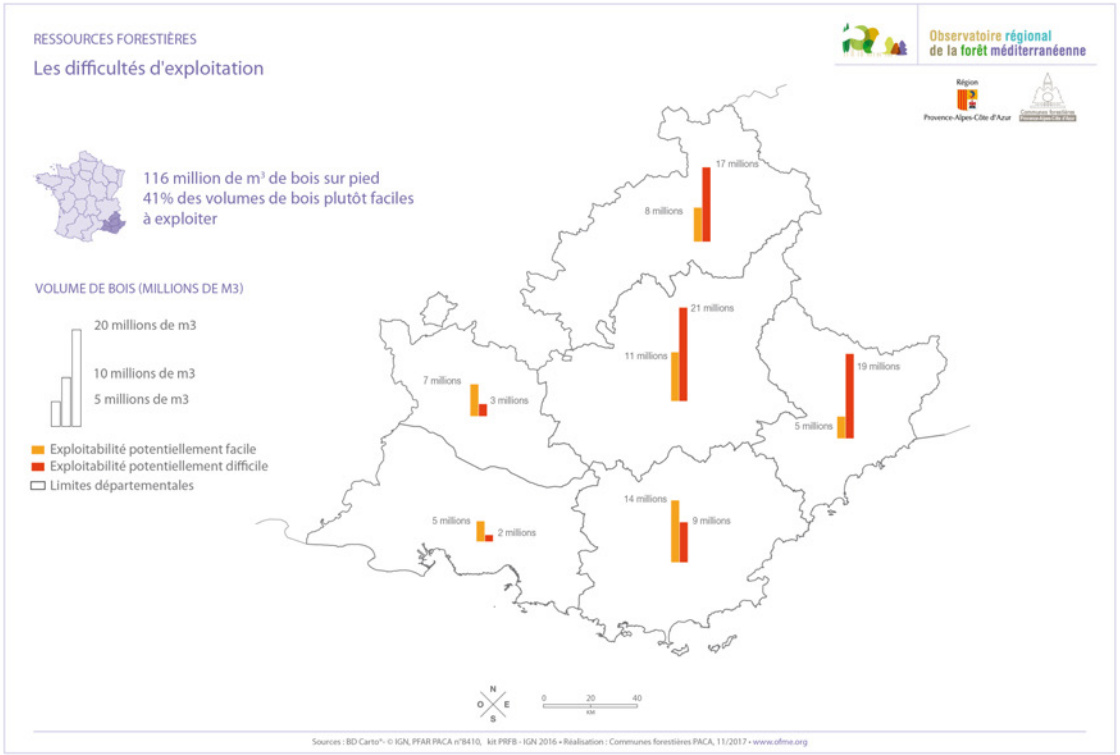

Par ailleurs, le contexte économique dans lequel s'insère la gestion forestière, notamment au regard du faible prix des bois et de l'augmentation des coûts de gestion et d'exploitation, mais aussi du niveau encore trop faible de la demande locale, n'incite pas les propriétaires à investir en forêt pour

améliorer les peuplements malgré les dispositifs de soutien en place, dont l'effet levier, en grande partie lié au taux de subvention, est souvent jugé insuffisant par les acteurs de la filière.

Pour développer la gestion forestière, un travail essentiel reste aussi à faire pour moderniser les modes de commercialisation des bois (exploitations groupées, contrats d'approvisionnement) et pour améliorer les conditions et techniques d'exploitation, notamment dans les pentes fortes.

Pour toutes ces raisons, et même si les volumes de bois récoltés sont en augmentation (cf : paragraphes suivants), la récolte commercialisée représente aujourd'hui encore en 2016 moins du quart de l'accroissement naturel des forêts (source IGN) et le volume de bois total présent en forêt s'accroît chaque année.

2.2.3 Une récolte en hausse stimulée par le bois énergie en fort développement

Les volumes de bois récoltés et commercialisés dans la région ont toujours été, dans l'histoire récente, relativement modestes, de l'ordre de **600 000 à 700 000 m^3/an** (environ 2 % de la récolte nationale) et pour moitié destinés à l'alimentation de la papeterie de Tarascon.
Environ la moitié de ce volume est issu des forêts publiques (environ 350 000 m^3/an).
À ces chiffres échappent les volumes « hors circuit commercial » (autoconsommation notamment), sans doute importants, destinés au chauffage des particuliers.

En moyenne, sur une période 2005/2015 la récolte commercialisée se répartissait de la façon suivante:

- **23 % en bois d'œuvre** (construction, palette,…), soit environ 150 000 m^3/an en moyenne, mais en diminution régulière,
- **49 % en du bois d'industrie** (papeterie de Tarascon essentiellement),
- **28 % en bois énergie** (chauffage individuel + collectif).

Le graphique présenté ci-dessous, qui porte sur la période 2005/2017 montre, sur la période 2005/2015, une relative stabilité de la récolte de bois d'industrie, mais en parallèle une montée en puissance progressive du bois énergie. Cette montée en puissance progressive a été facilitée et encouragée, dès 2003, par la mise en place d'une mission régionale bois énergie (MRBE), qui associe les communes forestières, l'ADEME, la Région, la DRAAF et les départements. A partir de 2007, ce développement a aussi été encouragé par la stratégie française de développement des énergies renouvelables mise en place par l'État.

Graphique 7: Évolution des volumes de bois exploités entre 2005 et 2017

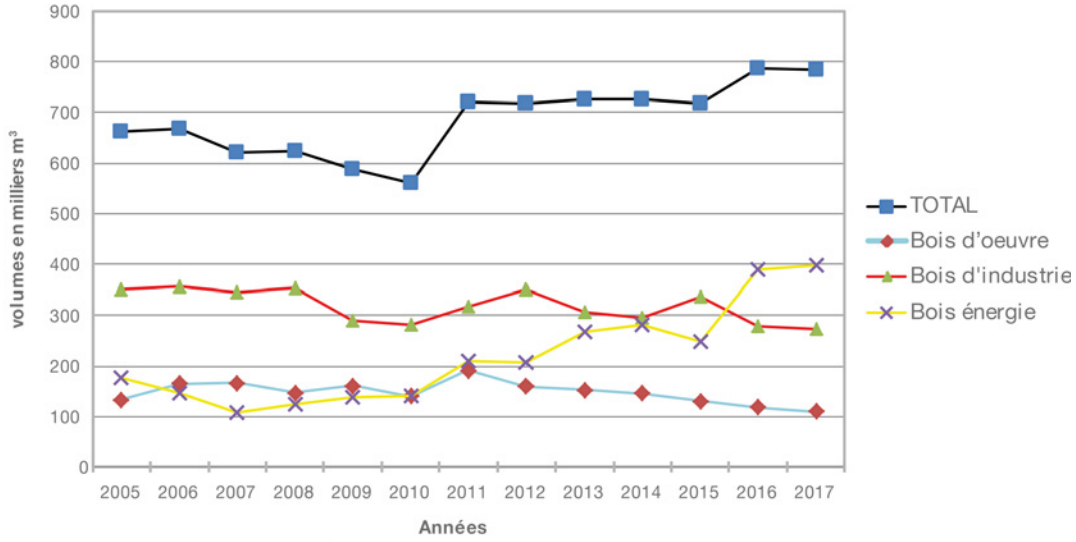

Sources : DRAAF PACA - EAB 2005-2017

Le graphique de la page précédente montre aussi un nouvel accroissement très net de la production de bois énergie **à partir de 2016** : + 60 % en une année, soit 150 000 m³ supplémentaires. En parallèle, le volume de bois utilisé pour l'industrie a diminué de 17 % et l'érosion de la valorisation en bois d'œuvre s'est poursuivie.
Tout ceci peut sans doute en grande partie s'expliquer par l'émergence, des deux projets de centrales biomasse de production d'électricité.
Dans les faits, la mise en service industrielle de la centrale de Brignoles est effective depuis le 3 février 2016 et cette centrale consomme comme prévu dans son plan d'approvisionnement environ 140 000 tonnes de bois par an (bois « local » uniquement, puisque cette centrale a obligation d'assurer la totalité de son approvisionnement en bois forestier dans un rayon de 100 km autour de la centrale). Pour Gardanne/Meyreuil (centrale de Provence), la mise en service « commercial» (déclenchement du contrat d'achat d'électricité par EDF) a été faite le 02 février 2018, mais cette centrale n'est pas encore aujourd'hui pleinement opérationnelle. Elle a néanmoins mobilisé, sur les dernières années 2017-2018, environ 115 000 tonnes de bois local.

Les actions menées en région en faveur du bois énergie ont aussi contribué au **développement et à la structuration des réseaux de chaleurs et de chaufferies collectives (plus de 300 aujourd'hui installées**), dont la consommation de bois « forestier » (d'autres sources de biomasse étant aussi utilisées) s'établit actuellement à environ 130 000 m³/an, pour l'essentiel issus des forêts de la région.

Graphique 8 : Les chaufferies-bois implantées en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018

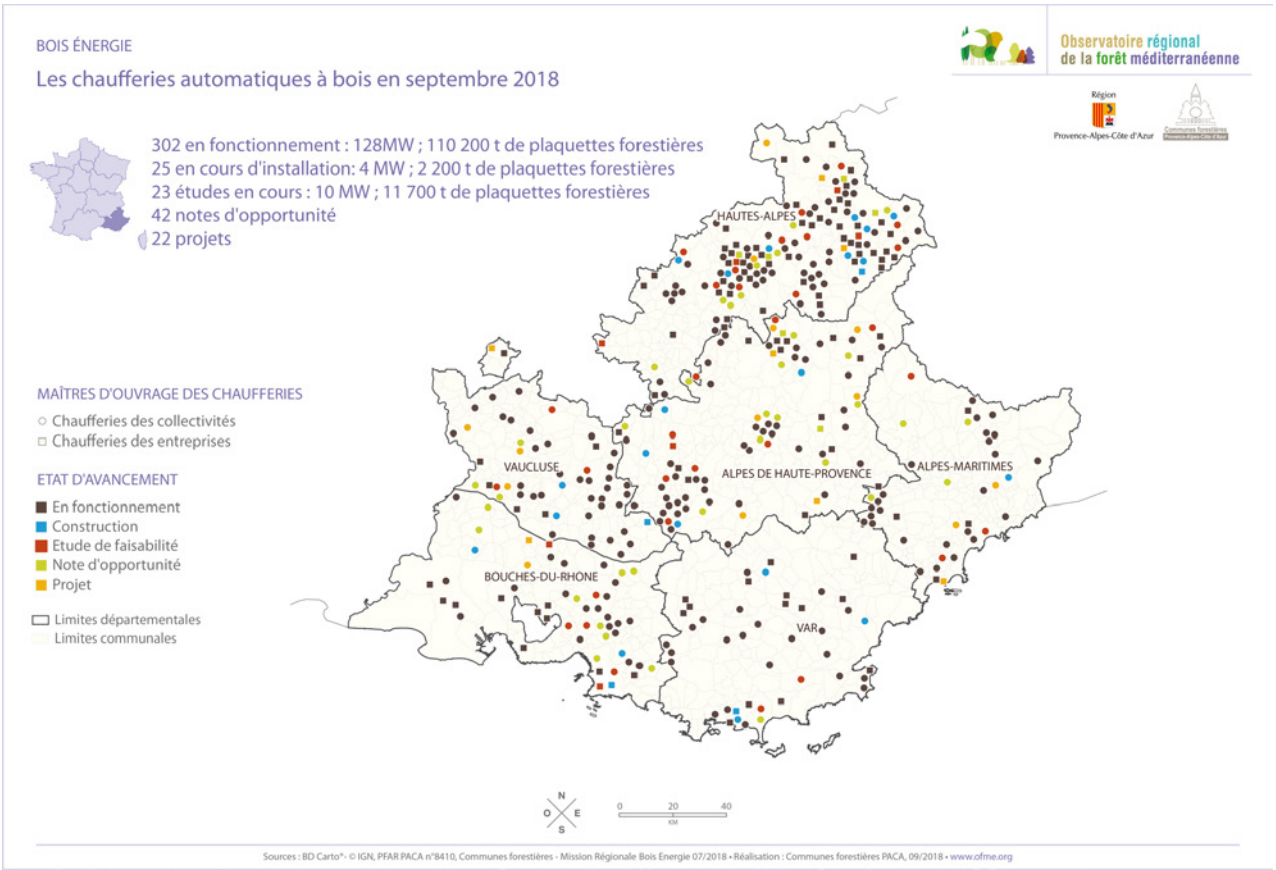

Le graphique ci-après met en évidence, lui, l'impact du démarrage de la centrale de Brignoles sur la récolte de bois dans les départements de sa zone d'approvisionnement (Var essentiellement)

Graphique 9 : Évolution de la récolte de bois énergie par département entre 2005 et 2017

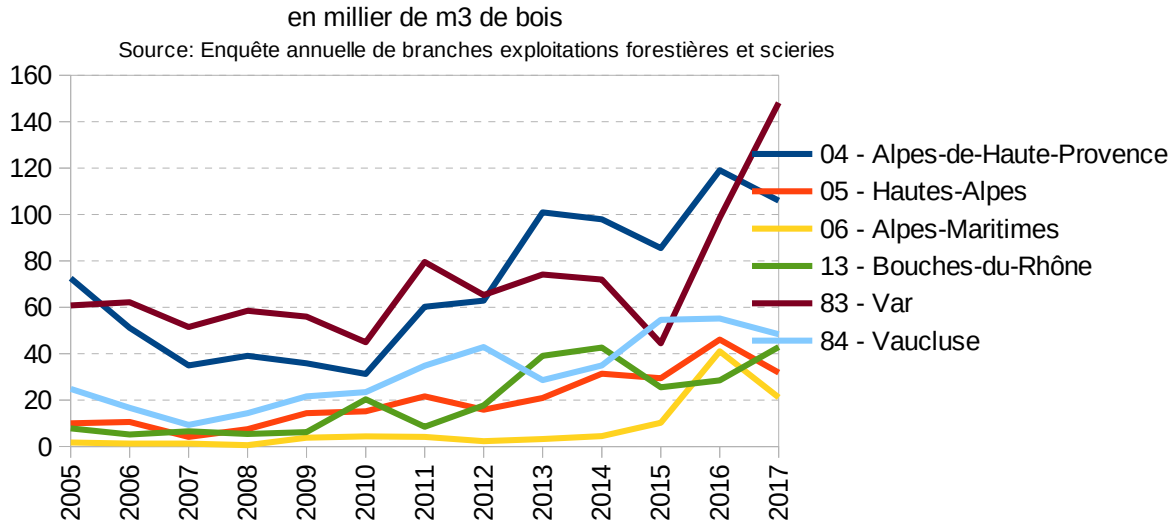

Cette forte augmentation de la demande en bois énergie a eu comme principales incidences :

- **Une augmentation du prix du bois de qualité énergie/industrie, qui tend à rendre possibles, pour les propriétaires comme pour les exploitants, la réalisation d'exploitations forestières encore récemment jugées économiquement non rentables,**
- **La possibilité pour certains exploitants forestiers de signer des contrats d'approvisionnement qui doivent permettre de sécuriser leur activité et leur permettre d'investir dans de nouveaux matériels,**
- **Une diminution de la différence de prix avec le bois d'œuvre de qualité inférieure (qualité palette), ce qui peut avoir comme conséquence de rendre moins rentable le tri des bois et la valorisation de ce bois d'œuvre présent en petites quantités dans certaines coupes, et expliquer en partie l'érosion de la récolte régionale de bois d'œuvre,**
- **Une concurrence avec le bois d'industrie (la papeterie de Tarascon a ainsi rencontré plus de difficultés d'approvisionnement, ce qui l'incite désormais aussi à mieux sécuriser son approvisionnement).**

Comme indiqué en début de document, le lancement des deux projets de centrales biomasse, a conduit l'État à mettre en place, dès 2012, un comité régional biomasse (CRB), composé des services de l'État concernés, des élus et des acteurs professionnels de la filière. Il a aussi permis, sous l'impulsion de l'État et de la Région, une mobilisation de l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun de structuration de la filière, qui s'est traduite par la définition d'un « plan d'action en faveur du développement de la filière biomasse » (décembre 2013) et par la création d'une association interprofessionnelle régionale forêt-bois début 2015.

Dans ce contexte, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'État se sont lancés, en 2016, dès la promulgation de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), dans la réalisation du **schéma régional biomasse (SRB)** approuvé en 2019.

Le SRB et son lien avec le PRFB :

- Art L 222-3-1 du code de l'environnement : élaboré conjointement par le préfet de région et le président du Conseil régional, avec l'appui du comité régional biomasse, le schéma régional biomasse définit, **en cohérence avec le programme régional de la forêt et du bois** et avec les objectifs relatifs à l'énergie et au climat fixés par l'Union européenne, des objectifs de développement de l'énergie biomasse. Ces objectifs tiennent compte de la quantité, de la nature et de l'accessibilité des ressources disponibles ainsi que du tissu économique et industriel […],
- Le décret n°2016-1134 du 19 août 2016 stipule que pour le secteur forestier, aux échéances considérées par le programme régional de la forêt et du bois, les objectifs du schéma régional biomasse sont ceux fixés par le PRFB.

Le SRB de Provence-Alpes-Côte d'Azur a une double ambition :

- D'une part, la mobilisation de biomasse du territoire pour sa valorisation énergétique sans déséquilibrer les autres usages,
- D'autre part, l'élargissement de ces objectifs en faveur d'un développement de la bioéconomie. Il intègre ainsi des objectifs de développement économique de filières autres qu'énergétiques.

Le SRB s'efforce ainsi d'évaluer les besoins futurs en biomasse régionale, aux échéances de 2023, 2030 et 2035, et de vérifier que la ressource disponible à ces échéances permettra de répondre à l'ensemble des besoins exprimés.

2.3 Des territoires impliqués dans le développement de leurs filières locales

2.3.1 Une filière forêt bois génératrice d'emplois non délocalisables

Sources : INSEE, Clap 2011

Par son ancrage territorial fort et ses emplois non délocalisables, la filière forêt-bois contribue à l'équilibre des territoires.
En 2011, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2 800 établissements constituent le cœur de la filière forêt bois. Ils emploient 8 280 salariés, soit 0,5 % du total des salariés de la région. Localement, cette part est plus importante : par exemple dans le briançonnais, 2,2 % des emplois sont des emplois forêt-bois. À ces emplois salariés s'ajoutent les emplois de chefs d'entreprises non salariés, dont le nombre est estimé à 2 700 dans le cœur de filière.
Six mille deux cents autres établissement régionaux ont aussi une activité partiellement liée à la filière (aval de la filière notamment) et emploient 12 600 salariés.
Ainsi, dans son acception la plus large, la filière forêt-bois fait travailler plus de 21 000 personnes dans la région.
Si ce chiffre n'est pas négligeable, il faut cependant noter que le poids de la filière en Provence-Alpes-Côte d'Azur reste inférieur à la moyenne nationale.
Le secteur de la construction menuiserie-bois produit la plus forte valeur ajoutée avec 165 millions d'euros, suivi par celui du sciage (76 millions d'euros) et de l'industrie du papier et du carton (55 millions d'euros). L'amont de la filière reste encore peu développé.

Graphique 10 : Valeur ajoutée des entreprises régionales de la filière forêt-bois en 2011

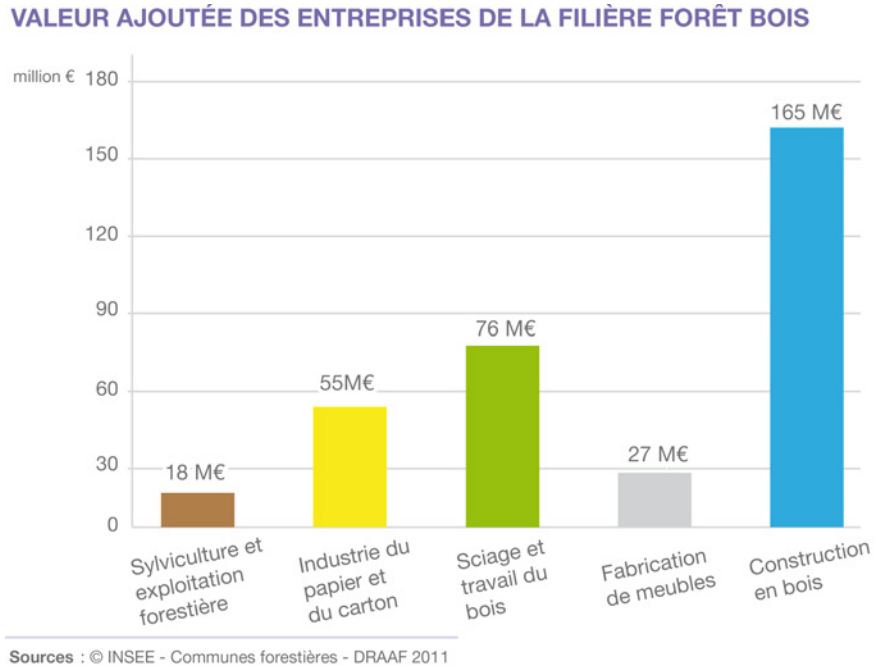

2.3.2 Des démarches territorialisées favorisant le développement des filières locales

Au-delà de l'approche sectorielle, la filière forêt-bois gagne en cohérence et en acceptation sociale lorsqu'elle fait l'objet d'actions transversales à l'échelle des territoires.
C'est pourquoi le programme national de la forêt et du bois (PNFB), et par déclinaison le présent programme régional, encouragent le développement de démarches territorialisées, multi-acteurs, génératrices de plus de valeur ajoutée dans les territoires.
Comme indiqué dans la première partie du présent document, dans le cadre de la préparation du présent PRFB, le territoire régional a été « divisé » en 23 massifs forestiers, sur la base d'un croisement entre une approche biogéographique et la prise en compte des dynamiques territoriales existantes ou en développement, et sur chacun d'eux l'avis des acteurs locaux a été sollicité pour mieux identifier les enjeux et les possibilités de contribution aux objectifs du PRFB. Ces avis sont synthétisés dans les 23 fiches massif jointes en annexe du présent document.

Les chartes forestières de territoire (CFT), les actions menées par les parcs naturels régionaux et diverses collectivités locales, les plans de massif, les PCAET, (plans climat, air, énergie territoriaux), les projets Dynamic bois et autres démarches territoriales ont montré tout l'intérêt des déclinaisons locales de la politique forestière mais aussi tout l'intérêt des initiatives locales nombreuses et innovantes, même si leurs effets sur l'augmentation de la mobilisation du bois et le développement de la filière restent encore trop limités
Les démarches territoriales et stratégies locales de développement forestier présentent néanmoins de nombreux avantages :

- Une adaptation aux contextes locaux, évidemment variés,
- Une approche cohérente de l'ensemble des enjeux de la filière (enjeux économiques, sociaux et environnementaux, intégration amont-aval,…),
- Une animation de filières locales notamment pour le développement des produits de niches (liège, produits non ligneux comme les fruits sauvages, les champignons, les plantes aromatiques ou ornementales,…), qui peuvent constituer un apport économique supplémentaire à la production de bois,

- Une implication des collectivités locales et une articulation entre politiques forestières et sectorielles (eau, agriculture, biodiversité, risques…).

La charte forestière de territoire notamment, permet de placer la forêt au cœur des politiques d'aménagement du territoire. Le terme de « charte forestière de territoire » est apparu dans une circulaire du 15 février 2001, avant la parution de la loi d'orientation forestière. Cette circulaire créait *« à titre expérimental »* des chartes de territoire forestier, devant *« devenir un outil d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux, insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel »*.
La loi d'orientation forestière, votée en 2001, a introduit officiellement le terme de multifonctionnalité et a officialisé l'instauration des CFT : « *sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une charte forestière de territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales ».*
La charte est bien une initiative locale. Elle conduit à élaborer un document d'orientation, compatible avec les orientations forestières régionales (ORF), et à signer des conventions visant l'aménagement et le développement de projets cohérents et collectifs du territoire vis-à-vis de la ressource (au sens large) forestière. C'est donc un outil d'aménagement foncier rural et d'aménagement soutenable du territoire autant que de développement économique.
Elle est portée par une structure choisie selon le contexte : par exemple un département, une intercommunalité, un parc naturel régional, un bureau d'étude, une chambre d'agriculture,...
Cette charte peut constituer le volet forestier d'une charte de Pays ou d'une charte de PNR.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la multifonctionnalité avérée des forêts et la présence d'enjeux forestiers multiples et complexes, légitiment la mise en œuvre de cet outil.
Soutenus depuis leur création par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 19 territoires sont aujourd'hui engagés, avec, il est vrai, des succès divers, dans ce type de démarche, et 65 % de la forêt régionale sont concernés par une CFT ou un projet de CFT.
Le graphique présenté ci-après permet de visualiser la couverture régionale en matière de chartes forestières.

Graphique 11 : État d'avancement des chartes forestières de territoire en 2018

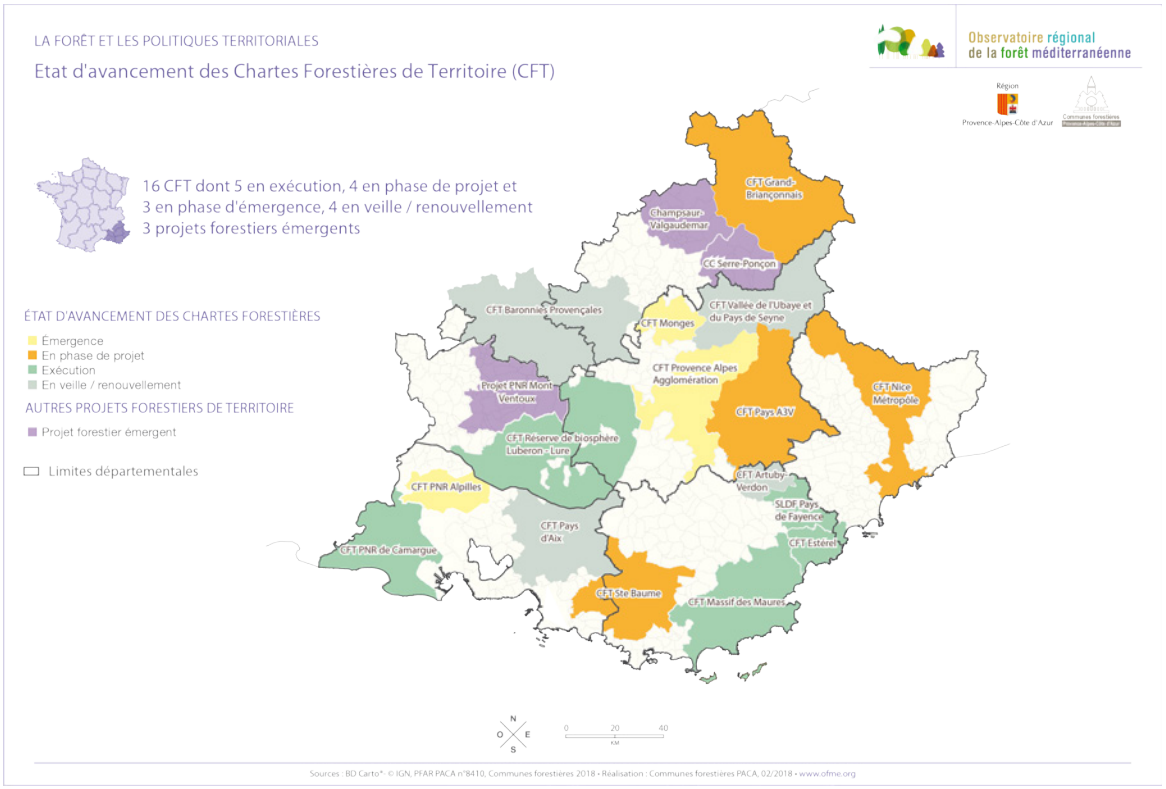

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les territoires de charte mettent en œuvre des actions qui portent sur la multifonctionnalité des forêts et qui permettent de structurer des filières forêt-bois locales. Elles comprennent souvent un volet innovation, au travers d'opérations de recherche, d'expérimentation et de formation des professionnels.

La forêt méditerranéenne est également source de produits forestiers non-ligneux : châtaigne, truffe, miel, liège,… Les stratégies locales de développement forestier participent au développement économique des territoires forestiers en dynamisant ces démarches et ces filières.

2.3.3 Des perspectives de valorisation des bois locaux

De son côté, **la filière bois alpine** s'est, depuis de nombreuses années, engagée dans une stratégie de développement, dans le cadre du schéma interrégional du massif des Alpes et des programmes financiers appuyant sa mise en œuvre (Convention interrégionale du massif des alpes - CIMA et programme opérationnel interrégional des Alpes - POIA). Parmi les nombreuses actions de soutien et de développement de la filière réalisées, on peut notamment citer la **certification Bois des Alpes™**, dont l'objectif est de promouvoir l'utilisation de la ressource locale dans la construction bois, en redonnant ses lettres de noblesses aux bois alpins et de développer le savoir-faire des entreprises tout en répondant aux attentes des acteurs de l'aval. Cette certification doit encore être mieux valorisée à l'échelle régionale, aussi hors massif alpin.

Dans le même esprit de valorisation des bois locaux, hors zone alpine cette fois, des démarches initiées il y a plusieurs années par les producteurs forestiers régionaux ont récemment permis **l'intégration du pin d'Alep dans la norme relative aux règles d'utilisation du bois dans la construction**, offrant de nouvelles perspectives de valorisation de la forêt méditerranéenne.
En réhabilitant l'usage en structure de cette essence emblématique du pourtour méditerranéen, cette normalisation ouvre la voie d'un développement économique nouveau par la transformation de ce bois aux qualités aujourd'hui reconnues (ou plutôt redécouvertes).

D'autres essences (pin noir, pin maritime, cèdre ou plus à la marge pin pignon et pin à crochet), qui peuplent ou pourraient pour certains, à l'avenir, à l'occasion du changement climatique, peupler une grande partie des forêts régionales, pourraient aussi offrir des perspectives de valorisation en bois d'œuvre.

2.4 Une volonté de promouvoir la construction et un besoin de mieux valoriser les bois locaux, mais des entreprises de transformation en grande difficulté

Si le développement actuel du bois énergie et le développement rapide espéré de nouveaux usages industriels (chimie biosourcée notamment) ouvrent de nouvelles perspectives pour la filière forêt-bois dans notre région, **la valorisation en bois d'œuvre, et surtout en bois de construction (charpente, ossature bois,…) reste aujourd'hui la valorisation la plus vertueuse, en termes économique, social et environnemental, aussi doit-elle être privilégiée.**

Or, le volume de bois d'œuvre (c'est-à-dire le volume de bois valorisé en bois d'œuvre) récolté dans la région, qui est historiquement peu élevé (*cf graphique 7 : Évolution des volumes récoltés*) est « descendu » à 110 000 m^3 en 2017 (16 % de la récolte) et la production de sciages est aussi en

baisse continue (*cf : graphique ci-après*), pour s'établir aujourd'hui à moins de 35 000 m^3. Il ne reste d'ailleurs aujourd'hui dans notre région que 34 scieries (diminution de moitié en 10 ans).

Graphique 12 : Évolution des sciages depuis 1989 (Source : Agreste ; Enquête annuelle de branche)

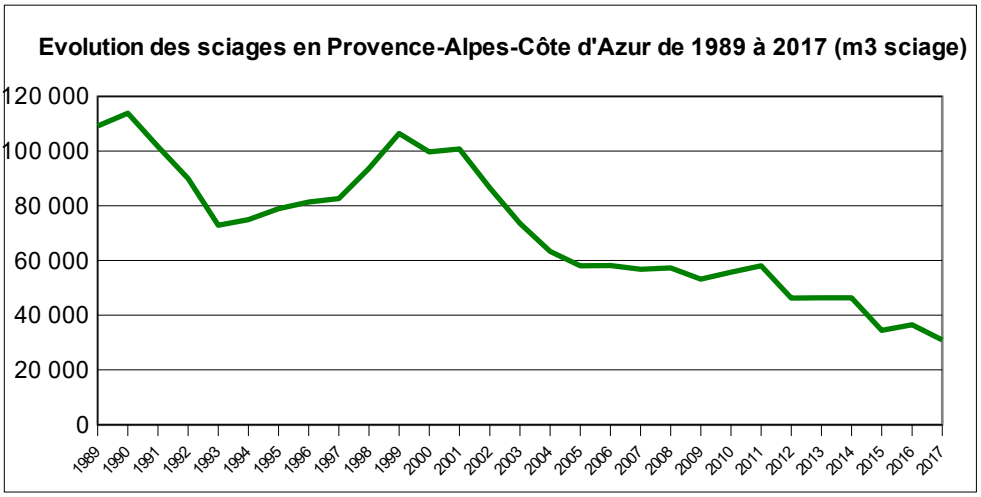

L'augmentation de la capacité de sciage dans la région, qui passe par la modernisation des installations existantes et l'installation de nouvelles scieries, et plus globalement la modernisation de la première transformation du bois, sont donc une priorité si l'on veut valoriser les bois locaux et promouvoir l'utilisation du matériau bois dans la construction.
Pour autant, le développement et la modernisation de la deuxième transformation est tout aussi indispensable. Ainsi, le développement de techniques de raboutage-collage est indispensable si l'on veut valoriser en bois-construction une part plus importante des bois issus des forêts de la région.

Tout ceci ne pourra cependant s'envisager efficacement que si, en parallèle, la prescription bois se développe, dans tous les secteurs concernés, et si la filière réussit à s'engager dans une démarche d'innovation.
Pour tout cela, la jeune interprofession régionale, FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, doit aujourd'hui s'organiser pour structurer, conforter et dynamiser la filière, par des actions visant avant tout à favoriser les transversalités et les synergies dans une approche intégrée de l'amont vers l'aval, en fédérant toutes les énergies et en valorisant les actions déjà lancées.

2.5 Un patrimoine naturel et paysager reconnu

Du fait de sa variété géographique et climatique, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur présente une extraordinaire diversité de milieux naturels et d'espèces, associant caractères méditerranéen et alpin.
La faune et la flore régionales se caractérisent par un fort taux d'endémisme et par la présence d'espèces rares et menacées. Provence-Alpes-Côte d'Azur est ainsi la région française qui en accueille le plus grand nombre, ce qui lui confère une responsabilité particulière pour la conservation de la biodiversité nationale.

Les forêts, qui couvrent plus de 50 % de la surface du territoire régional et qui continuent de s'étendre, sont évidemment concernées. Ce sont, comme indiqué précédemment, essentiellement des forêts naturelles. Elles renferment de nombreux habitats naturels forestiers d'intérêt

communautaire (annexe II de la Directive « Habitats »), mais aussi de nombreux habitats naturels « non forestiers » menacés (zones humides, ruisseaux et têtes de bassins, milieux ouverts,…).
Elles renferment ou hébergent aussi de nombreuses espèces animales et végétales rares et/ou protégées qui leur sont parfois complètement inféodées (on peut citer des oiseaux comme la chouette de Tegmalm ou la chevêchette, des mammifères, comme le loup et/ou certaines chauves-souris, telles que le murin de Bechstein, ou même des insectes, comme le taupin violacé). Un nombre important de ces espèces patrimoniales forestières est inféodé au bois mort, qui pourrait utilement être plus abondant qu'aujourd'hui dans les forêts de la région (même s'il ne peut pas être qualifié de rare, en proportion du bois vivant).
La forêt offre aussi des milieux indispensables pour le déroulement d'une partie du cycle biologique d'espèces patrimoniales (on peut notamment citer la tortue de Hermann).

Environ 1 million d'hectares de forêts de Provence-Alpes-Cote d'Azur (60 % des surfaces forestières) sont ainsi classés en ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique). De même près de 500 000 hectares de forêts ont été désignés par la France au titre du réseau européen Natura 2000 pour contribuer à la conservation d'habitats naturels et d'habitats d'espèces végétales ou animales d'intérêt communautaire ainsi qu'à la conservation des oiseaux.
Par ailleurs, 9 % de la surface des forêts de la région sont compris dans un périmètre de protection réglementaire de l'environnement.

Le profil environnemental régional (PER) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui synthétise l'état de l'environnement dans la région, analyse les interactions avec les activités humaines et met en évidence les enjeux environnementaux, a été mis à jour en 2015 par la DREAL.

Les principaux enjeux relatifs à la biodiversité régionale identifiés dans ce PER sont :

- La conservation de la biodiversité patrimoniale particulièrement bien représentée en région Provence-Alpes Côte d'Azur,
- La construction d'un réseau fonctionnel d'aires protégées représentatif de la biodiversité régionale,
- La préservation de la biodiversité ordinaire par une meilleure intégration des mécanismes de conservation de la biodiversité dans les politiques sectorielles, notamment agricoles, d'urbanisme et d'infrastructures de communication.

Ces différents enjeux ont été pris en compte par la Région dans le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) approuvé le 15 octobre 2019 et dans sa stratégie globale pour la biodiversité, approuvée en juin 2014.

Il est important de retenir et de souligner ici que le PER met en évidence et rappelle le bon état global de conservation de l'environnement dans les milieux forestiers de la région, même s'il souligne que les « vieilles forêts » sont relativement rares.

En termes de paysage, le taux de boisement élevé dans la région fait des forêts une composante essentielle de la plupart des paysages remarquables identifiés dans le PER, des 7 opérations « Grand Site », des 212 sites classés et des 360 sites inscrits présents en Provence-Alpes-Côte d'Azur. On peut aussi noter l'existence de la Directive Paysage des Alpilles.

Au niveau local aussi, le paysage forestier revêt une grande importance pour les populations, parfois peu au fait de la réalité de la gestion forestière et qui ont de plus en plus tendance à réagir vivement lorsque se font des exploitations forestières, et ce d'autant plus dans les secteurs où la gestion traditionnelle est le traitement en taillis simple qui impacte fortement les paysages s'il est pratiqué sur de grandes unités et sans tenir compte des lignes de force du paysage.

2.6 Un rôle affirmé de protection des sols et de la ressource en eau

Ayant très peu recours au travail physique du sol et pratiquement jamais aux amendements chimiques, la sylviculture est un mode de valorisation des terres qui perturbe peu le fonctionnement naturel des sols. Elle participe ainsi à la préservation de la qualité de la ressource en eau.

Le couvert forestier assure aussi une protection des sols. Ainsi dès les années 1850, en France, des centaines de milliers d'hectares de forêts ont été plantées dans le cadre de la politique de restauration des terrains en montagne (RTM) pour protéger les populations situées en aval des phénomènes torrentiels, des glissements de terrain, des chutes de blocs et de pierres et des avalanches.

Aussi dans le cadre de cette politique de restauration des terrains en montagne, le statut de « forêt de protection » a été instauré par une loi de 1922. Ce classement en forêt de protection est l'outil juridique le plus contraignant en matière de protection des forêts. Il est à noter que la loi de 1976 sur la protection de la nature a étendu le champ d'application de ce statut aux « forêts nécessaires au bien-être de la population ou à la préservation de l'environnement », mais que cette possibilité n'a encore jamais été mise en œuvre dans la région..

Cette ambitieuse politique de restauration des terrains de montagne a permis de stabiliser la grande majorité des versants français. Les peuplements équiennes, installés il y a plus d'un siècle et souvent constitués d'essences allochtones (pin noir notamment) sont pour l'essentiel toujours en place, et leur renouvellement est aujourd'hui devenu une préoccupation majeure, notamment dans un contexte de changement climatique et d'augmentation des risques d'incendie.

Le profil environnemental régional (PER) de Provence-Alpes-Côte d'Azur rappelle aussi le rôle des forêts dans la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques : atténuation des effets des inondations, contrôle du ruissellement, limitation de l'érosion des sols et des glissements de terrain, participation au renouvellement des nappes phréatiques, à la purification de l'eau et à la préservation des bonnes conditions environnementales des cours d'eau.

Dans un contexte de changement climatique, tous ces phénomènes naturels pourraient se développer, renforçant encore l'importance de ce service « protecteur » rendu par les écosystèmes forestiers, qui, eux-mêmes vont être plus sujets au dépérissement

Bien sûr, si le rôle de la forêt est en général largement bénéfique, il peut être altéré par une mauvaise gestion ou par certaines calamités (incendies,...). Ainsi, certaines pratiques, qu'il faut donc améliorer, ou certaines calamités (incendies,…), qu'il faut continuer de combattre, peuvent engendrer des risques d'altération de la ressource en eau ou des sols. A l'inverse, certaines modalités de gestion permettent de renforcer les bénéfices offerts par la forêt (choix des essences, coupes d'éclaircie, ...).

2.7 La filière forêt-bois : une contribution essentielle à l'atténuation du changement climatique et à la transition énergétique

Comme le rappelle la stratégie nationale bas carbone, la filière forêt-bois française contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au stockage du carbone et au respect des engagements internationaux, au moyen des leviers suivants :

- la séquestration de carbone dans l'écosystème forestier grâce à la photosynthèse,

- le stockage de carbone dans les produits bois et dans ceux à base de bois,
- la substitution, dans l'économie, du matériau bois aux matériaux plus énergivores,
- la valorisation énergétique de la biomasse forestière et des produits connexes issus de la transformation du bois, ainsi que des produits bois en fin de vie, qui viennent en substitution aux combustibles fossiles.

Au regard de l'importance des surfaces forestières et des spécificités de sa filière bois, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur apporte une contribution significative à l'échelle nationale et son potentiel de progression reste encore important. Le risque d'incendie de forêt, très prégnant dans la région, reste cependant une source potentielle d'émission de carbone très importante.

Le stock de carbone en forêt, tant dans la biomasse que dans le sol, tout comme les flux de carbone liés à la séquestration et aux émissions issus de la filière forêt-bois sont difficiles à estimer. En 2012, l'IGN estimait le stock de carbone dans la biomasse forestière de la région à 67 millions de tonnes. Une étude de 2015 (réalisation d'un diagnostic climAgri régional) donne quant à elle un chiffre de 171 000 kteq CO_2 dans la biomasse aérienne des forêts et des haies en 2014. Cette même étude donne pour l'année 2014 un bilan des flux (stockage additionnel de carbone dans la biomasse aérienne forestière) positif de 2180 kteq CO_2/an.

Ces chiffres restent à confirmer et à affiner. Le GREC SUD (groupe régional d'experts sur le climat), prévoit de faire paraître au printemps 2020 un cahier thématique sur la séquestration du carbone dans la région, et l'IGN prévoit une actualisation de ses données relatives au carbone au printemps 2021.

2.8 Une forêt menacée, dans un contexte de changement climatique

2.8.1 Le risque d'incendie : une préoccupation majeure dans la région

Le risque d'incendie de forêt est une préoccupation majeure en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aux préoccupations « historiques », s'ajoute aujourd'hui, comme indiqué ci-dessus, dans le contexte du changement climatique, l'impact potentiel de ces incendies sur les émissions de carbone.

Déjà naturellement exposée aux incendies, la forêt a vu ce risque s'accroître au cours des dernières décennies sous l'effet combiné :

- de la déprise agricole, notamment pastorale, qui a conduit à une plus grande continuité des formations végétales combustibles (friches, landes et forêts),
- de l'augmentation de la population et de l'urbanisation (90 % des causes d'incendie sont liées à l'homme et à ses activités),
- à plus longue échéance, de l'évolution climatique.

C'est ainsi que, mis à part son secteur montagnard, l'ensemble de la région relève des dispositions spéciales prévues par le code forestier pour les zones exposées au risque d'incendie.

La carte présentée en page suivante, établie pour déterminer les zones où le risque « moyen à élevé » justifie, pour la période 2014-2020, que le financement par le FEADER participe à la protection des massifs contre l'incendie[3], permet de visualiser la gradation du risque estival, des secteurs littoraux aux secteurs montagnards.

3 Sous réserve que soient établis des plans de protection des massifs contre les incendies

Graphique 13 : Carte traduisant la gradation du risque estival d'incendie (2014)

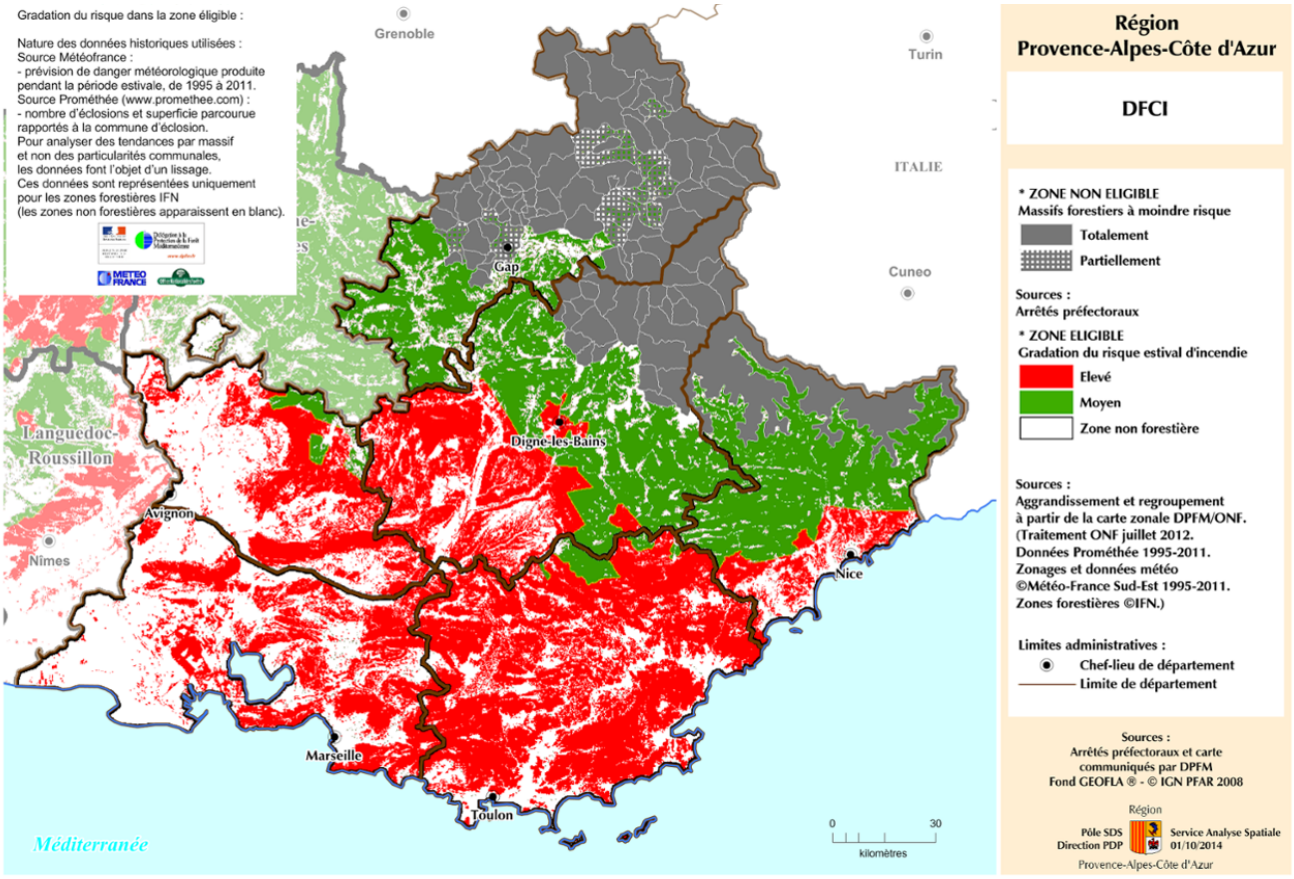

Le graphique suivant illustre l'évolution du nombre d'incendies et de la surface incendiée sur la période 1973-2017

Graphique 14 : Évolution des incendies (nombres et surface) entre 1973 et 2017 (données Prométhée 2018)

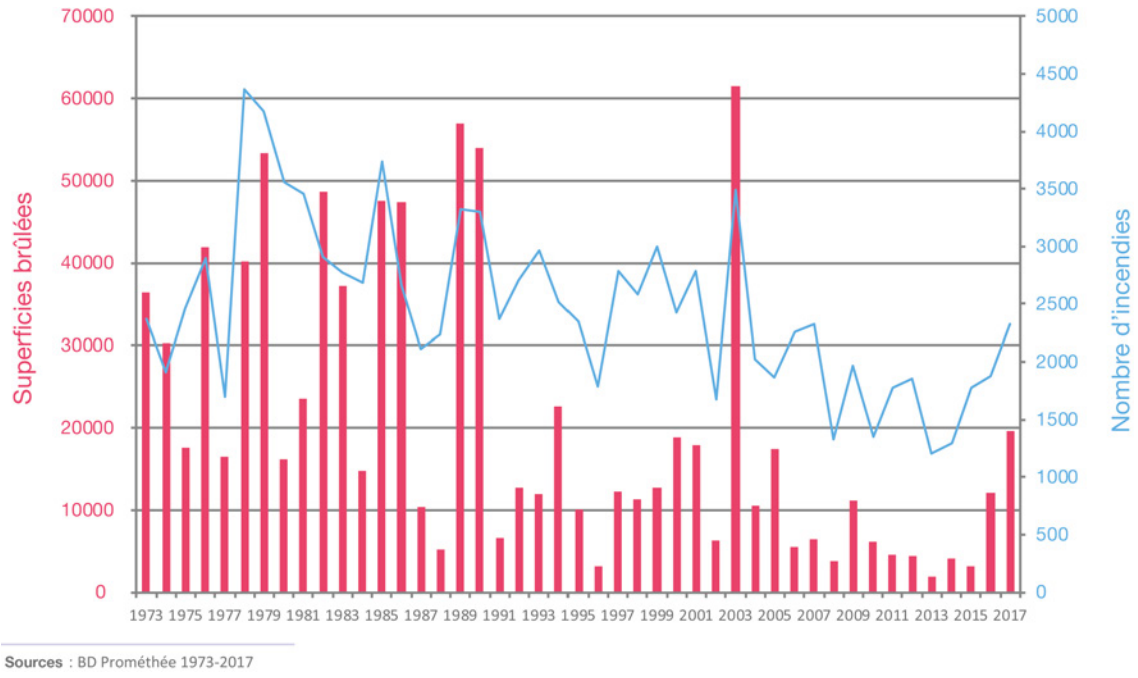

Sources : BD Prométhée 1973-2017

Ce graphique n°14 montre que l'augmentation des facteurs de risques exposée plus haut ne s'est pas traduite par une augmentation des incendies, et que, au contraire, le nombre annuel d'incendies et les surfaces incendiées ont nettement diminué depuis 1991, mis à part en 2003, année catastrophique en termes d'incendies de forêt, et cela même si la tendance de ces dernières années reste à surveiller.

Ces bons résultats sont certainement dus à la combinaison de plusieurs facteurs :

- La mise en pratique de la stratégie élaborée en zone méditerranéenne par la mission « Vulcain » à la fin des années 80, qui a abouti au « guide de stratégie générale » adopté par la France : stratégie basée sur les principes d'approche globale et d'anticipation, et sur la complémentarité des actions consistant à éviter les départs de feux, à attaquer les incendies dès leur « éclosion » et à limiter leur développement,
- La construction, au niveau départemental, de partenariats adaptés aux niveaux de risque et aux contextes institutionnels locaux,
- La traduction de ces partenariats dans les plans d'action concertés (devenus obligatoires depuis la loi de 2001 d'orientation sur la forêt sous le nom de « plans de protection des forêts contre les incendies » - PPFCI) ; la majorité de ces actions est « volontaire », au sens où elles ne relèvent pas d'une compétence obligatoire de l'État ou des collectivités territoriales.
- Le déploiement d'outils dont l'efficacité est avérée :
    - L'action sur les causes (cellules de recherche des causes, sensibilisation, verbalisation,…),
    - La surveillance permettant la détection précoce,
    - L'équipement du terrain en pistes, points d'eau, tours de guet, coupures stratégiques,
    - Le partage des données,
    - Pour le volet périurbain, les obligations de débroussaillement et les plans de prévention des risques.
- La coordination assurée, du côté de l'État, par les services « zonaux » (état-major interministériel de zone pour la lutte, délégation à la protection de la forêt méditerranéenne pour la prévention), fondée sur la pertinence d'une approche méditerranéenne[4] dans la gestion des incendies de forêt,
- La contribution financière déterminante de l'État, des collectivités territoriales et de l'Union européenne (FEADER). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue notamment des autres régions méditerranéennes par un financement régional de la DFCI ancien et important (à hauteur, aujourd'hui, de 30 à 50 % des financements mis en œuvre pour la DFCI dans la région), que l'on ne trouve pas dans les régions voisines (Corse et Occitanie),
- Le développement du volontariat chez les sapeurs-pompiers et du bénévolat au sein des réserves communales de sécurité civile (RCSCC) ou comités communaux de feux de forêt (CCFF) qui renforcent considérablement les dispositifs de surveillance et de lutte.

Pour autant, les années 2003 (catastrophique avec 1 300 incendies et 25 000 hectares brûlés), et plus récemment, dans une moindre mesure, 2016 (600 incendies, 6 000 hectares brûlés) et 2017 (700 incendies, 8 000 hectares brûlés) nous renvoient à cette augmentation des facteurs de risques exposée plus haut. **Elles nous rappellent que nous avons à faire face de façon certaine,**

4 15 départements : Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Ardèche, Aude, Bouches du Rhône, Corse du Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées Orientales, Var et Vaucluse.

même si ce n'est qu'épisodique, à la probabilité que se produisent, y compris dans des départements et des secteurs encore considérés aujourd'hui comme « moins sensibles », des incendies qui parcourront des surfaces ou causeront des dommages importants s'ils ne sont pas détectés ou attaqués à temps.

Dans cette perspective, l'organisation de la DFCI dans la région, qui a fait ses preuves mais reste largement tributaire des volontés locales des collectivités, devra sans doute évoluer pour prendre en compte cette évolution du risque et être en capacité d'y répondre de manière efficace.

De son côté, le Conseil régional a mis en place un comité de concertation régionale sur les risques (C2R2), qui prend en compte l'ensemble des risques (incendies, inondations, multirisques montagne et calamités agricoles), et qui propose un cadre de concertation permettant de prendre en compte l'ensemble de la chaîne de gestion du risque depuis la prévention jusqu'au retour d'expérience de la gestion de la crise dans une approche multirisque. Afin d'alimenter les réflexions de la C2R2, la Région a aussi lancé en 2018 l'élaboration d'un « livre blanc » sur les risques naturels pour recueillir la parole des acteurs du territoire, et en particulier des collectivités, et retenir les propositions les plus pertinentes pour améliorer les systèmes de prévention et de lutte.

Des projets de coopération sur le risque incendie sont aussi en cours d'exécution entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les régions italiennes limitrophes et la Corse. Ils ont pour objectifs de réaliser des expérimentations, faire évoluer les politiques institutionnelles et bâtir des partenariats solides sur cette thématique.

En effet, la « culture du risque » est un axe qui doit être développé auprès de l'ensemble de la population.

2.8.2 Un risque sanitaire accentué par le changement climatique

Les forêts de la région sont exposées à divers risques sanitaires. Le problème le plus connu, qui affecte les forêts mais aussi les populations, est lié à la chenille processionnaire du pin.

Les maladies peuvent être causées par des bactéries, des champignons ou des insectes et leurs effets ont tendance à se cumuler sur les arbres affaiblis. Le département santé des forêts (DSF) du ministère de l'agriculture assure un suivi structuré des maladies observées en région et une vigilance sur les risques sanitaires en émergence de manière à informer les propriétaires et gestionnaires forestiers, permettre une meilleure compréhension des parasites impliqués et permettre une réaction rapide en cas de nouvelle infection. Cela concerne en particulier les espèces invasives comme le nématode du pin ou les maladies nouvelles comme la chalarose du frêne.

Les changements climatiques observés ces dernières années affectent d'ores et déjà les peuplements forestiers. Ainsi, le déficit foliaire moyen des arbres de la région ne cesse de progresser depuis plus de 30 ans et des dépérissements massifs de sapins et de pins sylvestres ont déjà été observés dans les Alpes du Sud et dans l'arrière-pays méditerranéen au cours de la dernière décennie.

Le réchauffement climatique se caractérise autant par des sécheresses et des canicules estivales et printanières qui induisent des stress hydriques, que par des hivers et automnes très doux qui perturbent la phénologie des arbres et favorisent l'hivernage des parasites et les pathogènes. (notamment tropicaux). Cette évolution, qui fragilise les arbres, provoque des dépérissements forestiers et a des impacts ponctuellement spectaculaires sur les peuplements. Dans les années à venir, l'augmentation des températures et des périodes de sécheresse pourraient engendrer une extension significative des problèmes sanitaires de tous ordres.

Ces modifications vont engendrer une augmentation des facteurs de risque :

- Augmentation du risque incendie notamment dans des secteurs auparavant peu concernés,

- Augmentation des risques sanitaires du fait de la progression de certaines espèces qui pourraient bénéficier des nouvelles conditions climatiques,
- Augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, notamment pluies et vents violents, qui peuvent affecter les sols ou les forêts.

2.8.3 Un équilibre forêt-gibier important pour assurer le renouvellement des forêts

Les grands ongulés sont une composante importante de la forêt régionale. Ces espèces participent à la richesse de la forêt et des territoires d'un point de vue environnemental, social et économique.
Si les populations de sangliers posent de gros problèmes à l'agriculture, leur impact sur les forêts de la région, compte tenu de leurs spécificités, est très limité. Les problématiques d'équilibre forêt-gibier concernent essentiellement les grands ongulés.

Les fortes densités ou les concentrations locales de ces grands ongulés, principalement pour le cerf et le chevreuil, peuvent cependant compliquer voire compromettre la régénération des peuplements forestiers, par abroutissement et frottis, voire mettre en péril des peuplements plus âgés par écorçage.

Or, cerfs et chevreuils sont présents en abondance dans la région. Comme partout en France les populations de chevreuil se sont beaucoup développées dans les années 2000 et l'espèce est aujourd'hui présente et abondante sur quasiment tout le territoire régional (à l'exception de quelques communes de Camargue notamment). Dans ces conditions, si l'on se base -avec toutes les précautions nécessaires, notamment suite à l'arrivée du loup- sur l'évolution des attributions et des prélèvements cynégétiques, on peut supposer que les populations sont ces dernières années en baisse sur les Alpes de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes, stables sur le Var et en augmentation sur les autres départements.

Graphique 15 : Évolution des prélèvements de chevreuil par la chasse selon les départements depuis 1975 (source : ONCFS)

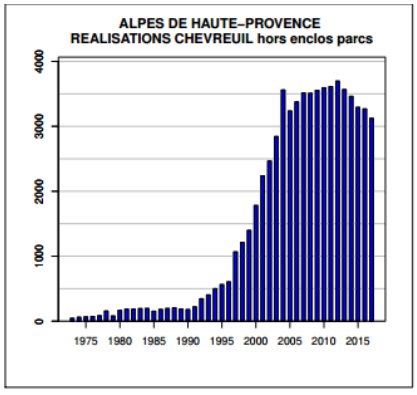

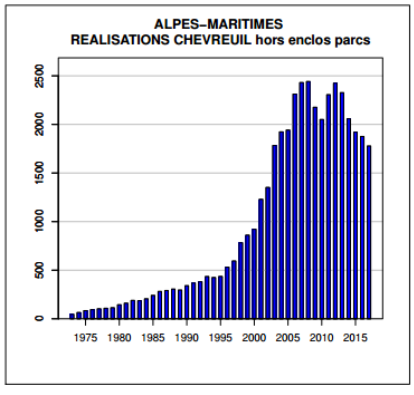

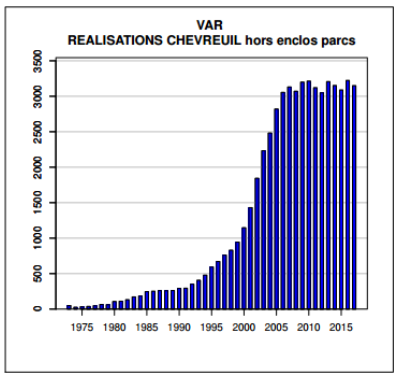

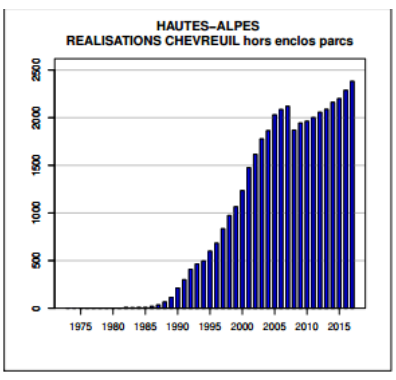

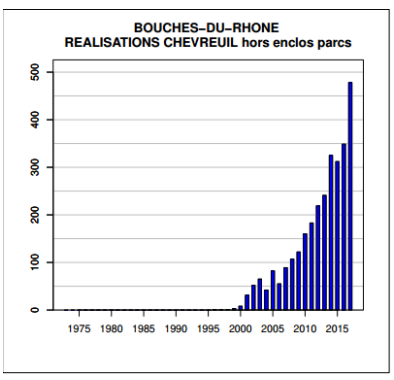

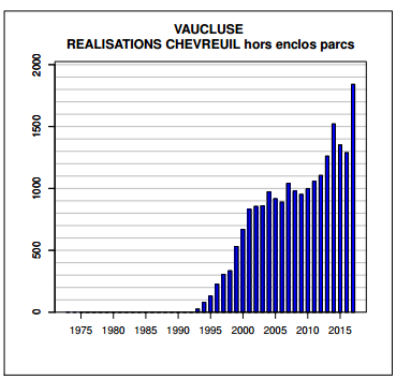

Pour le cerf, la situation est différente : il est encore absent ou très rare dans les Bouches-du-Rhône, encore peu fréquent dans le Var et le sud de Vaucluse, mais abondant, voire très abondant dans de nombreux secteurs des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, de Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence.

Graphique 16 : Nombre de cerfs prélevés par la chasse en 2017 par département (source:ONCFS)

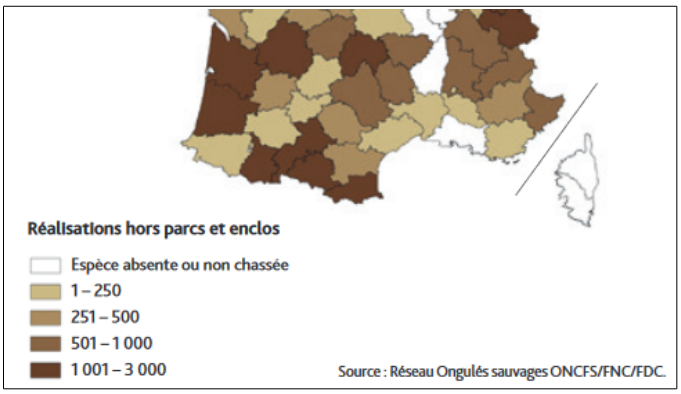

Le cerf continue d'ailleurs à coloniser la région, comme le montre le graphique ci-après.
Graphique 17 : Évolution du pourcentage de surface régionale occupée par le cerf (source : ONCFS)

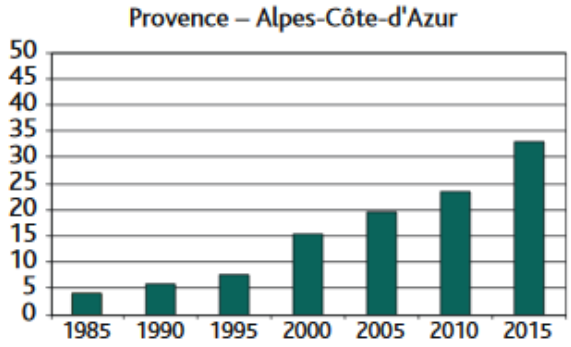

La cohabitation harmonieuse entre la sylviculture et la chasse passe par la recherche d'un équilibre entre la forêt et le gibier.
Selon les termes de l'article L.425-4 du code de l'environnement, l'*équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles […]. L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est recherché par la combinaison des moyens suivants : la chasse, la régulation, la prévention des dégâts de gibier par la mise en place de dispositifs de protection et de dispositifs de dissuasion ainsi que, le cas échéant, par des procédés de destruction autorisés. La recherche de pratiques et de systèmes de gestion prenant en compte à la fois les objectifs de production des gestionnaires des habitats agricoles et forestiers et la présence de la faune sauvage y contribue*.
Ce même article stipule que « *l'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné* ».

Le déséquilibre sylvo-cynégétique peut se manifester à deux échelles différentes :

- À l'échelle d'un massif forestier ou d'une unité de gestion cynégétique,

- À l'échelle plus réduite d'une propriété forestière ou d'un groupe de parcelles, en lien avec des concentrations d'animaux.

Une situation de déséquilibre sylvo-cynégétique perçue à l'échelle d'un massif forestier ou d'une unité de gestion cynégétique traduit vraisemblablement des niveaux de populations d'ongulés supérieurs aux capacités d'accueil de la forêt sur le territoire considéré, au regard des objectifs qui sont conférés à cette forêt, notamment au travers du document de gestion durable (plan simple de gestion ou aménagement forestier,…).

Dans les situations de déséquilibre supposées entre la forêt et le gibier, il convient tout d'abord d'objectiver et de partager le constat de ce déséquilibre, puis de mettre en place des mesures de réduction des impacts basées sur la répartition ou les densités de populations d'ongulés et sur les capacités d'accueil du milieu .
En Provence-Alpes-Côte d'Azur, une première carte régionale des secteurs identifiés au titre de l'équilibre forêt-gibier a pu être dressée à partir d'un travail réalisé dans chaque département, en concertation entre les forestiers et les chasseurs. Cette première carte nécessairement imprécise constitue un point de départ intéressant qui devra être affiné. Elle est présentée ci-après.

<u>Graphique 18:</u> Carte des secteurs identifiés en Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de l'équilibre forêt-gibier

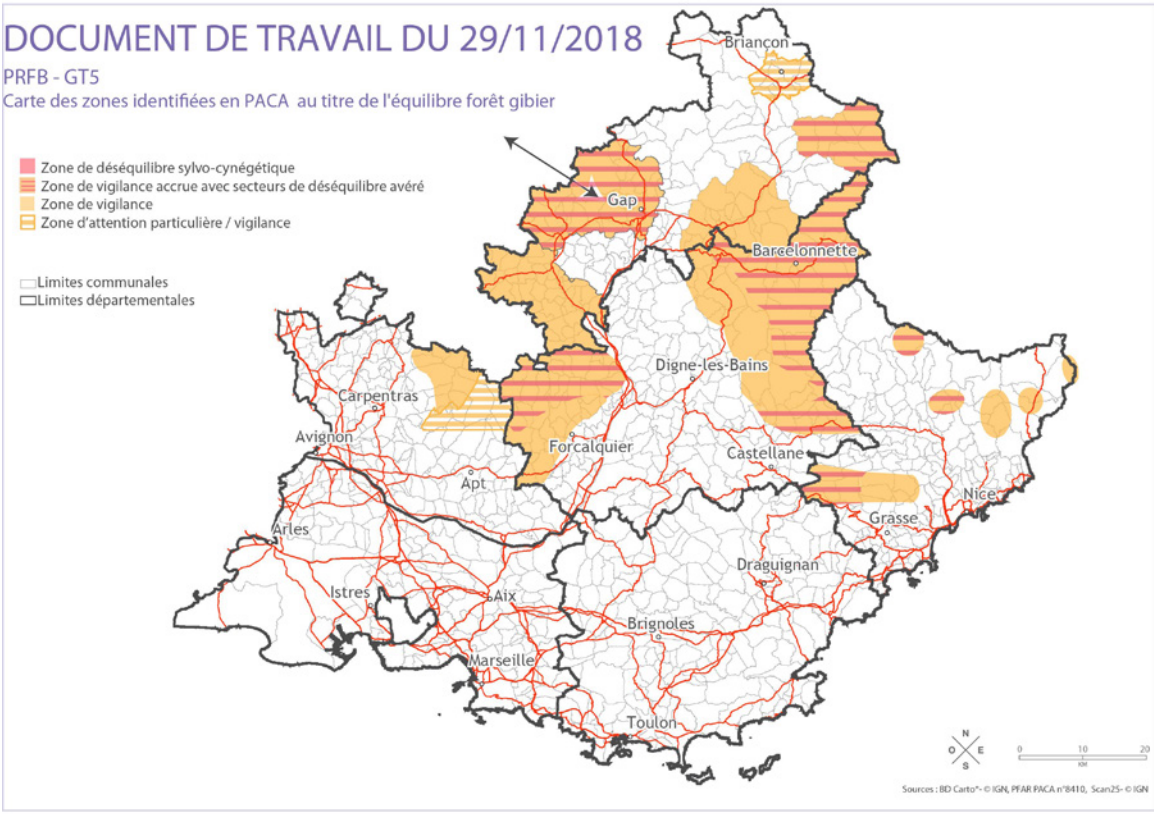

La poursuite de ce travail partenarial entrepris, qu'il faut saluer, doit se faire localement, dans chaque département et par unité de gestion cynégétique, pour confirmer et préciser la réalité et l'origine des problèmes constatés.

2.9 Un rôle social aussi prépondérant

2.9.1 Une forêt sous influence urbaine qui se doit d'accueillir le public

Avec 218 millions de nuitées en 2017, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la troisième région la plus touristique de France, après la région parisienne et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Même si le littoral est encore la destination privilégiée, l'arrière-pays, la Provence et la montagne sont aussi des destinations recherchées. Comme par ailleurs un tiers des forêts de la région est situé à moins de 10 kilomètres d'une unité urbaine de plus de 50 000 habitants, on comprend facilement l'importance des forêts pour l'accueil du public et la récréation.

Si, en forêt publique, cet accueil est globalement maîtrisé, organisé, voire par endroits labellisé (par exemple, labellisation « forêt d'exception » pour la forêt de Boscodon ou la Sainte-Baume), avec la mise en place d'équipements dédiés, essentiellement financés par les collectivités locales (communes, intercommunalités, départements pour les secteurs classés « Espaces Naturels Sensibles » ,…) et l'ONF, la situation est différente en forêt privée où ce tourisme est plutôt subi par les propriétaires. Les PDIPR (plans départementaux d'itinéraires de promenade et de randonnée) et les PDESI (plans départementaux des espaces, sites et itinéraires), qui sont de la compétence des départements, ont vocation à améliorer cette situation.

De fait, la forêt régionale, et notamment la forêt méditerranéenne, est encore avant tout perçue comme un espace récréatif totalement ouvert au public, ce qui peut engendrer des risques (incendies, dégradations,…) et des conflits d'usage.
Ces conflits d'usage peuvent prendre des formes très variées : conflits ponctuels « classiques » entre promeneurs, chasseurs, ramasseurs de champignons et autres, mais aussi conflits possibles entre les populations locales souvent peu au fait de la gestion forestière, et les propriétaires et gestionnaires forestiers, dès lors que l'activité sylvicole impacte visuellement, même provisoirement, le paysage.

2.9.2 La chasse : une activité indispensable pour maintenir l'équilibre forêt-gibier

Même si la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des 4 régions de France où la proportion de chasseurs dans la population est la moins importante (chiffres FNC 2017), la chasse, avec 73 460 chasseurs (chiffre 2016), a un rôle économique et social important dans la région.

<u>Graphique 19</u> : Part des chasseurs dans la population en 2017, selon les régions (source : ONCF)

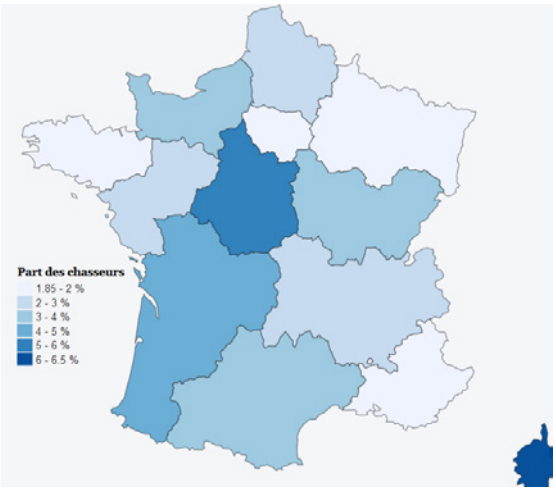

<u>Graphique 20</u>: Répartition du nombre de chasseurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur par département, en 2016 (source : ONCFS)

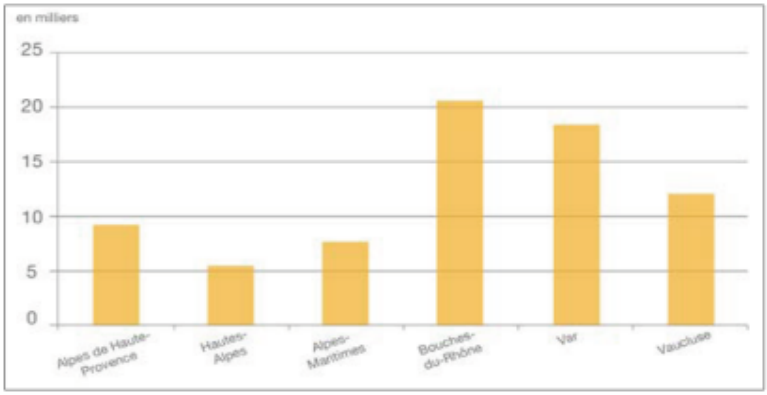

Au-delà de ces considérations, pour ce qui concerne la forêt (et hormis les prélèvements faits par le loup) les prélèvements de cervidés, nécessaires au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique, ne sont assurés que par la chasse. Par ailleurs, pour de nombreuses forêts peu productives, les revenus tirés de la chasse sont largement supérieurs aux revenus tirés des ventes de bois.
L'activité cynégétique fait donc partie intégrante de la gestion forestière dans la région.

2.9.3 Concilier agriculture et forêt : le sylvopastoralisme

En région méditerranéenne, un couvert forestier (limité) permet à l'herbe de pousser plus tard en saison estivale, et ainsi d'offrir une ressource pastorale supplémentaire pour le bétail… et donc aussi un revenu supplémentaire pour le propriétaire forestier.
De leur côté, à certains stades de leur développement, les peuplements forestiers de la région peuvent, sans subir de dommages notables, supporter la présence de troupeaux.
Ainsi, de tout temps, le sylvopastoralisme a façonné de nombreux paysages de la région.
Par ailleurs, la présence en forêt de troupeaux bien conduits contribue à réduire la masse de sous-étage combustible et ainsi à limiter les risques et l'ampleur des incendies, à entretenir des milieux particuliers et parfois remarquables, et à contribuer au maintien de certains paysages emblématiques.

Plus que jamais, dans de nombreux secteurs de la région, le sylvopastoralisme peut donc aujourd'hui être considéré comme une démarche d'aménagement concerté de l'espace à bénéfices réciproques, même en forêt dite « de production », et être organisé dans cet esprit.

2.10 Synthèse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités et menaces) de la forêt et de la filière bois régionales

Voir page suivante

Atouts	**Faiblesses**
* Une surface forestière et un stock de bois sur pied importants, encore en expansion * Une essence réputée : le Mélèze * Des initiatives locales nombreuses * Un enjeu régional bien identifié et pris en compte dans les politiques globales, notamment au travers du SRADDET * Une responsabilité écologique importante (spot de biodiversité) * Une forêt multifonctionnelle qui répond à de nombreux besoins et fournit des services d'intérêt général * Un attachement des citoyens à la forêt * Un risque incendie bien identifié et pris en compte efficacement et depuis longtemps * Une région précurseure en matière de chaufferies et réseaux de chaleur « bois »	* Une fertilité des forêts et des volumes de bois sur pied à l'hectare souvent faibles; des bois majoritairement de faible valeur * Une exploitabilité difficile (contraintes naturelles, desserte insuffisante,...) * Une conciliation des enjeux écologiques (et de la réglementation induite) et des enjeux économiques complexe, mais essentielle à trouver pour lever les freins à l'exploitation forestière * Une propriété privée morcelée et une « culture sylvicole et de production de bois » encore à développer * D'importantes surfaces forestières encore non gérées * Une filière peu structurée, peu développée et en grande difficulté, notamment la première transformation du bois * Une culture de l'utilisation du matériau « bois local » perdue * Un risque d'incendie majeur induisant une nécessaire priorité de protection des biens et des personnes avant celle de la forêt * Une filière qui peine à trouver de la main d'œuvre
Opportunités	**Menaces**
* Une volonté politique affirmée de plus et mieux valoriser le bois * Une demande « bois énergie » en très forte augmentation qui conduit la filière à réagir * Une motivation affirmée des acteurs de la filière forêt-bois qui s'organise avec la création récente de l'interprofession régionale * Une filière « bois-construction » qui se structure notamment grâce à la dynamique de certification « Bois des Alpes™ » * Une culture du matériau bois à retrouver * La normalisation du pin d'Alep et la volonté de valoriser de nouvelles essences pour la construction en région * Le développement du marché des matériaux dérivés à base de bois : panneaux porteurs, bois massifs aboutés, bois massifs reconstitués, carrelets, panneaux isolants, … * Le développement de la chimie du bois * Des territoires qui se sentent de plus en plus « concernés »	* Un risque incendie majeur * Une demande en bois énergie et en bois d'industrie en forte augmentation qui peut conduire à une surexploitation et à une gestion non durable de la forêt, ainsi qu'à des conflits * Le changement climatique qui induit dépérissements, augmentation des risques d'incendies et des risques phytosanitaires et qui interroge sur les investissements en forêt et la gestion des peuplements * L'étalement urbain aux abords des métropoles et grands centres urbains * Des déséquilibres sylvo-cynégétiques en augmentation

3 Les orientations et objectifs du PRFB

Les objectifs du PNFB, qui doivent être déclinés au niveau régional, ont été rappelés dans la première partie du présent document.
Pour atteindre ces objectifs, les membres de la CRFB ont défini 6 orientations stratégiques pour le présent programme régional forêt-bois de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ces orientations sont les suivantes :

Orientation 1 : faire évoluer la gestion forestière dans un contexte de changement climatique
Orientation 2 : assurer un approvisionnement durable de la filière forêt-bois
Orientation 3 : structurer, conforter et dynamiser la filière forêt-bois
Orientation 4 : préserver les écosystèmes forestiers et les paysages
Orientation 5 : valoriser les multiples services rendus par la forêt
Orientation 6 : réconcilier la société avec la gestion forestière

3.1 Orientation 1 : faire évoluer et dynamiser la gestion forestière dans un contexte de changement climatique

L'augmentation attendue de la récolte de bois au niveau régional (orientation 2) ne pourra se faire sans une augmentation des surfaces gérées et sans une dynamisation de la gestion forestière.

Il s'agira donc, toujours dans le cadre d'une gestion durable, à la fois d'intensifier la gestion forestière dans les forêts déjà gérées et de mettre en gestion une part plus importante des forêts qui ne font pas l'objet aujourd'hui de gestion forestière, pour des raisons techniques ou par choix des propriétaires.

À ce titre, les documents de gestion durable sont réaffirmés comme étant le socle essentiel d'une gestion durable, dynamique et de qualité, respectueuse de l'environnement et des paysages (fiche action 1.4). C'est pourquoi l'augmentation des surfaces forestières bénéficiant d'un document de gestion durable constitue un des objectifs prioritaires du PRFB.

L'augmentation des surfaces boisées ne pouvant plus être aujourd'hui un objectif, dans une région où le taux de boisement dépasse déjà 50 %, la maîtrise et la valorisation du foncier forestier sera aussi une priorité (fiche action 1.3).

La progression de la gestion durable à l'échelle régionale doit aussi permettre, par la définition et la mise en œuvre de sylvicultures diversifiées et plus dynamiques, et la définition de nouveaux itinéraires sylvicoles (fiche action 1.5), d'améliorer les peuplements forestiers sur les terrains qui le permettent (les plus fertiles) et d'y augmenter progressivement la proportion de bois d'œuvre.

En effet, la priorité doit être donnée à cette production de bois d'œuvre. Compte tenu de la qualité actuelle assez médiocre de nombreux peuplements qui n'ont jamais fait l'objet de sylviculture, l'augmentation de la proportion de bois d'œuvre en forêt passera par une augmentation des travaux dans les jeunes peuplements et, dans un premier temps, nécessairement par le prélèvement en priorité des bois de mauvaise qualité (souvent à destination du bois énergie), ce qui concentrera l'accroissement des volumes de bois en forêt sur les arbres de qualité future « bois d'œuvre ». L'augmentation de la séquestration de carbone se fera donc de plus en plus sur des qualités « bois d'œuvre », qui, par leur utilisation ultime (bois construction), contribueront aussi au stockage du carbone, renforçant ainsi le cercle vertueux de la gestion forestière et de la mobilisation des bois.
Même si la priorité doit aussi souvent que possible être donnée à la régénération naturelle, des recherches et des expérimentations sur l'adaptation des peuplements en place et la recherche d'essences forestières nouvelles sont aussi nécessaires pour prendre en compte, et si possible

anticiper, le changement climatique. Des dépérissements forestiers de grande ampleur sont en effet à craindre et il faut s'attendre, pour maintenir les capacités de production de bois des forêts, ou parfois simplement pour maintenir l'état boisé, à devoir transformer certains peuplements (c'est-à-dire changer d'essences principales), au moins là où les conditions stationnelles permettent de l'envisager à des coûts économiques raisonnables. La capacité d'adaptation des différents peuplements forestiers face à ces changements est encore très incertaine et nécessite de mieux connaître et faire connaître l'impact du changement climatique (fiche action 1.1) mais aussi déjà d'anticiper ce changement climatique (fiche action 1.2).

Aussi, il est déjà nécessaire de rechercher et de tester de nouvelles essences forestières qui pourraient être adaptées aux conditions écologiques de demain, et, par endroits, là où les peuplements sont déjà dépérissants et notamment là où les enjeux de préservation de l'état boisé sont importants (enjeu de protection des terrains de montagne et des populations situées à l'aval notamment), il peut être déjà nécessaire de prévoir leur transformation (fiche action 1.2).

3.2 Orientation 2 : assurer un approvisionnement durable de la filière forêt-bois

Au niveau national, une augmentation de la récolte annuelle de bois de 12 Mm^3 est attendue d'ici 2026. Les orientations et les actions retenues dans le présent PRFB doivent permettre de contribuer à cette augmentation de récolte. La contribution régionale indicative à cette augmentation a été évaluée dans le PNFB à 310 000 m^3, à partir de l'analyse des résultats de l'étude ADEME/IGN/FCBA de 2015 (cf paragraphe 3.1.2).

3.2.1 Estimation des besoins en bois

Au-delà de sa contribution aux objectifs nationaux, la production de bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur doit avant tout permettre de répondre aux besoins des industries, des collectivités et des particuliers de la région. C'est d'autant plus vrai, à court et moyen terme, que la qualité actuelle d'une grande partie des bois aujourd'hui présents dans les forêts de la région ne permet pas d'envisager une valorisation autre qu'en bois d'industrie ou en bois énergie, deux modes de valorisation qui n'ont de sens (économique et écologique) qu'en circuit court.

Une estimation des besoins régionaux en bois aux horizons 2023 et 2030 a été réalisée en 2016, lors de la préparation du schéma régional biomasse. Cette estimation s'appuie sur la connaissance des besoins en bois construction, sur les besoins exprimés par l'industrie papetière qui souhaite relocaliser une partie de sa production, sur les plans d'approvisionnement, validés par l'État, des centrales biomasses, sur les objectifs de récolte en bois régional de la centrale de Gardanne (dont la zone d'approvisionnement autorisée s'étend sur plusieurs régions) et sur les objectifs de développement des chaufferies bois, la consommation de bois de chauffage par les particuliers étant supposée constante.

Dans le SRB, cette estimation des besoins annuels en bois régionaux commercialisés s'établit comme suit (en notant que ces chiffres résultent pour partie de la conversion en m^3 d'unités énergétique (GWh) et de poids (tonnes):

- Bois d'œuvre : 150 000 m^3,
- Bois d'industrie : 529 400 m^3,
- Bois énergie exporté hors région (approvisionnement de la centrale biomasse de Pierrelatte, dans la Drôme, supposé constant) : 76 400 m^3,
- Bois énergie pour les centrales biomasse régionales : 457 200 m^3,
- Bois énergie pour les réseaux de chaleur régionaux : 282 700 m^3,

- Bois énergie pour les particuliers (bois commercialisé ; besoin supposé constant) : 112 300 m³,

Soit un besoin total en bois commercialisé à l'horizon 2030 estimé à 1 608 000 **m³**, répartis en 150 000 m³ de BO (bois d'oeuvre) ; 529 400 m3 de BI (bois d'industrie) et de 928 600 m3 de BE (bois énergie).

3.2.2 Les objectifs du PRFB en matière de mobilisation de bois.

Les objectifs de mobilisation doivent être fixés au regard des besoins mais aussi au regard de la disponibilité en bois.
La productivité nette des forêts à l'horizon 2030 est estimée dans le SRB à 4 millions de m³. C'est donc le volume maximum qui pourrait théoriquement être prélevés par an sans appauvrir la forêt.

Différentes études permettent d'estimer la ressource forestière mobilisable (disponibilité technico-économique) dans le futur, selon divers scénarios de gestion et de développement de la filière, définis en lien avec les acteurs locaux, sur la base des récoltes commercialisées actuelles et en fonction des contraintes locales, et ce, toujours dans le cadre d'une gestion durable.
L'ADEME, l'IGN et le FCBA ont ainsi engagé en 2014 une étude nationale[5] sur la disponibilité en bois d'origine forestière aux horizons 2020 et 2035, étude qui fournit aussi des chiffres par région.
En 2017, l'ADEME a fait réaliser par l'IGN, dans le cadre de la préparation du schéma régional biomasse (SRB) et du présent PRFB, une étude ciblée sur la région[6] pour préciser ces données.

Dans l'étude nationale, la disponibilité technico-économique, selon un scénario qualifié de « dynamique progressif », a été estimée à 1 486 000 m³/an sur la période 2031-2035 (1 103 000 m3 de « bois fort » et 384 000 m3 de menus bois).

Dans l'étude régionale, la disponibilité technico-économique selon un scénario qualifié de « industrie-énergie» a été estimée pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à 1 021 000 m³/an (hors menus bois) sur la période 2031-2035 et à 924 200m3 (hors menus bois) sur la période 2026-2030.
Dans leurs travaux préparatoires au SRB, les acteurs locaux ont quant à eux estimé la disponibilité technique en menus bois à l'horizon 2030 à 628 500 m³/an. Ce volume comprend aussi les menus bois issus des nombreux travaux de débroussaillement DFCI nécessaires dans la région et qui pourraient être valorisés en bois énergie.
Au total, la disponibilité technique des forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur a donc été estimée dans le SRB à 1 552 700 m³/an (924 200 + 628 500) à l'horizon 2030.

En 2019, une ambitieuse politique de valorisation du pin d'Alep a aussi été mise en place dans la région avec le soutien des acteurs des territoires. Elle permettra, si elle aboutit, une mise en valeur plus importante de ces forêts méditerranéennes qui représentent environ 200 000 hectares dans la région.

Au vu de tous ces éléments, les acteurs de la filière forêt-bois de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont estimé qu'il était techniquement et écologiquement possible de répondre à l'ensemble des besoins en bois exprimés par la filière.

L'objectif de mobilisation annuelle de bois commercialisé a donc été chiffré à : **1 600 000 m³** en fin de PRFB, **composés de 200 000 m³ de bois d'œuvre (BO), 500 000 m³ de bois d'industrie (BI) et 900 000 m³ de bois énergie (BE).**

5ADEME - IGN – FCBA, 2015, Disponibilité en bois d'origine forestière et populicole en France aux horizons 2020 et 2035

6 IGN-ADEME 2017 – Disponibilités en bois des forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'horizon 2035

Compte tenu du caractère ambitieux de cet objectif, le cadre dans lequel il s'inscrit mérite d'être précisé :

- la gestion durable de toutes les forêts dans lesquelles s'effectuent des prélèvements de bois, doit pouvoir être garantie, ce qui passe par l'agrément et l'approbation de documents de gestion durable partout où des prélèvements de bois sont attendus,
- la production de bois d'œuvre est un objectif prioritaire, partout où la fertilité des sols le permet. La proportion importante de bois d'industrie et de bois énergie qu'il est prévu de récolter pendant la durée du présent PRFB est donc avant tout liée à la faible qualité actuelle du bois présent dans les nombreux massifs qui n'ont jamais fait l'objet de sylviculture. A court ou moyen terme, l'augmentation de la récolte de bois d'œuvre passera aussi par un meilleur tri des produits,
- bien évidemment, l'objectif de mobilisation en fin de PRFB ne sera à atteindre que s'il correspond toujours aux besoins, notamment aux besoins des industriels locaux utilisateurs de bois d'industrie et de bois énergie.

Au final, si cet objectif est atteint, l'augmentation des prélèvements de bois, consécutive à la dynamisation de la gestion forestière pourrait conduire à récolter et commercialiser annuellement environ 50 % de la production annuelle à l'horizon 2029.
Le volume de bois présent en forêt (et donc le stockage de carbone) continuera donc à augmenter , avec en parallèle, une augmentation de la proportion d'arbre de qualité « bois d'œuvre » dans les peuplements.

3.2.3 Les conditions nécessaires à l'augmentation de la récolte

L'augmentation de la récolte de bois passe nécessairement par une amélioration des conditions de desserte, de transport et de stockage des bois (fiche action 2.1). Elle passe aussi par une modernisation et une mécanisation du matériel d'exploitation forestière, pour permettre d'intervenir dans les secteurs à plus forte pente et d'augmenter les rendements, tout en diminuant la pénibilité du travail en forêt (fiche action 2.2), bien entendu toujours dans le nécessaire respect des sols, des écosystèmes et des paysages.

Comme indiqué précédemment, en zone méditerranéenne, cette augmentation passe aussi par le développement d'une filière « pin d'Alep », essence dont la normalisation obtenue en 2018 permet d'envisager son usage en bois construction. En effet, le pin d'Alep, qui occupe plus de 12 % de la surface forestière de la région, constitue aujourd'hui des peuplements qui n'ont, pour l'essentiel, jamais fait l'objet d'opérations sylvicoles. Le développement de la sylviculture dans ces peuplements passera par des travaux et des coupes d'amélioration qui produiront des quantités importantes de bois d'industrie et de bois énergie (BIBE) .

Par ailleurs, même si un important travail sur le foncier doit impérativement être réalisé pendant la durée du PRFB, la propriété forestière privée restera pour longtemps encore très morcelée, et l'imbrication entre terrains publics et privés est souvent forte dans la région. Or, une part importante du volume mobilisable est situé dans ces petites propriétés privées. Aussi, l'augmentation et la sécurisation de la récolte de bois passe impérativement aussi par la massification de l'offre, par le regroupement de chantiers entre propriétés privées -mais aussi entre propriétés publiques et privées- et par la généralisation des contrats pluriannuels de ventes de bois. Toutes les initiatives allant dans ce sens sont à encourager (fiche action 2.3). Ce travail de regroupement et de massification doit aussi permettre de repérer et trier les bois d'œuvre parfois présents en faibles quantités dans les coupes, et qui sont parfois aujourd'hui non valorisés car représentant un volume trop faible pour justifier ce tri, économiquement parlant.

Pour être acceptable et acceptée, écologiquement, socialement et économiquement, l'augmentation de la récolte de bois doit pouvoir être garantie comme étant écologiquement responsable et réalisée dans le respect d'une gestion durable. Ainsi, en parallèle de l'augmentation impérative des surfaces dotées d'un document de gestion durable (cf : orientation 1), la certification forestière (PEFC ou

FSC), qui atteste du respect des fonctions environnementales, sociétales et économiques de la forêt est aujourd'hui devenue indispensable (fiche action 2.4).

De même, la traçabilité des bois qui permet d'attester leur provenance permet de privilégier le bois local (certification « Bois des Alpes™ » par exemple). Plus globalement, il est aussi important de pouvoir « suivre » l'évolution des niveaux de prélèvement de bois par territoire, pour s'assurer que ces prélèvements restent compatible avec la ressource disponible localement, et ainsi éviter tout prélèvement excessif. La mise en place d'un observatoire local de suivi de l'origine des bois (fiche action 2.4), complémentaire de l'enquête annuelle de branche, est donc nécessaire.

3.2.4 Localisation des prélèvements supplémentaires

Le PNFB demande de localiser les forêts où auront lieu les prélèvements supplémentaires.
Au-delà des possibilités de dynamisation de la sylviculture dans les forêts déjà gérées, et comme indiqué précédemment, une part importante du volume disponible se trouve dans les propriétés privées de petite taille. Des solutions devront être trouvées pour y mobiliser du bois dans des conditions de gestion durable.
De son côté, l'ONF a identifié plus de 30 000 hectares de forêts de collectivités présentant un potentiel de mobilisation de bois à court terme et sur lesquels le régime forestier devrait s'appliquer. Ces forêts sont aussi une source potentielle importante de mobilisation de bois.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour essayer de localiser géographiquement ces prélèvements supplémentaires, une analyse a été réalisée par massif (cf paragraphe 1). L'identification de ces massifs a permis de créer une dynamique locale très favorable au développement de la filière forêt-bois. Les enjeux écologiques et sociaux ont pu être clairement identifiés pour chaque massif, mais si des informations ponctuelles relatives à la localisation de forêts pouvant contribuer à la mobilisation du bois ont pu être apportées, l'échelle de ces massifs s'est avérée non adaptée pour définir des objectifs de mobilisation du bois « par massif », notamment en l'absence de données IGN sur la disponibilité en bois et d'outils de suivis de la récolte, mais aussi parce que les bassins et les stratégies d'approvisionnement des gros consommateurs de bois régionaux ne sont finalement pas à cette échelle. Ce constat a d'ailleurs incité certaines collectivités locales à réaliser des études de gisement sur leur territoire (études en cours).

3.3 Orientation 3 : structurer, conforter et dynamiser la filière forêt-bois

L'augmentation de la récolte de bois a pour but premier de permettre le développement de la filière en Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais aussi de mieux valoriser localement cette ressource renouvelable présente en quantité sur le territoire régional et de contribuer ainsi à la croissance verte, à la transition énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre.

En comparaison d'autres régions françaises, cette filière forêt-bois est relativement peu développée, peu structurée et parfois, surtout au niveau de la première transformation, en grande difficulté (notamment au niveau des scieries). L'installation de nouvelles scieries, aussi pour participer à la mobilisation des pins, est indispensable, sans oublier les besoins de scieries dans les secteurs historiquement productifs des Alpes. Des synergies devront aussi être trouvées entre les scieries et les centrales biomasse.

La jeune interprofession forêt-bois régionale, qui doit animer ces évolutions, doit donc être confortée (fiche action 3.1) et une action ambitieuse de modernisation des scieries existantes et pour la création de nouvelles scieries doit être lancée (fiche action 3.2).

Tous les usages du bois doivent être promus : le bois d'œuvre en priorité : utilisation du bois dans la construction et en caisserie/palette (fiche action 3.4) en priorité, nouveaux usages (chimie biosourcée,...) et innovation (fiche action 3.7), mais aussi reconnaissance de la filière bois d'industrie (fiche action 3.5) et promotion d'un développement maîtrisé du bois énergie (fiche action 3.6). Pour cela, une modernisation de la deuxième transformation sera aussi nécessaire (fiche action 3.3). Notamment, des techniques innovantes de raboutage-collage permettant de valoriser en bois d'œuvre les arbres de petites sections et/ou de courtes longueurs devront être développées.

3.4 Orientation 4 : préserver les écosystèmes forestiers et les paysages

Valoriser la ressource renouvelable et le matériau écologique qu'est le bois sans se préoccuper de préserver et renforcer les écosystèmes forestiers dont il provient n'aurait pas de sens.

Les propriétaires et les gestionnaires forestiers se doivent d'être les garants reconnus et responsables de cette préservation ; cela passe notamment par l'agrément de documents de gestion durable, par la certification forestière, la reconnaissance en tant que GIEEF. En zone de montagne, le seuil de surface minimale d'agrément des GIEFFs est d'ailleurs ramené à 50 hectares dans la région.

Les exploitants forestiers doivent aussi mieux connaître les enjeux écologiques des forêts et s'engager, en adhérant à la charte de confiance de la récolte de bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur proposée par l'interprofession, à les respecter au mieux.

Si la prise en compte des enjeux liés à Natura 2000 est aujourd'hui une obligation réglementaire prise en compte dans les documents-cadre régionaux de gestion forestière et déclinée dans les documents de gestion durable dont chaque forêt exploitée doit être dotée, les enjeux généraux de préservation des écosystèmes forestiers (y compris les sols forestiers) et des paysages à l'échelle régionale, les enjeux localisés de préservation de la biodiversité remarquable et de « spots » de biodiversité (forêts anciennes, espèces et habitats remarquables, ou autres), mais aussi les « bonnes pratiques » nécessaires à la prise en compte des paysages et de la biodiversité ordinaire dans la gestion forestière (conservation de bois mort,...) doivent aussi être clairement inscrits dans ces documents (fiches action 4.1 : biodiversité et 4.2 : paysage). De la même façon, l'attribution des aides accordées pour le développement de la filière forêt-bois doit aussi se faire en tenant compte de critères d'éco-conditionnalité.

La préservation de la forêt passe aussi par l'anticipation des risques, notamment le risque sanitaire (fiche action 4.4) et le risque lié aux tempêtes (fiche action 4.5), ces deux risques étant aujourd'hui amplifiées par le changement climatique.

La préservation des écosystèmes forestiers, notamment en zone méditerranéenne, passe aussi par le confortement des politiques de protection et de défense des forêts contre les incendies et le maintien en état, voire au besoin l'amélioration, des équipements et aménagements DFCI mis en place dans les massifs (fiche action 4.3). Elle passe aussi malheureusement par la nécessaire restauration des terrains incendiés. Le respect des obligations légales de débroussaillement est aussi un élément indispensable du dispositif de la DFCI.

La préservation de ces écosystèmes, et plus particulièrement de leur fonction de production de bois, nécessite aussi de pouvoir maintenir, voire au besoin restaurer, les équilibres forêt-gibier, de plus en plus mis à mal par le développement des populations de grands ongulés, cerf et chevreuil notamment (fiche action 4.6). Ce sujet reste cependant difficile à traiter.

En effet, selon les termes de l'article L425-4 du code de l'environnement, *l'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles […].* Ce même article stipule que : *l'équilibre sylvo-cynégétique tend à*

permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Ainsi, dans les situations de déséquilibre supposées entre la forêt et le gibier, il convient tout d'abord d'objectiver et de partager (notamment entre chasseurs et forestiers) le constat de ce déséquilibre, puis de mettre en place des mesures de réduction des impacts basées sur la répartition ou les densités de populations d'ongulés et sur les capacités d'accueil du milieu (fiche action 4.6).

3.5 Orientation 5 : valoriser les multiples services rendus par la forêt

Bien avant leur rôle de production de bois, les forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qu'elles soient méditerranéennes ou alpines, sont surtout reconnues pour les multiples usages qui s'y pratiquent, les récoltes qu'elles permettent et les multiples services qu'elles rendent : accueil du public, sylvopastoralisme, activités cynégétiques, liège, produits forestiers non-ligneux, protection des terrains de montagne contre l'érosion, les glissements de terrain et les avalanches, préservation des inondations, stockage du carbone, préservation et protection de la ressource en eau, de la qualité de l'air, du patrimoine et de la culture,...
La gestion forestière peut avoir une incidence notable – positive ou négative – sur ces usages et services mais ceux-ci peuvent aussi influencer voire orienter la gestion forestière.

Le PRFB vise à renforcer et à valoriser ces multiples usages et services rendus (fiches action 5.1 à 5.5).

Pour répondre à toutes ces attentes sociétales, des dispositifs financiers peuvent parfois exister sur le territoire, mais dans la mesure où la fonction de production de la plupart des forêts de la région ne permet pas de rémunérer l'ensemble des services qu'offrent ces forêts, il s'avère nécessaire de réussir à construire des mécanismes innovants de financement de ces aménités forestières et des services écosystémiques (fiche action 5.6).

3.6 Orientation 6 : réconcilier la société avec la gestion forestière

La forêt est souvent idéalisée par les citoyens. Le public, notamment le public urbain, est souvent hostile à l'idée que l'on puisse ou doive couper des arbres. L'exploitation forestière rencontre de plus en plus d'opposition de la part de ce public et est même parfois considérée comme une atteinte à l'environnement, souvent par manque de connaissances de la réalité de cette activité, mais malheureusement aussi parfois par connaissance de chantiers forestiers « qui se sont mal passés ».

Réconcilier la société avec la gestion forestière (fiche action 6.1), notamment dans une région où la forêt est si sensible aux risques d'incendie et où il s'est dit et écrit tant de choses sur la gestion forestière depuis l'installation des 2 usines biomasse de production d'électricité, est devenu un impératif.

Pour se développer, la filière forêt-bois a aussi besoin de personnels. Or, cette filière souffre d'un vrai déficit d'image et peine à recruter. Il est donc nécessaire de moderniser son image, de renforcer son attractivité pour susciter des vocations, et de proposer et garantir les formations qui correspondent aux besoins d'aujourd'hui et de demain (fiche action 6.2).

En parallèle, pour qu'ils puissent mieux comprendre les attentes de la filière et de la société et mieux y répondre, il faut que les propriétaires forestiers (publics et privés), mais aussi les élus locaux, soient mieux formés et sensibilisés à l'écologie, à la protection de l'environnement, aux

paysages, aux différents usages du bois, mais aussi aux aspects techniques et juridiques de la gestion forestière.

La filière forêt-bois gagne aussi en cohérence et en acceptation sociale lorsqu'elle s'inscrit dans des actions transversales à l'échelle des territoires. Les nombreuses démarches territoriales et stratégies locales de développement forestier mises en œuvre ont déjà fait la preuve de leur efficience. Il est nécessaire de continuer à les encourager.

4 Le plan d'actions (l'ensemble des fiches actions)

Le plan d'actions est présenté sous forme de fiches action.

Les différentes rubriques de ces fiches correspondent aux informations suivantes :

- **Titre de l'action**
- **Numéro de l'action :** la numérotation fait référence à l'orientation à laquelle est rattachée l'action. La numérotation ne correspond pas à une hiérarchisation des actions entre elles.
- **Orientation :** orientation du PRFB décrite en partie 3 à laquelle est rattachée l'action
- **Enjeux :** contexte national et régional dans lequel s'insère l'action
- **Description de l'action :** les principales caractéristiques de l'action définie sont ici mentionnées. Les actions seront susceptibles d'évoluer durant les dix années d'application du PRFB en fonction de l'évolution du contexte et des connaissances.
- **Livrables et calendrier :** afin de concrétiser les mesures, les principaux livrables réalisables pour mettre en œuvre l'action ont été mentionnés. Il convient de préciser que leur liste et contenu pourront évoluer en continu en fonction du contexte et des moyens disponibles.
- **Analyse au titre de l'évaluation environnementale :** l'évaluation environnementale stratégique a permis d'alimenter les débats lors de l'élaboration du PRFB. Un certain nombre de précaution à mettre en œuvre en lien avec l'action sont mentionnées dans cette rubrique.
- **Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre :** cette rubrique regroupe l'ensemble des acteurs impliqués qui sont toutefois de natures diverses. Certains seront directement opérateurs voire pilotes de l'action, alors que d'autres seront associés, consultés. Les financeurs potentiels sont également mentionnés.
- **Mécanismes de financements prévisionnels :** sont mentionnés ici les principaux fonds et financeurs qui pourraient participer au financement de l'action. Cette description correspond aux fonds existants en 2019 et devra être adaptée en fonction de l'évolution des fonds en question. Cette mention est donc simplement indicative puisque ces fonds vont être amenés à évoluer rapidement (nouveau feader, développement souhaité des financements privés et/ou liés aux compensations carbone,…). De même, il n'a pas été jugé pertinent d'évaluer le coût de chaque action, la durée de 10 ans du PRFB ayant été considérée comme étant trop longue compte tenu de l'évolution rapide du contexte actuel.

Le plan d'action comporte 31 actions.

Orientation 1 : faire évoluer et dynamiser la gestion forestière dans un contexte de changement climatique

* **Action 1.1** : mieux connaître et faire connaître l'évolution et l'impact du changement climatique
* **Action 1.2** : anticiper le changement climatique
* **Action 1.3** : mieux maîtriser le foncier forestier
* **Action 1.4** : promouvoir la gestion forestière durable
* **Action 1.5** : encourager la mise en œuvre de sylvicultures diversifiées et plus dynamiques

Orientation 2 : assurer un approvisionnement durable de la filière forêt bois

* **Action 2.1** : améliorer l'accès à la ressource
* **Action 2.2** : moderniser les entreprises et le matériel d'exploitation forestière
* **Action 2.3** : encourager et soutenir la contractualisation, la massification de l'offre et le tri des bois
* **Action 2.4** : développer la certification et la traçabilité des bois

Orientation 3 : structurer, conforter et dynamiser la filière forêt bois

* **Action 3.1** : conforter l'interprofession et la structuration de la filière
* **Action 3.2** : moderniser la 1ère transformation des bois et relancer l'installation de scieries sur le territoire régional
* **Action 3.3** : soutenir et accompagner la modernisation de la 2ème transformation
* **Action 3.4** : promouvoir l'utilisation du bois dans la construction et développer les marchés
* **Action 3.5** : conforter la filière bois d'industrie
* **Action 3.6** : promouvoir un développement maîtrisé du bois énergie
* **Action 3.7** : engager la filière dans une démarche d'innovation

Orientation 4 : préserver les écosystèmes forestiers et les paysages

* **Action 4.1** : garantir la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière
* **Action 4.2** : garantir la prise en compte du paysage dans la gestion forestière
* **Action 4.3** : garantir la pérennité d'un haut niveau d'efficacité de la DFCI
* **Action 4.4** : anticiper la crise sanitaire
* **Action 4.5** : anticiper le risque tempête
* **Action 4.6** : restaurer les équilibres forêt-gibier

Orientation 5 : valoriser les multiples services rendus par la forêt

* **Action 5.1** : pérenniser la fonction de protection des forêts de montagne (RTM)
* **Action 5.2** : valoriser le rôle des forêts en faveur de la préservation de la ressource en eau
* **Action 5.3** : valoriser le rôle de captation du carbone de la forêt et de la filière forêt bois
* **Action 5.4** : conforter le sylvopastoralisme
* **Action 5.5** : valoriser et organiser l'accueil du public en forêt
* **Action 5.6** : construire des mécanismes innovants de financement des services écosystémiques

Orientation 6 : Réconcilier la société avec la gestion forestière

* **Action 6.1** : réconcilier la société avec la gestion forestière et mieux communiquer sur la forêt et la filière forêt-bois
* **Action 6.2** : susciter les vocations et garantir les formations qui répondent aux besoins de la filière
* **Action 6.3** : encourager les démarches de territoires

Il est à noter que toutes ces actions peuvent, à des degrés divers, concerner l'ensemble des massifs forestiers et que la plupart d'entre elles sont, dans les faits, déjà au moins partiellement initiées.

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 1.1	Version V du 05/8/2019

Titre Fiche Action	Mieux connaître et faire connaître l'évolution et l'impact du changement climatique
Rappel objectif stratégique/orientation	Faire évoluer et dynamiser la gestion forestière dans un contexte de changement climatique

Niveau d'urgence de l'action

À initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

Le PNFB prévoit *« d'améliorer le transfert des résultats d'observations et de recherche, de structurer le partage de l'information entre chercheurs, propriétaires et gestionnaires et de définir la vulnérabilité des massifs »*. Il prévoit aussi de « *développer l'observation et les suivis et de mettre en place des réseaux de parcelles de référence en forêt publique et privée : suivi d'essences et de pratiques de gestion favorisant la meilleure résilience* ».

Les connaissances actuelles montrent que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est particulièrement concernée par le changement climatique. L'amélioration et la diffusion des connaissances sur la modélisation du changement climatique et ses conséquences possibles sur la forêt dans toutes ses composantes, tout comme le suivi de l'évolution de l'état des peuplements forestiers en place sont nécessaires pour orienter les décisions des gestionnaires et des propriétaires. De même, il est nécessaire de tester de nouvelles essences et de nouvelles pratiques de gestion.

Différents programmes, projets et réseaux et initiatives dédiés au changement climatique existent et sont en cours. Il est aujourd'hui nécessaire de les référencer, de les coordonner, de les structurer et de mettre en place un outil de communication adapté.

Description de l'action

L'action consistera, sur la question du changement climatique, à :

* identifier ou mettre en place une organisation à même de structurer et de coordonner la mise en commun des réseaux et initiatives existantes, puis de diffuser les informations et de communiquer (GREC SUD avec appui CRIGE/OFME?)

* recenser et soutenir les réseaux, programmes, expériences et initiatives (Sylforclim, medforfutur,...), puis créer et faire vivre une base de donnée sur le sujet, accessible au plus grand nombre

* organiser la diffusion de l'information et la communication

Livrables / résultats attendus	Calendrier prévisionnel
Identification/choix de la structure pilote	2019
base de données partagée	2020
outil de communication	2020

Pilote

REGION/ETAT (MAA et MTES)

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

- GREC SUD, Services de la Région et de l'État, organismes de recherche (IRSTEA, INRA,…), FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, COFOR, ONF, CRPF, OFME, CRIGE, parcs naturels régionaux, parcs nationaux,,...

Mécanismes de financement prévisionnels

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, budget État et collectivités territoriales, fonds européens, fonds privés.

Indicateurs

* structure pilote choisie
* base de données constituée
* outils de communications déployés

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 1.2	Version V11 du 15/04/2020

Titre Fiche Action	Anticiper le changement climatique
Rappel objectif stratégique/orientation	Faire évoluer et dynamiser la gestion forestière dans un contexte de changement climatique

Niveau d'urgence de l'action

À initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

Le PNFB prévoit de « *mettre en place des réseaux de parcelles de référence en forêt publique et privée : suivi d'essences et de pratiques de gestion favorisant la meilleure résilience* ».

Les connaissances actuelles montrent que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est particulièrement concernée par le changement climatique. La diffusion des connaissances sur la modélisation du changement climatique et ses conséquences possibles sur la forêt, tout comme le suivi de l'évolution de l'état des peuplements forestiers en place sont nécessaires pour orienter les décisions des gestionnaires et des propriétaires. De même, il est nécessaire de tester de nouvelles essences et de nouvelles pratiques de gestion.

Plusieurs programmes et projets dédiés au changement climatique ont été lancés et sont en cours (SYLFORCLIM, MEDFORFUTUR...). Il est nécessaire de les suivre et de les poursuivre, mais aussi de les compléter, notamment par d'autres essais de plantations d'essences nouvelles et de nouvelles pratiques de gestion.

Au-delà, il est déjà nécessaire aujourd'hui de commencer à transformer les peuplements dépérissants, à des fins de production forestière mais aussi dans les forêts à rôle de protection avéré ainsi que dans les secteurs où le risque d'incendie (cf : fiche DFCI 4.3) se trouve considérablement augmenté par la présence de tels peuplements.

Description de l'action

L'action consistera à:

* encourager la recherche sur l'adaptation de forêts au changement climatique

* encourager la recherche sur les essences et variétés forestières (pin d'Alep et autres essences)

encourager et accompagner la mise en œuvre de projets sylvicoles expérimentaux

* suivre l'évolution sanitaire des peuplements (cf : action 4.4 anticiper la crise sanitaire)

* encourager et accompagner les projets de transformation de peuplements dépérissants

* encourager les initiatives de financements privés dans le mécanisme des compensations écosystémiques (cf action 5.6 : construire des mécanismes innovants de financement des services écosystémiques)

Livrables / résultats attendus	Calendrier
* 5 projets sylvicoles expérimentaux * 50 projets ou 500 hectares de transformation de peuplements dépérissants * 1 rapport annuel de bilan santé des forêts	Durée du PRFB

Pilote

ETAT-MAA/REGION/ONF/CRPF

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Services de l'État et de la région, organismes de recherche (IRSTEA, INRA, GREC SUD…), FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, ONF, CRPF, communes forestières, coopératives, propriétaires publics et privés, gestionnaires forestiers, .parcs naturels régionaux, ..

Mécanismes de financement prévisionnels

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics État (notamment : appel à projets (AAP) « transformation des peuplements dépérissants ») et collectivités territoriales, fonds européens (proposition d'intégration dans le prochain PDR, projets de coopération européenne), appels à manifestation d'intérêt (AMI) éventuels, fonds privés.

Indicateurs

* nombre de projets sylvicoles expérimentaux
* nombre de projets ou surfaces de peuplements dépérissants transformés
* nombre de rapports -bilan santé des forêts

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 1.3	Version V8 du 05/09/2019

Titre Fiche Action	Mieux maîtriser le foncier forestier
Rappel objectif stratégique/orientation	Faire évoluer et dynamiser la gestion forestière dans un contexte de changement climatique

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

La forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur couvre près de 1,6 millions d'hectares, soit 51 % du territoire régional. Le Var est le département le plus boisé avec un taux de boisement de 64 %, suivi des Alpes Maritimes (58%) et des Alpes de Haute Provence (58%). La priorité n'est donc plus son expansion, mais une meilleure gestion et une meilleure valorisation de l'existant, avec une ambition assumée d'augmentation de la production de bois

La forêt privée est majoritaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et représente 66% de la surface forestière, soit un peu plus d'1 million d'hectares, répartis, d'après les chiffres fournis par le CNPF, entre près de 400 000 propriétaires. Quatre mille deux cent propriétaires de plus de 25ha se partagent 1/3 de cette forêt (350 000 ha), 31 000 sont propriétaires de forêts d'une surface comprise entre 4 et 25 ha et se partagent un deuxième tiers (320 000 ha) et le dernier tiers de cette forêt, reparti entre 334 000 propriétaires, est constitué de propriétés de moins de 4 hectares.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme ailleurs, le morcellement de la propriété privée est un frein au développement de la gestion forestière durable, qu'il convient de lever.

En complément du travail sur la forêt privée, les collectivités territoriales et notamment les communes peuvent aussi porter des politiques foncières forestières et développer des stratégies foncières : approche globale au travers de CFT (chartes forestières de territoire), achat et échanges de terrains privés enclavés, rachat de propriétés forestières, intégration de biens vacants et sans maîtres. Ces initiatives locales doivent s'inscrire en cohérence avec l'action initiée par l'État pour que le régime forestier s'applique bien à toutes les forêts de collectivités susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière. Ainsi, sur la région, l'ONF a déjà identifié, parmi les terrains appartenant aux collectivités, près de 32 000 hectares qui pourraient présenter un intérêt forestier « immédiat » (terrains boisés situés en zones relativement accessibles, d'une surface d'un seul tenant supérieure à 4 hectares ou accolés à une forêt publique déjà identifiée) et qui seraient susceptibles de devoir relever du régime forestier.

Description de l'action

L'action consistera à:

* encourager la création et l'agrandissement de regroupements forestiers

*favoriser la mise en place d'animations foncières permettant de favoriser la restructuration foncière par échanges et cessions d'immeubles forestiers (procédure inscrite au Code rural)

* utiliser les projets de création d'équipements structurants en forêt (nouvelles dessertes forestières, pistes DFCI, ...) pour lancer des animations en faveur de la restructuration foncière

* encourager la mise en place d'appuis financiers locaux pour l'acquisition de parcelles forestières

* encourager le développement d'une bourse foncière sur la plateforme internet « la forêt bouge »

* encourager les collectivités locales, avec l'appui de la SAFER, à définir et porter une politique foncière forestière : analyse du foncier forestier à l'échelle de la commune, accompagnement des communes forestières qui souhaitent engager des procédures de récupération de biens vacants et sans maître, d'acquisition et d'échanges de parcelles dans l'optique d'augmenter et structurer le foncier forestier communal

* agir en appui du niveau national, sur les frais qui s'appliquent aux ventes de petites parcelles

* communiquer auprès des notaires afin d'améliorer la mise en œuvre du droit de préférence applicable en cas de ventes de parcelles forestières du moins de 4 hectares

Livrables / résultats attendus	Calendrier
* En forêt privée : création de 25 nouvelles structures de regroupements (ASLGF, GIEEFs,…) ou 20 000 ha de regroupements	Durée du PRFB
* En forêt publique : appliquer le régime forestier sur 30 000 hectares supplémentaires	Durée du PRFB
* Bourse foncière opérationnelle et 10 opérations/an réalisées	Dans les 2 ans et durée du PRFB
* faire diminuer, pour les propriétaires, les frais notariés sur la vente des petites parcelles	Durée du PRFB
* 20 opérations foncières abouties portées par des collectivités locales avec l'appui de la SAFER	Durée du PRFB
* 1 action de communication réalisée auprès des notaires sur le droit de préférence	Dans les 3 ans

Pilote

CNPF/COFOR/ETAT/Collectivités locales

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Etat, collectivités territoriales, propriétaires publics et privés, CNPF, COFOR, ONF, SAFER, ...

Mécanismes de financement prévisionnels

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics État et collectivités territoriales, fonds européens (proposition d'intégration dans le prochain PDR), appels à manifestation d'intérêt (AMI) éventuels, fonds privés.

Indicateurs

* nombre et surface des nouvelles structures de regroupements créées
* total des nouvelles surfaces d'application du régime forestier
* nombre d'opérations foncières réalisée grâce à la bourse d'échange
* évolution du coût des frais de notaires pour les particuliers
* nombre d'opérations foncières réalisées par les collectivités avec l'appui de la safer
* réalisation de l'action de communication auprès des notaires
* évolution des surfaces moyennes des propriétés forestières privées

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 1.4	Version V10 du 05/09/2019

Titre Fiche Action	Promouvoir la gestion durable
Rappel objectif stratégique/orientation	Faire évoluer et dynamiser la gestion forestière dans un contexte de changement climatique

Niveau d'urgence de l'action

À initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

La demande en bois augmente en Provence-Alpes-Côte d'Azur et un chiffre de mobilisation de 1,6 Mm3 de bois par an sur la région en fin de PRFB peut être considéré comme un chiffre référence. Cette ambition assumée d'augmentation de la production de bois a été validée par les instances régionales (Etat et Région) dans le cadre du Schéma Régional Biomasse.

La dynamisation -mais aussi la maîtrise- d'une gestion forestière durable et qui puisse garantir le renouvellement des forêts ne peut se faire qu'au travers de l'élaboration et l'application de Documents de Gestion Durable (DGD) .

En forêt privée, 56 % (en surface, soit près de 200 000 hectares) des forêts de plus de 25 hectares ne disposent pas encore de plan simple de gestion (PSG), pourtant obligatoire et globalement, à peine plus de 16 % de la forêt privée dispose d'un DGD.

En forêt publique, 100 % des forêts de l'État et 93 % des forêts des collectivités disposaient d'un document de gestion durable (l'aménagement forestier) fin 2018. Une analyse récente réalisée par l'ONF à la demande du ministère a montré que dans la région 31 800 hectares de terrains boisés supplémentaires appartenant à des communes ou à d'autres collectivités territoriales pourraient ou devraient potentiellement relever du régime forestier, et donc disposer d'un aménagement forestier.

Le potentiel d'accroissement des surfaces forestières bénéficiant d'un document de gestion durable est donc important en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Description de l'action

L'action consistera, pour la forêt privée :

- à poursuivre et intensifier les actions favorisant la réalisation de documents de gestion durable
- à poursuivre et intensifier les actions favorisant la création de GIEFFs
- à moderniser et simplifier les procédures d'agrément des PSG (télétransmission)

et pour la forêt publique:

- après avoir fait appliquer le régime forestier partout où il doit l'être, à rédiger les aménagements forestiers correspondants.
- à renouveler à rythme régulier les aménagements forestiers qui arrivent à échéance

Nota : voir aussi les actions 6.1 : réconcilier la société avec la gestion forestière et mieux communiquer sur la forêt et 6.2 : garantir des formations qui répondent aux besoins de la filière (partie : formation des propriétaires)

Livrables / résultats attendus	Calendrier
* doter d'un PSG 70 % des forêts privées concernées * agréer 15 nouveaux GIEEFs * 100 % des forêts domaniales et 98 % des forêts des collectivités aménagées	Durée du PRFB

Pilote

CNPF/ONF/ETAT

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

- Propriétaires publics et privés, Etat, CNPF, ONF, COFOR, Région, syndicats de propriétaires, coopérative, gestionnaires forestiers,....

Mécanismes de financement prévisionnels

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics État (notamment aide à la rédaction des PSG concertés dans le cadre de la création de GIEFFs), fonds publics de la Région et des autres collectivités territoriales pour une aide à la réalisation de DGD non obligatoires, fonds privés pour inciter les propriétaires privés à se doter de DGD.

Indicateurs

* surfaces de forêt privée sous DGD (document gestion durable)
* nombre de GIEFFs agréés
* surfaces aménagées en forêt publique

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 1.5	Version V10 du 15/04/2020

Titre Fiche Action	Encourager la mise en œuvre de sylvicultures diversifiées et plus dynamiques
Rappel objectif stratégique/orientation	Faire évoluer et dynamiser la gestion forestière dans un contexte de changement climatique

Niveau d'urgence de l'action

À initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a l'ambition assumée d'augmenter la production de bois.

La meilleure valorisation économique possible des bois pour les propriétaires est la production de bois d'œuvre. Cette production de bois d'œuvre nécessite d'allonger les cycles de production, ce qui est vertueux en matière de stockage du carbone.

Il est donc important d'**inciter les propriétaires à prioriser un objectif de production de bois d'œuvre partout où les conditions stationnelles (fertilité), techniques et économiques le permettent.** Cette orientation devra rester au cœur de l'ambition des documents-cadre régionaux sur lesquels s'appuient les documents de gestion durable. Il s'agit du SRGS (schéma régional de gestion sylvicole) pour les forêts privées, des SRA (Schémas Régionaux d'Aménagement) pour les forêts des collectivités, et des DRA (directives régionales d'aménagement des forêts domaniales). Ces documents de cadrage devront prendre en compte les prescriptions du PRFB, comme le prévoit la réglementation.

La prise en compte du changement climatique qui impacte déjà les peuplements, qui incite déjà à intervenir et qui nécessitera sans doute rapidement d'introduire de nouvelles essences plus adaptées, par régénération naturelle lorsque cela sera possible, mais aussi au besoin par plantation, et par ailleurs le souhait de mieux valoriser les essences locales (Pin d'Alep notamment) et d'améliorer les nombreux peuplements jeunes présents dans la région (accrus feuillus et résineux issus de la déprise agricole), nécessitent d'imaginer de nouvelles sylvicultures, dynamiques et adaptées. Cela passe aussi par la définition de nouveaux itinéraires sylvicoles.

Bien évidemment, il sera nécessaire d'accompagner (animation et investissement) les propriétaires publics et privés pour leur permettre de mettre en œuvre cette sylviculture.

Description de l'action

L'action consistera à:

- définir de nouveaux itinéraires sylvicoles notamment pour les essences aujourd'hui peu valorisées (pin d'Alep, cèdre, chêne pubescent,..)
- réviser le SRGS et prendre en compte les prescriptions du PRFB dans les DRA et SRA
- inciter les propriétaires publics et privés à augmenter les surfaces avec objectif « bois d'oeuvre » dans les documents de gestion durable
- inciter et aider les propriétaires à réaliser des travaux sylvicoles et des éclaircies d'amélioration
- expérimenter la création d'un dispositif financier régional innovant (cf : action 5,6)

Livrables / résultats attendus	Calendrier
* nouveaux itinéraires sylvicoles pour le pin d'Alep, le mélèze, le cèdre, définis ou revalidés	2021
* SRGS, DRA et SRA compatibles avec le PRFB	2021
* 5 000 hectares de travaux sylvicoles financés et réalisés, accompagnés par les dispositifs financiers classiques ou tout dispositif innovant	fin du PRFB fin du PRFB
* mise en place d'une filière pin d'Alep avec production de 20 000m3/an de sciages en fin de PRFB, dont 3000m3/an de bois construction mis en oeuvre	fin de PRFB

Pilote

ETAT/REGION/ONF/CNPF

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

- Etat, CNPF, ONF, associations des communes forestières, collectivités locales, propriétaires publics et privés, syndicats de propriétaires, experts forestiers, coopérative,.parcs naturels régionaux,...

Mécanismes de financement prévisionnels

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics État (notamment compensation défrichement) et collectivités territoriales, fonds européens (proposition d'intégration dans le prochain PDR, projets de coopération européenne), fonds privés

Indicateurs

* nouveaux itinéraires sylvicoles définis ou revalidés
* bonne prise en compte des prescriptions du PRFB dans le SRGS, les DRA et les SRA
* % d'augmentation des surfaces avec objectif bois d'œuvre dans les DGD
* surfaces de travaux sylvicoles accompagnés
* volume de bois d'œuvre pin d'Alep scié
* volume de « bois construction » pin d'Alep produit et mis en oeuvre

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 2.1	Version V11 du 15/04/2020

Titre Fiche Action	Améliorer l'accès à la ressource
Rappel objectif stratégique/orientation	Assurer un approvisionnement durable de la filière forêt-bois

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

La forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur couvre plus de 1,6 millions d'hectares, dont 1,43 millions sont « disponibles pour la production de bois », selon les définitions de l'IGN. Dans ces surfaces disponibles, 56% sont classés par l'IGN en « exploitation difficile » ou « exploitation très difficile ». De fait, beaucoup de massifs sont aujourd'hui encore peu exploités.

L'augmentation de la mobilisation de bois passe donc impérativement par une amélioration de l'accès à la ressource forestière dans les massifs et par la sécurisation des itinéraires de transports des bois entre les massifs forestiers et les lieux de transformation.

Description de l'action

L'action consistera à:

- encourager l'élaboration de schémas et de stratégies locales de desserte forestière incluant la synergie public-privé et la mise en cohérence des moyens de transport et de débardage, pour lesquels la participation des acteurs environnementaux sera recherchée dans un souci partagé de réduction de l'impact environnemental
- soutenir les opérations de création ou d'amélioration de la desserte forestière, de résorption des points noirs, et de création de places de dépôt
- organiser l'utilisation, pour l'exploitation forestière et partout où cela s'avère possible, des dessertes déjà existantes (pistes DFCI notamment)
- soutenir et encourager les modes d'exploitation alternatifs (câble notamment)
- définir un schéma régional d'itinéraires de desserte de ressources forestières
- soutenir la réalisation d'une base de donnée « desserte » régionale partenariale et collaborative régulièrement enrichie et mise à jour, accessible au plus grand nombre via des outils numériques modernes

Livrables / résultats attendus	Calendrier
* accompagner la réalisation de 5 schémas de desserte * maintenir le niveau des crédits publics alloués à la desserte * 50 nouvelles dessertes (y compris mises au gabarit) pour 100 km * 5 opérations réussies d'utilisation concertée de la voirie DFCI à des fins d'exploitation et définition d'un cadre général opérationnel * accompagner le débardage de 5000m3 / an par câble	Durée du PRFB
* disposer d'une base de données desserte régionale et d'un schéma régional d'accès à la ressource	2022

Pilote

ETAT/REGION et autres collectivités territoriales/propriétaires publics et privés/parcs naturels régionaux,...

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Etat, CNPF, ONF, collectivités territoriales, parcs naturels régionaux, propriétaires publics et privés, syndicats de propriétaires, coopérative, SEFSAM...

Mécanismes de financement prévisionnels

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics État et collectivités territoriales, fonds européens (proposition d'intégration dans le prochain PDR).

Indicateurs

* nombre de schémas de desserte
* niveau des crédits publics alloués à la desserte
* km de dessertes nouvelles réalisées
* nombre d'opérations réussies d'utilisation concertée de la voirie DFCI à des fins d'exploitation et cadre général opérationnel défini
* volumes débardés par câble
* base de données desserte régionale et schéma régional d'itinéraires de desserte de ressources forestières réalisés

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 2.2	Version V9 du 05/09/2019

Titre Fiche Action	Moderniser les entreprises et le matériel d'exploitation forestière
Rappel objectif stratégique/orientation	Assurer un approvisionnement durable de la filière forêt-bois

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)

Descriptif de l'action

Enjeux

Parmi les surfaces forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur classées « disponibles pour la production de bois », 56% sont classées par l'IGN en exploitation « difficile » ou « très difficile ».

Les exploitants forestiers et les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) sont à l'interface entre les propriétaires forestiers et les utilisateurs du bois. Il s'agit d'un maillon fragile de la filière forêt-bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur, principalement du fait de la faible rentabilité de ces opérations de récolte de bois mais aussi de la baisse de la main d'œuvre disponible pour le bûcheronnage manuel.

Pour soutenir ce secteur, et augmenter la mobilisation de bois, il est important que ces opérateurs bénéficient de conditions de travail améliorées et puissent augmenter leur rentabilité dans le cadre d'une mécanisation adaptée et raisonnée de leurs activités prenant en compte les problématiques sociales (sécurité au travail) et environnementales (protection de la biodiversité, de l'eau,t des sols et des paysages notamment).

L'exploitation en forte pente et la mécanisation de l'exploitation sont des enjeux importants en région Provence-Alpes-Côte d'Azur au regard de sa configuration. L'exploitation par câble reste encore limitée notamment pour des raisons de rentabilité des opérations et de manque de savoir-faire en région, alors même qu'elle pourrait permettre l'exploitation de terrains autrement inexploitables.

Pour être reconnues et respectées, les entreprises d'exploitation forestière doivent aussi « s'engager », au travers de la certification de leur activité (PEFC ou autre) et en adhérant à la charte de confiance de la récolte de bois proposée par l'interprofession.

Description de l'action

L'action consistera à:

*Analyser le parc de matériel existant (y compris matériel roulant), évaluer les besoins en termes d'investissements

* soutenir l'installation de nouvelles entreprises (aides directes mais aussi prêts et soutien à l'ingénierie et l'étude) et le développement des entreprises installées

* Soutenir l'acquisition de matériels d'exploitation forestière innovants et performants aux plans économique, social et environnemental qui induiront une diminution des coûts et/ou une meilleure protection de l'environnement au niveau des sols notamment (poids au cm², longueur de bras, manoeuvrabilité, etc.), et soutenir l'équipement des machines existantes selon les acquis récents de la R&D (tracks synthétiques, lubrifiants de chaînes, etc).

* Améliorer les dispositifs d'aide à l'exploitation par câble

* soutenir la recherche et l'expérimentation de techniques et de matériels d'exploitation innovants et respectueux de l'environnement

Livrables / résultats attendus	Calendrier
*Analyse du parc de matériel existant et évaluation des besoins en termes d'investissements	2020
* dispositif d'aide à l'installation de nouvelles entreprises et au développement des entreprises en place * maintenir le niveau de crédits publics alloués à l'acquisition et à la modernisation de matériels d'exploitation forestière * mettre en place un dispositif efficient d'aide à l'exploitation par câble * accompagnement de 3 projets d'expérimentation de techniques et de matériels d'exploitation innovants * exploitation de 1,6 Mm3/an de bois en fin de PRFB	Durée du PRFB

Pilote

Région/ETAT (DIRECCTE et MAA)/exploitants forestiers et entrepreneurs de travaux forestiers (ETF)

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Exploitants forestiers et entreprises de travaux forestiers, SEFSAM, Interprofession, Région, Etat, ONF,...

Mécanismes de financement prévisionnels

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics État et collectivités territoriales, fonds européens.

Indicateurs

*Analyse du parc de matériel existant et évaluation des besoins en termes d'investissements réalisés

* dispositif d'aide à l'installation de nouvelles entreprises et au développement des entreprises en place

* niveau des crédits publics alloués à l'acquisition de matériels d'exploitation forestière

* dispositif efficient d'aide à l'exploitation par câble mis en place

* nombre de projets d'expérimentation de techniques et de matériels d'exploitation innovants accompagnés

* évolution des volumes annuels exploités dans la région

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 2.3	Version V8 du 05/09/2019

Titre Fiche Action	Encourager et soutenir la contractualisation, la massification de l'offre et le tri des bois
Rappel objectif stratégique/orientation	Assurer un approvisionnement durable de la filière bois

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

Pour garantir et sécuriser un approvisionnement durable des industries de première et deuxième transformation, mais aussi pour garantir un débouché aux producteurs, il est nécessaire de développer la contractualisation : contractualisation de chaque vente de bois en forêt privée, mais au-delà, développement des contrats pluriannuels. Le développement de ces pratiques contribuera à la répartition équilibrée de la valorisation des bois dans la chaîne de valeurs entre producteurs et transformateurs.

En parallèle, les difficultés et les contraintes d'exploitations des forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur (morcellement de la forêt privée, accès difficiles, amortissement des matériels d'exploitation, …) nécessitent une massification de l'offre et un regroupement des lots d'exploitation. Dans ce cadre, un rapprochement public-privé (en intégrant aussi la « forêt paysanne ») est aussi nécessaire.

Cette massification doit aussi permettre de rentabiliser le tri des produits, qui doit être encouragé à tous les niveaux, de manière à pouvoir valoriser au mieux le bois d'œuvre présent dans la région. En effet, on constate depuis plusieurs années une diminution inquiétante de la récolte de bois d'œuvre en Provence-Alpes-Côte d'Azur, diminution qui peut-être aussi à mettre en rapport avec l'augmentation régulière de la demande en bois énergie, qui tend à faire diminuer le différentiel de prix entre les différentes qualités de bois.

Description de l'action

L'action consistera à:

* Encourager les propriétaires privés à passer des contrats écrits pour toutes ventes de bois, proposer des modèles de contrats adaptés, mettre en place et faire vivre la charte de confiance pour la récolte de bois

* Encourager les contrats d'approvisionnement pluriannuels et les circuits courts.

* encourager, développer et soutenir toutes les actions en matière de massification de l'offre et de rapprochements entre terrains publics et privés limitrophes mais aussi entre forêts privées voisines

* promouvoir le site internet « la forêt bouge »

* communiquer sur les chantiers communs de mobilisation auprès des gestionnaires, des propriétaires et des élus pour lutter contre les préjugés et le cloisonnement des démarches

* encourager le tri des bois : sensibilisation et formation de l'ensemble des intervenants, accompagner la création de parcs de stockage et de tri jugés nécessaires, soutien d'expérimentations

Livrables / résultats attendus	Calendrier
* mettre au point un dispositif de suivi et d'analyse de la contractualisation * 50 actions de massification de l'offre et/ou de rapprochements public-privé réalisées * site internet « la forêt bouge » opérationnel * 10 opérations de communication sur les chantiers « multipropriétaires » de mobilisation auprès des gestionnaires, des propriétaires et des élus * dispositifs d'animation et de soutien pour encourager le tri des bois et la massification	Durée du PRFB

Pilote

ONF/CNPF/interprofession/SEFSAM/URCOFOR

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Propriétaires publics et privés, ONF, CNPF, gestionnaires forestiers professionnels et l'ensemble des acteurs de l'amont de la filière, tout porteur de stratégie locale

Mécanismes de financement prévisionnels

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics État et collectivités territoriales (crédits d'animation essentiellement)

Indicateurs

* dispositif de suivi et d'analyse de la contractualisation en place
* nombre d'actions de massification de l'offre et/ou de rapprochements public-privé recensées
* site internet « la forêt bouge » opérationnel et nombre de connexions
* nombre d'opérations de communication sur les chantiers communs de mobilisation auprès des gestionnaires, des propriétaires et des élus
* dispositifs en place d'animation et de soutien pour encourager le tri des bois et la massification

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 2.4	Version V11 du 05/09/2019

Titre Fiche Action	Développer la certification et la traçabilité des bois
Rappel objectif stratégique/orientation	Assurer un approvisionnement durable de la filière bois

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

Dans un contexte de mondialisation, où les produits-bois viennent du monde entier, les consommateurs sont de plus en plus sensibles à l'origine du bois et à la qualité des productions associées. Il y a donc un enjeu à faire reconnaître les qualités des filières locales d'un point de vue économique et environnemental. C'est pourquoi le développement des démarches de certification et de traçabilité recouvre une importance particulière, notamment en région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte tenu de la trop faible valorisation locale des bois récoltés.

Différentes démarches sont déjà engagées :

1-des démarches de certification de la gestion forestière durable des bois (PEFC & FSC) ; démarches essentielles pour permettre aux entreprises régionales de rester compétitives sur les marchés nationaux et internationaux où elles évoluent.
2-des démarche de traçabilité/ certification des produits bois issus du territoire (Bois des Alpes,…)
Dans ce domaine, au-delà des aspects réglementaires (RBUE : règlement sur les bois de l'union européenne), d'autres outils, et en 1er lieu, un outil local de suivi de l'origine des bois exploités dans la région, pour savoir de quels massifs « sortent » les bois au sein de la région restent à construire pour garantir la traçabilité des bois. Ce dossier sera à développer dans le contrat stratégique de filière forêt bois à venir.

Description de l'action

L'action consistera à:

* soutenir le développement des systèmes et démarches de certification en région : accompagnement institutionnel et soutien financier public du programme de développement de PEFC PACA…
* encourager la certification en favorisant, dans l'attribution de soutiens financiers publics, les entreprises, établissements et forêts certifiées (critères de sélection, bonification,...)
*soutenir et accompagner les démarches de certification des entreprises (soutien financier public à la mise en place des chaînes de contrôle, bois des alpes, PEFC,...)
* accompagner l'émergence de démarches portées par les acteurs économiques visant à développer la certification de la gestion durable auprès des détenteurs de la ressource (fonds incitatif de soutien public-privé par exemple)
* relayer au niveau local et éventuellement décliner les outils nationaux permettant de garantir la traçabilité des bois
* encourager l'utilisationde bois certifiés dans la construction en incitant promoteurs et architectes à inclure des clauses spécifiques dans les marchés (clauses « éco-conditionnalité »)
* mettre au point un outil local de suivi de l'origine des bois exploités dans la région

Livrables / résultats attendus	Calendrier
*augmentation de 30 % des surfaces forestières certifiée (PEFC & FSC), et arriver à 90 % des forêts des collectivités certifiées * augmentation de 30 % du nombre d'entreprises certifiées PEFC * multiplier par 3 les volumes de « bois des alpes » mis en œuvre dans la construction en PACA * multiplier par 3 les volumes de « bois des alpes » sciés en PACA * mettre en place un outil régional de suivi de l'origine de la récolte	Fin du PRFB 2020

Pilote

association PEFC et association « bois des Alpes »

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Association PEFC, association « bois des alpes » et ensemble des acteurs de la filière forêt-bois

Coûts et mécanismes de financement prévisionnels

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics État et collectivités territoriales (crédits d'animation essentiellement), intégration au PDR (critère de bonification)

Indicateurs

* surface forestière certifiée
* volume « bois des alpes » mis en œuvre en région
* volume « bois des alpes » scié en région
* nombre d'entreprises certifiées (Bois des Alpes, PEFC…)
* outil de suivi de la récolte mis en place

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 3.1	Version V9 du 02/07/20

Titre Fiche Action	Conforter l'interprofession et la structuration de la filière
Rappel objectif stratégique/orientation	structurer, conforter et dynamiser la filière forêt bois

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

L'interprofession régionale forêt filière bois (FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur) a été créée le 30 janvier 2015, mais n'a pu se doter d'une équipe opérationnelle (1 directeur et 2 chargées de mission) qu'à partir de mars 2018.

Elle est aujourd'hui composée d'organisations professionnelles et syndicales représentatives de la filière forêt-bois au niveau régional et d'établissements publics intervenant dans la gestion forestière, regroupés en collèges représentant les différents maillons de la filière.

Pour sa mise en place, elle a été accompagnée par un comité de préfiguration épaulé par un groupement de bureaux d'études. Leurs travaux ont permis la définition d'un projet stratégique de la filière forêt bois de Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'horizon 2020 (qui contribue à alimenter le PRFB), décliné en priorités annuelles d'actions pour le démarrage de l'Interprofession.

Cette jeune interprofession doit aujourd'hui s'organiser pour structurer, conforter et dynamiser la filière forêt bois régionale, par des actions visant avant tout à favoriser les transversalités et les synergies dans une approche intégrée de l'amont vers l'aval, en fédérant toutes les énergies et en valorisant les actions déjà lancées.

Pour cela, elle doit continuer à être soutenue par l'État, la Région et les autres collectivités locales, mais elle doit aussi développer ses propres ressources, si besoin en faisant évoluer ses statuts et sa gouvernance.

Description de l'action

L'action consistera à :

- réaliser tous les trois ans un contrat stratégique de filière pour répondre aux enjeux et objectifs de la filière forêt-bois régionale
- Positionner l'interprofession comme interlocuteur privilégié sur les aspects économiques et le développement de la filière forêt-bois auprès des partenaires, des pouvoirs publics et des prescripteurs, animer une dynamique de filière, créer des liens aval-amont, promouvoir la prescription bois et les nouveaux usages du bois
- accompagner (Etat/collectivités locales) l'action de l'interprofession qui définira en accord avec les objectifs du PRFB et des futurs contrats de filière régionaux un programme pluriannuel d'actions à impact positif pour la filière.
- inciter toutes les collectivités locales (EPCI, conseil Départementaux…) à soutenir l'interprofession
- développer les partenariats publics et privés et rechercher des modèles économiques permettant de diversifier les ressources de l'association.

Livrables / résultats attendus	Calendrier
* des contrats stratégiques de filières trisannuels. * les programmes d'action annuels * la mise en place d'une dynamique de projets interprofessionnels. * le renforcement des compétences et moyens d'intervention de l'interprofession qui estime nécessaire d'arriver à 10 ETP en fin de PRFB pour atteindre les objectifs affichés	Durée du PRFB

Pilote

FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Région, Etat, autres collectivités territoriales, adhérents de FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mécanismes de financement prévisionnels

Autofinancement (adhésion, formation, prestations…), fonds publics État et collectivités territoriales, CVO (contribution volontaire obligatoire), fonds privés et associatifs.

Indicateurs

* contrats stratégiques triannuels signés
* programmes annuels d'action préparés et taux de réalisation des actions des contrats stratégique de filières
* nombre de projets interprofessionnels pilotés

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 3.2	Version V10 du 27/06/2019

Titre Fiche Action	Moderniser la 1ère transformation des bois et relancer l'installation de scieries sur le territoire régional
Rappel objectif stratégique/orientation	structurer, conforter et dynamiser la filière forêt bois

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

Si l'ensemble de la filière est à conforter, la situation des scieries est une préoccupation majeure en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, en 10 ans, la production de sciages a baissé de façon régulière sur la région, pour passer de 100 000m3 en 2007 à 35 000 m³ en 2017. En parallèle, le nombre de scieries a chuté de moitié pour s'établir à 34 scieries en 2017.

L'augmentation de la capacité de sciage dans la région est une priorité si l'on veut valoriser les bois locaux (ce qui est un autre objectif fort du PRFB) et promouvoir l'utilisation du matériau bois, en structure, dans la construction.

En effet, au-delà de certains marchés « de niche », le marché de la charpente et de l'ossature reste aujourd'hui en Provence-Alpes-Côte d'Azur la principale et la meilleure possibilité de valorisation des bois, avec des perspectives de développement importantes.

Une analyse précise de la situation est urgente, pour définir un plan d'action modernisation/installation. Ce point devra être largement développé dans le contrat de filière à venir.

Dans ce cadre, les principales entreprises « stratégiques » connues pour être en difficulté devront pouvoir bénéficier d'un accompagnement et d'une attention toute particulière.

La modernisation des entreprises de 1ère transformation déjà présentes mais souvent encore trop « artisanales » est aussi indispensable pour augmenter leur compétitivité, en termes de compétences comme d'équipement. Cette modernisation doit se faire en lien avec les besoins de la 2ème transformation : séchage, collage, traitement, normes dimensionnelles, qualité des bois, et ceux du marché de la construction-bois de la région.

Ces actions devront être développées et précisées dans les contrats de filière à venir.

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 3.2	Version V10 du 27/06/2019

Description de l'action

L'action consistera à :

- Dresser un bilan, réaliser une analyse précise et une prospective de la situation des scieries et des unités de produits semi-transformés, des besoins prioritaires de la première transformation.
- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de suivi pour la modernisation et le développement des scieries existantes : Identification des besoins, accompagnement technique, reprise et transmission d'entreprise
- Créer les conditions d'installation de nouvelles unités de sciage (bois construction mais aussi bois emballage/palette) : accompagnement foncier (recherche et insertion du projet dans une zone ciblée), sécurisation de l'approvisionnement (mise en place de contrats, mobilisation des propriétaires…), identification et recherche d'investisseurs, identification des besoins prioritaires du marché local de la 2ème transformation, du bois industrie et bois énergie
- Créer les conditions d'installation d'unités de produits semi-transformés : identification et recherche d'investisseurs, accompagnement de projets (études de marché, identification des besoins locaux en produits semi-transformés, approvisionnement, mise en relation collectivités et acteurs locaux, foncier…), recherche technologique pour les essences locales
- Soutenir les investissements des projets de création et modernisation, les promouvoir auprès des financeurs (banques, pouvoir public)
- Créer un guichet multipartenarial dédié aux entreprises de la filière bois (associant financeurs, instituts techniques, agences de développement économique et innovation,…) chargé de structurer un accompagnement technique, financier et organisationnel
- Renforcer les liens avec le monde universitaire et de la recherche, convaincre les entreprises de la nécessité d'innover et d'investir pour se développer

Livrables / résultats attendus	Calendrier
Etat des lieux des besoins prioritaires de la première transformation	2020
Appel à projets pour les investisseurs	Durée du PRFB
Cahier des charges commun entre les besoins de la première et deuxième transformation (besoins prioritaires en bois massifs et transformés)	2020
Retrouver le niveau de volume de bois scié par les scieries de la région en 2007, soit 100 000 m3/an	Fin du PRFB

Pilote

FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, Etat, Région

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Industriels, FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, comité du massif alpin, Etat, Région, ADEME, autres collectivités territoriales, BPI, établissements bancaires privés, propriétaires et gestionnaires forestiers, syndicats professionnels (SEFSAM , FRB …), ONF, associations des communes forestières, centres techniques, universités, organismes de formation, ...

Mécanismes de financement prévisionnels

Appels à Manifestation d'intérêt, prêts et garanties de prêt, budgets d'interventions des collectivités territoriales, de l'État et de l'Europe (CIMA, POIA notamment)

Indicateurs

* volume de bois scié
* nombre d'unités de sciages et de produits semi-transformés créées
* nombre d'emplois créés

Titre Fiche Action	Soutenir et accompagner le développement et la modernisation de la 2ème transformation
Rappel objectif stratégique/orientation	structurer, conforter et dynamiser la filière forêt bois

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)

Descriptif de l'action

Enjeux

Le tissu local des entreprises de la deuxième transformation du bois profite d'un marché de la construction dynamique en région, mais les parts de marchés restent faibles par rapport aux autres filières et les marges de progrès sont donc importantes. Pour cela, il est nécessaire de mieux connaître la demande et d'améliorer l'offre, et donc d'innover et d'investir.

L'évolution des techniques constructives permet aujourd'hui la construction de bâtiment d'importance (IGH, lycée…) qui échappe généralement aux entreprises locales insuffisamment structurées pour répondre à ce type de marché.

Il s'agit donc de lutter contre l'éparpillement des entreprises en favorisant les regroupements et mutualisations afin d'atteindre des tailles de structures et la création de marges suffisantes pour développer le marché local et permettre aux entreprises d'investir dans la Recherche et Développement

Les entreprises éprouvent par ailleurs des difficultés à recruter de la main d'œuvre de qualité notamment dans le cadre du renouvellement des personnes partant à la retraite. Il est nécessaire de mettre en valeur les métiers de la seconde transformation et de redynamiser le marché de l'emploi en incitant les jeunes scolaires et étudiants à s'orienter vers ces professions.

Description de l'action

L'action consistera à:

- mieux connaître la demande pour améliorer l'offre
- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de suivi pour la modernisation et le développement des entreprises de deuxième transformation : reprise et transmission d'entreprises, méthode et démarche qualité (certification,…), recherche et développement, innovation
- Connecter les besoins de la deuxième transformation avec les produits locaux (première transformation : délais, qualité des bois, séchage…)
- Accompagner le positionnement des entreprises sur les marchés : groupement d'entreprises, organisation commune, mutualisation de moyens, conception-réalisation, développement des compétences (formation...)
- Soutenir les investissements dans le cadre de projets de création et modernisation des entreprises de la deuxième transformation, en veillant à inclure les TPE. Mettre en place des appels à projets pour des investissements structurants qui optimisent l'utilisation du bois régional dans la filière
- Mettre en place des partenariats avec le monde universitaire et éducatif (lien R&D, formation), créer une école des métiers du bois (cf : fiche 6.2).
- Créer un guichet multipartenarial dédié aux entreprises de la filière bois associant financeurs, instituts techniques, agences de développement économique et innovation…, chargé de structurer un accompagnement technique, financier et organisationnel.
- Promouvoir l'attractivité des métiers de la seconde transformation (communication positive, intervention dans les écoles, salons…)
- Mettre en place un outil de traçabilité pour mesurer les volumes de bois régionaux utilisés dans la construction en région
- Disposer d'un état des lieux de l'emploi

Ces actions devront être développées et précisées dans les contrats de filière à venir.

Livrables / résultats attendus	Calendrier
• Doublement du nombre d'entreprises certifiées • Six groupements d'entreprises formalisés • Doublement des volumes de bois locaux utilisés dans la construction • Chiffre d'affaires des entreprises du secteur : +50% • Emplois: +30%	Fin du PRFB

Pilote

FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, organisations professionnelles du bâtiment, Etat, Région

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Industriels, Organisation professionnelle du bâtiment, adhérents de FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur,, Etat, Région et autres collectivités territoriales, ADEME, BPI, établissements bancaires privés, centres techniques, universités, organismes de formations

Mécanismes de financement prévisionnels

Appels à Manifestation d'intérêt, prêts et garanties de prêt, budgets d'interventions des collectivités territoriales, de l'État et de l'Europe (CIMA/POIA notamment)

Indicateurs

- nombre d'entreprises certifiées
- nombre de groupements d'entreprises réalisés
- volumes de bois locaux utilisés dans la construction
- évolution du chiffre d'affaires des entreprises du secteur
- nombre d'emplois

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 3.4	Version V10 du 05/09/2019

Titre Fiche Action	Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction et développer les marchés
Rappel objectif stratégique/orientation	structurer, conforter et dynamiser la filière forêt bois

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

Le marché de la charpente et de l'ossature bois est la valorisation la plus vertueuse pour les bois en termes économique, social et environnemental. Ce marché profite aujourd'hui d'une popularité sans précédent, avec des perspectives de développement importantes.

On trouve dans les forêts de la région et notamment dans les massifs alpins des essences traditionnellement utilisées dans la construction: sapin et mélèze notamment, dont l'utilisation locale peut et doit encore être développée.

La normalisation récente du pin d'Alep et les possibilités de normalisation d'autres essences doivent encore permettre d'étendre le panel de l'offre, d'autant que les techniques de collage et d'aboutage permettent d'envisager la mise sur le marché de produits bois locaux transformés, pour une plus large valorisation du matériau bois en construction, mais aussi en emballage/palette, pour le bois d'œuvre de qualité moindre.

Pour cela, il est indispensable de développer la prescription bois pour tous les secteurs concernés et potentiels.

Par ailleurs, certains « marchés de niche », de caractère plus artisanal comme le liège par exemple, peuvent constituer pour certains territoires des opportunités de maintien du tissu local d'activité et participer à la création de richesses économiques et d'autres valeurs (culturelles et sociales) autour de la valorisation des bois locaux.

Description de l'action

L'action consistera à:

- Soutenir les marchés identifiés comme porteurs pour créer de l'emploi et de la valeur ajoutée en région, tout en valorisant la ressource disponible
- Promouvoir le bois dans la construction : fédérer les acteurs publics autour d'un engagement en faveur de l'usage du bois dans la construction, faire la promotion des réalisations et des savoir-faire régionaux en matière de bois construction, développer et animer la prescription-bois pour tous les secteurs concernés (collectivités, maitres d'ouvrage privés, bâtiments d'élevage…), promouvoir l'utilisation des bois locaux, communiquer positivement autour de la construction bois (puits de carbone , filière locale…)
- Accompagner les projets : identifier, sensibiliser et accompagner les porteurs de projet privés et publics dans leur projet de construction en bois, promouvoir les certifications et démarches qualités (PEFC, Bois des alpes…), accompagner les entreprises et porteurs de projet, lancer une éco-conditionnalité « bois local »
- Développer les produits : mieux caractériser, en lien avec les autres régions concernées, les propriétés mécaniques des essences présentes dans la région au regard de la norme NF B 52 001 pour leur permettre de retrouver une meilleure valorisation financière, accompagner le développement des filières des essences nouvellement caractérisées pour la construction, développer les filières d'isolants biosourcés issues de la ressource forestière (laine de bois, liège, …)
- développement des connaissances et des compétences : observer et analyser les évolutions du marché du bois dans la construction, accompagner la montée en compétences des acteurs de la filière et notamment des entreprises de construction et prescripteurs (architectes, bureaux d'études,...), sensibiliser les services de la protection incendie, les collectivités de porteurs de projet aux possibilités et bonnes pratiques constructives de construction bois en zone PPRIF

Ces actions devront être développées et précisées dans les contrats de filière à venir.

Livrables / résultats attendus	Calendrier
Catalogue Produits bois régionaux (1 version papier et 1 page web)	2019
20 journées techniques (visites chantiers, réunions d'informations)	Durée du PRFB
Création de 10 modules de Formation professionnelle sur la construction bois à destination des professionnels de la construction	Durée du PRFB
Insertion de modules de formation « construction bois » dans les formations initiales des prescripteurs si absents (écoles d'architecture, ingénieur)	Fin du PRFB
Rédaction d'un document stratégique de valorisation du bois dans la construction régionale	2020
Prix régional annuel « Construction Bois »	Durée PRFB
Création d'1 outil collaboratif pour les entreprises	2020
Création d'un observatoire de la construction bois relatif aux : • Volume bois mis en œuvre dans la construction • Volume bois régional mis en œuvre • Volume « bois des alpes » mis en œuvre • emploi, nombre d'entreprises, chiffres d'affaire, ...	2021

Pilote

FIBOIS Sud Provence-Alpe-Côte d'Azur, Etat, Région

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Organisations professionnelles du bâtiment, Envirobat BDM, ordre des architectes, bois des alpes, PEFC, Région et autres collectivités territoriales, Etat, ADEME, union régionale des communes forestières, associations territoriales Forêt-Bois, parcs naturels régionaux, ...

Mécanismes de financement prévisionnels

Appels à Manifestation d'intérêt, prêts et garanties de prêt, budgets d'interventions de la région, des autres Collectivités Territoriales, et de l'État

Indicateurs

Catalogue Produits bois régionaux fait
Nombre de Journées techniques organisées
Nombre de modules de Formations construction bois
Nombre de prix régionaux construction annuels attribués
Document stratégique construction bois fait
Outil collaboratif en place
Observatoire de la construction bois réalisé
Nombre de constructions-bois réalisées
Nombre de projets constructions certifiés
volume de bois mis en œuvre dans la construction, dont volume bois certifié

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action: 3.5	Version V9 du 05/09/2019

Titre Fiche Action	Conforter la filière bois d'industrie
Rappel objectif stratégique/orientation	structurer, conforter et dynamiser la filière forêt bois

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

Le bois d'industrie, représente en moyenne sur les 10 dernières années 44 % de la récolte de bois régionale.

La région PACA dispose de réels atouts économiques, grâce à la présence historique sur son territoire d'entreprises structurantes de portée internationale qui valorisent le bois d'industrie, notamment la société « Fibre Excellence. »

Par la valorisation de bois de qualités intermédiaires, ces entreprises contribuent concrètement à la mise en gestion et à la sylviculture des peuplements locaux.

Ancrées structurellement sur des marchés internationaux, ces entreprises locales doivent relever le défi de pouvoir répondre aux exigences internationales tout en levant les freins locaux liés à la mobilisation de bois certifiés.

Concrètement, les entreprises du bois d'industrie soutiennent les solutions collectives permettant une augmentation des surfaces régionales gérées durablement et certifiées, permettant une mobilisation régionale accrue des bois d'œuvre et des bois d'industrie qu'elles savent, grâce à leur cœur de métier historique, valoriser efficacement dans leurs unités de transformation.

Description de l'action

L'action consistera à:

- Permettre un approvisionnement en bois local certifié, régulier et durable, qui permettra aux entreprises régionales de valoriser des bois d'industrie et de redevenir compétitives au sein des marchés nationaux et internationaux dans lesquels elles évoluent.
- Soutenir l'ensemble des démarches de certification de gestion durable afin qu'il y ait un réel développement stratégique de la certification en région, créer un dispositif incitatif pour développer la certification forestière à l'échelle de la filière…)
- Inciter à la mise en place de contrats d'approvisionnement à l'échelle de la filière pour apporter une visibilité suffisante aux entreprises pour investir.
- Soutenir les démarches de recherche et développement (RetD) qui permettent une diversification des marchés, des activités et des entreprises, ainsi qu'une ouverture à d'autres types d'utilisation (partage de la ressource avec les acteurs de la chimie biosourcée)
- Soutenir, par un accompagnement dans les appels à projets nationaux ou régionaux, les investissements innovants dans les entreprises valorisant les bois d'industrie et favorisant le réemploi ou l'utilisation en cascade de sous-produits, en s'inspirant de l'exemple de la cogénération

Ces actions devront être développées et précisées dans les contrats de filière à venir.

Livrables / résultats attendus	Calendrier
Augmentation du bois certifié dans l'approvisionnement des industries de la région et augmentation du nombre de contrats d'approvisionnement	Durée du PRFB
Développement de la compétitivité des industries par l'innovation	Durée du PRFB

Pilote

FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, Etat, Région

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Industriels dont COPACEL, Novachim, association PEFC, propriétaires et gestionnaires forestiers

Mécanismes de financement prévisionnels

Appels à Manifestation d'intérêt, prêts et garanties de prêt, budgets d'interventions des collectivités territoriales, de l'État et de l'Europe (FEADER/FEDER)

Indicateurs

*Pourcentage de bois certifié dans l'approvisionnement de la filière bois industrie
*nombre de contrats d'approvisionnement signés

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action: 3.6	Version V10 du 05/09/2019

Titre Fiche Action	Promouvoir un développement maîtrisé du bois énergie
Rappel objectif stratégique/orientation	structurer, conforter et dynamiser la filière forêt bois

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

Le bois fournit une énergie renouvelable qui a toute sa place dans la transition écologique régionale ; Il contribue pour près de 30% des énergies renouvelables au « mix énergétique » local.

Le bois énergie représente aujourd'hui 50 % des prélèvements effectués en forêt de PACA, soit environ 400 000m3/an. Cette part augmente régulièrement depuis 10 ans, avec la mise en place d'une stratégie de développement des chaufferies bois (plus de 100 000m3/an en 2018) et le démarrage de la production d'électricité des centrales biomasse de Brignoles et de Gardanne-Meyreuil.

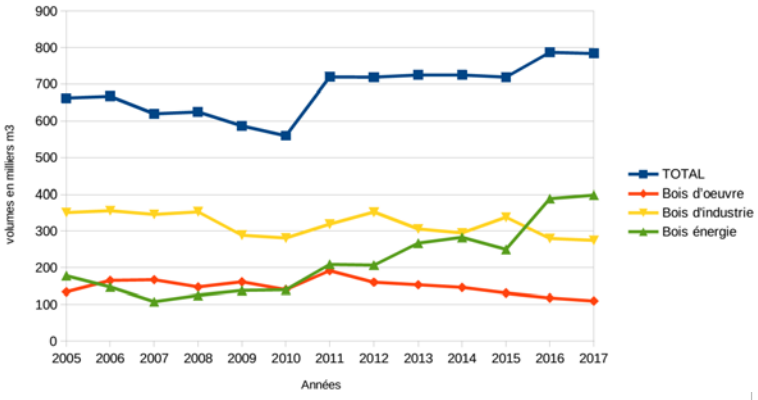

Il est important de rappeler que la production biologique de la forêt régionale s'élève aujourd'hui à près de 3,5 millions de m³ par an pour un prélèvement annuel de moins d'1 million. Le volume de bois présent en forêt continue d'augmenter et la forêt est en capacité de supporter un accroissement important des prélèvements pour répondre aux besoins de la filière à l'horizon 2030, comme cela a été démontré par l'étude réalisée par l'IGN dans le cadre de la préparation du Schéma Régional Biomasse et du présent PRFB. Bien entendu, pour la production d'énergie, la priorité doit être donnée, autant que possible, à l'utilisation de tous types de « sous-produits et déchets » (déchets verts, produits connexes de scieries, sous-produits de la sylviculture, de l'exploitation forestière, des débroussaillements DFCI,…).

Compte tenu des rendements actuels des différentes options de transformation possibles de la biomasse (chaleur, gaz ou électricité), la priorité doit aujourd'hui rester la production et la valorisation de chaleur, par le développement des circuits performants : chaufferies et réseaux de chaleur collectifs, chaudières, poêles et inserts individuels,...).

Ceci étant, l'Etat a accompagné l'installation de 2 centrales biomasse dans la région, qui sont encore aujourd'hui en phase de démarrage ou de « calage », et dont les besoins devraient évoluer, comme prévu par leurs plans d'approvisionnement arrêtés par l'État ou par modification de ces plans . L'installation de ces entreprises participe à la dynamisation de la filière bois et a déjà permis à de nombreux propriétaires de vendre du bois de leurs parcelles forestières jusque-là inexploitées et de s'intéresser à la sylviculture et à la gestion forestière. Elle a aussi déjà permis à certains entrepreneurs de travaux forestiers et à certains exploitants forestiers d'investir dans de nouveaux équipements et à signer de nouveaux contrats d'approvisionnement pluriannuels.
Tout l'enjeu de la filière forêt-bois est donc aujourd'hui de réussir à organiser et maîtriser le développement du bois énergie forestier, y compris par l'innovation, dans le respect de la priorité des usages du bois (1-Bois d'œuvre, 2-Bois d'industrie-Bois Energie) et en garantissant la gestion durable et le renouvellement des forêts.

Description de l'action

L'action consistera à :

- continuer à suivre l'évolution des récoltes et des besoins en bois énergie, veiller à l'équilibre des usages et encourager le tri des bois : enquête annuelle de branche, soutien de la cellule biomasse, de la mission régionale bois énergie (MRBE) et des comités de chaînes de valorisation (CCV) mis en place dans le cadre du SRB
- encourager la recherche de solutions permettant de valoriser la chaleur produite par les centrales biomasse
- soutenir et promouvoir les démarches de certification (PEFC, FSC), les démarches de qualité pour le combustible bois déchiqueté (charte qualité bois déchiqueté – CQBD- ou équivalent) et les démarches de qualité des chaufferies
- poursuivre le soutien aux projets d'installation de réseaux de chaleur et chaufferies bois
- encourager et structurer la mise en place de plateformes bois multimodales au niveau régional (plateformes « bois énergie » permettant aussi le stockage et le tri des bois issus directement de l'exploitation)
- conforter l'approvisionnement en bois forestier pour les fournisseurs (contrats d'approvisionnement forêt/plateforme) et veiller à garantir un approvisionnement régulier des petites et moyennes installations (concurrence possible avec les centrales biomasses).
- développer une approche globale bois-énergie régionale en rapprochant les circuits industriels, les circuits locaux et les politiques territoriales
- professionnaliser la filière bois-bûche
- suivre et accompagner le développement de la filière granulé
- accompagner l'innovation (vente de chaleur clé en main, micro-cogénération, etc.),
- insérer le développement du bois-énergie dans la stratégie de développement durable des territoires (PCAET, SCOT,...)

Ces actions devront être développées et précisées dans les contrats de filière à venir.

Livrables / résultats attendus	Calendrier
30 réseaux de chaleurs supplémentaires 500 000 tonnes/an de bois énergie certifié PEFC/FSC un maillage de plateformes bois énergie multimodales efficient 30 000t/an de granulé bois produites en région	Fin du PRFB

Pilote

Etat (DREAL, ADEME, DRAAF), Région et mission régionale bois énergie (MRBE)

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Industriels, collectivités locales, Interprofession et ses membres, Ademe, Région, Dreal + acteurs du comité de chaine de valorisation « combustion » du SRB, entreprises de la filière bois-énergie, parcs naturels régionaux,...

Mécanismes de financement prévisionnels

Budget d'interventions de la Région et des autres collectivités territoriales, budget de l'Etat (ADEME, DRAAF…)

Indicateurs

Nombre de fournisseurs adhérents à la charte qualité bois déchiqueté
Nombre de contrats d'approvisionnement forêt/plateforme
nombre de réseaux de chaleurs supplémentaires
volume/tonnage de bois énergie certifié PEFC
maillage de plateformes bois énergie multimodales réalisé
Tonnage de granulé bois produit en région

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action: 3.7	Version V9 du05/09/2019

Titre Fiche Action	Engager la filière dans une démarche d'innovation
Rappel objectif stratégique/orientation	structurer, conforter et dynamiser la filière forêt bois

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

La filière forêt-bois en Provence Alpes Côte d'Azur et au niveau national est un axe stratégique de développement pour faire face à de nombreux défis de société : compétitivité économique, emploi, réduction des émissions de carbone, préservation de la biodiversité, attentes sociétales, …

Il est important que la recherche et l'innovation soient au cœur des préoccupations de chacun des maillons de la filière, de l'exploitation en forêt aux différents usages des bois. En construction, les produits transformés où le bois acquiert une technicité supplémentaire grâce à des processus de collage ou de traitement par exemple, sont les plus commercialisés. Or ces unités de transformation sont peu développées ou inexistantes sur le territoire.

La filière forêt-bois offre des possibilités de recherche et d'innovation vastes : chimie biosourcée et biocarburants, qui offriront sans nul doute de réelles opportunités à moyen terme, construction bois qui repousse régulièrement les limites de son champ d'application, exploitation, seconde transformation en perpétuelle évolution, outils numériques au service de la gestion et de l'exploitation, etc.

Bien évidemment, cette innovation doit aussi permettre de développer des techniques d'exploitation forestière, de transformation et de valorisation des bois plus performantes au plan environnemental.

Description de l'action

L'action consistera à:

* Développer des méthodes d'exploitation mécanisée pour réduire les coûts (sans nuire aux enjeux écologiques présents), en particulier pour des conditions d'accès difficiles, notamment en forte pente

* Développer des solutions pour les marchés porteurs (construction-bois principalement), avec à terme la mise en place d'unités supplémentaires de transformation des bois pour la construction

* Introduire le numérique dans l'ensemble de la filière pour la mobilisation et la logistique de la chaîne forêt-bois (gestion forestière, évaluation de la ressource, exploitation, traçabilité des produits, traitement des grumes…)

* Soutenir les démarches innovantes visant à la création locale de produits transformés

* Étendre le soutien aux études sur des projets innovants dans les entreprises de la première transformation

* Soutenir les investissements innovants dans les entreprises valorisant les bois d'industrie (chimie biosourcée) par un accompagnement dans les AAP (appels à projets) nationaux ou régionaux (cf : action 3.5)

* Soutenir les investissements innovants dans les entreprises de seconde transformation permettant d'améliorer la valorisation des bois

*Soutenir des projets de développement de produits pouvant être réalisés avec du bois local.

* Créer du lien entre les entreprises et le milieu de la recherche pour stimuler la R et D (recherche et développement)

Livrables / résultats attendus	Calendrier
10 projets innovants d'ampleur régionale	Durée du PRFB

Pilote

Interprofession FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, REGION

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Industriels, Interprofession et ses membres, Région, Draaf, Ademe, Dreal, ONF, comités de chaines de valorisation, novachim, ...

Mécanismes de financement prévisionnels

Appels à Manifestation d'intérêt, budgets d'intervention de la Région, des autres collectivités territoriales, de l'État et de l'Europe, projets de coopération européenne.

Indicateurs

Nombre de projets innovants

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action :4.1	Version V12 du 20/04/2020

Titre Fiche Action	Garantir la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière
Rappel objectif stratégique/orientation	Préserver les écosystèmes forestiers et les paysages

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

Le profil environnemental régional (PER) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui synthétise l'état de l'environnement dans la région, analyse les interactions avec les activités humaines et met en évidence les enjeux environnementaux, a été mis à jour par la DREAL en 2015.

Les principaux enjeux relatifs à la biodiversité régionale identifiés dans ce PER sont :

- la préservation de la biodiversité ordinaire par une meilleure intégration des mécanismes de conservation de la biodiversité dans les politiques sectorielles, notamment agricoles, de l'urbanisme et dans les infrastructures de communication
- la construction d'un réseau fonctionnel d'aires protégées représentatif de la biodiversité régionale (terrestre et marine)
- la conservation de la biodiversité patrimoniale particulièrement bien représentée en région Provence-Alpes Côte d'Azur

Ce profil environnemental régional met en évidence et rappelle le bon état global de conservation de l'environnement dans les milieux forestiers de Provence-Alpes-Côte d'Azur .

Un enjeu majeur du PRFB est donc de garantir la préservation des écosystèmes et des continuités écologiques et des enjeux de biodiversité des milieux forestiers, dans toutes leurs composantes (boisements, sols, milieux ouverts, zones humides,…), dans un contexte de développement de la gestion forestière et d'augmentation de la récolte de bois (récolte volontaire mais aussi récoltes subies du fait du changement climatique et du dépérissement de certains peuplements). La lutte contre la prolifération des espèces végétales invasives en forêt reste aussi un enjeu localement important.

Tout cela impose en premier lieu aux propriétaires forestiers, gestionnaires et exploitants de mieux connaître les enjeux environnementaux et les bonnes pratiques à prendre en compte et de se doter de tous les outils nécessaires à cette bonne prise en compte, mais cela nécessite aussi, pour les forestiers, de mieux faire connaître et expliquer la gestion forestière et ses impératifs, à la communauté scientifique et à l'ensemble de la société.

Pour préserver la biodiversité des forêts de la région il est cependant et avant tout nécessaire de préserver ces forêts des risques d'incendie, et pour cela, des interventions sont nécessaires : équipement des massifs en voies d'accès, aménagement de points d'eau, débroussaillement… La gestion sylvicole, qui permet de façonner les peuplements et de les rendre moins sensibles aux feux (choix des essences, diminution de la masse combustible, maîtrise de l'éclairement au sol, …) est aussi une composante indispensable de la prévention de ces incendies.

Description de l'action

L'action consistera à:

- mieux connaître et faire connaître les enjeux de la biodiversité en forêt pour mieux former et informer les propriétaires, les gestionnaires et les exploitants forestiers et leur rappeler leur responsabilité en la matière (voir aussi l'action 6.2 « formation »)
- mieux faire connaître la forêt et la gestion forestière, notamment par la présence d'acteurs forestiers dans les instances consacrées (Observatoire régionale de la biodiversité, comité régional de la biodiversité, COPIL N2000, instances départementales et locales..)
- intégrer les enjeux de biodiversité et de préservation des écosystèmes ainsi que des continuités écologiques le plus en amont possible dans la préparation des dossiers de dessertes forestière et de DFCI
- dans le cadre de la révision des documents-cadre de gestion forestière (schéma régional de gestion sylvicole, directives régionales d'aménagement, schémas régionaux d'aménagement) :

  * rappeler toutes les « bonnes pratiques » nécessaires à la prise en compte de la biodiversité « ordinaire » dans la gestion forestière (avec toutes les précautions nécessaires, dans les zones sensibles aux risques d'incendie) : laisser les souches et des rémanents en forêt, conserver du bois mort sur pied et au sol en quantité suffisante, créer des îlots de vieillissement et de sénescence, préserver les continuités écologiques et les zones humides, veiller à diversifier et mélanger les essences, privilégier la régénération naturelle,….

  * intégrer dans ces documents des consignes et recommandations en matière de prise en compte des paysages, de protection des sols, de l'eau et des zones humides, et de maintien de zones ouvertes en forêt dans la gestion forestière
- mettre en place et/ou mobiliser des dispositifs de financement permettant de réaliser des interventions spécifiques en faveur de la biodiversité, ou de financer des surcoûts de gestion liés à leur prise en compte au-delà des dispositions réglementaires, dans le cadre d'opérations spécifiques identifiées
- doter de documents de gestion durable toutes les forêts exploitées, c'est-à-dire faisant l'objet (ou ayant des projets) de coupes de bois (cf : action 1.5) et inciter les propriétaires des forêts situées en zone Natura 2000 à demander une approbation par l'Etat de ces documents aussi au titre des articles L122-7 et L122-8 du code forestier, qui garantit dès ce stade et pour l'ensemble des actions prévues dans le document "la bonne prise en compte des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaires qui ont motivé la désignation des sites concernés", encourager la signature de la charte de confiance de la récolte du bois (cf : action 2.2) et encourager la certification des forêts et des intervenants en forêt (cf : action 2.4)
- poursuivre les études pour préciser les prélèvements maximums de « menu bois » acceptables sans porter préjudice à la fertilité des sols dans un contexte d'augmentation des prélèvements.
- identifier les forêts anciennes de la région et s'assurer de leur pérennité par les moyens les plus appropriés.
- définir et mettre en place un réseau cohérent d'espaces forestiers en libre évolution
- poursuivre et développer les études de l'impact du changement climatique sur la biodiversité forestière et les moyens de la préserver dans ce contexte (cf : action 1.1)

Livrables / résultats attendus	Calendrier
• 1 étude sur les prélèvements admissibles de menus bois en région méditerranéenne	2021
• documents-cadre de gestion durable révisés • 10 projets démonstratifs de prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière • 60 contrats N2000 en faveur de milieux naturels forestiers	Durée du PRFB
• identification homogène des forêts anciennes et des forêts mâtures sur l'ensemble de la région	2022

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action :4.1	Version V12 du 20/04/2020

Pilote

ETAT/ONF/CNPF/Région/interprofession

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Propriétaires, syndicats de propriétaires et tous intervenants en forêt, DREAL, DDT(M), Région, DRAAF, ONF, CNPF, parcs naturels régionaux, interprofession, ...

Mécanismes de financement prévisionnels

Crédits Natura 2000, crédits d'intervention Etat et collectivités, fonds propres des structures dans le cadre de leurs missions, fonds européens (projets de coopération européenne).

Indicateurs

- Guide pour la prise en compte des enjeux écologiques régionaux dans la gestion forestière
- nombre de projets démonstratifs de prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière
- nombre de contrats N2000 en faveur de milieux naturels forestiers signés
- étude sur les prélèvements admissibles de menus bois en région méditerranéenne réalisée
- documents-cadre régionaux de gestion durable révisés
- forêts anciennes et forêts mâtures identifiées
- montants de crédits spécifiques obtenus

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action :4.2	Version V3 du 05/09/2019

Titre Fiche Action	Garantir la prise en compte du paysage dans la gestion forestière
Rappel objectif stratégique/orientation	Préserver les écosystèmes forestiers et les paysages

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

Le profil environnemental régional (PER) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui synthétise l'état de l'environnement dans la région, analyse les interactions avec les activités humaines et met en évidence les enjeux environnementaux et paysagers, a été mis à jour par la DREAL en 2015.

Concernant le paysage, le profil environnemental régional préconise de « préserver et valoriser les paysages emblématiques et ordinaires ». Ainsi, comme pour les aspects biodiversité, l'impact potentiel des opérations de gestion forestière (coupes, travaux, desserte) sur le paysage doit être analysé et pris en compte le plus en amont possible, en lien avec les autres parties intéressées, même hors statut de protection réglementaire des terrains concernés.

Tout cela impose en premier lieu aux propriétaires forestiers, gestionnaires et exploitants de mieux connaître les enjeux paysagers et les bonnes pratiques à prendre en compte et de se doter de tous les outils nécessaires à cette bonne prise en compte, mais cela nécessite aussi, pour les forestiers, de mieux faire connaître et expliquer la gestion forestière et ses impératifs à la communauté scientifique et à l'ensemble de la société.

Pour préserver les paysages forestiers de la région, il est cependant et avant tout nécessaire de préserver ces forêts des risques d'incendie, et pour cela, des interventions sont nécessaires : équipement des massifs en voies d'accès, aménagement de points d'eau, débroussaillement… La gestion sylvicole, qui permet de façonner les peuplements et de les rendre moins sensibles aux feux (choix des essences, diminution de la masse combustible, maîtrise de l'éclairement au sol, …) est aussi une composante indispensable de la prévention de ces incendies.

Description de l'action

L'action consistera à:

- définir et/ou rappeler les principes et les prescriptions nécessaires pour une bonne prise en compte du paysage dans la gestion forestière (coupes et travaux), et notamment pour les coupes dans les traitements en taillis
- intégrer les enjeux paysagers le plus en amont possible dans la préparation des dossiers de dessertes forestière et DFCI
- dans le cadre de la révision des documents-cadre de gestion forestière (schéma régional de gestion sylvicole, directives régionales d'aménagement, schémas régionaux d'aménagement) :

  * intégrer dans ces documents des consignes et recommandations en matière de prise en compte des paysages, de protection des sols et de l'eau et de maintien de zones ouvertes en forêt dans la gestion forestière
- mettre en place et/ou mobiliser des dispositifs de financement permettant de réaliser des interventions spécifiques en faveur du paysage, ou de financer des surcoûts de gestion liés à leur prise en compte au-delà des dispositions réglementaires, dans le cadre d'opérations spécifiques identifiées

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action :4.2	Version V3 du 05/09/2019

Livrables / résultats attendus	Calendrier
• édition d'un guide de prise en compte du paysage dans la gestion forestière • documents-cadre de gestion durable révisés • 5 projets démonstratifs de prise en compte du paysage dans la gestion forestière	2021 Durée du PRFB

Pilote

ETAT/Région/interprofession

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Propriétaires, syndicats de propriétaires et tous intervenants en forêt, DREAL, DDT(M), Région, DRAAF, ONF, CRPF, interprofession, parcs naturels régionaux,...

Mécanismes de financement prévisionnels

Crédits d'intervention Etat et collectivités, fonds propres des structures dans le cadre de leurs missions, fonds européens (projets de coopération européenne).

Indicateurs

- guide de prise en compte du paysage dans la gestion forestière édité
- nombre de projets démonstratifs de prise en compte du paysage dans la gestion forestière
- documents-cadre régionaux de gestion durable révisés en tant que de besoin

PRFB PACA Fiche Action	N° fiche action : 4.3	Version V8 du 23/05/2019

Titre Fiche Action	Garantir la pérennité d'un haut niveau d'efficacité de la DFCI
Rappel objectif stratégique/orientation	* Préserver les écosystèmes forestiers et les paysages

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

Le risque d'incendie de forêt est une préoccupation majeure en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Déjà naturellement exposée aux incendies, cette forêt a vu le risque d'incendie s'accroître au cours des dernières décennies sous l'effet combiné de la déprise agricole (notamment pastorale), de l'augmentation de la population, de l'urbanisation et de l'évolution climatique.

Malgré tout, l'importante diminution du nombre de feux et des surfaces moyennes incendiées chaque année depuis 15 ans est une preuve de la réussite des politiques de prévention et de lutte mises en œuvre dans la région grâce à la contribution financière déterminante de l'État, des collectivités territoriales et de l'Union européenne (FEADER). La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur se distingue d'ailleurs des autres régions méditerranéennes par un financement régional de la DFCI important, que l'on ne trouve pas dans les régions voisines

Pour autant, les années 2003 (catastrophique avec ses 1 300 incendies et ses 25 000 hectares brûlés), et dans une moindre mesure 2016 (600 incendies, 6 000 hectares brûlés) et 2017 (700 incendies, 8000 hectares brûlés) nous renvoient à cette augmentation des facteurs de risque. Elles nous rappellent que nous avons à faire face de façon certaine, même si ce n'est qu'épisodique, à la probabilité que se produisent, y compris dans des départements et des secteurs encore considérés aujourd'hui comme « moins sensibles », des incendies qui parcourront des surfaces ou causeront des dommages importants s'ils ne sont pas détectés ou attaqués à temps.

En matière de risque d'incendie de forêt, la vigilance, la sensibilisation, la prévention et l'amélioration continue des dispositifs doivent donc rester une préoccupation majeure et quotidienne en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Description de l'action

L'action consistera à :

- pérenniser le haut niveau de compétence et de technicité de l'ensemble des acteurs opérationnels de la DFCI
- conforter le niveau et l'efficience des financements publics ainsi que l'implication des acteurs, qui permettent aujourd'hui de maintenir en bon état (et même d'améliorer régulièrement) l'ensemble des dispositifs existants (équipements DFCI : pistes, points d'eau), systèmes d'alerte, de surveillance, de prévention, limitation de l'accès aux massifs, restauration des terrains après incendie,…
- aider l'ensemble des acteurs à rendre plus efficient le dispositif « OLD » (obligations légales de débroussaillement)
- s'assurer de la bonne réalisation et de la bonne prise en compte des plans départementaux de protection des forêts contre les incendies, guides partagés de l'action collective en DFCI
- analyser pour adapter, au besoin, la gouvernance de la DFCI pour mieux prendre en compte l'évolution du risque feu de forêt dans le contexte du changement climatique (augmentation du risque dans certains départements)
- actualiser la carte de la gradation du risque estival d'incendie
- développer la culture du risque, y compris au niveau des élus, et préparer le public à ses conséquences potentielles (risque de grand feu) : sensibilisation, communication, action des gardes régionaux forestiers, des éco-gardes,...
- mieux intégrer le risque feu de forêt dans les documents d'urbanisme et au-delà, travailler sur les interfaces forêt/ville
- développer les approches concertées et coordonnées entre équipement DFCI des massifs (notamment la desserte), mise en valeur forestière et bonne prise en compte de l'environnement
- étendre les possibilités de réalisation de coupures DFCI à vocation agricole et de toutes autres actions préventives innovantes.

Livrables / résultats attendus	Calendrier
Baisse de 20 % en moyenne sur la durée du PRFB des surfaces incendies par rapport à la décade précédente	Durée du PRFB
Publication du « livre blanc » régional	2019
90 % des OLD effectivement réalisées	Fin du PRFB
Carte de l'aléa risque incendie de forêt actualisée	2021
2 millions de personnes sensibilisées par an au risque d'incendie	2020 et durée du PRFB
Pérennisation du bénévolat RCSC (réserve communale de sécurité civile) et du volontariat pompiers	Durée du PRFB

Pilote

Etat, REGION et autres collectivités locales,ONF

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Etat, Région et autres collectivités territoriales, propriétaires publics et privés, Entente pour la forêt méditerranéenne, ...

Mécanismes de financement prévisionnels

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics Région, autres collectivités territoriales, Etat, fonds européens (proposition d'intégration dans le prochain PDR, projets de coopération européenne,...)

Indicateurs

Baisse des surfaces incendies par rapport à la décade précédente
« livre blanc » régional publié
% des OLD effectivement réalisées
Carte de l'aléa risque incendie de forêt actualisée
Nombre de personnes sensibilisées par an au risque d'incendie
bénévolat RCSC (réserve communale de sécurité civile) et volontariat pompiers pérennisés

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 4.4	Version V9 du 27/06/2019

Titre Fiche Action	Anticiper la crise sanitaire
Rappel objectif stratégique	Préserver les écosystèmes forestiers et les paysages

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

De nombreux parasites sont présents en forêt comme dans les autres milieux naturels. En temps normal, un équilibre s'instaure, parfois selon des cycles plus ou moins longs.

Le changement climatique et l'arrivée de ravageurs exotiques sont cependant 2 facteurs qui peuvent avoir des impacts très forts sur les peuplements forestiers, qu'ils soient naturels ou d'origine artificielle.

Le rôle du pôle interrégional de la santé des forêts (Département Santé Forêt ; DSF), piloté par la DRAAF et constitué pour l'essentiel de forestiers de terrain en poste à l'ONF, au CNPF , en DDT(M) et en DRAAF, est de mettre en place et de gérer des protocoles standardisés de suivi et de surveillance des forêts et des principaux ravageurs.

Il est fondamental pour la surveillance sanitaire des forêts que les forestiers de terrain continuent à participer à ce réseau et contribuer à cette surveillance organisée.

Il est également important de faire connaître et valoriser le travail de ce réseau par une communication plus importante.

Un point particulier est aussi lié au risque d'arrivée sur le territoire national du nématode du pin, qui fait l'objet d'un plan national de lutte. Le pin sylvestre est la 1ère essence forestière de la région et les ravages qui seraient causés par l'arrivée de ce nématode seraient potentiellement énormes, aussi notre région a-t-elle l'obligation de mettre en place au plus vite un plan régional de lutte contre ce ravageur (déclinaison du plan national).

description de l'action

L'action consistera à :

- maintenir les moyens (financiers et humains) alloués pour le fonctionnement du réseau DSF et si possible pouvoir impliquer les DDT(M) de façon plus importante dans le réseau.
- définir puis mettre en œuvre le plan régional de lutte contre le nématode du pin
- informer régulièrement et sensibiliser les acteurs de la forêt et de la filière bois mais aussi le grand public à ces aspects sanitaires de la forêt
- favoriser la résilience des peuplements par des opérations sylvicoles (cf : action 1.2 « anticiper le changement climatique)
- généraliser les outils de quantification des dépérissements forestiers
- développer des outils de lutte sylvicole, génétique et biologique pour lutter contre les organismes invasifs (cochenilles du pin maritime, cynips du châtaignier,…)

Livrables / résultats attendus	Calendrier
• Plan régional de lutte nématode du pin finalisé et mis en œuvre • réseau DSF fonctionnel • 1 opération d'information/sensibilisation spécifique/an • 1 correspondant observateur par DDT(M)	2020 Durée du PRFB Durée du PRFB Durée du PRFB

Pilote

Département Santé des Forêts (DRAAF)

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

DSF, DRAAF, SEFSAM, ONF, CNPF, DDT(M)s, OFME, ...

Mécanismes de financement prévisionnels

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, Etat, Région

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics État et collectivités territoriales, fonds européens, projets de coopération européenne

Indicateurs

- Plan régional de lutte nématode du pin finalisé et mis en œuvre
- réseau DSF fonctionnel
- nombre d'opérations d'information/sensibilisation spécifique réalisées
- nombre de correspondants observateurs en DDT(M)

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action :4.5	Version V9 du 27/06/2019

Titre Fiche Action	Anticiper le risque tempête
Rappel objectif stratégique/orientation	Préserver et renforcer les écosystèmes forestiers et les paysages

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux	Si la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur subit régulièrement de grosses tempêtes, celles-ci frappent principalement les zones littorales ou la vallée du Rhône. Ainsi, la dernière tempête Adrien d'octobre 2018 a occasionné de gros dégâts sur le littoral du Var et des Alpes maritimes, mais la forêt n'a pas vraiment été impactée. La région a aussi été épargnée par les dernières principales tempêtes qui ont frappé la plupart des forêts françaises et causé d'énormes dommages aux peuplements forestiers (Lothar et Martin en 1999, Klaus en 2009) et on ne trouve pas trace dans les archives de tempêtes qui auraient impacté de façon significative les peuplements forestiers de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur . Ceci étant, compte tenu notamment des incertitudes liées au changement climatique, on peut craindre, en Provence-Alpes-Côte d'Azur comme ailleurs, la survenue de tempêtes plus impactantes sur la forêt dans les années à venir. Il faut donc s'y préparer pour être en mesure de réagir efficacement. L'État (Minsitère de l'Agriculture) vient de mettre en place en plan national de gestion de crise tempête pour la filière bois et a demandé à toutes les régions de le décliner en plans régionaux
description de l'action	L'action consistera à décliner le plan national en plan régional

Livrables / résultats attendus	**Calendrier**
Plan régional de gestion de crise tempête pour la filière forêt-bois	2019

Pilote
ETAT (DRAAF)

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
DRAAF, professionnels de l'amont et transporteurs ONF

Mécanismes de financement prévisionnels
Moyens propres de la DRAAF pour la rédaction du plan régional tempête

Indicateurs
Plan régional de gestion de crise tempête pour la filière forêt-bois réalisé

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action :4.6	Version V8 du 27/06/2019

Titre Fiche Action	Restaurer l'équilibre forêt gibier
Rappel objectif stratégique/orientation	Préserver et renforcer les écosystèmes forestiers et les paysages

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux	Si la présence des cervidés en forêt constitue une richesse écologique, sociale et économique pour les territoires concernés, l'expansion et l'augmentation de ces populations compliquent et peuvent compromettre la régénération et le renouvellement des peuplements forestiers. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les forestiers constatent dans de nombreux secteurs, compte tenu de l'augmentation de l'ampleur des dégâts de gibier, des difficultés, voire l'impossibilité, d'assurer le renouvellement de la forêt dans des conditions économiques et techniques raisonnables. Le rétablissement de l'équilibre forêt-gibier dans ces secteurs et le maintien cet équilibre partout ailleurs est aujourd'hui un enjeu majeur pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme pour la plupart des régions françaises. Pour y contribuer et suivre l'évolution de la situation, l'État a mis en place dans chaque région un comité régional paritaire sylvo-cynégétique qui a pour principale mission, en lien avec les instances départementales, de faire chaque année le bilan des dégâts (forestiers) de gibier et de proposer un plan d'action. Un premier état des lieux des principales zones de PACA aujourd'hui concernées par ce problème d'équilibre sylvo-cynégétique a été réalisé en 2018 en concertation entre les forestiers et les chasseurs (cf : carte dans le paragraphe 2.7.3 de l'état des lieux). Il s'agit maintenant, dans le cadre du fonctionnement du comité paritaire, d'affiner le constat et de trouver des solutions adaptées et partagées.
description de l'action	Dans le cadre du fonctionnement du comité partiaire sylvo-cynégétique régional, et en lien avec les instances départementales, l'action consistera à : * affiner le 1er état des lieux réalisé : confirmer et préciser les zones identifiées et les mettre en cohérence avec les unités de gestion cynégétiques pour prioriser les actions * objectiver les dégâts et partager les constats : définir en concertation et mettre en place une procédure pour constater, quantifier et signaler (porter à connaissance) les dégâts (modèle de fiche, partage de l'information, mise en place de dispositifs démonstratifs de type enclos-exclos) . En parallèle, mettre en place des dispositifs partagés permettant de mieux évaluer l'impact réel des cervidés sur la possibilité d'assurer le renouvellement des peuplements et le coût de ce renouvellement. * améliorer le porter à connaissance des chantiers de reboisement et des régénérations naturelles, programmés et réalisés, pour une meilleure prise en compte par les chasseurs dans le cadre de la réalisation des plans de chasse. Etudier la possibilité de mettre en place un SIG (système d'informations géographiques) partagé (par exemple : en ligne sur le site « la forêt bouge ». * Agir ensemble à partir d'un diagnostic et des objectifs partagés : définir localement les 1ères interventions urgentes à mettre en place, en priorité sur les zones identifiées au titre de l'équilibre forêt gibier et préparer un plan d'action. * prendre en compte la présence (même potentielle) du gibier, dans la définition de nouveaux itinéraires techniques sylvicoles et expérimenter l'adaptation de ces techniques sylvicoles. * améliorer la prise en compte, dans les dispositifs d'aide à la sylviculture, des contraintes liées à la prévention des dégâts de gibier

Livrables / résultats attendus	Calendrier
Plan d'action opérationnel permettant de maintenir et si besoin restaurer l'équilibre forêt-gibier	2020
Mettre en œuvre les actions définies dans le plan	Durée du plan d'action

Pilote
Commission paritaire régionale sylvo-cynégétique, DDT(M)s

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
Fédérations des chasseurs, DDT(M)s, DRAAF, ONF, CNPF, Région, propriétaires et syndicats forestiers, gestionnaires forestiers, coopérative,...

Mécanismes de financement prévisionnels
Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics État et collectivités territoriales, fonds européens (proposition d'intégration dans le prochain PDR), fonds privés

Indicateurs
Plan d'action permettant de maintenir et si besoin restaurer l'équilibre forêt-gibier réalisé
Actions du plan mises en oeuvre

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 5.1	Version V7 27/06/2019

Titre Fiche Action	Pérenniser la fonction de protection des terrains de montagne
Rappel objectif stratégique	Valoriser les multiples services rendus par la forêt

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)

Descriptif de l'action

Enjeux

La RTM (restauration des terrains de montagne) est une composante importante de la forêt de montagne. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 185 000 hectares de forêts ont été classés « forêts domaniales RTM ». D'autres forêts publiques ou privées ont aussi un rôle de protection des terrains de montagne avéré.

L'enjeu de l'action est de permettre à ces forêts, et aux autres forêts pour lesquelles le rôle de protection a été identifié, de continuer de jouer ce rôle.

Les peuplements RTM sont en très grande majorité âgés de plus d'un siècle et sont souvent constitués de peuplements monospécifiques (pins noirs d'Autriche), réguliers et homogènes sur de grandes surfaces.

Si la plupart de ces peuplements sont encore aujourd'hui en bonne santé, les risques de dépérissements massifs liés au changement climatique et au développement de certains pathogènes ne peuvent être exclus.

Il est donc impératif de commencer le renouvellement de ces peuplements ou tout au moins de s'assurer du maintien d'un couvert végétal adapté au risque identifié (chutes de blocs, avalanches, glissement de terrain, crues torrentielles, ruissellement,…).

De même, il est nécessaire de prévenir au mieux les risques d'incendie dans ces peuplements

Au-delà de ces forêts « RTM », certaines forêts sont classées en « forêt de protection » au titre de l'article L411. Ces forêts bénéficient, en application du code forestier, de mesures de protection fortes et ne nécessitent donc pas de prévoir d'actions particulières dans le cadre du PRFB.

description de l'action

L'action visera à :

- pérenniser les moyens alloués par l'État à la RTM
- dédier une partie des moyens RTM au renouvellement des peuplements
- Redonner la culture du risque aux populations concernées, en lien avec les risques d'incendie de forêt (action de communication)

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 5.1	Version V7 27/06/2019

Livrables / résultats attendus	Calendrier
• Pérennisation des moyens alloués à la RTM • 10 % des moyens alloués au renouvellement des peuplements • Réaliser 1 action de communication spécifique	Durée PRFB Durée PRFB 2021

Pilote

ONF, Etat, collectivités territoriales

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

ONF, Etat, collectivités territoriales

Mécanismes de financement prévisionnels

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics État et collectivités, fonds européens (proposition d'intégration dans le prochain PDR)

Indicateurs

- Moyens alloués à la RTM maintenus
- 10 % des moyens RTM alloués au renouvellement des peuplements
- 1 action de communication réalisée

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 5.2	Version V9 du05/09/2019

Titre Fiche Action	Valoriser le rôle des forêts en faveur de la préservation de la ressource en eau
Rappel objectif stratégique	Valoriser les multiples services rendus par la forêt

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	À initier rapidement (< 2 ans)	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)

Descriptif de l'action

Enjeux

Le rôle des forêts dans la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques est reconnu de longue date.

Le profil environnemental régional (PER) de Provence-Alpes-Côte d'Azur les rappelle : atténuation des effets des inondations, contrôle du ruissellement, limitation de l'érosion des sols et des glissements de terrain, participation au renouvellement des nappes phréatiques, à la purification de l'eau et à la préservation des bonnes conditions environnementales des cours d'eau. La forêt participe donc pleinement à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

Néanmoins, la gestion forestière peut parfois engendrer des impacts négatifs sur les zones humides et la ressource en eau (exploitation à proximité des cours d'eau, pollutions accidentelles,…).

Si les « bonnes pratiques de gestion forestière » définies dans les documents cadres régionaux de gestion forestière permettent de prendre en compte la préservation de cette ressource en eau dans le cadre d'une gestion « normale » de la forêt, des surcoûts peuvent être induits par la mise en place de mesures spécifiques volontaires au-delà des bonnes pratiques, par exemple dans ou aux abords des périmètres de protection des captages d'eau potable ou pour des actions ciblées en faveur des milieux aquatiques. Un prise en compte de ces surcoûts est donc nécessaire.

Description de l'action

L'action consistera à :
* poursuivre et développer le dialogue entre les gestionnaires de l'eau (collectivités locales, EPCI, agence de l'eau, ARS, Etat) et les gestionnaires et exploitants forestiers : échanges de données, réflexions sur les sujets techniques, rencontres sur le terrain pour promouvoir les bonnes pratiques…
* Intégrer les bonnes pratiques en faveur de la préservation de la ressource en eau dans les DRA/SRA et le SRGS.
* mettre en place et/ou mobiliser des dispositifs permettant de financer des opérations de restauration de milieux aquatiques et zones humides infraforestieres, mais aussi de financer des surcoûts de gestion dans le cadre d'actions spécifiques (ex : protection des captages d'eau potable)
* préparer l'ouverture d'une mesure sylvo-environnementale dans le cadre de la programmation FEADER 2021-2027 et mobiliser des cofinancements nationaux (agence de l'eau,…) et locaux pour prendre en compte les surcoûts de gestion dans des zones à enjeux spécifiques identifiés (vulnérabilité de la ressource), dans les forêts dotées de documents de gestion durable.

Cette reconnaissance du service « eau » doit d'ailleurs s'inscrire dans une recherche plus globale de construction de mécanismes innovants du financement de l'ensemble des services éco-systémiques (cf : action 5.6).

Livrables / résultats attendus	Calendrier
▪ Investissements en faveur de la ressource et des milieux aquatiques dans les espaces naturels forestiers ▪ Intégration au PDR 2021-2027 d'une mesure financière relative aux services rendus par la forêt en faveur de l'eau en zones d'enjeux spécifiques ▪ Intégration au SDAGE 2022-2028 du rôle des espaces naturels forestiers en matière de préservation de l'eau, des zones de vulnérabilité, des pratiques à améliorer,…	2021/2022

Pilote

Région, Agence de l'eau, Etat, ONF, CRPF

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Propriétaires forestiers publics et privés, collectivités territoriales, services de l'État et établissements publics (Agence de l'eau, ONF, CNPF,.Agence Régionale de Santé,..), parcs naturels régionaux,...

Mécanismes de financement prévisionnels

Dispositifs financiers du 11ème programme de l'Agence de l'eau RMC en faveur de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité, mesure FEADER 2021-2027 sur la valorisation du service rendu par la forêt sur l'eau dans des zones à enjeux spécifiques, financements Etat et collectivités locales, fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions

Indicateurs

Actions d'investissement en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques

- Nombre d'actions spécifiques d'investissement menées
- Montants mobilisés
- Efficience des actions menées (surfaces de milieux naturels, linéaires de cours d'eau,…, ayant fait l'objet d'interventions),

Service écosystémique rendu par la forêt pour l'eau dans les zones à enjeux particuliers

- Intégration d'une mesure FEADER au PDR 2021-2027 et au SDAGE 2022-2028
- Nombre de dossiers de financement engagés en faveurs de la préservation de la ressource en eau
- Montants mobilisés
- Efficience de la mesure

Titre Fiche Action	Valoriser le rôle des forêts et de la filière forêt-bois dans la captation du carbone
Rappel objectif stratégique	Valoriser les multiples services rendus par la forêt

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

L'étude réalisée par l'INRA et l'IGN en 2017 à la demande du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (« quel rôle pour les forêts et la filière forêt-bois françaises dans l'atténuation du changement climatique») rappelle le rôle stratégique de la forêt et plus largement de la filière forêt-bois dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et dans le stockage du carbone, au travers de quatre leviers :

- le stockage du carbone dans les écosystèmes forestiers
- le stockage du carbone dans les produits bois
- un effet de substitution du bois à d'autres matériaux plus émetteurs de GES
- un effet de substitution du bois à des énergies fossiles plus émettrices de GES

Les travaux récents du GIEC tendent, quant à eux, à montrer que le stockage de carbone dans les écosystèmes, notamment par augmentation des surfaces boisées, serait le levier le plus efficace.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, compte tenu de la très importante surface forestière déjà présente (1,6 millions d'hectares), qui représente 51 % de l'occupation du sol (moyenne nationale : 29%) alors que la surface agricole utile (SAU) ne représente plus que 25 % du territoire (moyenne nationale : 52%), suite à l'importante déprise agricole intervenue notamment depuis les années 80 (+400 000 hectares de forêt en 30 ans), il n'est plus concevable aujourd'hui d'encourager une nouvelle expansion de la forêt. Par ailleurs, même si une part importante de cette forêt est jeune et en pleine croissance, la fertilité des forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur est souvent limitée et la production biologique forestière est faible (2,2 m3/ha/an, alors que la moyenne nationale est de 5,8).

L'augmentation du stockage de carbone dans les écosystèmes forestiers par extension de la surface forestière sera donc limité en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et ne pourra se faire, pour l'essentiel, qu'au travers d'actions de gestion visant à dynamiser la gestion et la production forestière. L'effort devra principalement porter sur les 3 autres leviers, tout en veillant à ne pas laisser diminuer le stock de carbone déjà présent en forêt (risque lié aux incendies, à des prélèvements abusifs ou à des dépérissements de peuplements notamment).

description de l'action

Les principales actions forestières en faveur du stockage du carbone et de la réduction des GES sont pour l'essentiel déjà prises en compte dans d'autres actions du PRFB : actions en faveur du foncier forestier, de la gestion forestière et de la diminution des coupes illégales, priorisation de la production de bois d'oeuvre, augmentation de l'utilisation du bois dans la construction, actions DFCI, surveillance sanitaire des forêts,…

En parallèle, il sera nécessaire de mieux faire reconnaître et prendre en compte ce service rendu par la forêt et par la filière forêt-bois, en encourageant la mise en place de dispositifs financiers spécifiques de compensation carbone. On peut notamment citer la possibilité récemment ouverte au travers du label « bas carbone », dit programme VOCAL (Voluntary Carbon Land Certification) pour les collectivités et les entreprises de compenser volontairement leurs émissions de CO2 non réductibles en soutenant financièrement des projets forestiers. On pourra aussi s'inspirer des initiatives déjà développées dans d'autres régions (« Génération forêt » et « Plantons pour l'avenir » en Occitanie ; dispositif sylv'acctes en Auvergne-Rhône-Alpes), pour définir un dispositif adapté à la région .

Cette reconnaissance du service « carbone » doit s'inscrire dans une recherche plus globale de construction de mécanismes innovants du financement de l'ensemble des services éco-systémiques (cf : action 5.6)

Livrables / résultats attendus	Calendrier
* Mise en place d'un « dispositif carbone » spécifique à la région * 200 000€/an de financements privés liés « au carbone »	2020 fin PRFB

Pilote
Région

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
Région et autres collectivités territoriales, Etat, CNPF, ONF, entreprises privées, groupe régional d'experts sur le climat (GREC-Sud), associations des communes forestières, parcs naturels régionaux,...

Mécanismes de financement prévisionnels
Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics État et collectivités , fonds privés

Indicateurs
Dispositif mis en place Montants de fonds privés mobilisés

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 5.4	Version V7 du 23 /05/2019

Titre Fiche Action	Conforter le sylvopastoralisme
Rappel objectif stratégique	Valoriser les multiples services rendus par la forêt

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	À initier rapidement (< 2 ans)	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)

Descriptif de l'action

Enjeux

Le sylvopastoralisme est une pratique ancestrale en Provence-Alpes-côte d'Azur.
Outre le revenu que le pastoralisme peut apporter au propriétaire forestier et son impact souvent positif sur la biodiversité et le paysage, celui-ci présente aussi un intérêt avéré en matière de DFCI, notamment en zone méditerranéenne.
L'intérêt DFCI du pastoralisme (sylvopastoralisme et pastoralisme pour l'entretien de pare-feux) est aussi cité dans la stratégie globale pour la biodiversité de la région Provence-Alpes-côte d'Azur, établie en 2014 (plan d'action 4 : préservation et valorisation des milieux forestiers).

Partout où la forêt peut raisonnablement supporter le pâturage, il est donc utile de conforter cette pratique.

description de l'action

L'action consistera à :
* s'inscrire dans les démarches d'aménagement proposées par le centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), notamment pour la poursuite de travaux d'expérimentation et la recherche de références sur la gestion sylvopastorale
* Renforcer et légitimer le sylvopastoralisme comme mode de gestion à part entière de certains espaces naturels boisés dans une approche globale pastoralisme/production de bois/paysage/biodiversité
* donner aux propriétaires et gestionnaires forestiers toute la place qui doit être la leur dans la mise en œuvre et l'accompagnement des opérations sylvopastorales, en partenariat avec les collectivités et les éleveurs, notamment les opérations agro-environnementales dans un objectif commun DFCI et sylvopastoral
* accompagner la construction de nouvelles mesures agro-écologiques et climatiques (MAEC) « pâturage et DFCI » adaptées et «MAEC écosystèmes pastoraux» ainsi que le suivi et l'analyse de l'application des MAEC portant sur l'enjeu DFCI

Ces actions auront valeur de démonstration pour les propriétaires forestiers et les éleveurs qui souhaitent s'engager dans des modalités de gestion qui permettent de « faire vivre toutes les potentialités d'un espace boisé ».

Livrables / résultats attendus	Calendrier
• Proposition de nouvelles MAEC « pâturage et DFCI » • Recueil de résultats d'expériences démonstratives	2020 2022

Pilote

CERPAM

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

CERPAM, Région et autres collectivités territoriales, services de l'État, CNPF, ONF, propriétaires forestiers publics et privés, éleveurs, parcs naturels régionaux, associations des communes forestières, INRA/IRSTEA,..

Mécanismes de financement prévisionnels

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics État et collectivités territoriales, fonds européens (proposition d'intégration dans le prochain PDR, projets de coopération européenne)

Indicateurs

- MAEC « pâturage et DFCI » en place
- nombre de MAEC signées
- Recueil de résultats d'expériences démonstratives réalisé
- nombre d'hectares pâturés à des fins DFCI

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 5.5	Version V11 du 05/09/19

Titre Fiche Action	Valoriser et organiser l'accueil du public en forêt
Rappel objectif stratégique	Valoriser les multiples services rendus par la forêt

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	À initier rapidement (< 2 ans)	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)

Descriptif de l'action

Enjeux

Les forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont très fréquentées par le public, qu'il s'agisse d'un public local ou d'une fréquentation touristique.
Si cet accueil est globalement bien organisé en forêt publique (forêts domaniales et forêts des collectivités), en sites ENS (espaces naturels sensibles) ou dans les parcs naturels, il l'est beaucoup moins en forêt privée ou la fréquentation du public est souvent subie quand le public y pénètre sans autorisation préalable du propriétaire.
En zone méditerranéenne, le risque d'incendie complique évidemment la situation et nécessite une prise en compte particulière (avertissement, sensibilisation, surveillance,...), qui va jusqu'aux interdictions d'accès aux massifs en périodes de risques forts.

Tout l'enjeu est donc de permettre le développement d'un accueil du public voulu, maîtrisé et organisé, dans les meilleures conditions de sécurité possibles et dans le respect de la propriété, du travail des propriétaires et des gestionnaires, et dans le respect de la biodiversité.
Cet objectif est inscrit dans la stratégie globale pour la biodiversité adoptée par la Région en 2014 (plan d'action 4 : préservation et valorisation des milieux forestiers).
Cet accueil doit aussi être l'occasion de sensibiliser le public aux enjeux et aux réalités de la protection et de la gestion des forêts, qui nécessitent aussi la réalisation de coupes de bois.

description de l'action

Organisation de l'action :
Le label Forêt d'Exception est porté par l'Office national des forêts. Il a pour objectif de mettre en valeur certaines forêts emblématiques et leur gestion multifonctionnelle. La conciliation des objectifs de production de bois, des enjeux liés aux risques naturels, à la biodiversité et à l'accueil du public y est menée de manière exemplaire. Le label constitue ainsi un outil pour mener des actions partenariales et innovantes, valorisant les patrimoines forestier et culturel du territoire.
Deux forêts domaniales régionales ont été identifiées et labelisées sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par le ministère pour devenir « Forêts d'Exception ». La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la seule région à compter deux forêts d'exception sur son territoire : Boscodon et Ste Baume.
Dans ce cadre, il est souhaitable de poursuivre et mettre en œuvre les actions prévues par les protocoles d'accord de ces forêts d'exception.

En parallèle, il est aussi souhaitable de développer la réalisation de schémas d'accueil du public dans les forêts les plus fréquentées, notamment dans les espaces protégés, en intégrant les propriétaires forestiers privés dans les groupes de travail afin de prendre en compte l'enjeu spécifique lié à la fréquentation du public en forêt privée.
Concernant les itinéraires de randonnées traversant des forêts privées, un accent sera mis sur le conventionnement avec les propriétaires ; ce conventionnement et l'accord préalable des propriétaires étant indispensable.
Il est aussi important de soutenir les actions et les projets d'équipements d'accueil qui permettent de mieux faire comprendre au public la réalité du travail en forêt et la gestion forestière.

Enfin, il est aussi nécessaire de pouvoir continuer à faire appliquer strictement la réglementation en matière d'accès aux massifs en période de risque élevé d'incendie. »

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 5.5	Version V11 du 05/09/19

Livrables / résultats attendus	Calendrier
• Mettre en œuvre les actions des protocoles d'accord des 2 forêts d'exception • disposer de 5 schémas d'accueil mis en œuvre • disposer de 5 sites équipés avec le thème : « gestion forestière »	fin du PRFB

Pilote
Région, Départements et autres collectivités territoriales, ONF, parcs naturels régionaux

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
ONF, propriétaires forestiers publics et privés, syndicats de propriétaires, collectivités territoriales, parcs naturels régionaux, ...

Mécanismes de financement prévisionnels
Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics collectivités territoriales, fonds européens , fonds privés

Indicateurs
• Nombre d «'actions forêt d'exception » mis en oeuvre • Nombre de schémas d'accueil mis en œuvre • Nombre de sites équipés avec le thème : « gestion forestière »

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 5.6	Version V9 du 05/09/2019

Titre Fiche Action	Construire des mécanismes innovants de financement des services écosystémiques
Rappel objectif stratégique	Valoriser les multiples services rendus par la forêt

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)	À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)

Descriptif de l'action

Enjeux

Outre la production de bois, la forêt assure de nombreuses fonctions : stockage de carbone dans les arbres et les sols, participation à la régulation climatique, protection des sols et maintien de leur qualité, protection contre l'érosion, lutte contre les crues et avalanches, qualité paysagère, support de biodiversité animale et végétale, cueillette, fonction patrimoniale et culturelle, sylvopastoralisme, amélioration de la qualité de l'air...
Ces fonctions « naturelles » prennent des proportions différentes dans chaque forêt. Elles sont fortement tributaires de l'activité humaine, qui est susceptible de les atténuer ou de les renforcer.

Dans le modèle actuel, les contraintes afférentes au maintien et à l'optimisation de la multifonctionnalité des forêts pèsent essentiellement sur la gestion forestière, sans que le surcoût soit intégré au prix des bois. Dans un contexte où les attentes liées à la multifonctionnalité sont en constante augmentation et où les prix du bois restent tirés vers le bas, ce modèle n'est plus tenable.
Il convient par conséquent de travailler à l'élaboration de nouveaux modèles économiques, permettant une meilleure répartition des coûts sur ces fonctions.

Pour la biodiversité, l'eau et la réponse aux attentes sociétales, des dispositifs financiers existent ponctuellement sur le territoire régional.
On pourra aussi, pour le stockage du carbone par la gestion forestière, s'inspirer des initiatives déjà développées dans d'autres régions (cf : fiche action 5.3) .
Dans la mesure où la fonction de production des forêts ne permet plus aujourd'hui de rémunérer l'ensemble des services qu'offrent ces forêts, il s'avère cependant nécessaire de construire de nouveaux mécanismes financiers plus complets et innovants.

description de l'action

L'action consistera à :

- Développer un dispositif régional innovant, adaptés aux territoires de la région, pour financer les services écosystémiques, qui s'inscrive dans un circuit économique local et éco-responsable
- Ouvrir la mesure 8.50 du programme de développement rural régional (investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers) sur la période 2021-2027
- Inciter des collectivités urbaines à rémunérer les services forestiers : mise en place de contrats de réciprocité entre des agglomérations et des territoires ruraux pour mener une stratégie gagnant-gagnant conciliant renforcement des fonctions écosystémiques des forêts et valorisation des bois
- Mettre en place des systèmes de bonification sur les taux de financement quand les enjeux sont forts (recours au câble en zone de captage, réalisation d'une exploitation en zone touristique, traction animale etc.).

Livrables / résultats attendus	Calendrier
Dispositif de financement opérationnels	2021
400 000€/an de fonds privés mobilisés	Fin PRFB

Pilote

Région

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Région et autres collectivités locales, Etat, propriétaires et gestionnaires publics et privés, CNPF, associations des communes forestières, entreprises, parcs naturels régionaux et tous bénéficiaires des services écosystémiques

Mécanismes de financement prévisionnels

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics État et collectivités territoriales, fonds privés, fonds européens (projets de coopération européenne)

Indicateurs

Nombre de dispositifs de financements opérationnels
Nombre de projets soutenus et montants

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 6.1	Version V10 du 05/09/19

Titre Fiche Action	Réconcilier la société avec la gestion forestière et mieux communiquer sur la forêt et la filière forêt-bois
Rappel objectif stratégique	Réconcilier la société avec la gestion forestière

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

Compte tenu de l'évolution des pratiques et techniques forestières, mais également des changements de modes de vie des habitants de la région, le rapport des citoyens à la gestion forestière est devenu complexe : d'une part, le caractère renouvelable du matériau bois est de plus en plus reconnu et suscite un fort engouement pour ses produits, et d'autre part, les récoltes forestières (coupes de bois) à l'origine de la filière sont de plus en plus décriées par la population

La forêt est aussi reconnue, du fait de sa multifonctionnalité, comme un espace de détente et de ressourcement, ce qui contribue à sa popularité. Cependant, cette fonction doit aussi s'articuler avec sa vocation de production et les droits de ses propriétaires et gestionnaires.

Il est aussi essentiel pour la filière forêt-bois d'être en prise avec les évolutions sociétales notamment pour répondre aux attentes des citoyens, mais aussi pour être comprise et reconnue comme un enjeu important de société.

Cet enjeu de dialogue est primordial et nécessitera un effort continu sur toute la période d'application du PRFB.

C'est d'autant plus important que l'installation, sur le territoire régional, des deux usines de production d'électricité à partir de biomasse, qui seront amenées à consommer des quantités importantes de bois « local », a suscité ces dernières années de nombreuses réactions et la crainte de voir les forêts de la région surexploitées, amplifiant les problématiques d'acceptation sociale des coupes de bois en forêt.

description de l'action

Les actions doivent porter principalement sur :

- le décloisonnement des acteurs de la filière, pour travailler collectivement sur le sujet de l'acceptation sociale des coupes et travaux en forêt, mieux connaître les attentes de la société et faire comprendre aux acteurs de l'amont que certaines attentes de la société sont légitimes et tout au moins incontournables
- un travail visant à faire évoluer les représentations du grand public (sensibilisation aux réalités de la gestion et de l'exploitation moderne) avec des visites « sur site », l'acculturation scolaire à la gestion forestière, la valorisation des réalités des métiers forestiers
- une participation plus importante des acteurs forestiers aux instances environnementales (Observatoire régional de la biodiversité, comité régional de la biodiversité, comités de pilotage Natura 2000, instances départementales et locales,… de manière à pouvoir diffuser les bases techniques de la gestion et de l'exploitation forestière, communiquer et faire évoluer les idées reçues (cf action 4.1 biodiversité)
- des engagements des acteurs de l'amont (adhésion à la charte de confiance de la récolte de bois) pour améliorer la qualité du travail en forêt en tenant compte des attentes du grand public (prise en compte de contraintes spécifiques, meilleure planification des interventions selon les enjeux, cahier des charges d'intégration paysagère et environnementale…).
- le lancement d'opérations cohérentes et ambitieuses de communication (définir une « boite à outil » commune, adapter les messages, informer des actions forestières en cours, médiatiser et mener des actions de promotion de la filière…). Parallèlement, au niveau national des campagnes sont enclenchées et doivent être relayées au niveau régional. Dans ce cadre, les projets d'équipements d'accueil du public qui permettent de mieux faire comprendre la réalité du travail en forêt et de la gestion forestière seront privilégiés (cf : fiche action 5.5 – accueil du public). De la même façon, les messages à faire passer en matière de prescription du bois en tant que matériau de construction, ou bois-énergie doivent aussi permettre de faire comprendre le lien entre gestion, récolte forestière et produits bois, via des journées de sensibilisation, des formations, des salons...
- pour mémoire : le développement de la certification forestière (action 2.4) est aussi un élément important de cette démarche

Livrables / résultats attendus	Calendrier
• Un engagement des acteurs de la filière, notamment de l'amont, pour une meilleure prise en compte des attentes sociétales (signature de la charte de confiance de la récolte de bois) • Un message et une communication partagés et assumés par l'ensemble de la filière • un investissement des acteurs de la filière vis-à-vis des instances environnementales • des actions de communication/sensibilisation ciblées	Dès 2019 et pour la durée du PRFB

Pilote

FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Ensemble des acteurs de la filière

Mécanismes de financement prévisionnels

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics État et collectivités territoriales

Indicateurs

- Nombre de signataires de la charte de confiance
- outils de communications réalisés
- Nombre d'actions de communications réalisées (visites sur sites,...)
- Nombre de participation à des réunions organisées par les instances environnementales

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 6.2	Version V9 du 25/06/2019

Titre Fiche Action	Susciter les vocations et garantir les formations qui répondent aux besoins de la filière
Rappel objectif stratégique	Réconcilier la société avec la gestion forestière

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

Le diagnostic de la filière forêt-bois fait apparaître de nombreuses difficultés de recrutement aussi bien à l'amont qu'à l'aval. La filière souffre d'un vrai déficit d'image. L'image de ses métiers, perçus comme trop « traditionnels » et l'éloignement des centres urbains, semblent diminuer leur attractivité.

L'évolution de la filière doit permettre de renforcer l'attractivité des métiers et des formations mais aussi d'accompagner le développement des compétences dans une vision prospective en termes quantitatifs et qualitatifs. L'intégration dans l'offre de formation de process technologiques et numériques apportant de l'inventivité et du renouveau dans l'approche métier pourra être un des leviers de redynamisation de la filière et des métiers du bois.

Cette évolution ne pourra se faire qu'au travers d'un dialogue continu entre les entreprises et les formateurs, pour permettre d'adapter au mieux ces formations aux besoins des entreprises et de l'ensemble des acteurs de la forêt-filière bois.

En parallèle, il est aussi important que les propriétaires forestiers et les gestionnaires forestiers soient toujours mieux informés et formés en ce qui concerne, bien entendu, la gestion et les techniques forestières (sylviculture, exploitation, documents de gestion durable…), mais aussi en ce qui concerne l'écologie forestière et la prise en compte de la biodiversité, les aspects réglementaires et juridiques des interventions en forêt, les possibilités de mobilisation et de valorisation de leurs bois, ainsi que les aspects « sécurité et santé au travail ».

description de l'action

Les actions porteront principalement sur :
Améliorer l'image des métiers :

- Promouvoir et actualiser les sites métiers forêt-bois, diffuser le zoom ONISEP filière bois, mettre à jour l'annuaire des formations diplômantes et qualifiantes dans la région
- Au-delà de l'annuaire, la revalorisation du métier passe aussi par le lancement de campagnes de communication multimédia utilisant les réseaux sociaux comme le fait l'artisanat
- Il est aussi nécessaire de former les conseillers d'orientation et de participer aux actions de communication envers le public en orientation : forums métiers et salons organisés dans les territoires, interventions dans les établissements scolaires, organisation de formations et fourniture d'informations pour les prescripteurs de l'emploi formation. Il pourrait aussi être utile de créer des outils et des ressources spécifiques de communication pour promouvoir les métiers de la filière en lien avec l'enseignement agricole

Favoriser les échanges entre centres de formation et entreprises pour augmenter et adapter l'offre de formation:

- Ouvrir les entreprises aux centres de formation (visites de chantier, accueil de plus d'apprentis, stagiaires et élèves, pour aussi encourager les divers centres de formations implantés dans la région à ouvrir de nouvelles formations par apprentissage et alternance (formation responsable de chantiers forestiers, conduite de machines forestières…)
- Organiser l'intervention de professionnels dans les établissements de formation
- Participer aux instances des établissements
- Organiser un cadre de discussion entre professionnels et formateurs (l'idée d'un observatoire emploi formation pourrait être un bon moyen pour cela ; cf : ci-après)

Formation continue :

- Identifier les besoins en formation continue des professionnels et intervenants de la filière
- Organiser des formations continues pour les maîtres d'œuvre, entreprises et tout autre acteur de la filière
- Soutenir le développement de dispositifs de formation continue
- Accompagner la montée en compétence nécessaire au sein des entreprises : technique métier, ingénierie, commercialisation, organisation, conception…
- Tenir à jour un catalogue des formations continues sur la Région

Prospective :

- Faciliter le lien entre les organismes de formation et la recherche
- Faciliter le lien entre les organismes de formation et les professionnels.
- Créer un observatoire emploi-formation de la filière afin d'anticiper les besoins en compétences des entreprises et les formations à mettre en place à moyen et long terme.

Ingénierie de formation :

- Poursuivre la création de ressource pédagogique sur les sujets où les besoins sont identifiés ou émergents : bois construction, bois énergie, liens amont-aval, services écosystémiques de la forêt, développement des nouvelles technologies…
- pérenniser et développer l'offre de formation à l'attention des propriétaires (privés et publics) et des élus mise en place par les structures professionnelles, associations et établissements publics
- Favoriser le travail en réseau des organismes de formation en lien avec les professionnels et la recherche pour adapter l'offre de formation aux enjeux.
- Améliorer le lien avec la formation agricole.

L'ensemble de ces actions a vocation à intégrer les contrats de filière définis durant la durée du PRFB.

Pour ce qui concerne la formation des propriétaires, au-delà des nombreuses actions déjà mises en œuvre par le CNPF, les syndicats de propriétaires, et les autres structures d'animation, toutes les actions démonstratives de terrain (martelloscopes, visites de chantiers,…) seront à encourager.

Livrables / résultats attendus	Calendrier

• Amélioration de la compétitivité des entreprises de la filière
• augmentation de 50 % des recrutements dans la filière
• Annuaire mis à jour des formations initiales de la filière en région
• Observatoire prospectif emploi-formation
  • augmentation de 100% du nombre de personnes formées
  • Catalogue formation continue forêt bois
• création de ressources pour la promotion des métiers
	2021 et durée du PRFB

Pilote

Organismes de formation initiale et continue, DRAAF (SRFD), Région (service formation régional), Direccte, FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Organismes et centres de formation initiale et continue, DRAAF (SRFD), conseil régional (service formation régional), Direccte, CNFPT, OPCA, CNPF, union régionale des communes forestières, syndicats professionnels, collectivités locales, adhérents de l'Interprofession,...

Mécanismes de financement prévisionnels

Budget d'intervention des collectivités locales et de l'État, fonds européens (FEADER, FSE), fonds de formation continue (OPCA)

Indicateurs

- Augmentation du nombre de stagiaires et de diplômés en formation continue et initiale
- Augmentation du nombre d'emplois du secteur

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 6.3	Version V10 du 05/09/2019

Titre Fiche Action	Encourager les démarches territoriales
Rappel objectif stratégique	Réconcilier la société avec la gestion forestière

Niveau d'urgence de l'action

A initier dès que possible	**À initier rapidement (< 2 ans)**	**À mettre en œuvre à moyen terme (2 ans << 5 ans)**	**À mettre en œuvre à long terme (> 5 ans)**

Descriptif de l'action

Enjeux

Au-delà de l'approche sectorielle, déclinée dans l'ensemble des actions du PRFB, la filière forêt-bois gagne en cohérence et en acceptation sociale lorsqu'elle s'inscrit dans des actions transversales à l'échelle des territoires.

Les chartes forestières de territoires, les actions des parcs naturels régionaux, des collectivités locales et de forêt modèle de Provence, les PDM (plans de massif) et autres programmes tels que Dynamic bois ont montré l'intérêt d'une déclinaison locale de la politique forestière.

Les démarches territoriales ou stratégies locales de développement forestiers présentent en effet de nombreux avantages :

- une adaptation aux contextes locaux, particulièrement variés dans la région ,
- une cohérence d'ensemble des enjeux de la filière (amont/aval, économiques, sociaux et environnementaux), qui s'inscrivent dans le cadre multifonctionnel des forêts,
- l'identification et l'animation de filières locales notamment pour les produits de niches (liège, …),
- l'implication des collectivités locales,
- l'articulation avec les autres politiques publiques sectorielles (aménagement du territoire, eau, agriculture, biodiversité, risques, énergie, recherche,…).

PRFB Provence-Alpes-Côte d'Azur Fiche Action	N° fiche action : 6.3	Version V10 du 05/09/2019

description de l'action

L'action consistera à :

- encourager l'émergence de démarches territoriales autour de la filière forêt bois, notamment celles portées par les collectivités locales et les entreprises locales, qui pourront, pour cela, être appuyées par diverses structures : association « forêt modèle de Provence », associations des communes forestières, CNPF, FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur
- pérenniser les moyens dédiés à l'ingénierie territoriale et développer les moyens d'intervention déclinés sur les territoires,
- promouvoir l'intégration d'un volet forêt/bois dans les partenariats urbain/rural entre collectivités locales et plus largement dans toutes les actions des collectivités locales
- poursuivre le travail d'intégration et de prise en compte de la thématique forêt-bois (sans oublier la composante « défense des forêts contre les incendies ») dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, …) et autres outils de planification territoriale (PCAET, contrats régionaux d'équilibre territorial,...)
- En matière de DFCI : mieux prendre en compte la composante « gestion forestière/exploitation forestière » dans les PIDAF (plans intercommunaux de débroussaillement et d'aménagement de forêts).

Livrables / résultats attendus	Calendrier
Augmentation du nombre de projets territoriaux mis en oeuvre	Durée du PRFB

Pilote

Région et autres collectivités territoriales, parcs naturels régionaux

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

Région et autres collectivités territoriales, union régionale et associations départementales des communes forestières, CNPF, FIBOIS SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, ONF, parcs naturels régionaux, association « forêt modèle de Provence », entreprises locales,…

Mécanismes de financement prévisionnels

Fonds propres des organismes dans le cadre de leurs missions, fonds publics État (AMI « accompagner les projets territoriaux autour de la filière forêt-bois) et collectivités territoriales, notamment Région, fonds européens (maintien de la mesure 16.7.2 « stratégies locales de développement pour la gestion forestière » dans le prochain PDR, projets de coopération européenne), fonds privés

Indicateurs

* Nombre de projets territoriaux nouveaux, montants engagés, résultats obtenus en termes d'emplois et de volume de bois supplémentaire mobilisé
* nombre de projets pilotes soutenus

5 Mise en œuvre et suivi du PRFB

5.1 L'articulation avec les contrats de filière forêt-bois

Deux documents de cadrage de la politique forêt-bois en région doivent être élaborés par les pouvoirs publics et les professionnels : le PRFB et le contrat de filière forêt-bois. Ils portent en grande partie sur les mêmes thématiques, mais avec une orientation « aval de la filière » plus prononcée pour le contrat de filière, qui doit être vu comme une déclinaison du PRFB.

Cela étant, il convient d'apprécier au mieux les différences de ces deux outils pour comprendre leurs points de rapprochement.

	PRFB	**Contrat de filière forêt bois**
Durée d'application	**10 ans**	**3 ans** : 3 ou 4 contrats de filière seront donc définis durant la durée d'application du PRFB
Processus d'élaboration	Élaboré par la **CRFB** et approuvé par **arrêté ministériel**	Élaboré par un **groupe de travail dédié** avec une forte implication des professionnels de la filière en lien avec la CRFB, concrétisé sous forme de **contrat signé** entre l'interprofession, l'État et la Région
Thématiques concernées	Ensemble des thématiques de la filière forêt bois, pour l'ensemble des fonctions de la forêt (économique, sociale et environnementale)	Accent porté sur les thématiques prioritaires aux yeux des professionnels notamment du point de vue économique
Contenu	À **portée stratégique**, il comprend des orientations générales et un large plan d'action articulé autour de 30 fiches actions	À **portée opérationnelle**, il contient un nombre limité d'actions considérées comme prioritaires, par les signataires du contrat

Il ressort ainsi que le PRFB fixe le cadre stratégique dans lequel s'insèrent les contrats de filière. La préparation du premier contrat régional de filière forêt-bois Provence-Alpes-Côte d'Azur sera lancé dès l'approbation du présent PRFB.

5.2 L'articulation avec les autres plans et schémas régionaux

Comme indiqué en première partie du document, le présent PRFB est cohérent avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) élaboré par la Région, avec le schéma régional biomasse (SRB), avec le schéma interrégional du massif des Alpes (SIMA) adopté en 2013 et mis à jour en 2018 et avec les PRFB des régions voisines (Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes).

5.3 La déclinaison dans les SRGS et les DRA/SRA

Le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), les Directives régionales d'aménagement (DRA) et les Schémas régionaux d'aménagement (SRA) constituent les documents cadres régionaux de mise en œuvre de la gestion durable des forêts, privées et publiques. Ils sont élaborés dans le cadre

défini par le programme régional de la forêt et du bois (code forestier article L122-2) et sont approuvés par le ministre chargé des forêts, après avis de la CRFB.

Ces documents précisent les principaux objectifs et critères de choix qui permettent et garantissent la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts concernées. À ce titre, ils doivent prendre en compte les préconisations et les prescriptions du PRFB et de son évaluation environnementale.

Ils contiennent des éléments précis en matière d'intégration des forêts dans la gestion globale du territoire, notamment la gestion des risques et l'accueil du public.

Ils précisent les choix possibles des essences objectifs (et à ce titre les DRA ont vocation à viser l'arrêté régional relatif aux matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'État), les traitements sylvicoles recommandés et les modes de renouvellement privilégiés. Ils précisent le cadre de la conduite des écosystèmes forestiers comprenant des habitats et des espèces d'intérêt régional, national ou européen et précisent les actions à mener en matière de préservation de la biodiversité, des sols et des paysages.

Afin de faciliter la prise en compte des orientations et objectifs définis par le PRFB, et pour permettre à la CRFB, qui est chargée de formuler un avis sur ces documents, d'apprécier leur conformité avec le PRFB, ceux-ci devront contenir une grille d'appréciation de la prise en compte du PRFB.

5.4 Mesures spéciales pour les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille quatre parcs nationaux : les parcs nationaux de Port Cros, des Ecrins, du Mercantour et des Calanques. Les cœurs des parcs nationaux comprennent une forte représentation de forêts domaniales et communales.

Conformément à l'article L.331-3 du code de l'environnement, dans le cœur des parcs nationaux, le PRFB doit être compatible avec les objectifs de protection définis dans la charte du parc. **Ainsi, les orientations et actions du PRFB ne s'appliqueront dans ces secteurs particuliers que dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux objectifs de protection définis dans la charte de ces parcs.**

Au-delà de cette articulation réglementaire, les chartes des parcs nationaux comportent des objectifs et orientations de développement durable qui visent au développement de la gestion forestière durable et de la filière. Un travail spécifique devra être mené pour identifier leurs complémentarités avec les objectifs et actions du PRFB, ceci afin de permettre une efficacité maximale des politiques publiques.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille aussi 9 parcs naturels régionaux : Alpilles, Baronnies, Camargue, Luberon, Préalpes d'Azur, Queyras, Sainte Baume, Verdon, et Mont Ventoux.

À travers leurs chartes, les PNR ont pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de leur territoire. La forêt fait partie de ce patrimoine. Ils ont aussi pour mission de favoriser le développement économique, et à ce titre, le développement de la filière forêt-bois. Le PRFB a vocation à alimenter les réflexions des PNR en matière de forêt.

Les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux sont représentés au sein de la CRFB et ont donc, de fait, été associés à la préparation du présent programme. Ils ont aussi été invités à participer aux différents groupes de travail mis en place pour son élaboration et certains y ont activement participé.

Dans le processus d'approbation des PRFB, une consultation officielle du syndicat mixte d'aménagement et de gestion des parcs régionaux et de l'Établissement Public (EP) des parcs nationaux est nécessaire, en application des dispositions du code de l'environnement (L.331-3 et R.331-14 pour les parcs nationaux et L.333-1 et R.333-15 pour les PNR). Ces articles prévoient que le projet de document soumis pour avis est accompagné du rapport environnemental et que l'absence de réponse du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc ou de l'EP dans le délai de 2 mois à compter de la demande d'avis vaut avis favorable.

5.5 Moyens nécessaires pour la mise en œuvre du PRFB

Les modes et sources de financements qui sont ou peuvent être mis en œuvre au profit de la forêt et de la filière bois sont multiples, comme sont multiples les rôles joués par la forêt dans les domaines de la production, de la protection et de l'accueil du public. Il serait donc très difficile de dresser un bilan détaillé de la totalité des budgets consacrés et des aides allouées chaque année à la forêt et à la filière bois sur l'ensemble du territoire régional.

Par grandes catégories de dépenses, les aides directes de toutes origines, alloués en moyenne annuellement au cours des six dernières années sont de l'ordre de :

- 1,3 M€ pour les investissements en forêts (peuplements et desserte)
- 2 M€ pour les entreprises
- 2M€ pour l'animation, la formation et la mise en œuvre de stratégies locales de développement
- 12M€ pour la protection des forêts (10M€ pour la DFCI et 2 M€ pour la RTM).

Il n'a pas été possible d'estimer de manière satisfaisante les aides octroyées aux propriétaires pour des actions en faveur de l'environnement, de l'eau, des paysages, des sols et de l'accueil du public.
Les sommes annoncées ne comprennent pas non plus les moyens mis en œuvre directement par l'ONF en forêt domaniale.

L'ampleur des moyens consacrés à la protection des forêts (2 fois plus de crédits alloués que pour l'ensemble des autres actions) est une particularité de la région Provence-Côte d'Azur, qui reflète bien la spécificité de la forêt méditerranéenne. La protection des forêts reste la priorité affichée du PRFB.

Compte tenu de l'ambition du présent PRFB, il est nécessaire que les budgets et aides consacrés à la forêt et au développement de la filière bois puissent augmenter. C'est nécessaire pour le développement de la filière forêt bois, mais c'est aussi nécessaire pour assurer la protection et le renouvellement des forêts.
Une baisse significative des crédits européens alloués à la forêt (aides directes) au titre de la PAC (politique agricole commune) sont cependant annoncés. Dans ces conditions, d'autres moyens financiers devront être trouvés : meilleure mobilisation d'autres crédits européens (programmes life, interreg,…), augmentation des moyens propres « classiques » de l'État et des collectivités locales, mobilisation des autres outils financiers au profit des entreprises (prêts bancaires,…), mais aussi meilleure valorisation des aménités forestières et développement de la participation de fonds privés dans les investissements en forêt (travaux dans les peuplements notamment).

5.6 Le tableau de bord du PRFB : indicateurs-clef

Des objectifs détaillés et des indicateurs de résultat ont été définis pour chacune des actions proposées. Tous ces indicateurs devront être régulièrement suivis et analysés pour évaluer l'atteinte des objectifs et au besoin adapter les stratégies d'intervention (cf : paragraphe suivant).

En parallèle, afin de suivre de façon plus globale les résultats du PRFB et l'évolution de la filière forêt-bois, 12 indicateurs clefs thématiques ont été proposés. Ils s'appuient bien évidemment, autant que faire se peut, sur les objectifs et les indicateurs définis pour les actions

n°	Indicateur	Description de l'indicateur	Origine des données	Objectif PRFB
1	Gestion durable	* Surface de forêts privées dotées d'un PSG * Surfaces relevant du régime forestier * Surfaces certifiées PEFC,	* CRPF * ONF * association PEFC	* 7O % des forêts avec PSG * 30 000 ha de forêts de collectivités supplémentaires relevant du régime forestier et disposant d'un aménagement * + 30 % des surfaces et + 30 % d'entreprises certifiées PEFC
2	Développer la sylviculture	Surface de travaux sylvicoles financés	Région+Draaf	5000 hectares
3	Évolution du volume de bois mobilisé sur la région, avec focus pin d'Alep	Volumes de bois récolté avec distinction BO/BI/BE, avec focus volume de pin d'Alep	EAB, complété par les données de l'observatoire à mettre en place par FIBOIS	Mobilisation annuelle en fin de PRFB de 1,6 Mm^3 de bois : 200 000 m^3 BO, 500 000 m^3 BI et 900 000 m^3 BE
4	Production de sciages avec focus pin d'Alep	Volume de bois scié en région, avec focus pin d'Alep	EAB, complété par les données de l'observatoire à mettre en place	100 000 m^3 de sciages/an en fin de PRFB dont 20 000 m^3 pin d'Alep
5	Utilisation en région de bois construction mobilisé et scié dans la région, focus pin d'Alep	Indicateur à construire	Observatoire FIBOIS	Objectif à définir par le contrat de filière, dont 3000m3/an bois construction pin d'Alep
6	Nombre d'emplois dans la filière	Nombre d'emploi dans les différents secteurs de la flière	Données fournies par l'Insee. L'année de référence est l'année 2011. Le périmètre des entreprises considérée est le périmètre restreint	+ 30 %
7	Évolution de l'état sanitaire des forêts	Déficit foliaire des arbres : % d'arbres présentant plus de 50 % de déficit foliaire dans les placettes suivies par le département santé des forêts (DSF).	Département Santé des Forêts	Indicateur de suivi
8	Évolution des incendies (feux de forêt)	Nombre de feux et surfaces incendiées	DPFM : données issues de la base Prométhée	Moins de 500 ha brûlés par an
9	État de conservation des habitats forestiers et de la biodiversité	Indicateur à construire, sur la base des indicateurs de l'impact environnemental du PRFB définis dans l'évaluation environnementale	À définir	Maintien de l'état de conservation évalué en 2018

n°	Indicateur	Description de l'indicateur	Origine des données	Objectif PRFB
10	Équilibre forêt-gibier	Indicateur à construire	Comité régional paritaire sylvo-cynégétique	Niveau d'équilibre jugé acceptable par l'ensemble des acteurs concernés (forestiers et chasseurs)
11	Carbone stocké par la filière forêt-bois	L'indicateur est à construire et s'appuiera notamment sur les données renseignées pour alimenter les indicateurs nationaux de gestion durable des forêts définis au niveau national. L'IGD sur le carbone doit encore faire l'objet d'une étude d'amélioration de sa métrique envue de la production des IGD 2020.	À définir	A définir
12	Maîtrise de la consommation dans la région en bois énergie prélevé dans la région	Volume de bois à destination « énergie » récolté dans la région	MRBE/MOFOB L'année de référence est l'année 2018	Ne pas dépasser 900 000 m^3/an de bois énergie commercialisés en fin de PRFB

5.7 Gouvernance et suivi du PRFB

La commission régionale de la forêt et du bois a élaboré le PRFB ; elle en assurera également le suivi.

Chaque année, les données du tableau de bord seront renseignées et un état d'avancement du plan d'actions sera présenté en s'appuyant notamment sur la capitalisation des données et des connaissances acquises à travers la réalisation des actions du programme et de certains des livrables produits. Certaines actions pourront faire l'objet d'un suivi dédié sous forme de groupes de travail dont la synthèse des travaux sera présentée en CRFB. Cette méthode de suivi annuel permettra une démarche plus dynamique et interactive, dans le temps et avec les acteurs de la filière, utiles à d'éventuels (ré) ajustements stratégiques, en cours de programme.

Annexes : fiches massif

Fiche n°1 Grand Briançonnais

Hautes-Alpes

Abries, Aiguilles, Arvieux, Briancon, Ceillac, Cervieres, Champcella, Château-Ville-Vieille, Eygliers, Freissinieres, Guillestre, La Grave, La Roche-de-Rame, La Salle-les-Alpes, L'Argentière-la-Bessée, Le Monêtier-les-Bains, Les Vigneaux, Molines-en-Queyras, Mont-Dauphin, Montgenevre, Névache, Pelvoux, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Puy-Saint-Vincent, Réotier, Risoul, Ristolas, Saint-Chaffrey, Saint-Clément-sur-Durance, Saint-Crépin, Saint-Martin-De-Queyrieres, Saint-Véran, Val-des-Prés, Vallouise, Vars, Villar-d'Arène, Villar-Saint-Pancrace

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 35% *(taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 78 650 ha dont 60 260 ha de forêt fermée[1]

En forêt fermée, 25 560 ha de forêt de mélèze, 11 300 ha de forêt d'autres résineux ou de résineux en mélange.

Surface de forêt exploitable [2] : 45 000 ha, dont 28 000 ha sont très difficiles à exploiter

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 2,83 m^3/ha/an
Volume moyen bois fort : 147 m^3/ha mais seulement 112 m^3/ha dans les zones faciles à exploiter

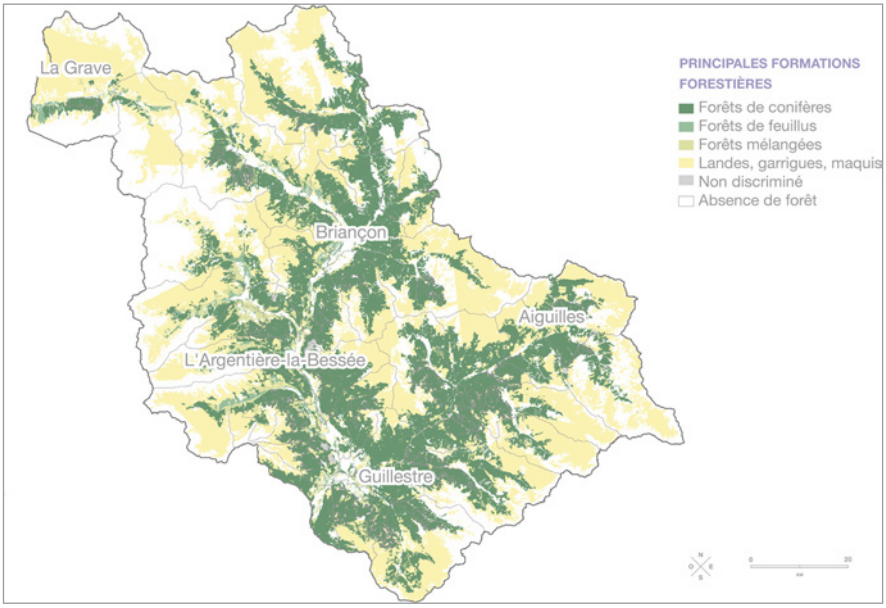

Propriété forestière *(données issues du croisement BD Forêt et cadastre)*[3]

12 480 ha de forêt privée, soit 16%
3 720 ha de forêt domaniale, soit 5%
60 400 ha de forêt des collectivités, soit 77%
2 050 ha de forêt de propriété non déterminée

Politique territoriale

1 Charte forestière de territoire en projet *(Grand Briançonnais)*
1 Plan d'approvisionnement territorial *(Grand Briançonnais)*
22 communes dotées d'un Plan de développement de massif
1 Parc naturel régional *(Queyras)*- 1 Parc national *(Ecrins)*

Valorisation du bois

46 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 6 100 tonnes de plaquettes[4] (forestières et de scieries)
4 plateformes bois énergie pour petites et moyennes chaufferies
8 scieries et 7 000 m^3 scié
106 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection[5]

1 forêt de protection, soit 370 ha
12 430 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire[6], soit 16%
50 560 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle[7], soit 64%
55 400 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 70%

Risques en forêt

179 départs de feu depuis 1973, soit 1 130 ha[8] de forêt brûlée

1 047 ouvrages RTM répartis sur 48 secteurs réprésentant 12 150 ha de surface domaniale

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Le calcul des surfaces par type de propriétaire est issu du croisement entre la BD Forêt V2 de l'IGN et du cadastre, il n'est disponible que pour les fiches 1, 2, 3 et 5
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, Données cadastrales MAJIIC II
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°1 Grand Briançonnais

Hautes-Alpes

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements	*Retard d'exploitation.* *Régénération difficile du mélèze.*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques	*Assurer une veille sur cette problématique.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus	*En forêt privée ou peu d'exploitation sont réalisées.* *Pour les forêts communales ne relevant du régime forestier.*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique	*Présence du cerf et difficulté accrue pour régénérer le mélèze.* *Zone d'hivernage d'autant plus sensible aux dégâts. Possibilité de pression supplémentaire liée au pâturage des bovidés.*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques	*Beaucoup de zonages de protection, un Parc national, un Parc régional et le plus grand site classé de France.* *Tourisme très développé et activités des locaux qui utilisent en grande partie les espaces forestiers.* *Nombreuses actions d'éducation à l'environnement menées sur ce territoire.* *Pastoralisme important en forêt permettant d'atteindre l'autonomie fourragère des territoires et de conserver les paysages.*
Enjeux de protection	*Risque torrentiel très fort. Risque important de chute de blocs, avalanche et glissement de terrain.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte	*46% de la ressource mobilisable supplémentaire à celle exploitée n'est pas ou mal desservie (source schéma directeur de la desserte forestière) ; nombreux points noirs ; vétusté de la desserte.* *Manque de place de dépôt.*

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	5 000 m³ /an (sur les 10 000 m³ /an prévus potentiellement par le PAT).
Localisation des forêts	*Tout le territoire.*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Animation pour mettre en oeuvre le schéma de desserte.* *Mise en gestion des forêts communales ne relevant pas du régime forestier pour donner suite au diagnostic réalisé dans le cadre de Bois + 05 et de l'instruction technique du MAAF de juillet 2016.* *Animation et soutien à la mise en gestion de la forêt privée (chantiers groupés, ASL et PSG).* *Mettre les propriétaires en relation avec les gestionnaires forestiers* *Exploitation conjointe de parcelles gérées par l'ONF et de parcelles appartenant à des propriétaires privés.* *Assurer l'assistance à la régénération naturelle et aux plantations.* *Soutenir la création de chaufferies bois et le développement ou la création d'outil de première transformation.* *Fort morcellement de la forêt privée.* *Il est urgent d'augmenter la pression de chasse pour atteindre l'équilibre sylvo-cynégétique. Maîtrise impérative.* *Promotion de l'utilisation du bois local grâce à la certification « Bois des Alpes » et à la marque « Hautes-Alpes Naturellement ».*

Fiche n°2 Champsaur-Valgaudemar

Hautes-Alpes

Ancelle, Aspres-les-Corps, Aubessagne, Buissard, Chabottes, Champoleon, Forest-Saint-Julien, La Chapelle-en-Valgaudemar, La Fare-en-Champsaur, La Motte-en-Champsaur, Laye, Le Glaizil, Le Noyer, Orcieres, Poligny, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Saint-Firmin, Saint-Jacques-en-Valgodemard, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Saint-Julien-en-Champsaur, Saint-Laurent-du-Cros, Saint-Leger-les-Melezes, Saint-Maurice-en-Valgodemard, Saint-Michel-de-Chaillol, Villar-Loubiere

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 35% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 27 750 ha dont 20 480 ha de forêt fermée[1]

En forêt fermée, 4 750 ha de forêt de mélèze, 3 720 ha de forêt de plusieurs feuillus

Surface de forêt exploitable : 19 000 ha

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 4,84 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 196 m³/ha

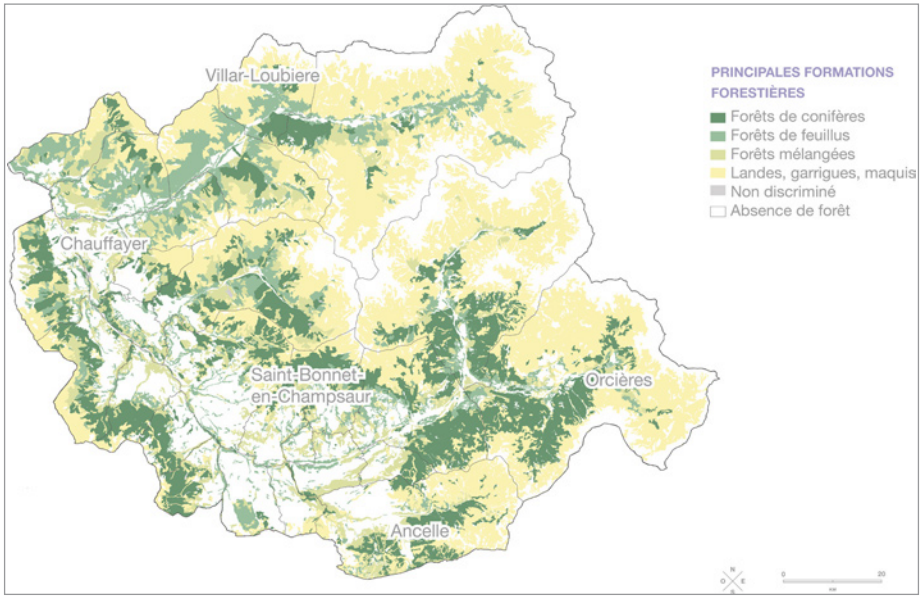

Propriété forestière *(données issues du croisement BD Forêt et cadastre)*[3]

9 750 ha de forêt privée, soit 35%
5 820 ha de forêt domaniale, soit 21%
11 900 ha d'autre forêt publique, soit 43%
1 000 ha de forêt de propriété non déterminée

Politique territoriale

27 communes dotées d'un Plan de développement de massif
1 Parc national *(Ecrins)*

Valorisation du bois

24 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 1 220 tonnes de plaquettes[4] (forestières et de scieries)
1 plateformes bois énergie pour petites et moyennes chaufferies
36 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection[5]

3 320 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire[6], soit 12%
23 800 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle[7], soit 85%
17 050 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 61%

Risques en forêt

50 départs de feu depuis 1973, soit 640 ha[8] de forêt brûlée
1 PMPFCI
301 ouvrages RTM répartis sur 16 secteurs réprésentant 18 270 ha de surface domaniale

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Le calcul des surfaces par type de propriétaire est issu du croisement entre la BD Forêt V2 de l'IGN et du cadastre, il n'est disponible que pour les fiches 1, 2, 3 et 5
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, Données cadastrales MAJIIC II
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°2 Champsaur-Valgaudemar

Hautes-Alpes

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements		*Retard d'exploitation pour la forêt privée.* *Régénération difficile du mélèze.*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques		*Surveiller les peuplements situés sur les versants Ouest et sur sols superficiels.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus		*Fort en forêt privée où peu d'exploitation sont réalisées.* *Plus modéré pour les forêts communales ne relevant du régime forestier.*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique		*Pression du chevreuil et du cerf sur les régénérations.* *Zone d'hivernage d'autant plus sensible aux dégâts.*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques		*Plusieurs zonages de protection, un parc national, sites N2000.* *Tourisme développé et activités des locaux qui utilisent en partie les espaces forestiers.* *Pastoralisme très important en forêt permettant d'atteindre l'autonomie fourragère des territoires et de conserver les paysages.*
Enjeux de protection		*Risque torrentiel fort. Risque important de chute de blocs, avalanche et glissement de terrain.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte		*La desserte demande à être complétée par des traines et les points noirs résorbés.* *Manque de place de dépôt aménagées et dédiées aux produits forestiers.*

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	3 000 m³/an.
Localisation des forêts	*Tout le territoire.*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Mise en gestion des forêts communales ne relevant pas du régime forestier pour donner suite au diagnostic réalisé dans le cadre de Bois + 05 et de l'instruction technique du MAAF de juillet 2016.* *Animation et soutien à la mise en gestion de la forêt privée (chantiers groupés, ASL et PSG).* *Mettre les propriétaires en relation avec les gestionnaires forestiers* *Exploitation conjointe de parcelles gérées par l'ONF et de parcelles appartenant à des propriétaires privés.* *Assurer l'assistance à la régénération naturelle et les plantations. Atteindre l'équilibre sylvo-cynégétique et soutenir financièrement les protections des régénérations.* *Poursuivre la dynamique de la création de chaufferie bois et structurer l'approvisionnement.* *Absence de plan de massif ou de schéma de massif.* *Création d'un schéma de desserte forestière et aménager des places de dépôts.* *Promotion de l'utilisation du bois local grâce à la certification « Bois des Alpes » et à la marque « Hautes-Alpes Naturellement ».*

Fiche n°3 Buëch-Dévoluy

Hautes-Alpes

Aspremont, Aspres-sur-Buech, Chabestan, Chateauneuf-d'Oze, Furmeyer, La Beaume, La Faurie, La Haute-Beaume, La Roche-des-Arnauds, Le Devoluy, Le Saix, Manteyer, Montbrand, Montmaur, Oze, Rabou, Saint-Auban-d'Oze, Saint-Julien-en-Beauchene, Saint-Pierre-d'Argencon, Veynes

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 62% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 44 500 ha dont 36 900 ha de forêt fermée[1]

En forêt fermée, 7 900 ha de forêt de pin sylvestre, 7 550 ha de forêt fermée à mélange d'autres pins et feuillus

Surface de forêt exploitable[2] : 35 000 ha

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 2,84 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 127 m³/ha

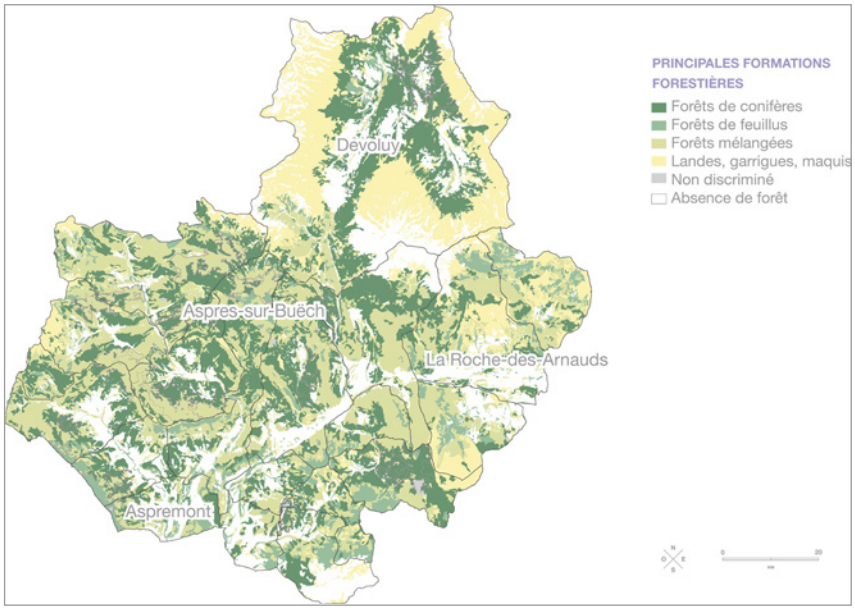

Propriété forestière *(données issues du croisement BD Forêt et cadastre)*[3]

13 300 ha de forêt privée, soit 30%
8 350 ha de forêt domaniale, soit 19%
21 150 ha d'autre forêt publique, soit 48%
1 700 ha de forêt de propriété non déterminée

Politique territoriale

1 Charte forestière de territoire en veille / renouvellement *(Baronnies Provençales)*
1 Plan d'approvisionnement territorial *(Baronnies Provençales)*
7 communes dotées d'un Plan de développement de massif
1 Parc naturel régional *(Baronnies Provençales)*

Valorisation du bois

9 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 1 000 tonnes de plaquettes[4] (forestières et de scieries)
4 plateformes bois énergie pour petites et moyennes chaufferies
33 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection[5]

1 Forêt de protection, soit 130 ha
170 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire[6], soit 0,3%
17 600 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle[7], soit 40%
28 100 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 63%

Risques en forêt

86 départs de feu depuis 1973, soit 570 ha[8] de forêt brûlée
3 PMPFCI
347 ouvrages RTM répartis sur 22 secteurs réprésentant 11 050 ha de surface domaniale

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Le calcul des surfaces par type de propriétaire est issu du croisement entre la BD Forêt V2 de l'IGN et du cadastre, il n'est disponible que pour les fiches 1, 2, 3 et 5
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, Données cadastrales MAJIIC II
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°3 Buëch-Dévoluy

Hautes-Alpes

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements	*Retard d'exploitation pour la forêt privée. Arrêt des plantations depuis de nombreuses années à cause des dégâts de gibier. Régénération difficile du mélèze. La régénération du sapin est compromise dans beaucoup de cas.*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques	*Assurer une veille sur cette problématique, notamment pour les sapins et les pins sylvestres, sur le Buëch.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus	*Moyen en forêt privée. Plus modéré pour les forêts communales ne relevant du régime forestier.*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique	*Pression du chevreuil et du cerf sur les régénérations. Les populations de grands ongulés sauvages doivent être diminuées. Zone d'hivernage d'autant plus sensible aux dégâts.*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques	*Plusieurs zonages de protection.*
Enjeux sociologiques	*Faible population et tourisme diffus. Pastoralisme important en forêt permettant d'atteindre l'autonomie fourragère des territoires et de conserver les paysages.*
Enjeux de protection	*Risque de chute de blocs et glissement de terrain. Risque torrentiel et risque d'érosion superficielle.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte	*La desserte demande à être complétée et les multiples points noirs résorbés notamment dans le Buëch. Risque incendie marqué demandant un réseau de pistes et d'équipement DFCI dense et entretenu.*

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	3 000 m³/an.
Localisation des forêts	*Tout le territoire*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Mise en gestion des forêts communales ne relevant pas du régime forestier pour donner suite au diagnostic réalisé dans le cadre de Bois + 05 et de l'instruction technique du MAAF de juillet 2016. Animation et soutien à la mise en gestion de la forêt privée (chantiers groupés, ASL et PSG). Mettre les propriétaires en relation avec les gestionnaires forestiers. Exploitation conjointe de parcelles gérées par l'ONF et de parcelles appartenant à des propriétaires privés. Assurer l'assistance à la régénération naturelle et les plantations. Atteindre l'équilibre sylvo-cynégétique et soutenir financièrement les protections des régénérations. Poursuivre la dynamique de la création de chaufferie bois. Promotion de l'utilisation du bois local grâce à la certification « Bois des Alpes » et à la marque « Hautes-Alpes Naturellement ».*

Fiche n°4 Gapençais-Val-Durance

Hautes-Alpes / Alpes de Haute-Provence

Aubignosc, Authon, Avancon, Barcillonnette, Bayons, Bellaffaire, Bevons, Breziers, Châteaufort, Châteauneuf-Miravail, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Châteauvieux, Clamensane, Claret, Curel, Entrepierres, Esparron, Espinasses, Faucon-Du-Caire, Fouillouse, Gap, Gigors, Jarjayes, La Batie-Neuve, La Batie-Vieille, La Freissinouse, La Motte-Du-Caire, La Rochette, La Saulce, Lardier-Et-Valenca, Le Caire, Les Omergues, Lettret, Melve, Mison, Montfort, Montgardin, Neffes, Nibles, Noyers-sur-Jabron, Peipin, Pelleautier, Rambaud, Remollon, Rochebrune, Saint-Etienne-Le-Laus, Saint-Geniez, Saint-Vincent-Sur-Jabron, Salignac, Sigoyer, Sisteron, Sourribes, Tallard, Thèze, Theus, Turriers, Valavoire, Valbelle, Valernes, Valserres, Vaumeilh, Vitrolles

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 56% (*taux régional: 51%)*
Surface de forêt : 32 280 ha dont 26 850 ha de forêt fermée(1)

En forêt fermée, 5 650 ha de forêt à mélange d'autres pins et feuillus, 5 330 ha de forêt de pin sylvestre

Surface de forêt exploitable(2) : 30 000 ha

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 2,75 m^3/ha/an
Volume moyen bois fort : 101 m^3/ha

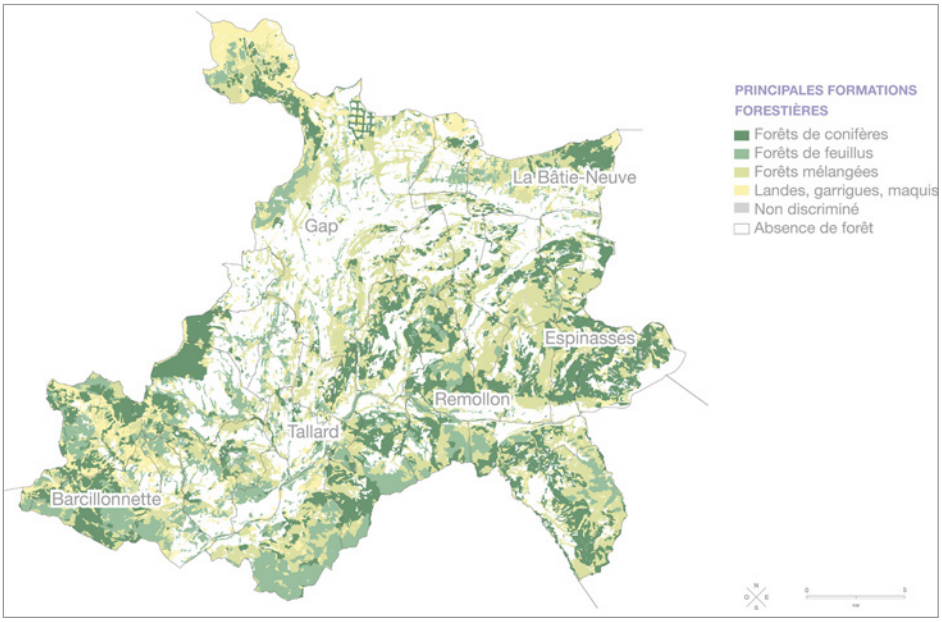

Propriété forestière

20 730 ha de forêt privée(3), soit 64%
5 650 ha de forêt domaniale, soit 18%
5 900 ha d'autre forêt publique relevant du régime forestier, soit 18%

Politique territoriale

4 communes dotées d'un Plan de développement de massif

Valorisation du bois

14 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 8 050 tonnes de plaquettes(4) (forestières et de scieries)
1 plateformes bois énergie pour petites et moyennes chaufferies
106 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection(5)

2 forêts de protections
510 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire(6), soit 2%
6 580 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle(7), soit 20%
14 530 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 45%

Risques en forêt

136 départs de feu depuis 1973, soit 640 ha(8) de forêt brûlée
3 PMPFCI
659 ouvrages RTM répartis sur 25 secteurs réprésentant 7 370 ha de surface domaniale

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°4 Gapençais-Val-Durance

Hautes-Alpes / Alpes de Haute-Provence

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements		*Retard d'exploitation pour la forêt privée.* *Envahissement par le tremble dans les coupes de régénération de hêtre.*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques		*Assurer une veille sur cette problématique.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus		*Fort en forêt privée ou peu d'exploitation sont réalisées.* *Plus modéré pour les forêts communales ne relevant du régime forestier.*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique		*Pression du chevreuil et du cerf sur les régénérations. Zone d'hivernage d'autant plus sensible aux dégâts.*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques		*Plusieurs zonages de protection.* *Activités des locaux qui utilisent en partie les espaces forestiers du fait de la présence de l'agglomération de Gap qui regroupe la moitié des habitants du département.* *Pastoralisme faible.*
Enjeux de protection		*Risque de chute de blocs et glissement de terrain. Risque torrentiel et risque d'érosion superficielle.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte		*La desserte demande à être complétée et les points noirs résorbés.* *Risque incendie marqué demandant un réseau de pistes et d'équipement DFCI dense et entretenu.*

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	5 000 m³/an.
Localisation des forêts	*Tout le territoire*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Mise en gestion des forêts communales ne relevant pas du régime forestier pour donner suite au diagnostic réalisé dans le cadre de Bois + 05 et de l'instruction technique du MAAF de juillet 2016.* *Animation et soutien à la mise en gestion de la forêt privée (chantiers groupés, ASL et PSG).* *Mettre les propriétaires en relation avec les gestionnaires forestiers* *Exploitation conjointe de parcelles gérées par l'ONF et de parcelles appartenant à des propriétaires privés* *Assurer l'assistance à la régénération naturelle et les plantations. Atteindre l'équilibre sylvo-cynégétique et soutenir financièrement les protections des régénérations.* *Poursuivre la dynamique de la création de chaufferie bois.* *Promotion de l'utilisation du bois local grâce à la certification « Bois des Alpes » et à la marque « Hautes-Alpes Naturellement ».*

Fiche n°5 Serre-Ponçon

Hautes-Alpes / Alpes de Haute-Provence

Baratier, Chorges, Châteauroux-les-Alpes, Crots, Crévoux, Embrun, Le Sauze-du-Lac, Les Orres, Pontis, Prunières, Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, Réallon, Saint-André-d'Embrun, Saint-Apollinaire, Saint-Sauveur, Savines-le-Lac

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 47% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 29 000 ha dont 23 700 ha de forêt fermée(1)

En forêt fermée, 7 800 ha de forêt de mélèze, 4 250 ha de forêt de pin sylvestre

Surface de forêt exploitable(2) : 24 000 ha
En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 4,29 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 167 m³/ha

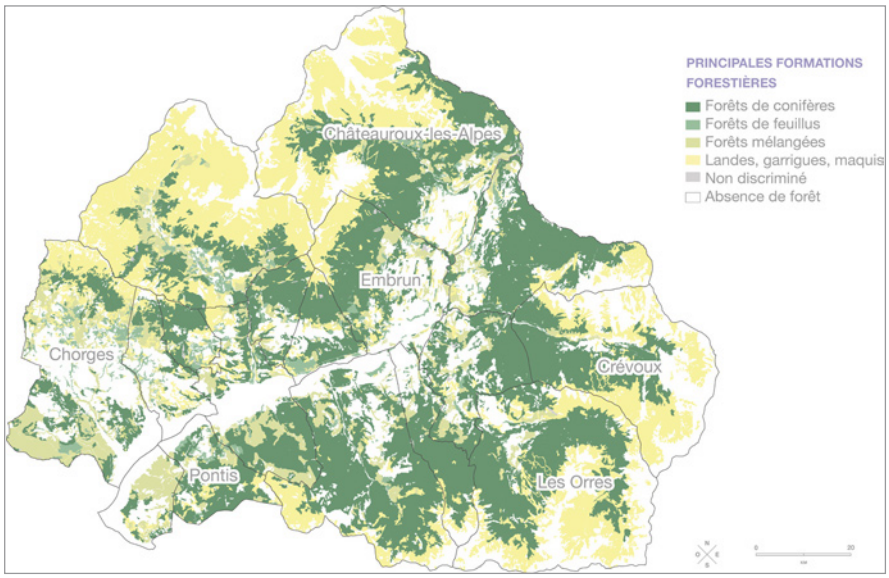

Propriété forestière *(données issues du croisement BD Forêt et cadastre)*(3)

7 940 ha de forêt privée, soit 27%
2 560 ha de forêt domaniale, soit 9%
16 960 ha d'autre forêt publique, soit 59%
1 525 ha de forêt de propriété non déterminée

Politique territoriale

Communauté de commune qui dispose de la compétence économique, donc forestière
1 Plan d'approvisionnement territorial *(Serre-Ponçon)*
1 Schéma de desserte
3 communes dotées d'un Plan de développement de massif
1 Parc national *(Ecrins)*
1 Forêt d'exception *(Boscodon)*

Valorisation du bois

13 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 4 550 tonnes de plaquettes(4) (forestières et de scieries)
1 plateforme bois énergie pour petites et moyennes chaufferies
1 scierie mobile
59 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection(5)

1 forêt de protection, soit 410 ha
330 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire(6), soit 1%
16 800 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle(7), soit 58%
12 600 ha de forêt dans une ZNIEFF, soit 43%

Risques en forêt

92 départs de feu depuis 1973, soit 250 ha(8) de forêt brûlée
1 PMPFCI
550 ouvrages RTM répartis sur 33 secteurs réprésentant 3 490 ha de surface domaniale

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Le calcul des surfaces par type de propriétaire est issu du croisement entre la BD Forêt V2 de l'IGN et du cadastre, il n'est disponible que pour les fiches 1, 2, 3 et 5
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, Données cadastrales MAJIIC II
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°5 Serre-Ponçon

Hautes-Alpes / Alpes de Haute-Provence

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements		*Retard d'exploitation.* *Régénération difficile du mélèze.*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques		*Assurer une veille sur cette problématique.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus		*En forêt privée ou peu d'exploitation sont réalisées.* *Pour les forêts communales ne relevant du régime forestier.*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique		*Présence du cerf et difficulté de régénérer le mélèze. Zone d'hivernage d'autant plus sensible aux dégâts. Possibilité de pression supplémentaire liée au pâturage des bovidés.*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques		*Plusieurs zonages de protection, un parc national.*
Enjeux socio-économiques		*Tourisme très développé et activités des locaux qui utilisent en grande partie les espaces forestiers.* *Pastoralisme important en forêt permettant d'atteindre l'autonomie fourragère des territoires et de conserver les paysages.*
Enjeux de protection		*Risque important de chute de blocs, avalanche et glissement de terrain.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte		*La desserte demande à être complétée et les points noirs résorbés.*

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	13 000 m³/an (sur les 25 000 M3/an supplémentaires prévus potentiellement par le PAT).
Localisation des forêts	*Tout le territoire*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Mise en gestion des forêts communales ne relevant pas du régime forestier pour donner suite au diagnostic réalisé dans le cadre de Bois + 05 et de l'instruction technique du MAAF de juillet 2016.* *Animation et soutien à la mise en gestion de la forêt privée (chantiers groupés, ASL et PSG).* *Exploitation conjointe de parcelles gérées par l'ONF et de parcelles appartenant à des propriétaires privés.* *Mettre les propriétaires en relation avec les gestionnaires forestiers* *Assurer l'assistance à la régénération naturelle et les plantations. Atteindre l'équilibre sylvo-cynégétique et soutenir financièrement les protections des régénérations.* *Poursuivre la dynamique de la création de chaufferie bois et le développement ou la création d'outil de première transformation.* *Promotion de l'utilisation du bois local grâce à la certification « Bois des Alpes » et à la marque « Hautes-Alpes Naturellement ».*

Fiche n°6 Baronnies-Sisteronnais-Buëch

Alpes de Haute-Provence / Hautes-Alpes

Aubignosc, Authon, Barret-sur-Mouge, Bayons, Bellaffaire, Bevons, Chanousse, Châteaufort, Châteauneuf-Miravail, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Clamensane, Claret, Curel, Entrepierres, Eourres, Etoile-Saint-Cyrice, Faucon-du-Caire, Garde-Colombe, Gigors, La Batie-Montsaléon, La Motte-du-Caire, La Piarre, Laragne-Montéglin, Lazer, Le Bersac, Le Caire, Le Poet, L'Epine, Les Omergues, Melve, Méreuil, Mison, Monêtier-Allemont, Montclus, Montfort, Montjay, Montrond, Moydans, Nibles, Nossage-et-Benevent, Noyers-sur-Jabron, Orpierre, Peipin, Ribeyret, Rosans, Saint-Andre-de-Rosans, Sainte-Colombe, Saint-Geniez, Saint-Pierre-Avez, Saint-Vincent-sur-Jabron, Saléon, Salérans, Salignac, Savournon, Serres, Sigottier, Sigoyer, Sisteron, Sorbiers, Sourribes, Tèze, Trescleoux, Turriers, Upaix, Val Buech-Méouge, Valavoire, Valbelle, Valdoule, Valernes, Vaumeilh, Ventavon

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 69% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 120 515 ha dont 98 070 ha de forêt fermée(1)

En forêt fermée, 18 525 ha forêt de pin sylvestre, 15 100 ha de forêt de chêne pubescent

Surface de forêt exploitable(2) : 114 000 ha, dont 57 000 ha sont très difficile à exploiter

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 1,96 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 74 m³/ha

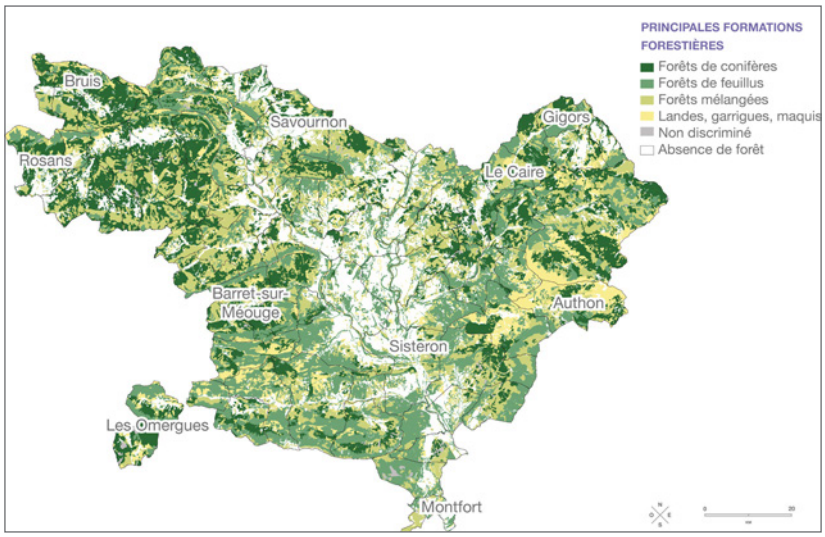

Propriété forestière

77 865 ha de forêt privée(3),soit 64%
25 100 ha de forêt domaniale, soit 21%
17 550 ha d'autre forêt publique relevant du régime forestier, soit 15%

Politique territoriale

1 Charte forestière de territoire en veille / renouvellement
1 Plan d'approvisionnement territorial *(Baronnies Provençales)*
17 communes dotées d'un Plan de développement de massif
1 Parc naturel régional *(Baronnies Provençales)*

Valorisation du bois

9 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 420 tonnes de plaquettes(4) (forestières et de scieries)
82 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection(5)

1 Forêt de protection
155 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire(6), soit 0,1%
10 620 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle(7), soit 9%
56 300 ha de forêt dans une ZNIEFF, soit 46%

Risques en forêt

343 départs de feu depuis 1973, soit 2 390 ha(8) de forêt brûlée
3 PMPFCI
1 702 ouvrages RTM répartis sur 68 secteurs réprésentant 27 280 ha de surface domaniale

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°6 Baronnies-Sisteronnais-Buëch

Alpes de Haute-Provence / Hautes-Alpes

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements	*(moyen à fort)*	*Aucune plantation réalisée depuis de nombreuses années.* *En forêt privée :* *Retard d'exploitation dans les zones peu accessibles.* *Problématique du pâturage retardant la régénération (coupes sylvopastorales).* *En forêt publique :* *Forte proportion de surface forestière classée hors sylviculture (60% dans les Alpes de Haute-Provence).*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques	*(moyen à fort)*	*Dépérissement croissant pour les principales essences (pin sylvestre, pin noir et chêne pubescent).* *Assurer une veille sur cette problématique, notamment les pins sylvestres.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus		*Moyen en forêt privée et en forêt communale ne relevant pas du régime forestier.* *En forêt privée, effort à apporter sur la gestion des accrues de pin sylvestre.*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique	*(en forte progression)*	*Pression du chevreuil et du cerf sur les régénérations. Les populations de grands ongulés sauvages doivent être diminuées.*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques		*Plusieurs zonages de protection.*
Enjeux sociologiques		*Faible population et tourisme diffus.* *Pastoralisme important en forêt permettant d'atteindre l'autonomie fourragère des territoires et de conserver les paysages.* *Vigilance à apporter sur le développement des activités de loisirs en milieu naturel.*
Enjeux de protection		*Risque de chute de blocs et glissement de terrain, érosion superficielle.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte		*Points noirs sur le réseau routier à résorber et desserte à compléter.* *Risque incendie marqué demandant un réseau de pistes et d'équipement DFCI dense et entretenu.*

Fiche n°6 Baronnies-Sisteronnais-Buëch

Alpes de Haute-Provence / Hautes-Alpes

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	15000 m³/an en forêt privée. Une augmentation serait possible en forêt publique, sous condition d'une meilleure valorisation des produits à faible valeur.
Localisation des forêts	*Tout le territoire pour la forêt privée.* *Plus spécifiquement Valbelle pour les forêts relevant du régime forestier.*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Mise en gestion des forêts communales ne relevant pas du régime forestier pour donner suite au diagnostic réalisé dans le cadre de Bois + 05 et de l'instruction technique du MAAF de juillet 2016.* *Animation et soutien à la mise en gestion de la forêt privée (chantiers groupés, ASL et PSG).* *Mettre les propriétaires en relation avec les gestionnaires forestiers.* *Exploitation conjointe de parcelles gérées par l'ONF et de parcelles appartenant à des propriétaires privés.* *Assurer l'assistance à la régénération naturelle et les plantations. Atteindre l'équilibre sylvo-cynégétique et soutenir financièrement les protections des régénérations.* *Aider le développement des modes alternatifs de vidange (câble…).* *Encourager l'implantation de scieries.* *Poursuivre la dynamique de la création de chaufferie bois.* *Promotion de l'utilisation du bois local grâce à la certification « Bois des Alpes » et à la marque « Hautes-Alpes Naturellement ».* *Travailler sur les voiries départementales et communales pour lever les nombreuses limitations de tonnage et points noirs.* *Information et communication accrues auprès d'un large publique pour une meilleure connaissance de la gestion forestière durable et de l'intérêt d'une filières locale.* *Faire connaître les métiers de la forêt et leurs formations.*

Fiche n°7 Ubaye - Pays de Seyne

Alpes de Haute-Provence

Auzet, Barcelonnette, Barles, Enchastrayes, Faucon-de-Barcelonnette, Jausiers, La Bréole, La Condamine-Châtelard, Le Lauzet-Ubaye, Le Vernet, Les Thuiles, Méolans-Revel, Montclar, Saint-Martin-lès-Seyne, Saint-Paul-sur-Ubaye, Saint-Pons, Saint-Vincent-les-Forts, Selonnet, Seyne, Uvernet-Fours, Val d'Oronaye, Verdaches

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 43% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 57 000 ha dont 47 000 ha de forêt fermée[1]

En forêt fermée, 13 600 ha de forêt de pin sylvestre, 10 500 ha de forêt fermée de mélèze

Surface de forêt de forêt exploitable[2] :
42 000 ha, dont 30 000 ha sont très difficile à exploiter

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 3,48 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 148 m³/ha

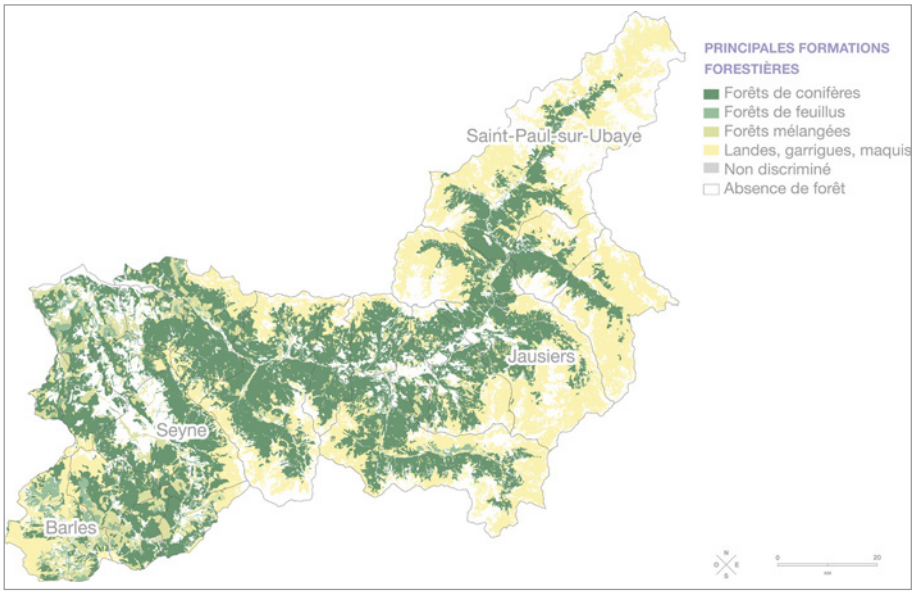

Propriété forestière

30 400 ha de forêt privée[3],soit 53%
8 400 ha de forêt domaniale, soit 15%
18 200 ha d'autre forêt publique, soit 32%

Politique territoriale

1 Charte forestière de territoire en fonctionnement *(Vallée de l'Ubaye et du Pays de Seyne)*
1 Plan d'approvisionnement territorial *(Ubaye - Pays de Seyne)*
15 communes dotées d'un Plan de développement de massif
1 Schéma de desserte
1 Parc national *(Mercantour)*

Valorisation du bois

13 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 2 900 tonnes de plaquettes[4] (forestières et de scieries)
2 plateformes bois énergie pour petites et moyennes chaufferies
2 scieries
37 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection[5]

1 Forêt de protection
3 400 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire[6], soit 6%
17 000 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle[7], soit 30%
32 500 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 57%

Risques en forêt

99 départs de feu depuis 1973, soit 800 ha[8] de forêt brûlée
1 702 ouvrages RTM répartis sur 42 secteurs représentant 17 675 ha de surface domaniale

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°7 Ubaye - Pays de Seyne

Alpes de Haute-Provence

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements	*Forêts globalement vieillissantes : être vigilent sur l'identification des peuplements à renouveler afin d'éviter une perte de valeur économique.* *Renouvellement des mélézins : nécessité d'intervention (décapage) et donc d'investissement* *Renouvellement lent des peuplements de pins : favoriser les mélanges avec des feuillus.*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques	*Problème d'adaptation des peuplements souvent monospécifiques (une essence dominante par station) : favoriser le mélange et anticiper les évolutions stationnelles.* *Être attentif à l'évolution du risque incendie.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus	*En forêt privée : favoriser le regroupement forestier (40% de la surface regroupe 85% des propriétaires possédant moins de 4ha), rendre accessibles les coupes (entretien, mutualisation des coûts…) et effort à apporter sur la gestion des accrues de pin sylvestre.* *En forêt relevant du régime forestier : parcelles difficiles d'accès et/ou contraintes paysagères liées aux enjeux touristiques et/ou faible valorisation économique des bois (qualité médiocre).*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique	*Problème croissant de déséquilibre sylvo-cynégétique dans les sapinières (risque de substitution par l'épicéa) et quelquefois les mélézins : augmentation des populations de cervidés, dont le cerf. Cependant, l'implantation durable du loup peut limiter ces expansions.* *Maintenir une activité cynégétique suffisante pour une régulation efficace.* *Avoir un diagnostic partagé de l'état de l'équilibre entre forestiers et chasseurs.*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques	*Intégrer les enjeux propres aux nombreuses zones d'intérêt écologique (Natura 2000, espèces protégées, parc national …) aux réflexions de gestion et programmes d'interventions.* *Nécessiter d'adapter la gestion forestière aux enjeux de développement économique et touristique (itinéraires de randonnée, projet de création d'infrastructures touristiques…).* *Intégrer la pression liée au pastoralisme dans les documents de gestion (plan de gestion/aménagement, conventions de pâturage).*
Enjeux de protection	*Forêts de protection présentes sur l'ensemble du massif, en extension naturelle, avec globalement un équilibre correct : veille à mener pour l'ensemble de ces peuplements afin de s'assurer de leur pérennité.* *Assurer le maintien du couvert forestier en forêt privée (intensité des coupes).*

Fiche n°7 Ubaye - Pays de Seyne

Alpes de Haute-Provence

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte		*Desserte interne bien développée à entretenir régulièrement (climat montagnard).* *Zones à desservir : contraintes technico-économiques importantes pour une ressource de qualité faible à moyenne.* *Existence de points noirs sur la voirie publique externe (limitation tonnage ou gabarit)*

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	En forêt publique : l'objectif est de stabiliser la mobilisation, voire de trouver de nouvelles surfaces pour assurer une légère augmentation (500 m³/an ?). En forêt privée : 10000 m³/an (20000 m³/an actuellement exploités contre 36000 m³/an potentiellement exploitable, en raison de problèmes d'accessibilité et d'invendus (prix élevé et manque d'offre d'achat)). Si la demande en BI/BE augmente, des parcelles de pin sylvestre de qualité médiocre pourraient alors être exploitées.
Localisation des forêts	*En forêt publique : communes de Méolans-Revel (techniques d'exploitation à définir et desserte à réaliser) + haute vallée de l'Ubaye (Tournoux et Val d'Oronaye) présente un bon potentiel mais sans débouché actuellement (bois mitraillé) + progression possible dans le secteur de Barles et Auzet (contraintes topographique et l'acceptabilité des communes).* *En forêt privée : sur toute la zone*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Développer des filières de valorisation locale :* *- Encourager l'implantation de scieries pour valoriser les ressources locales comme le mélèze* *- Stimuler la filière construction et et promouvoir le label Bois des Alpes* *- Développer les projets utilisant le bois énergie pour permettre la mobilisation des bois de faible qualité* *Pérenniser la mobilisation des acteurs politiques et économiques sur le développement économique de la filière au travers de la charte forestière (renouvellement pour la période 2019/2023).* *Aider le développement des modes alternatifs de vidange (câble…) adaptés aux conditions de pente et de desserte existante.* *Encourager l'élaboration de document de gestion durable en forêt privé et mettre les propriétaires en relation avec les gestionnaires forestiers.* *Inciter les regroupements forestiers et les opérations de massification dans la perspective de rentabiliser les interventions.* *Travailler sur les voiries externes pour lever les nombreuses limitations de tonnage et points noirs.* *Aider les ETF à recruter du personnel formé au travail dans des zones difficiles.* *Accompagner le sylvopastoralisme, aide au broyage par exemple, pour mobiliser les propriétaires-agriculteurs afin qu'il gère leur forêt.*

Fiche n°8 Pays Dignois - Durance

Alpes de Haute-Provence / Var

Aiglun, Allemagne-en-Provence, Archail, Barras, Beaujeu, Beynes, Bras-d'Asse, Brunet, Champtercier, Château-Arnoux-Saint-Auban, Châteaurenard, Digne-les-Bains, Draix, Entrages, Entrevennes, Esparron-de-Verdon, Estoublon, Ganagobie, Gréoux-les-Bains, Hautes-Duyes, La Brillanne, La Javie, La Robine-sur-Galabre, Le Brusquet, Le Castellard-Melan, Le Castellet, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Les Mées, L'Escale, Majastres, Malijai, Mallefougasse-Augès, Mallemoisson, Marcoux, Mézel, Mirabeau, Montagnac-Montpezat, Moustiers-Sainte-Marie, Oraison, Peyruis, Prads-Haute-Bléone, Puimichel, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Sainte-Croix-du-Verdon, Saint-Jeannet, Saint-Julien-d'Asse, Saint-Jurs, Saint-Laurent-du-Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Thoard, Valensole, Vinon-sur-Verdon, Volonne

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 65% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 130 000 ha dont 110 000 ha de forêt fermée(1)

En forêt fermée, 21 000 ha de forêt de chêne pubescent, forêt à mélange d'autres feuillus et conifère (18 000 ha)

Surface de forêt exploitable(2) : 110 000 ha, dont 45 000 ha facile à exploiter

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 1,61 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 63 m³/ha

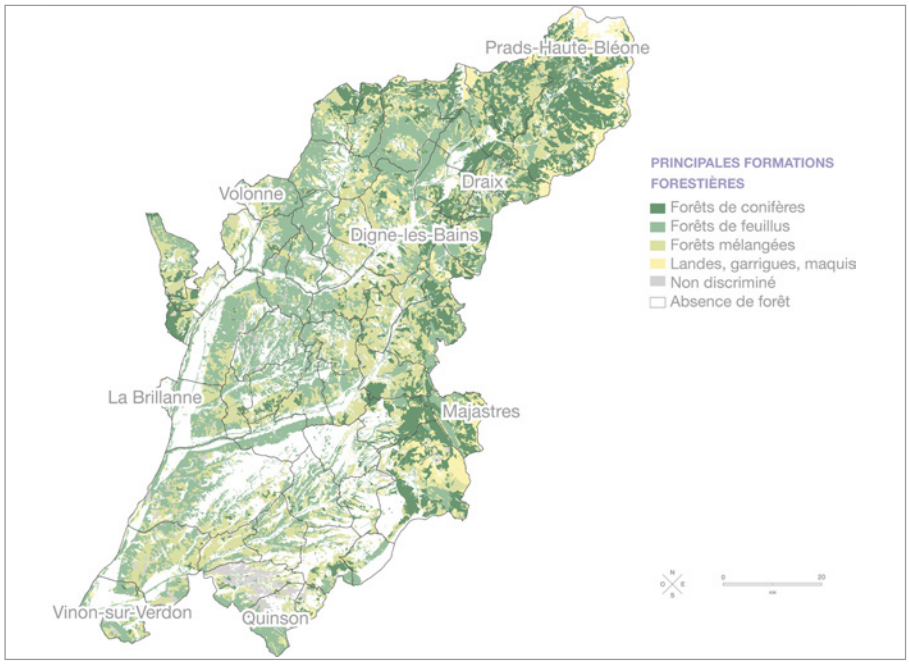

Propriété forestière

90 000 ha de forêt privée(3), soit 69%
24 000 ha de forêt domaniale, soit 19%
16 000 ha d'autre forêt publique, soit 12%

Politique territoriale

1 Charte forestière de territoire en émergence *(Provence Alpes Agglomération)*
1 Plan d'approvisionnement territorial *(Pays Haute-Provence et PNR du Luberon)*
30 communes dotées d'un Plan de développement de massif
2 Parcs naturels régionals *(Verdon et Luberon)*

Valorisation du bois

13 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 2 200 tonnes de plaquettes(4) (forestières et de scieries)
1 plateforme bois énergie pour petites et moyennes chaufferies
1 scierie
93 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection(5)

2 Forêts de protection
1 000 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire(6), soit 1%
35 000 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle(7), soit 27%
60 500 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 46%

Risques en forêt

713 départs de feu depuis 1973, soit 5 250 ha(8) de forêt brûlée
3 PMPFCI
392 ouvrages RTM répartis sur 95 secteurs représentant 26 979 ha de surface domaniale

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°8 Pays Dignois - Durance

Alpes de Haute-Provence / Var

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements		*Nombreux peuplements à renouveler dans les 10 à 20 ans.* *Retards de gestion dans les zones difficiles d'accès en forêt privée.* *Quelques difficultés de régénération d'essences de production (blocage stationnel, végétation concurrente).* *Pression liée au pâturage retardant la régénération.*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques		*Nécessité de réaliser une substitution progressive des essences et favoriser la diversification (dépérissement pin sylvestre et le chêne pubescent et fragilité du chêne vert).* *Pas de connaissances quant au comportement du pin noir.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus	 	*Forêt privée : manque de documents de gestion durable (morcellement des propriétés), et effort à apporter sur la gestion des accrus de pin sylvestre.* *Forêts publiques* *Territoire du PNR Verdon : Surface importante de landes à valoriser pour optimiser le stockage du carbone.*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique		*Forte pression liée à l'importante augmentation des populations de cerfs : ralentissement voire arrêt de la dynamique naturelle (sapin à l'étage montagnard) et mise en défend obligatoire des plantations. L'installation pérenne du loup pourrait faire évoluer cette situation à moyen terme.*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques		*Massif englobant le haut de bassins versants (eau de qualité) et abritant plusieurs sites Natura 2000 (espèces protégées, habitats d'intérêt communautaire…).* *Forte progression des activités de pleine nature à concilier avec les objectifs de gestion durable des forêts. Les gestionnaires/propriétaires sont donc confrontés à une augmentation des contraintes couplées à des difficultés d'acceptabilité des opérations de gestion, sans aucun retour financier.* *L'activité pastorale couvre la quasi-intégralité de l'espace forestier exploité.*
Enjeux de protection		*DFCI (sud du massif) : améliorer l'accessibilité aux secours dans certains secteurs, doter chaque massif d'un PMPFCI.* *Protection des sols (nord du massif) : la diversité de la végétation assure une bonne maîtrise de l'aléa.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte		*L'entretien du réseau existant est coûteux.* *Secteurs encore non desservis en raison de l'existence de contraintes : points noirs et limitation de tonnage sur le réseau externe, relief escarpé et présence de nombreux cours d'eau contraignant le développement de la desserte interne.*

Fiche n°8 Pays Dignois - Durance

Alpes de Haute-Provence / Var

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	1 - En forêt publique : desservir les massifs non accessibles à ce jour, représentant environ 3000 m³/an (à affiner). 2 – 10000 m³/an en forêt privée. 3 - D'une manière générale, l'augmentation du prix de vente du m³ en structurant la filière (une filière sciage sur les petits et moyens bois et en améliorant les capacités de sciage des moyens et gros bois) permettraient une exploitation des zones actuellement considérées comme non rentables.
Localisation des forêts	*1 - FD de Bes* *2 – L'ensemble du massif* *3 - Pour la plupart des forêts*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Développer des filières de valorisation locale :* *- Encourager l'installation d'une ou quelques scieries industrielles valorisant en sciage tous les bois de pin pouvant l'être (du petit au gros bois), ainsi que les beaux chênes pubescents.* *- Développer l'utilisation du bois énergie.* *- Démontrer la qualité des bois locaux (normalisation du pin noir).* *Encourager l'exploitation par câble.* *Promotion des métiers de la forêt : bûcheron, cabliste,…* *Encourager l'élaboration de document de gestion durable en forêt privé et mettre les propriétaires en relation avec les gestionnaires forestiers.* *Inciter les regroupements forestiers et les opérations de massification dans la perspective de rentabiliser les interventions.* *Travailler sur les voiries externes pour lever les nombreuses limitations de tonnage et points noirs.* *Accompagner le sylvopastoralisme, aide au broyage par exemple, pour mobiliser les propriétaires-agriculteurs afin qu'il gère leur forêt.*

Fiche n°9 Alpes-Provence-Verdon

Alpes de Haute-Provence

Allons, Allos, Angles, Annot, Barrême, Beauvezer, Blieux, Braux, Castellane, Castellet-lès-Sausses, Chaudon-Norante, Clumanc, Colmars, Demandolx, Entrevaux, La Garde, La Mure-Argens, La Palud-sur-Verdon, La Rochette, Lambruisse, Le Fugeret, Méailles, Moriez, Peyroules, Rougon, Saint-André-les-Alpes, Saint-Benoît, Saint-Jacques, Saint-Julien-du-Verdon, Saint-Lions, Saint-Pierre, Sausses, Senez, Soleilhas, Tartonne, Thorame-Basse, Thorame-Haute, Ubraye, Val-de-Chalvagne, Vergons, Villars-Colmars

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 69% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 119 000 ha dont 97 000 ha de forêt fermée(1)

En forêt fermée, 35 750 ha de forêt de pin sylvestre, 10 000 ha de forêt à mélange d'autres feuillus et conifères, 9 000 ha de forêt de mélèze

Surface de forêt exploitable(2) : 91 000 ha, dont 52 000 ha sont très difficile à exploiter

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 2,35 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 116 m³/ha

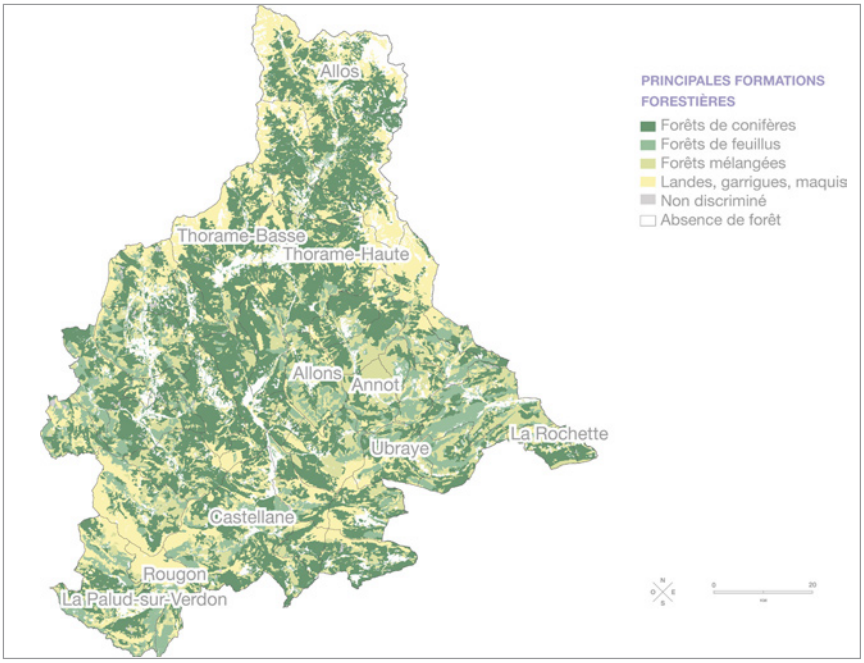

Propriété forestière

71 500 ha de forêt privée(3), soit 60%
25 500 ha de forêt domaniale, soit 21%
22 000 ha d'autre forêt publique relevant du régime forestier, soit 19%

Politique territoriale

1 Charte forestière de territoire en phase de projet *(Pays A3V)*
28 communes dotées d'un Plan de développement de massif
1 Parc naturel régional *(Verdon)* - 1 Parc national *(Mercantour)*

Valorisation du bois

10 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 1 000 tonnes de plaquettes(4) (forestières et de scieries)

36 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection(5)

2 Forêts de protection
5 950 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire(6), soit 5%
37 000 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle(7), soit 32%
72 050 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 61%

Risques en forêt

348 départs de feu depuis 1973, soit 5 600 ha(8) de forêt brûlée
2 PMPFCI
542 ouvrages RTM répartis sur 67 secteurs représentant 35 228 ha de surface domaniale

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°9 Alpes-Provence-Verdon

Alpes de Haute-Provence

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements	*Nombreux peuplement vieillissants (dont les plantations RTM à moyen terme) à renouveler, dont :* *- Pin noir en travaillant l'irrégularisation par parquet ou bouquet.* *- Mélèzes avec une nécessité d'interventions.* *Pression lié au pâturage retardant la régénération.* *Nombreux peuplement de première génération à éclaircir.*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques	*Augmentation du risque incendie avec le développement de grands incendies.* *Incertitude quant à l'évolution du climat montagnard.* *Surveiller l'évolution du dépérissement du Pin sylvestre en limite d'aire de répartition.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus	*Forêt privée : manque de documents de gestion durable (morcellement des propriétés).* *Forêt publique : nécessité d'inciter les communes à l'exploitation des bois, même de faible valeur.* *D'une manière générale, un effort est à apporter sur la gestion des accrus de pin sylvestre (très fort potentiel).*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique	*Colonisation du cerf sur le moyen Verdon, Entrevaux et Annot exerce une pression croissante (régénération naturelle ou plantation de feuillus).*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques	*Plusieurs zonages de protection avec une biodiversité remarquable (espèces protégées…).* *Enjeu touristique très fort avec une fréquentation estivale très élevée sur certains secteurs et importance des sports de pleine nature. Cela entraine des problème d'acceptation sociale des travaux/coupes d'exploitations.* *Développement du sylvopastoralisme qui contribue au maintien des milieux ouverts.*
Enjeux de protection	*Aléas érosion, chute de blocs, avalanches et crues torrentielles.* *Risque incendie.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte	*Manque ou inadaptation des pistes forestières.* *Relief escarpé et nombreuses traversées de cours d'eau.* *Points noirs à résorber sur le réseau public hors massifs (traversée de village, limitations de tonnage…).*

Fiche n°9 Alpes-Provence-Verdon

Alpes de Haute-Provence

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	Forêt publique : environ 10000 m³/an (1ère approche à affiner) Forêt privée : 20000 m³/an
Localisation des forêts	*Forêt publique : cibler en premier lieu les surfaces communales boisées susceptibles de relever du régime forestier.* *Forêt privée : sur l'ensemble du territoire, dont les communes Castellane, Moriez et Vergons.*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Soutenir les entreprises locales de transformation des bois et s'assurer de leur approvisionnement en bois local.* *Augmenter la consommation de bois local sur le territoire (promouvoir la marque bois des Alpes et le bois énergie).* *Encourager le développement des modes alternatifs de vidange (câble...).* *Encourager l'élaboration de document de gestion durable en forêt privé et mettre les propriétaires en relation avec les gestionnaires forestiers.* *Inciter les regroupements forestiers et les opérations de massification dans la perspective de rentabiliser les interventions / encourager les initiatives de mobilisation conjointe publique et privée.* *Mettre en gestion les forêts communales devant relever du régime forestier.* *Travailler sur les voiries externes pour lever les points noirs.* *Gérer et encourager les usages en forêt :* *- Développer le sylvopastoralisme dans la vallée des 3 Asses et le Moyen Verdon afin de mobiliser les propriétaires-agriculteurs pour la gestion de leur forêt.* *- Encourager l'agroforesterie (filière castanéicole).* *- Gérer les usages et l'acceptation sociale des travaux forestiers.* *Trouver des débouchés pour le mélèze du Haut Verdon et pour les pins sylvestres de mauvaise qualité.* *Accompagner les collectivités dans les projets à vocation DFCI.*

Fiche n°10 Pré-alpes

Alpes-Maritimes

Aiglun, Amirat, Andon, Ascros, Auvare, Bairols, Beuil, Bézaudun-les-Alpes, Bonson, Bouyon, Briançonnet, Cabris, Caille, Caussols, Cipières, Collongues, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Cuébris, Daluis, Escragnolles, Gars, Gilette, Gourdon, Gréolières, Guillaumes, Ilonse, La Croix-sur-Roudoule, La Penne, La Roque-en-Provence, Le Mas, Les Ferres, Les Mujouls, Lieuche, Malaussène, Massoins, Péone, Pierlas, Pierrefeu, Puget-Rostang, Puget-Théniers, Revest-les-Roches, Rigaud, Roquesteron, Saint-Antonin, Saint-Auban, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Léger, Saint-Vallier-de-Thiey, Sallagriffon, Sauze, Séranon, Sigale, Spéracèdes, Thiéry, Toudon, Touët-sur-Var, Tourette-du-Château, Tournefort, Valderoure, Villars-sur-Var

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 71% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 103 000 ha dont 83 300 ha de forêt fermée(1)

En forêt fermée, 28 580 ha de forêt de pin sylvestre, 11 300 ha de forêt de mélange d'autres pins et
feuillus, 11 300 ha de forêt de chêne pubescent

Surface de forêt exploitable(2) : 88 000 ha, dont 58 000 ha très difficile d'exploitation

En forêt exploitable :
Production biologique : 2,36 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 96 m³/ha

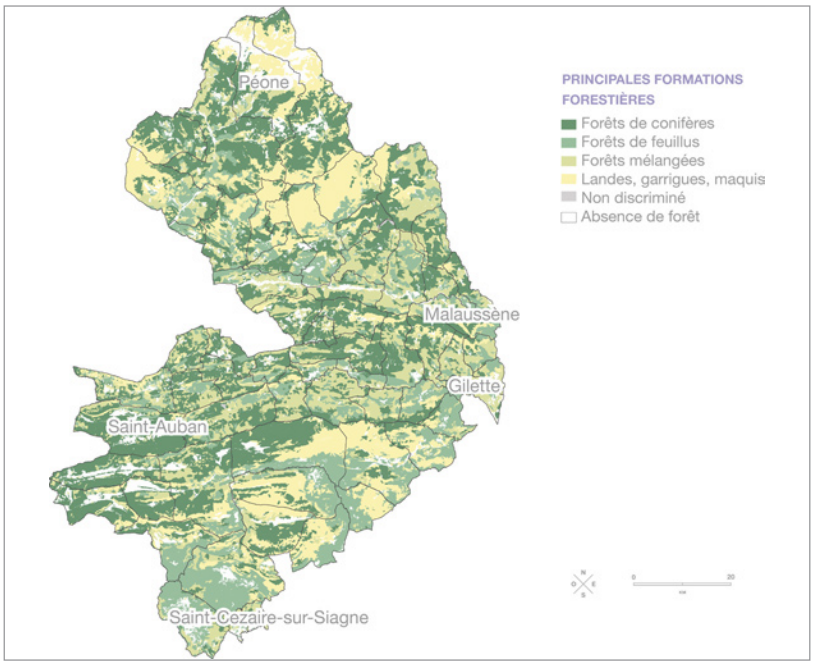

Propriété forestière

69 300 ha de forêt privée(3),soit 67%
12 500 ha de forêt domaniale, soit 12%
21 200 ha d'autre forêt publique relevant du régime forestier, soit 21%

Politique territoriale

1 Charte forestière de territoire en projet *(Nice Métropole)*
2 Plans d'approvisionnement territoriaux *(Artuby Verdon - Monts d'azur et Pôle Azur Provence - CASA)*
18 communes dotées d'un Plan de développement de massif
1 Parc naturel régional *(Pré-alpes d'Azur)*- 1 Parc national *(Mercantour)*

Valorisation du bois

11 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 1 700 tonnes de plaquettes(4) (forestières et de scieries)
3 plateformes bois énergie pour petites et moyennes chaufferies
1 scierie et moins de 500 m³ scié
34 entreprises dans la filière forêt-bois, dont une quinzaine de la filière amont

Périmètre de protection(5)

9 300 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire(6), soit 9%
32 600 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle(7), soit 32%
87 800 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 85%

Risques en forêt

1934 départs de feu depuis 1973, soit 14 165 ha(8) de forêt brûlée
3 PMPFCI
975 ouvrages RTM répartis sur 21 secteurs réprésentant 13 035 ha de surface domaniale

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaboré le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°10 Pré-alpes

Alpes-Maritimes

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements		*Enjeu moyen car en majorité les peuplements ont une bonne capacité d'adaptation.* *Enjeu fort de regénération pour le pin sylvestre et le chêne pubescent.*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques		*Enjeu fort en fonction des essences et des conditions topographiques locales.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus		*Enjeu faible pour la mise en gestion de surface nouvelle.* *Effort à apporter sur la gestion des accrus existantes.*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique		*Très forte pression des ongulés.*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques		*«Enjeu écologique fort avec la présence au sud de grands plateaux calcaires très particuliers, et la vallée de l'Estéron au nord reconnue comme une des rivières les plus sauvages de France.* *Enjeu touristique fort lié à la saisonnalité et à la proximité de littoral.*
Enjeux de protection		*Moyen dans l'ensemble mais enjeu fort sur la ressource en eau.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte		*Secteur à améliorer. On note localement des enjeux forts car de nouveaux débouchés énergétiques émergent.* *Au nord du fleuve du Var, enjeu fort sur la desserte, au sud du Var la zone est généralement facile d'accès.*

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	Dynamique d'accroissement de la récolte récente et en ordre de marche, lié à l'évolution récente du bois énergie et à la proximité avec les départements voisins. 2 000 m^3/an en forêt publique et privée.
Localisation des forêts	*Au nord du fleuve du Var la ressource est sous-exploitée à cause des difficultés d'accès.* *Au sud du Var, le volume est déjà mobilisé.*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Regroupement des propriétaires forestiers privés.* *Développement de la desserte en lien avec le Plan de valorisation de massif élaboré par le département des Alpes-Maritimes, notamment au nord du fleuve du Var.*

Fiche n°11 Vésubie - Roya - Tinée

Alpes-Maritimes

Belvédère, Breil-sur-Roya, Châteauneuf-d'Entraunes, Clans, Entraunes, Fontan, Isola, La Bollène-Vésubie, La Brigue, La Tour, Lantosque, Marie, Moulinet, Rimplas, Roquebillière, Roubion, Roure, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Martin-d'Entraunes, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Saorge, Tende, Utelle, Valdeblore, Venanson, Villeneuve-d'Entraunes

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 61% (*Taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 106 000 ha, dont 88 300 ha de forêt fermée(1)

En forêt fermée, 18 600 ha forêt de pin sylvestre, 17 200 ha forêt de mélèze

Surface de forêt exploitable(2) : 67 000 ha, dont 55 000 ha sont très difficiles à exploiter

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 3,26 m³/ha/an
Volume moyen bois fort 165 m³/ha, dont 156 m³/ha dans des zones très difficile à exploiter

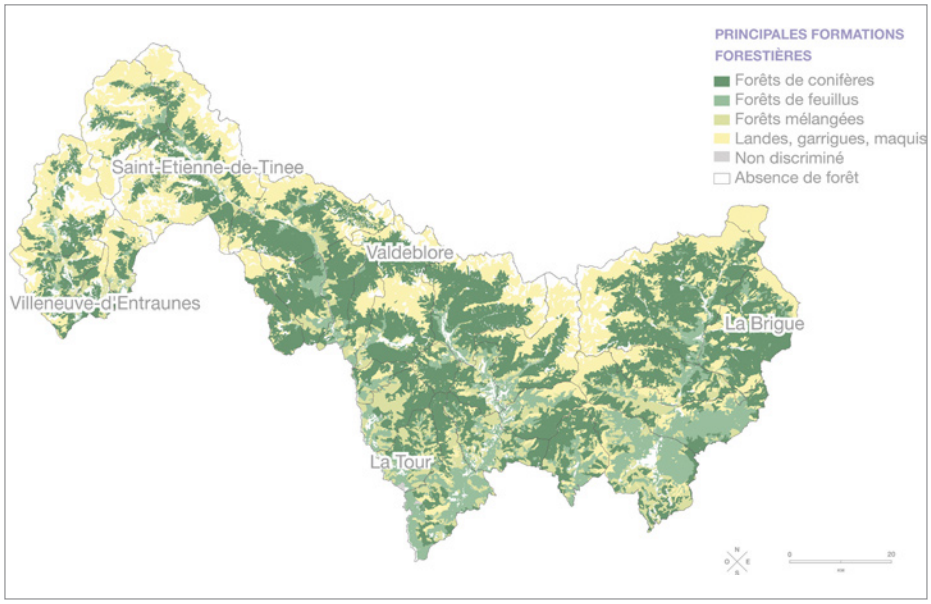

Propriété forestière

55 070 ha de forêt privée(3), soit 52%
2 680 ha de forêt domaniale, soit 3%
48 250 ha d'autre forêt publique relevant du régime forestier, soit 45%

Politique territoriale

1 Charte forestière de territoire en projet *(Nice Métropole)*
28 communes dotées d'un Plan de développement de massif
1 Parc national *(Mercantour)*

Valorisation du bois

8 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 1 800 tonnes de plaquettes(4) (forestières et de scieries)
1 plateforme bois énergie pour petites et moyennes chaufferies
2 scieries et 2 500 m³ sciés
31 entreprises dans la filière forêt-bois, dont 5 entreprises de la filière amont

Périmètre de protection(5)

17 900 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire(6), soit 17%
71 000 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle(7), soit 67%
101 500 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 95%

Risques en forêt

1 159 départs de feu depuis 1973, soit 13 380 ha(8) de forêt brûlée
2 PMPFCI
1 078 ouvrages RTM répartis sur 15 secteurs réprésentant 6 700 ha de surface domaniale

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°11 Vésubie - Roya - Tinée

Alpes-Maritimes

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements		*Peuplement vieillissant (mélèze, sapin, épicéa). Renouvellement important pour maintenir le paysage.*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques		*Enjeu moyen sur l'ensemble du massif, mais enjeu fort sur le sapin.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus		*Eviter la fermeture des forêts. Maintenir l'équilibre pastoral.*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique		*Forte concentration des ongulés qui a un impact sur la regénération des peuplements.*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques		*Attrait tourisque important lié à l'image du Parc national.*
Enjeux de protection		*Protection lié au RTM, enjeu fort sur la ressource en eau.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte		*Desserte existante mais besoin d'amélioration et de maintenir le réseau actuel en lien avec le débardage par câble.*

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	Forêt communale bien exploité, pas d'accroissement de récolte mais maintien du volume actuel (entre 7 000 et 10 000 m³/an)
Localisation des forêts	
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Travail à l'aval de la filière (maintien des scieries locales, expérimenter l'exploitation de bois courts). Maintien des aides départementales pour l'exploitation par câble. Enjeu de formation des câblistes.*

Fiche n°12 Baous - Coteaux de Grasse et de Nice

Alpes-Maritimes

Antibes, Aspremont, Beaulieu-sur-Mer, Beausoleil, Bendejun, Berre-les-Alpes, Biot, Blausasc, Cagnes-sur-Mer, Cannes, Cantaron, Cap-d'Ail, Carros, Castagniers, Castellar, Castillon, Châteauneuf-Grasse, Châteauneuf-Villevieille, Coaraze, Colomars, Contes, Drap, Duranus, Eze, Falicon, Gattières, Gorbio, Grasse, La Colle-sur-Loup, La Gaude, La Roquette-sur-Var, La Trinité, La Turbie, Le Bar-sur-Loup, Le Broc, Le Cannet, Le Rouret, L'Escarène, Levens, Lucéram, Menton, Mouans-Sartoux, Mougins, Nice, Opio, Peille, Peillon, Roquebrune-Cap-Martin, Roquefort-les-Pins, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Blaise, Sainte-Agnès, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Martin-du-Var, Saint-Paul, Sospel, Touët-de-l'Escarène, Tourrette-Levens, Tourrettes-sur-Loup, Valbonne, Vallauris, Vence, Villefranche-sur-Mer, Villeneuve-Loubet

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 58% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 59 000 ha dont 46 000 ha de forêt fermée(1)

En forêt fermée, 10 200 ha de forêt à mélange d'autres feuillus et conifères, 6 600 ha de forêt de pin d'Alep

Surface de forêt exploitable(2) : 41 000 ha, dont 32 000 ha sont très difficile à exploiter

Production biologique moyenne : 3,26 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 68 m³/ha

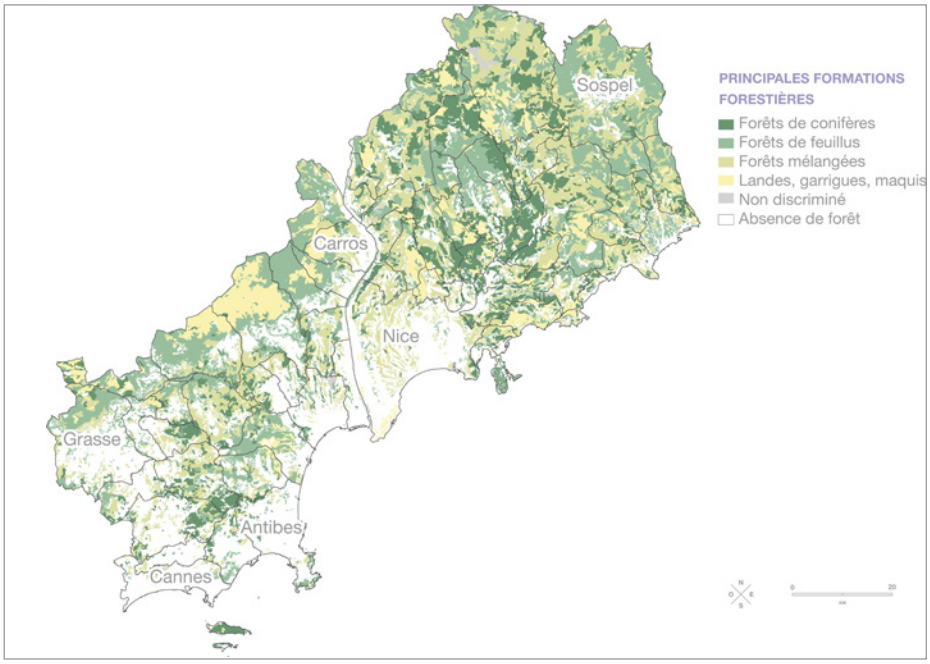

Propriété forestière

47 100 ha de forêt privée(3), soit 80%
1 400 ha de forêt domaniale, soit 2%
10 500 ha d'autre forêt publique relevant du régime forestier, soit 18%

Politique territoriale

1 Charte forestière de territoire en projet *(Nice Métropole)*
1 Plan d'approvisionnement territorial *(Pôle Azur Provence - CASA)*
16 communes dotées d'un Plan de développement de massif
1 Parc naturel régional *(Pré-alpes d'Azur)*- 1 Parc national *(Mercantour)*

Valorisation du bois

11 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 2 800 tonnes de plaquettes(4) (forestières et de scieries) et 200 tonnes d'autres combustibles (DIB, déchets d'élagage et sciures)
2 plateformes bois énergie pour petites et moyennes chaufferies
3 scieries et 30 000 m³ scié
371 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection(5)

5 500 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire(6), soit 9%
15 200 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle(7), soit 26%
31 100 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 53%

Risques en forêt

4 281 départs de feu depuis 1973, soit 28 410 ha(8) de forêt brûlée
5 PMPFCI
564 ouvrages RTM répartis sur 4 secteurs réprésentant 1 410 ha de surface domaniale

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaboré le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°12 Baous - Coteaux de Grasse et de Nice

Alpes-Maritimes

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements		
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques		*Essence (pin d'Alep et chêne vert) peu sensible.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus		*Enjeu sur des réserves foncières qui pourraient être mises en gestion en zone périurbaine.*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique		

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques		*Enjeux fort du fait de la proximité aux zones urbaines.* *Enjeux paysagers et récréatifs fort.*
Enjeux de protection		*Enjeu sur la ressource en eau, protection des sols, réduction du risque innondation.* *Enjeu de protection du milieu urbain et risque incendie.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte	

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	500 à 1 000 m³/an (volume issu des OLD).
Localisation des forêts	*Vallée des Paillons*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Incitation pour la mise en gestion de réserve foncière.* *Sensibilisation aux OLD auprès des décideurs.*

Fiche n°13 Maures et Dépressions Permiennes - Estérel

Var / Alpes-Maritimes

Auribeau-sur-Siagne, Bagnols-en-Forêt, Bormes-les-Mimosas, Carnoules, Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Collobrières, Cuers, Fréjus, Gassin, Gonfaron, Grimaud, Hyères, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Londe-les-Maures, La Môle, La Roquette-sur-Siagne, Le Cannet-des-Maures, Le Lavandou, Le Luc, Le Muy, Le Plan-de-la-Tour, Le Tignet, Les Adrets-de-l'Estérel, Les Arcs, Les Mayons, Mandelieu-la-Napoule, Pégomas, Peymeinade, Pierrefeu-du-Var, Pignans, Puget-sur-Argens, Puget-Ville, Ramatuelle, Rayol-Canadel-sur-Mer, Roquebrune-sur-Argens, Sainte-Maxime, Saint-Paul-en-Forêt, Saint-Raphaël, Saint-Tropez, Tanneron, Théoule-sur-Mer, Vidauban

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 69% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 140 750 ha dont 102 000 ha de forêt fermée(1)

En forêt fermée, 28 700 ha de forêt de chêne liège

Surface de forêt exploitable : 119 000 ha, dont 62 000 ha sont facile à exploiter

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 1,75 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 64 m³/ha

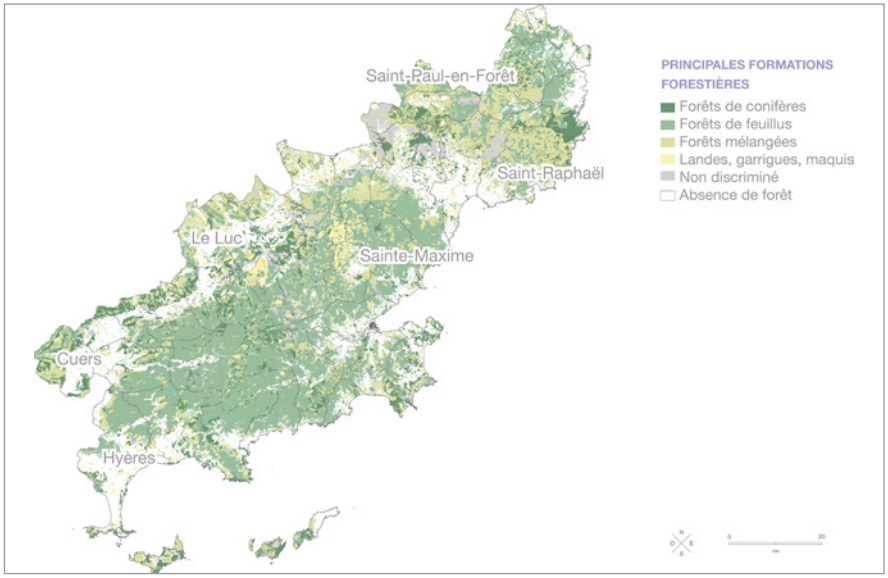

Propriété forestière

102 700 ha de forêt privée(3), soit 73%
19 030 ha de forêt domaniale, soit 14%
19 020 ha d'autre forêt publique relevant du régime forestier, soit 13%

Politique territoriale

2 Chartes forestières de territoire en exécution *(Massif des Maures, Estérel)* et une Stratégie locale de développement forestier en exécution *(Pays de Fayence)*
2 Plans d'approvisionnement territoriaux *(Pays des Maures et Pôle Azur Provence et CASA)*
7 communes dotées d'un Plan de développement de massif
1 Parc national *(Port-Cros)*

Valorisation du bois

12 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 1 950 tonnes de plaquettes(4) (forestières et de scieries)
1 plateforme bois énergie pour petites et moyennes chaufferies
1 scierie
238 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection(5)

24 750 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire(6), soit 18%
51 550 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle(7), soit 37%
105 600 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 75%

Risques en forêt

5 679 départs de feu depuis 1973, soit 86 675 ha(8) de forêt brûlée
1 PMPFCI dans les Alpes-Martimes

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.
Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°13 Maures et Dépressions Permiennes - Estérel

Var / Alpes-Maritimes

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements

Fort pour la partie Var :
Le Chêne-liège représente 40 000 ha de la surface forestière des Maures, soit 36%. Ils sont vieillissants et/ou déperissants. Une relance, limitée en surface, de la sylviculture et du renouvellement de la suberaie est en cours.

Le Pin maritime : une forêt de régénération naturelle a remplacé partiellement l'ancienne forêt détruite par la cochenille et les incendies mais reste fragile. Ces peuplements présentent un intérêt particulier pour leur exploitation (notamment en bois énergie). Des plantations de Pin Maritime résistant ou l'introduction de la lutte biologique semblent des pistes à développer.

La châtaigneraie présente de nombreux intérêts écologique, environnemental, économique et patrimonial. Pourtant les handicaps sont encore nombreux (état phytosanitaire préoccupant, inorganisation des filières à fruits et à bois…). Toutefois, la commercialisation de la châtaigne présente un regain d'intérêt pour alimenter une filière locale et nationale dont les produits dérivés sont nombreux (farine, confiserie…). En parallèle, le bois de châtaignier a des caractéristiques particulières (bois dense et durable) et pourrait être valorisé pour d'autres usages que le bois de chauffage (piquets, rondins…). Quantités et qualités réduites mais enjeu patrimonial important.

Enjeux d'adaptation aux changements climatiques

Fort pour la partie Var :
Il s'agit d'essayer de lutter efficacement contre les attaques parasitaires, de préserver les ressources en eau, de maîtriser le développement des invasives, de réfléchir à l'implantation de nouvelles essences et de conduire des sylvicultures visant à produire plus de bois de qualité pour fixer le carbone tout en limitant la biomasse combustible et en rajeunissant les peuplements. Une succession trop fréquente d'incendies pourrait transformer la forêt en maquis.
Faible pour la partie Alpes-Maritimes : *Essences adaptées sur le massif*

Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus

La propriété forestière du Massif des Maures est à 70% privée et fortement morcelée. Au-delà d'améliorer le taux de couverture des PSG vis-à-vis des propriétés devant en être dotées, des actions d'animation visant le regroupement des propriétaires (au sein de l'ASL de la Suberaie Varoise ou de GIEEF) doivent être conduites. Des opérations d'exploitations et de gestion publiques/privées doivent être encouragées en lien (cohérence et coordination) avec la DFCI (exemple du projet pilote du Laïre).
Le contrôle de l'extension du mimosa est à conforter.

Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique

Sanglier : Un problème de surpopulation
Malgré un prélèvement important de sangliers dans le Massif des Maures, les effectifs continuent d'augmenter. Face à cette surpopulation (qui peut mettre en péril la régénération des suberaies) il convient d'étudier toute les possibilités qui pourraient permettre la diminution des populations de sanglier.

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques

Moyen pour la partie Var : *Massif très touristique (notamment sur sa frange littorale) il apparaît important de développer la communication sur la gestion et l'exploitation forestière, ainsi que la formation des élus et des propriétaires forestiers privés, surtout sur les Maures. Pression foncière importante (habitat résidentiel en forêt) augmentant le risque incendie.*
Fort pour la partie Alpes-Maritimes : *Forêt périurbaine et forts enjeux environnementaux (site classé, réserve naturelle nationale, projet opération grand site, tortue d'Hermann, risque incendie)*

Fiche n°13 Maures et Dépressions Permiennes - Estérel

Var / Alpes-Maritimes

Enjeux de protection

Protection de la biodiversité : « Hot spot » de la biodiversité avec notamment l'emblématique Tortue d'Hermann. Le Massif des Maures comprend : 1 protection spécifique Tortue d'Hermann, 2 sites N2000 oiseaux, 3 sites N2000 habitat (+ de 34 000 ha), 2 arrêtés Protection de Biotope, nombreuses (dizaines) protections de parcelles par acquisition foncière (conservatoires, ENS du département), 1 Réserve Naturelle Nationale, 1 ZICO, 2 réserves biologiques, 3 communes dans l'aire d'adhésion du Parc national de Port Cros.
Protection contre les incendies de forêt : Extrêmement sensible au risque incendie de forêt de nombreuses mesures et actions sont mises en œuvres à travers les différents PIDAF qui constituent un important réseau de pistes. Des sylvicultures efficaces doivent être conduites pour diminuer le stock de combustible sur pied et diminuer la sensibilité de la forêt à l'incendie. L'activité forestière ne doit pas se faire au détriment des ouvrages de protection incendie mais en complément.
Préservation des Paysages : 5 Sites classés et 3 inscrits.
Intégrer le sylvopastoralisme, encore important dans le massif (transhumance inverse en hiver), notamment en matière de DFCI.
Enjeu fort sur la ressource en eau, protection des sols, réduction du risque innondation.

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte

De par sa nature, le Massif des Maures constitue une barrière difficilement franchissable. Le réseau routier est peu (voire pas) adapté au passage des camions de bois et constitue au niveau du département un point noir dans l'accessibilité à la ressource au cœur du Massif. Cependant le massif dispose d'un fort maillage DFCI pouvant servir et faciliter l'exploitation forestière et l'évacuation des bois. Des projets intégrés et partenariaux sont à développer en ce sens. La réalisation d'un schéma de desserte pourrait permettre d'identifier et d'essayer de traiter les points noirs persistants. Sachant que les projets d'aménagement sont difficiles à mettre en œuvre du fait des niveaux de protection des espèces et espaces.
Pour la partie Alpes-Maritimes : Faible car réseau de desserte DFCI important

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	Un potentiel réel estimé à 16 000 m³/an d'ici 5 ans (correspondant à 20% de la production annuelle non exploitée) dont 1500 m³/an des forêts publiques (RF)
Localisation des forêts	*Peuplement des Maures et forêt domaniale du Rouet sur Le Muy.*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	**Production de bois :** *a. Pérennisation et développement de Maures Bois Energie (acquisition matériel)* *b. Moderniser l'exploitation forestière : acquérir du matériel adapté aux productions, au territoire et à ses enjeux environnementaux* *c. Développer une animation foncière plus ciblée* *d. Massification des travaux, tri du bois et expérimentation en lien avec changement climatique.* *e. Problème du transport à résoudre - projets de desserte structurants* **Valoriser au maximum les autres aspects de la forêt :** *a. Produits non ligneux (châtaignes, liège, pignons, aromatiques, arbouse, champignons, feuillage) et sylvopastoralisme* • *accompagner l'évolution des filières émergentes,* • *chêne-liège et châtaignier, expérimenter de nouveaux itinéraires techniques de gestion,* • *Pin Parasol (Pignon ?)* • *Formation des leveurs de liège et développement d'outil de levée* • *Sylviculture carbone chêne liège* *b. Valorisation d'un tourisme vert, géoparc…*

Fiche n°14 Verdon - Haut-Var

Var

Aiguines, Ampus, Artignosc-sur-Verdon, Artigues, Aups, Bargème, Bargemon, Barjols, Baudinard-sur-Verdon, Bauduen, Brenon, Brue-Auriac, Callas, Callian, Châteaudouble, Châteauvieux, Claviers, Comps-sur-Artuby, Esparron, Fayence, Figanières, Fox-Amphoux, Ginasservis, La Bastide, La Martre, La Roque-Esclapon, La Verdière, Le Bourguet, Les Salles-sur-Verdon, Moissac-Bellevue, Mons, Montauroux, Montferrat, Montmeyan, Ollières, Pontevès, Régusse, Rians, Saint-Julien, Saint-Martin, Seillans, Seillons-Source-d'Argens, Tavernes, Tourrettes, Tourtour, Trigance, Varages, Vérignon

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 76% *(taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 147 650 ha dont 125 750 ha de forêt fermée(1)

En forêt fermée, 35 170 ha forêt de chêne pubescent, 17 600 ha forêt de plusieurs feuillus, 15 000 ha forêt de pin sylvestre

Surface de forêt exploitable(2): 118 000 ha dont 37 000 ha sont très difficiles à exploiter

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 1,86 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 61 m³/ha

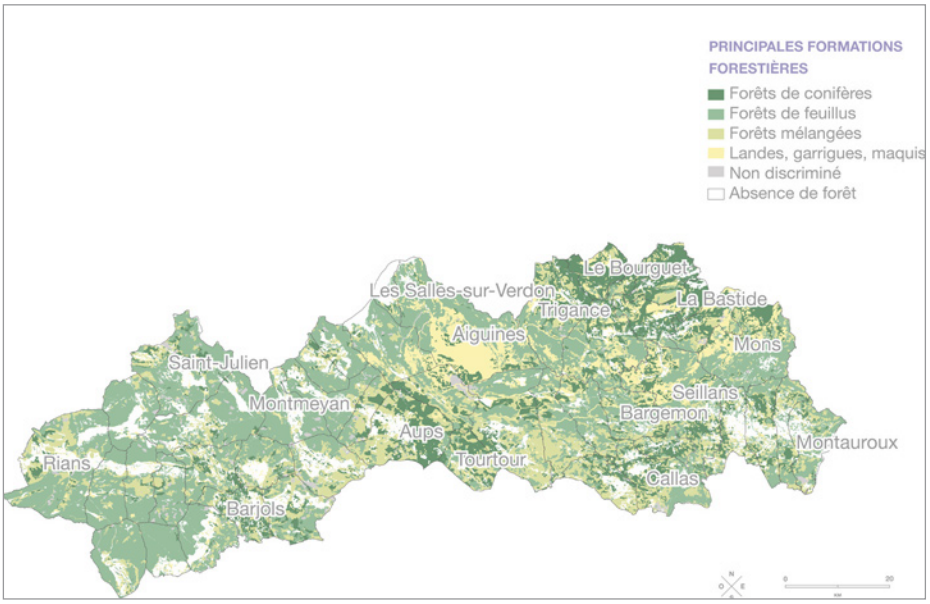

Propriété forestière

117 550 ha de forêt privée(3),soit 80%
3 800 ha de forêt domaniale, soit 2%
26 300 ha d'autre forêt publique, soit 18%

Politique territoriale

1 Chartes forestières de territoire en veille/renouvellement *(Artuby-Verdon)*
1 Stratégie locale de développement forestier en exécution *(Pays de Fayence)*
1 Plan d'approvisionnement territorial *(ComCom Artuby Verdon / ComCom Mont d'Azur)*
10 communes dotées d'un Plan de développement de massif
1 Parc naturel régional *(Verdon)*

Valorisation du bois

7 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 730 tonnes de plaquettes(4) (forestières et de scieries)
72 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection(5)

5 450 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire(6), soit 4%
19 500 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle(7), soit 13%
56 000 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 38%

Risques en forêt

2 662 départs de feu depuis 1973, soit 20 440 ha(8) de forêt brûlée

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°14 Verdon - Haut-Var

Var

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements	*Peuplements majoritairement résineux ou mixtes avec des volumes de 50 t/ha. 56 % des résineux sont accessibles dans des conditions économiques acceptables avec un rendement de 15 à 25% des bois pour le bois d'œuvre .* *65 % des feuillus sont accessibles dans des conditions économiques acceptables.* *De nombreux peuplements de pins sylvestres ou sapins sont dépérissants et avec une forte présence de gui et nécessiteraient une gestion favorable au renouvellement forestier (envisager notamment des tests d'autres essences résineuses en plantation – expérience avec le Cèdre menée par l'ONF dans les Préalpes 06)*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques	*Certains peuplements très sensibles au manque de pluviométrie annuel : pins sylvestres, voire en limite d'aire de répartition : sapins.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus	*La forêt privée est majoritaire et mériterait de bénéficier d'une meilleure couverture en document de gestion durable.* *Besoin de sélection et tri des bois dans les coupes de résineux (normalisation du pin d'Alep) pour une meilleure valorisation économique.* *Besoin d'une meilleure valorisation et davantage de débouchés locaux pour des produits intermédiaires (palette).*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique	*Activité cynégétique en déclin mais avec un réel potentiel. Territoire propice au grand gibier pouvant occasionner des dégâts sur les régénérations de feuillus.*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques	*Nécessité de ranimer (sensibiliser, informer, animer) la culture forestière localement et de rééduquer à la coupe de bois (démarche de très long terme).* *Les enjeux écologiques sont en cours d'identification : projet de RBO en forêt communale d'Aiguines, projet de réserve sur la forêt communale de la Verdière.* *Enjeu touristique : Gorges du Verdon, attractivité des forêts pour la promenade et cueillette (champignons, truffes).* *L'enjeu pastoral est également très fort sur le massif.*
Enjeux de protection	*De nombreux espaces naturels protégés (ZIC, ZPS, Natura2000, biotope..).* *Un parc naturel régional et le camp de Canjuers qui présentent des milieux riches. Réserve biologique d'Aiguines en création.* *Risque incendie marqué.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte	*Problème particulièrement aigu de traversée des bourgs perchés. Besoin d'établir un schéma local de desserte et d'ouvrir des voies alternatives pour la sortie des bois ronds (résineux) via les pistes forestières et le camps de Canjuers.*

Fiche n°14 Verdon - Haut-Var

Var

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	Développement des coupes dans les forêts publiques (ONF/communes). Développement des coupes dans les forêts privées (convention de partenariat CNPF-PACA/CCPF) et suivi de chantiers dit pilote (vitrines locales pour une gestion sylvicole durable). Communication sur les enjeux de la coupe de bois. Des opérations de regroupement forêt publique / forêt privée. Une forte demande des acheteurs de bois industrie se traduisant par de nombreuses coupes, prélevant des volumes importants. Exploitation en plein développement actuel. Apport de 2000 m^3/an des forêts publiques relevant du régime forestier
Localisation des forêts	*Réparties sur l'ensemble du territoire à l'exception des plaines. Particulièrement forêts publiques de Comps et de la Bastide, ainsi que les domaines privés.*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	**Développement des filières forestières :** • *Aider les exploitants forestiers à accéder à une ressource gérée durablement,* • *Réalisation de projets structurants de desserte,* • *Soutenir l'émergence d'une filière bois d'œuvre des résineux méditerranéens,* • *Soutenir l'émergence de filières d'avenir ou de niche. Aider la filière bois bûche locale à s'organiser.* **Gestion durable et multifonctionnelle de la forêt :** • *Accompagner les propriétaires forestiers,* • *Mettre les propriétaires en relation avec les gestionnaires forestiers,* • *Soutenir les projets multifonctionnels,* • *Généraliser les documents de gestion durable,* • *Animer des regroupements.* **Gestion concertée des projets et du territoire :** • *Informer les habitants du territoire sur la gestion forestière,* • *Communiquer entre acteurs locaux de la forêt,* • *Former sur les espaces boisés et leur gestion,* • *Coordonner les usages forestiers (prise en compte du sylvopastoralisme).*

Fiche n°15 Centre Var

Var

Besse-sur-Issole, Bras, Brignoles, Cabasse, Camps-la-Source, Carcès, Châteauvert, Correns, Cotignac, Draguignan, Entrecasteaux, Flassans-sur-Issole, Flayosc, Forcalqueiret, Garéoult, La Motte, Le Thoronet, Le Val, Lorgues, Montfort-sur-Argens, Néoules, Rocbaron, Saint-Antonin-du-Var, Sainte-Anastasie-sur-Issole, Salernes, Sillans-la-Cascade, Trans-en-Provence, Villecroze, Vins-sur-Caramy

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 69% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 65 550 ha dont 60 130 ha de forêt fermée(1)

En forêt fermée, 16 940 ha de forêt à mélange de pin d'alep et de feuillus, 10 900 ha de forêt de pin d'alep

Surface de forêt exploitable(2) : 59 000 ha, dont 38 000 ha sont faciles à exploiter

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 2,17 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 81 m³/ha

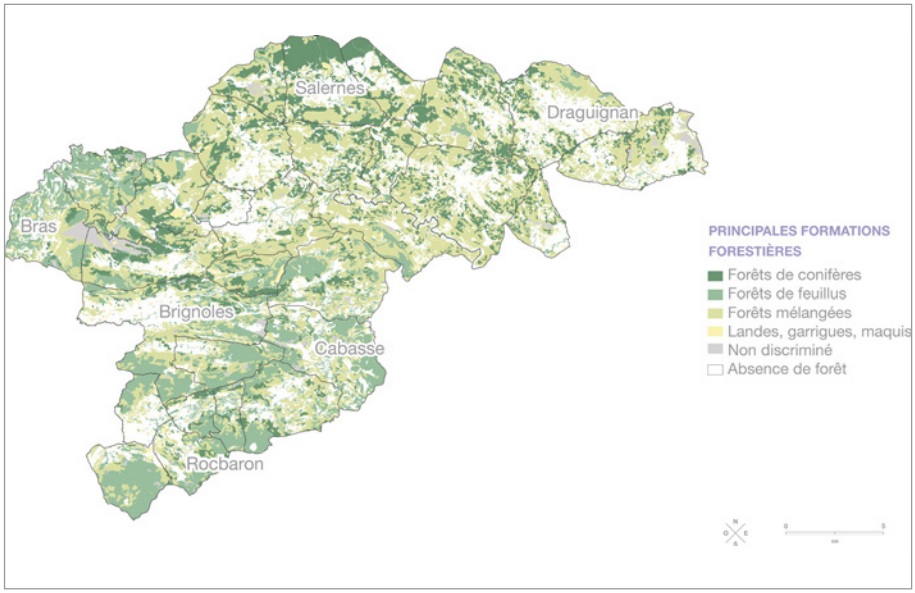

Propriété forestière

59 500 ha de forêt privée(3), soit 90,8%
250 ha de forêt domaniale, soit 0,4%
5 800 ha d'autre forêt publique, soit 8,8%

Politique territoriale

1 Charte forestière de territoire en exécution *(Sainte Baume)*
17 communes dotées d'un Plan de développement de massif
1 étude décrivant la ressource forestière sur le PNR de la Sainte Baume
2 Parcs naturels régionaux *(Verdon et Sainte Baume)*

Valorisation du bois

8 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 1 600 tonnes de plaquettes(4) (forestières et de scieries)
99 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection(5)

1160 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire(6), soit 2%
10 400 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle(7), soit 16%
10 750 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 16%

Risques en forêt

2 935 départs de feu depuis 1973, soit 14 220 ha(8) de forêt brûlée

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaboré le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°15 Centre Var

Var

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements	*La ressource est majoritairement accessible à l'exploitation forestière, mais plus difficilement en secteur dracénien (problèmes de dessertes et pentes). Une augmentation notable des coupes dans les résineux est observée avec la proximité d'INOVA. Une activité continue est présente au niveau des coupes de bois pour le chauffage. Les peuplements présentent des volumes sur pied entre 55 à 73 m³/ha. (source IFN 2009 – 2013)*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques	*Les essences forestières présentes semblent résister aux changements climatiques, à l'exception des stations de Pins sylvestres sur sol pauvre qui souffrent de la sécheresse.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus	*Forêt essentiellement privée et morcelée, avec un besoin d'augmentation de la couverture en PSG. Nombreuses forêts publiques ne relevant pas du régime forestier.*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique	*Un territoire propice aux sangliers, une chasse très présente et un faible impact du gibier sur les espaces forestiers. Assez bonne relation générale avec l'activité forestière, si communication.*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques	*Potentiel important en volume. Un massif avec de gros enjeux écologiques à sauvegarder vis à vis des impératifs économiques Gros besoin de sensibilisation, la culture forestière étant souvent axée sur les coupes de bois de chauffage. Une forêt « utilisée » comme espace récréatif périurbain. Pression foncière importante.*
Enjeux de protection	*Enjeux DFCI forts. Enjeux paysagers forts (sites classés + monuments historiques). Enjeux forts sur la protection de la ressource en eau.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte	*Utilisation régulière des pistes DFCI pour exploitation et vidange des bois. Massif bien équipé mais problème régulier de détérioration des pistes. Problématique de traversée de villages (étroitesse)*

Fiche n°15 Centre Var

Var

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	La ressource se trouve en forêt privée, mais le morcellement des parcelles rend difficile les exploitations en dehors des regroupements. Développement des coupes dans les forêts publiques (communes, Etat, Département). Coupes préalables aux opérations de DFCI ; prise en compte des interfaces habitat forêt et des OLD. Apport de 2000 m³/an des forêts publiques (relevant du régime forestier)
Localisation des forêts	*Secteurs autour de Brignoles et de Draguignan. Dracénie et nord du territoire.*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	**Filières forestières :** • *travailler avec les exploitants forestiers pour favoriser l'accès à une ressource gérée durablement tout en incitant les propriétaires à réaliser les coupes dans les règles (vis-à-vis du code forestier), et avec un contrat, soutien aux initiatives locales de valorisation du bois (filières courtes),* • *Regroupement des propriétaires est un préalable indispensable,* • *Amélioration de la qualité des coupes et travaux forestiers,* • *Choix des communes de faire relever du RF leurs forêts.* **Gestion multifonctionnelle de la forêt** *liant la filière bois avec la protection DFCI (Mobiliser le bois en lien avec risques, respect des pistes DFCI, mise en place d'un POPI Intercommunal).*

Fiche n°16 Sainte-Baume - Etoile-Garlaban

Var / Bouches-du-Rhône

Allauch, Aubagne, Auriol, Belcodène, Belgentier, Bouc-Bel-Air, Cadolive, Carnoux-en-Provence, Cuges-les-Pins, Evenos, Fuveau, Gardanne, Gémenos, Gréasque, La Bouilladisse, La Cadière-d'Azur, La Celle, La Destrousse, La Roquebrussanne, Le Beausset, Le Castellet, Le Revest-les-Eaux, Marseille-Nord, Mazaugues, Méounes-lès-Montrieux, Mimet, Nans-les-Pins, Peynier, Peypin, Plan-d'Aups-Sainte-Baume, Plan-de-Cuques, Pourcieux, Pourrières, Riboux, Roquefort-la-Bédoule, Roquevaire, Rougiers, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, Septèmes-les-Vallons, Signes,Simiane-Collongue, Solliès-Toucas, Tourves, Trets

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 64% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 98 600 ha dont 83 850 ha de forêt fermée

En forêt fermée, 22 100 ha de forêt de pin d'Alep, 12 300 ha de forêt de chêne vert

Surface de forêt exploitable[2] : 88 000 ha dont 51 000 ha sont faciles à exploiter

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 1,71 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 56 m³/ha

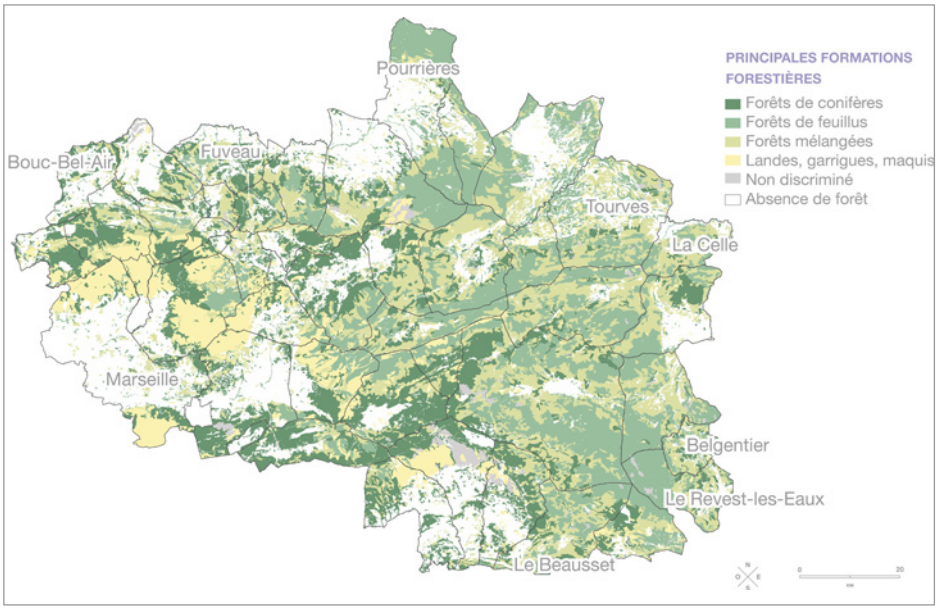

Propriété forestière

76 400 ha de forêt privée[3], soit 77%
6 400 ha de forêt domaniale, soit 7%
15 800 ha d'autre forêt publique, soit 16%

Politique territoriale

2 Chartes forestières de territoire en exécution *(Pays d'Aix et Sainte Baume)*
1 Plan d'approvisionnement territorial *(Communauté d'agglomération Pays d'Aubagne et de l'Etoile)* et Schéma d'approvisionnement territorial *(Communauté du Pays d'Aix)*
8 communes dotées d'un Plan de développement de massif
1 étude décrivant la ressource forestière sur le PNR de la Sainte Baume
1 Parc naturel régional *(Sainte Baume)*
1 Parc national *(Calanques)*

Valorisation du bois

14 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 4 400 tonnes de plaquettes[4] (forestières et de scieries)
193 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection[5]

4 450 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire[6], soit 5%
29 000 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle[7], soit 29%
58 850 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 60%

Risques en forêt

5 873 départs de feu depuis 1973, soit 52 390 ha de forêt brûlée
4 PMPFCI dans les Bouches du Rhône

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la forêt bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°16 Sainte-Baume - Etoile-Garlaban

Var / Bouches-du-Rhône

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements	*Retard de coupe de régénération essentiellement sur les peuplements feuillus de chênes (chênes verts surtout, et chênes blancs). Territoires forestiers caractérisés majoritairement par des peuplements forestiers mélangés de pin d'Alep et majoritairement de chênes méditerranéens. Un enjeu énorme dans les décennies à venir dans le renouvellement de ces peuplements en conservant le mélange résineux feuillus. Secteur où la présence d'un sous étage feuillu assure une pérennité des peuplements, sauf dans les zones de très fortes pentes ou les affleurements rocheux empêche tout développement forestier.*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques	*Enjeu global majeur. Les peuplements résineux (pins) pourront présenter à court terme des signes de dépérissement consécutifs aux épisodes de sécheresse observés depuis plusieurs années. Une mise en gestion dynamique permettrait de limiter les effets liés au changement climatique sur ces peuplements ?* *Des questions légitimes sur la survie des peuplements en moyenne altitude se posent. Les peuplements de pins sylvestres sur les contreforts nord de la Sainte Baume présentent par endroits de réels dépérissements, plus en plaine, les peuplements de Pin d'Alep ou de feuillus sont relativement plus épargnés malgré çà et là quelques taches de dépérissements.* *Le mélange pinède à pin d'Alep / taillis de chênes reste le peuplement a priori le plus résilient. Inquiétude dans plusieurs décennies sur les chênaies vertes et blanches.* *En forêt privée, constat de nombreux dépérissements, chêne vert notamment.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus	*Enjeu fort en forêt privée car très morcelées, manque de documents de gestion* *Présence d'espaces anciennement agricoles qui ne bénéficient actuellement d'aucune gestion* *Enjeux DFCI forts sur interfaces forêt/habitation*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique	*Pas d'impact notable du gibier sur les zones forestières*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques	*Ecologique : présence d'une biodiversité remarquable préservée et de zones bénéficiant d'un statut de protection* *Socio Economiques : très présents compte tenu de la proximité de grandes agglomérations (Aix, Marseille, Toulon) qui engendre une forte fréquentation au sein des espaces naturels. La présence d'éléments patrimoniaux historiques et culturels renforce également ces enjeux sociaux. Attention à porter sur l'acceptabilité sociale des coupes dans leur répartition spatiale et leur surface respective.*
Enjeux de protection	*Enjeux DFCI forts* *Enjeux paysagers forts (sites classés + monuments historiques)* *Enjeux forts sur la protection de la ressource en eau*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Contributeurs : Métropole Aix-Marseille-Provence, ONF, CRPF, Coopérative Provence Forêt, Grand Site Sainte Victoire, PNR Sainte Baume, DDTM 13, Communes forestières 13, Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, Société du Canal de Provence

Fiche n°16 Sainte-Baume - Etoile-Garlaban

Var / Bouches-du-Rhône

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte	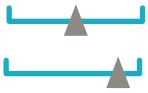 *(Enjeu moyen à fort)*	*Le relief du territoire très marqué implique que certaines zones resteront peu desservables (sauf câbles ?)* *Présence de nombreuses pistes DFCI mais actuellement à usage exclusif (pas utilisables par les exploitants en raison de la règlementation)* *Réseaux de pistes internes aux massifs existants mais à améliorer. Besoin d'un schéma de desserte.*

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	Ressource en bois parfois importante, zone productive et beaucoup de peuplements arrivant à maturité. Présence de beaux peuplements de pin d'Alep. Les résultats de l'étude ressource menée sur le territoire du projet de PNR de la Sainte-Baume (29 communes – 84 500 ha) en 2017 ont fait ressortir que le potentiel de mobilisation dans les 20 ans, en prenant en compte les contraintes et enjeux inhérents au territoire, pouvaient s'élever à : - 44 380 m³/an pour les feuillus ; - 37 400 m³/an pour les résineux (dont 500 à 1 000 m³ /an susceptibles d'être apportés par les forêts publiques relevant du régime forestier) Si l'on met ces chiffres en regard de l'accroissement estimé (avec néanmoins un biais lié à la répartition spatiale du prélèvement), on observe les taux de prélèvement suivants : • 67 % de l'accroissement pour les feuillus (44 380 m³ de prélèvements sur 66 339 m³ d'accroissement total) contre 35 % estimés à l'heure actuelle ; • 40 % de l'accroissement pour les résineux (37 400 m³ de prélèvements sur 92 738 m³ d'accroissement total) contre 20 % estimés à l'heure actuelle.
Localisation des forêts	*Toutes les communes du* territoire d'étude du PNR de la Sainte-Baume.
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Optimiser la mobilisation des bois et expérimenter de nouveaux débouchés :* - *Valoriser le pin d'Alep (tri des bois + filière à développer),* - *Développer la filière chêne vert et chêne blanc pour une meilleure valorisation,* - *Tester des méthodes de débardage par câble dans les zones escarpées,* - *Optimiser la valorisation des bois issus des travaux DFCP* - *Réaliser des projets de desserte structurants,* *Appuyer la gestion durable des espaces forestiers :* - *Animer la création et le renouvellement des plans simples de gestion,* - *Encourager le regroupement des propriétaires forestiers,* - *Développer la valorisation des services environnementaux (carbone, paysage et biodiversité notamment),* - *Prendre en compte le changement climatique (recherche appliquée et gestion adaptative).* *Encourager les partenariats public/privée.* *Communiquer, sensibiliser, informer et former les propriétaires forestiers privés et publics.* *Trouver des méthodes de structuration des propriétaires pour faire face au mitage des forêts sur le périurbain.* *Travailler sur l'urbanisme pour endiguer la consommation d'espace naturel.* *Travailler par massif autour des ouvrages DFCI pour mobiliser les propriétaires dans ces zones.* *Acceptabilité des coupes : développer la communication auprès du grand public.*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Contributeurs : Métropole Aix-Marseille-Provence, ONF, CRPF, Coopérative Provence Forêt, Grand Site Sainte Victoire, PNR Sainte Baume, DDTM 13, Communes forestières 13, Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, Société du Canal de Provence

Fiche n°17 Chaînons littoraux

Bouches-du-Rhône / Var

Bandol, Carqueiranne, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensuès-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, La Crau, La Farlède, La Garde, La Penne-sur-Huveaune, La Seyne-sur-Mer, La Valette-du-Var, Le Pradet, Le Rove, Les Pennes-Mirabeau, Marignane, Marseille Sud, Martigues, Ollioules, Port-de-Bouc, Saint-Cyr-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer, Saint-Mitre-les-Remparts, Saint-Victoret, Sanary-sur-Mer, Sausset-les-Pins, Six-Fours-les-Plages, Solliès-Pont, Solliès-Ville, Toulon

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 35% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 28 990 ha dont 22 870 ha de forêt fermée(1)

En forêt fermée, 16 540 ha de forêt de pin d'Alep

Surface de forêt exploitable(2) : 24 000 ha

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 2,16 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 76 m³/ha

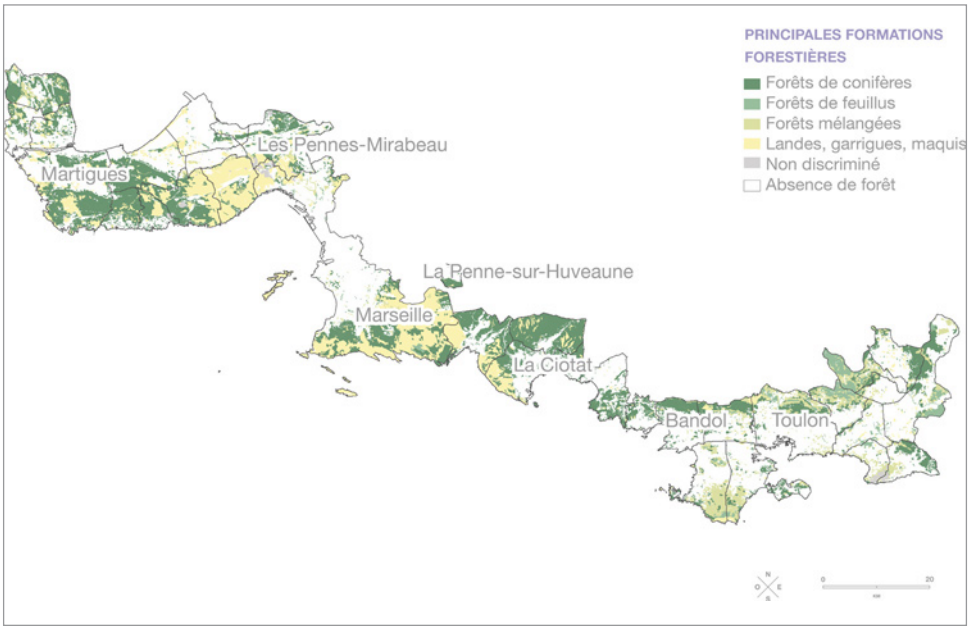

Propriété forestière

20 490 ha de forêt privée(3), soit 71%
700 ha de forêt domaniale, soit 2%
7 800 ha d'autre forêt publique relevant du régime forestier, soit 27%

Politique territoriale

1 Charte forestière de territoire en exécution *(Pays d'Aix)*
1 Plan d'approvisionnement territorial *(Communauté d'agglo-mératin Pays d'Aubagne et de l'Etoile)* et 1 Schéma d'approvisionnement territorial *(Pays d'Aix)*
1 commune dotée d'un Plan de développement de massif
2 Parcs nationaux *(Calanques et Port-Cros)*

Valorisation du bois

6 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 2 100 tonnes de plaquettes(4) (forestières et de scieries)
308 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection(5)

8 590 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire(6), soit 30%
11 330 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle(7), soit 39%
16 560 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 57%

Risques en forêt

5 310 départs de feu depuis 1973, soit 35 480 ha(8) de forêt brûlée
4 PMPFCI dans les Bouches du Rhône

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°17 Chaînons littoraux

Bouches-du-Rhône / Var

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements		*Secteur régulièrement touché par les incendies de forêts* *Territoires forestiers fortement soumis au risque incendie. Les incendies passés ont engendré des rajeunissements de peuplements. Certaines zones fortement soumises à des feux à répétition ont atteint la limite de résilience. Quelques zones où les peuplements matures méritent une mise en régénération progressive.* *Nécessité de conserver des semenciers intacts (chênes verts, pin d'Alep notamment)*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques	*Moyen à fort*	*Enjeu global majeur - La pinède à pin d'Alep reste le peuplement forestier majoritaire et le mieux adapté aux conditions spécifiques du milieu.* *Protection et conservation d'individus résistants et fertiles ainsi que la banque de graines sur des peuplements déjà soumis à des conditions écologiques extrêmes.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus	*Faible à moyen*	*Territoire contraint par le foncier. Le peu d'agriculture encore en place est à préserver. Peu de surfaces disponibles.* *La propriété privée intermédiaire (1<surface<25ha) ne dispose pratiquement pas de document de gestion durable.*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique		*Pas d'impact notable du gibier sur les zones forestières*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques		*Présence d'habitats forestiers d'intérêt communautaire, enjeux paysagers fortement liés à ces milieux, fréquentation très importante du massif.* *Zones côtières à très fort enjeu d'accueil et de tourisme associé à des bassins de population denses, ce qui impacte fortement les propriétaires et la forêt.* *Fort dépérissement du Pin d'Alep sur la commune de Martigues*
Enjeux de protection		*Risques incendies - A noter la présence d'un bois classé sur une partie du massif*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte	*Faible à moyen*	*Si ce n'est en bordure directe de littoral, les pistes internes aux massifs forestiers permettent une desserte convenable. Elle ne représente pas de freins. Une très forte urbanisation rend difficile l'accès à certains massifs forestiers*

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	Massif non prioritaire car la ressource en bois n'est pas très importante. Zone peu productive. Cependant les efforts de gestion durable permettraient de mobiliser un peu plus de bois notamment dans les pinèdes. Régénération naturelle de pin d'Alep qui demanderait de la sylviculture pour des objectifs de production.
Localisation des forêts	*Pour les Bouches du Rhône : Martigues, Cassis et La Ciotat + toutes les autres communes hors Parc National des Calanques*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Enjeux forestiers limités* *Communication, sensibilisation, information et formation des propriétaires forestiers privés et publics*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Contributeurs : Métropole Aix-Marseille-Provence, ONF, CRPF, Coopérative Provence Forêt, Conseil de Territoire du Pays de Martigues, DDTM 13, Communes forestières 13

Fiche n°18 Chaînon aixois - Concors - Sainte-Victoire

Bouches-du-Rhône / Vaucluse

Aix-en-Provence, Alleins, Aurons, Beaurecueil, Berre-l'Etang, Cabriès, Charleval, Châteauneuf-le-Rouge, Cornillon-Confoux, Coudoux, Eguilles, Grans, Istres, Jouques, La Barben, La Fare-les-Oliviers, La Roque-d'Anthéron, Lambesc, Lançon-Provence, Le Puy-Sainte-Réparade, Le Tholonet, Mallemort, Meyrargues, Meyreuil, Miramas, Pélissanne, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Rognac, Rognes, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Chamas, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lès-Durance, Salon-de-Provence, Vauvenargues, Velaux, Venelles, Ventabren, Vernègues, Vitrolles

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 41% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 67 800 ha dont 50 100 ha de forêt fermée(1)

En forêt fermée, 20 400 ha de forêt de pin d'Alep, 9 400 ha de forêt de mélange de pin d'Alep et de feuillus, 4 200 ha de forêt de chêne vert

Surface de forêt exploitable(2) : 53 000 ha, dont 37 000 ha sont facile à exploiter

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 1,22 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 49 m³/ha

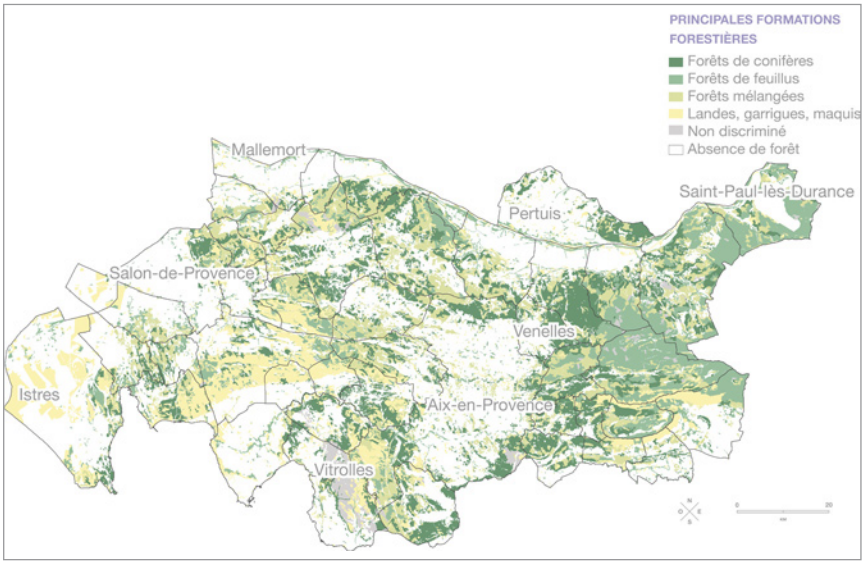

Popriété forestière

52 700 ha de forêt privée(3), soit 78%
800 ha de forêt domaniale, soit 1%
14 300 ha d'autre forêt publique relevant du régime forestier, soit 21%

Politique territoriale

2 Chartes forestières de territoire en exécution *(Pays d'Aix et Réserve de Biosphère Luberon-Lure)*
1 Schéma d'approvisionnement territorial *(Pays d'Aix)*
29 communes dotées d'un Plan de développement de massif
1 Schéma de desserte
1 Parc naturel régional *(Luberon)*

Valorisation du bois

9 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 18 600 tonnes de plaquettes(4) (forestières et de scieries)
1 plateforme bois énergie pour petites et moyennes chaufferies
166 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection(5)

21 400 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire(6), soit 32%
38 500 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle(7), soit 57%
41 200 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 61%

Risques en forêt

3 826 départs de feu depuis 1973, soit 35 600 ha(8) de forêt brûlée
9 PMPFCI

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°18 Chaînon aixois - Concors - Sainte-Victoire

Bouches-du-Rhône / Vaucluse

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements	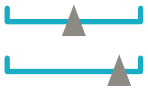 Moyen à fort	*Territoires forestiers caractérisés majoritairement par des peuplements forestiers mélangés pin d'Alep / chênes méditerranéens. Une majorité de boisements actuellement en place sont des peuplements de première génération arrivant à maturité. L'enjeu énorme dans les décennies à venir est le renouvellement de ces peuplements en conservant le mélange résineux feuillus.*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques	Moyen à fort	*Enjeu global majeur. En forêt privée, constat de nombreux dépérissements, chêne vert notamment. Le pin d'Alep n'est pas touché.* *En forêt publique, le mélange pinède à pin d'Alep / taillis de chêne reste le peuplement a priori le plus résilient. Inquiétude dans plusieurs décennies sur les chênaies vertes notamment*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus	Faible à moyen	*Territoire contraint par le foncier. Peu de surfaces disponibles.* *La propriété privée intermédiaire (1<surface<25ha) ne dispose pratiquement pas de document de gestion durable.*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique		*Pas d'impact notable du gibier sur les zones forestières*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques		*Territoire le plus forestiers des Bouches-du-Rhône.* *Présence d'une biodiversité remarquable (N2000, site classé) et patrimoine naturel reconnu et visité. Forêt périurbaine de loisir et d'habitation*
Enjeux de protection		*Risques incendies – Plusieurs sites classés au titre des paysages*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte		*Bon réseaux. Quelques points noirs (Problème de la Vallée de Vauvenargues : traversée d'Aix-en-Provence et sortie impossible par le Var).*

Fiche n°18 Chaînon aixois - Concors - Sainte-Victoire

Bouches-du-Rhône / Vaucluse

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	Massif prioritaire car la ressource en bois est importante. Zone productive. Les efforts de gestion durable permettraient de mobiliser plus de bois. La ressource en bois est importante, notamment en forêt privée.
Localisation des forêts	*Partie Est du massif notamment.*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Valorisation du pin d'Alep (tri des bois + filière à développer)* *Augmentation du nombre de documents de gestion* *Encourager le regroupement des propriétaires forestiers* *Trouver des méthodes de structuration de propriétaires pour faire face au mitage des forêts sur le périurbain.* *Travailler sur l'urbanisme pour endiguer la consommation d'espace naturel.* *Travailler par massifs autour des ouvrages DFCI pour mobiliser les propriétaires dans ces zones.* *Animation pour création et renouvellement des plans simples de gestion.* *Développer la valorisation des services environnementaux (carbone, paysage et biodiversité notamment).* *Développer filière chêne vert et chêne blanc pour mieux valoriser les bois.* *Agir pour le changement climatique (recherche appliquée et gestion adaptative).* *Tester des méthodes de débardage par câble dans des zones escarpées.* *Développer les partenariats public/privé* *Communication, sensibilisation, information et formation des propriétaires forestiers privés et publics* *Optimiser la valorisation des bois issus des travaux DFCI* *Prendre en compte le patrimoine paysager, culturel et la biodiversité Acceptabilité des coupes auprès du grand public*

Fiche n°19 Camargue

Bouches-du-Rhône

Arles, Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 6% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 9 700 ha dont 5 400 ha de forêt fermée[1]

En forêt fermée, 2 800 ha de forêt de plusieurs feuillus

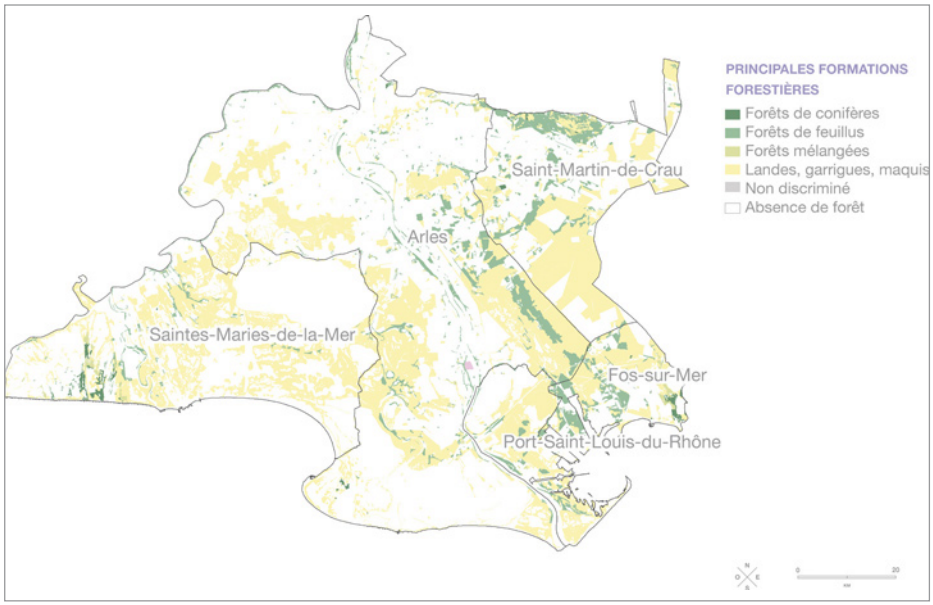

Propriété forestière

9 550 ha de forêt privée[3], soit 98%
150 ha ha d'autre forêt publique relevant du régime forestier, soit 2%

Politique territoriale

1 Charte forestière de territoire en exécution *(PNR de Camargue)*
2 Parcs naturels régionaux *(Camargue et Alpilles)*

Valorisation du bois

5 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 2 600 tonnes de plaquettes[4] (forestières et de scieries)
39 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection[5]

1 400 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire[6], soit 14%
7 200 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle[7], soit 74%
6 600 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 68%

Risques en forêt

150 départs de feu depuis 1973, soit 1 265 ha[8] de forêt brûlée

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°19 Camargue

Bouches-du-Rhône

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements		*Territoire peu forestier, essentiellement ripisylves (feuillus blancs : peupliers, frênes). Enjeu faible sauf pour chênaies de la Crau*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques		*Enjeu faible sauf pour chênaies de la Crau*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus		*Territoire fortement agricole et cultivé.* *La propriété privée intermédiaire (1<surface<25ha) ne dispose pratiquement pas de document de document de gestion durable.*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique		*Pas d'impact notable du gibier sur les zones forestières*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques		*Présence d'une biodiversité remarquable (N2000 notamment) et patrimoine naturel reconnu et visité.* *Présence d'un peuplement pur de pins pignons (500 ha environ) classé car seul peuplement de ce type sur sol calcaire.*
Enjeux de protection		*Risques incendies modérés.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte		*Zone accessible de manière générale*

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	Massif non prioritaire car la ressource en bois n'est pas très importante. Zone peu productive. Cependant les efforts de gestion durable permettraient de mobiliser plus de bois.
Localisation des forêts	-
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Enjeux forestiers limités* *Communication, sensibilisation, information et formation des propriétaires forestiers.*

Fiche n°20 Alpilles

Bouches-du-Rhône

Aureille, Barbentane, Boulbon, Eygalières, Eyguières, Fontvieille, Graveson, Lamanon, Les Baux-de-Provence, Mas-Blanc-des-Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Orgon, Paradou, Plan-d'Orgon, Rognonas, Saint-Etienne-du-Grès, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Saint-Rémy-de-Provence, Sénas, Tarascon

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 29% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 18 750 ha dont 12 750 ha de forêt fermée[1]

En forêt fermée, 7 100 ha de forêt de pin d'Alep , 2 600 ha de forêt de chêne vert

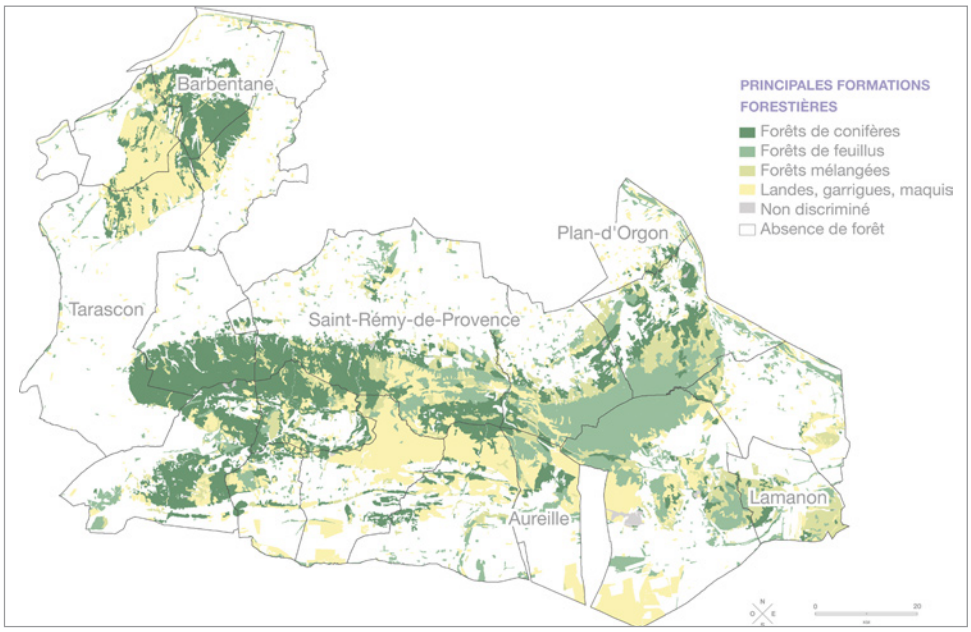

Propriété forestière

10 850 ha de forêt privée[2], soit 58%
7 900 ha d'autre forêt publique relevant du régime forestier (autre que domaniale), soit 42%

Politique territoriale

1 Charte forestière de territoire en émergence *(PNR des Alpilles)*
1 Parc naturel régional *(Alpilles)*

Valorisation du bois

4 chaufferies automatiques à bois en fonctionnement
39 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection[3]

460 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire[4], soit 2%
13 700 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle[5], soit 73%
15 800 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 84%

Risques en forêt

633 départs de feu depuis 1973, soit 10 150 ha[8] de forêt brûlée
2 PMPFCI

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(3) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100
(4) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de Biotope, Sites classés
((5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°20 Alpilles

Bouches-du-Rhône

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements		*Vieilles pinèdes, globalement toutes du même âge, sur une surface relativement importante.*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques	*Moyen à fort*	*Enjeu global majeur, constat de nombreux dépérissements, chêne vert notamment. Le pin d'Alep n'est pas touché.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus		*La propriété privée intermédiaire (1<surface<25ha) ne dispose pratiquement pas de document de gestion durable.*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique		*Pas d'impact notable du gibier sur les zones forestières.*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques		*Présence d'une biodiversité remarquable (N2000 notamment) et patrimoine naturel reconnu et visité.* *Poids important des sociétés de chasse locales chassant le sanglier.*
Enjeux de protection		*Risques incendies.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte		*Pas de problèmes de topographie, mais l'impact du foncier privé lié à la forte urbanisation est non négligeable sur l'accessibilité au massif*

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	Fort Données PNR Alpilles : • Résineux : de 16 000 à 20 000 m³ par an • Feuillus : de 3 000 à 4 000 m³ par an
Localisation des forêts	*Données Charte Forestière :* • *Principalement pour le Résineux : Saint Étienne-du-Grès, Fontvieille, Saint Rémy-de-Provence, Les Baux-de-Provence.* • *Principalement pour le Feuillu : Orgon, Eyguières, Eygalières, Lamanon.*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Au travers d'une politique territoriale à deux niveaux complémentaires : CFT et PAT, émergence de projets et d'investissements structurants pour la filière bois notamment développer un approvisionnement local en bois industrie/énergie et en bois d'œuvre.* *Exemple OBJECTIFS et PROPOSITIONS pouvant-être réalisés :* • *Coordonner l'action forestière.* • *Intégrer la filière forêt-bois dans le développement économique du territoire y compris la valorisation du pin d'Alep.* • *Permettre une meilleure acceptation sociale des interventions en forêt.* • *Créer une culture commune de la forêt.* • *Associer le changement climatique.* • *Évaluer les services écosystémiques.* *Pris en compte et évaluation des services écosystémiques de la Charte forestière de territoire.*

Fiche n°21 Luberon-Lure

Alpes de Haute-Provence / Vaucluse

Ansouis, Apt, Aubenas-les-Alpes, Auribeau, Banon, Beaumettes, Beaumont-de-Pertuis, Bonnieux, Buoux, Cabrières-d'Aigues, Cabrières-d'Avignon, Cadenet, Caseneuve, Castellet, Caumont-sur-Durance, Cavaillon, Céreste, Cheval-Blanc, Corbières, Cruis, Cucuron, Dauphin, Fontienne, Forcalquier, Gargas, Gignac, Gordes, Goult, Grambois, Joucas, La Bastide-des-Jourdans, La Bastidonne, La Motte-d'Aigues, La Rochegiron, La Tour-d'Aigues, Lacoste, Lagarde-d'Apt, Lagnes, Lardiers, Lauris, L'Hospitalet, Limans, Lioux, Lourmarin, Lurs, Mane, Manosque, Maubec, Ménerbes, Mérindol, Mirabeau, Montfuron, Montjustin, Montlaux, Montsalier, Murs, Niozelles, Ongles, Oppède, Oppedette, Peypin-d'Aigues, Pierrerue, Pierrevert, Puget, Puyvert, Redortiers, Reillanne, Revest-des-Brousses, Revest-du-Bion, Revest-Saint-Martin, Robion, Roussillon, Rustrel, Saignon, Sainte-Croix-à-Lauze, Saint-Etienne-les-Orgues, Sainte-Tulle, Saint-Maime, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Martin-de-la-Brasque, Saint-Martin-les-Eaux, Saint-Michel-l'Observatoire, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Sannes, Saumane, Sigonce, Simiane-la-Rotonde, Sivergues, Taillades, Vachères, Vaugines, Viens, Villars, Villelaure, Villemus, Villeneuve, Vitrolles-en-Lubéron, Volx

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 58% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 137 000 ha dont 117 500 ha de forêt fermée(1)

En forêt fermée, 30 000 ha de forêt de chêne pubescent, 17 350 ha de forêt de chêne vert

Surface de forêt exploitable : 123 000 ha, dont 72 000 ha sont faciles à exploiter

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 1,98 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 60 m³/ha

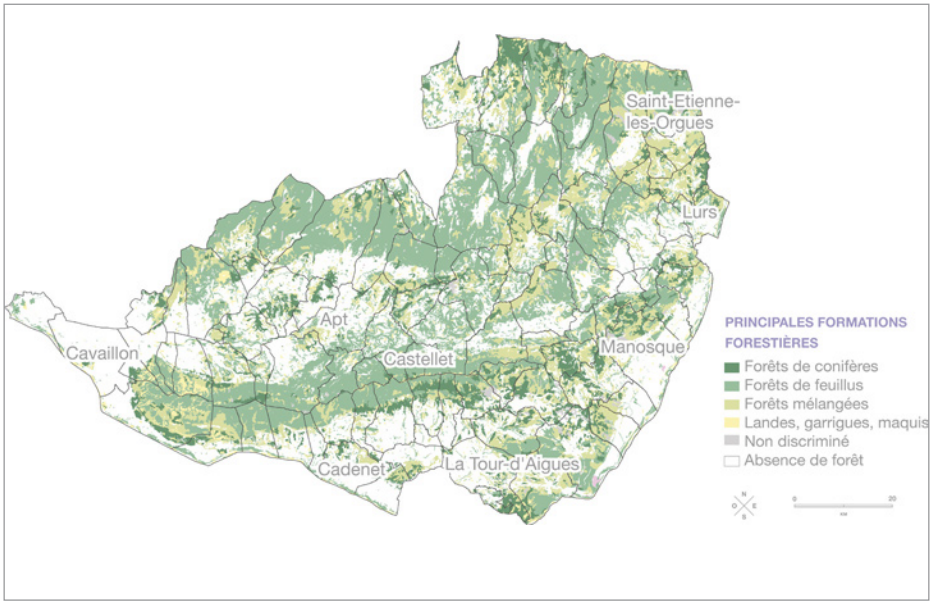

Propriété forestière

102 100 ha de forêt privée(3), soit 75%
8 250 ha de forêt domaniale, soit 6%
26 650 ha d'autre forêt publique, soit 19%

Politique territoriale

1 Charte forestière de territoire *(Réserve de biosphère - Luberon - Lure)*
2 Plans d'approvisionnement territoriaux *(Pays Haute-Provence et PNR du Luberon)*
24 communes dotées d'un Plan de développement de massif
1 Parc naturel régional *(Luberon)*

Valorisation du bois

39 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 8 700 tonnes de plaquettes(4) (forestières et de scieries)

195 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection(5)

21 600 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire(6), soit 16%
41 400 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle(7), soit 30%
82 200 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 60%

Risques en forêt

1 733 départs de feu depuis 1973, soit 8 260 ha(8) de forêt brûlée
1 PMPFCI
RTM : 21 secteurs représentant 4 732 ha de surface domaniale

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°21 Luberon-Lure

Alpes de Haute-Provence / Vaucluse

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements		*Enjeu important dans les décennies à venir quant au renouvellement des peuplements de résineux (pins et cèdres), mais aussi des taillis de chênes (blancs et verts).* *Existence de quelques difficultés de régénération d'essences de production (blocage stationnel, végétation concurrente), en particulier sur le hêtre et le pin d'Alep.* *Pression lié au pâturage retardant la régénération.* *En forêt privée : retards de gestion dans les zones difficiles d'accès et surexploitation dans les zones faciles d'accès ; enjeu de gestion des propriétés morcelées.*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques		*Une attention particulière est à porter sur les peuplements situés en zone altitudinale haute ou en limite d'aire de répartition, ainsi que sur les taillis de chêne vert dans les situations méditerranéennes sur des sols maigres (dépérissement observés).* *Mettre en place des sylvicultures permettant l'apparition d'essences mieux adaptées et favorisant la diversification des essences.* *Gros potentiel probable d'avenir pour le cèdre.* *Pas de connaissances quant au comportement du pin noir.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus		*Développer la gestion des forêts privées.* *Développer la gestion des pinèdes de reconquête dans les zones de déprise agricole notamment pour faire face au risque incendie en zone sensible (interfaces avec habitat).* *Avoir une gestion des accrus de pins d'Alep post-incendie.* *Développer le sylvopastoralisme et la réouverture de certains milieux peu productifs.* *Forêt publique : peu concernée.*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique		*Peu de dégâts (sangliers et cervidés) observés en espace forestier. Cependant, localement, la pression des cervidés en forte augmentation pose des problèmes de régénération (sud du massif de Lure par exemple).*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques		*Territoire contrasté reconnu pour sa mosaïque de milieux étagés, allant du méso-méditerranéen au montagnard en passant par quelques ripisylves très bien conservées.* *Existence de pratiques sylvopastorales à intégrer à la gestion multifonctionnelle des espaces forestiers.* *Forte progression des activités de pleine nature à concilier avec les objectifs de gestion durable des forêts. Ainsi, les gestionnaires/propriétaires sont donc confrontés à une augmentation des contraintes couplées à des difficultés d'acceptabilité des opérations de gestion, sans aucun retour financier.*
Enjeux de protection	*(moyen à fort)*	*Protection et rôle de la forêt (peuplements RTM) pour les phénomènes érosifs, d'avalanches et de chute de blocs. Massif englobant le haut de bassins versants (eau de qualité).* *Risque incendie présente un gradient croissant du nord vers le sud, en possible évolution avec le changement climatique. Nécessité de tenir à jour les plans de prévention et d'avoir les moyens de réaliser les infrastructures recommandées (amélioration de l'accessibilité).*

Fiche n°21 Luberon-Lure

Alpes de Haute-Provence / Vaucluse

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte		*Réseau de pistes internes aux massifs faible parfois inexistant notamment en forêt privée.* *Question de la réglementation d'accès via les pistes DFCI* *Forêt publique : les secteurs non desservis concernent de faibles volumes*

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	Enjeu fort de mobilisation du bois notamment en forêt des collectivités et en forêt privée. 10000 m^3/an en forêt privée
Localisation des forêts	*sur tout le massif, et en particulier en forêt privée (par exemple le pays d'Aigues, les contreforts sud du Luberon et les forêts de Roussillon, Rustrel, Gignac, Caseneuve et Gargas*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Structuration et équipement de la filière pour une meilleure valorisation des bois locaux / Gérer les approvisionnements et sécuriser les débouchés :* *- Développer la filière bois d'œuvre, notamment les pins maritime et d'Alep et le chêne pubescent (réalisation d'étude de marché, de ressource et d'expérimentation de sylviculture),* *- Encourager l'installation d'une ou quelques scieries industrielles valorisant en sciage tous les bois de pin pouvant l'être (du petit au gros bois),* *- Améliorer la desserte et les modes de sortie des bois dans les zones de pente,* *- Poursuivre l'accompagnement pour conforter la filière bois énergie déjà bien développée,* *- Encourager l'élaboration de documents de gestion durable et favoriser le regroupement et la massification en forêt privée / favoriser les partenariats privés/public.* *Accentuer la gestion intégrée des enjeux (accueil, environnement, risque, sylvopastoralisme et économie).* *Développer la valorisation des services carbone et biodiversité rendus par les forêts.* *Améliorer des pratiques et connaissances sylvicoles pour une meilleure valorisation du bois dans un contexte de changement climatique.*

Fiche n°22 Ventoux-Albion

Vaucluse

Aubignan, Aurel, Beaumont-du-Ventoux, Bédoin, Blauvac, Brantes, Caromb, Carpentras, Crestet, Crillon-le-Brave, Entrechaux, Faucon, Flassan, La Roque-sur-Pernes, Le Barroux, Le Beaucet, Loriol-du-Comtat, Malaucène, Malemort-du-Comtat, Mazan, Méthamis, Modène, Monieux, Mormoiron, Pernes-les-Fontaines, Puyméras, Saint-Christol, Saint-Didier, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Léger-du-Ventoux, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Saint-Pierre-de-Vassols, Saint-Romain-en-Viennois, Saint-Trinit, Sault, Savoillan, Vaison-la-Romaine, Velleron, Venasque, Villes-sur-Auzon

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 56% *(taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 55 200 ha dont 48 900 ha de forêt fermée[1]

En forêt fermée, 10 300 ha de forêt fermée de chêne pubescent, 5 800 ha de forêt de chêne vert

Surface de forêt exploitable[2] : 55 000 ha, dont 36 000 ha sont faciles à exploiter.

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 2,42 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 68 m³/an

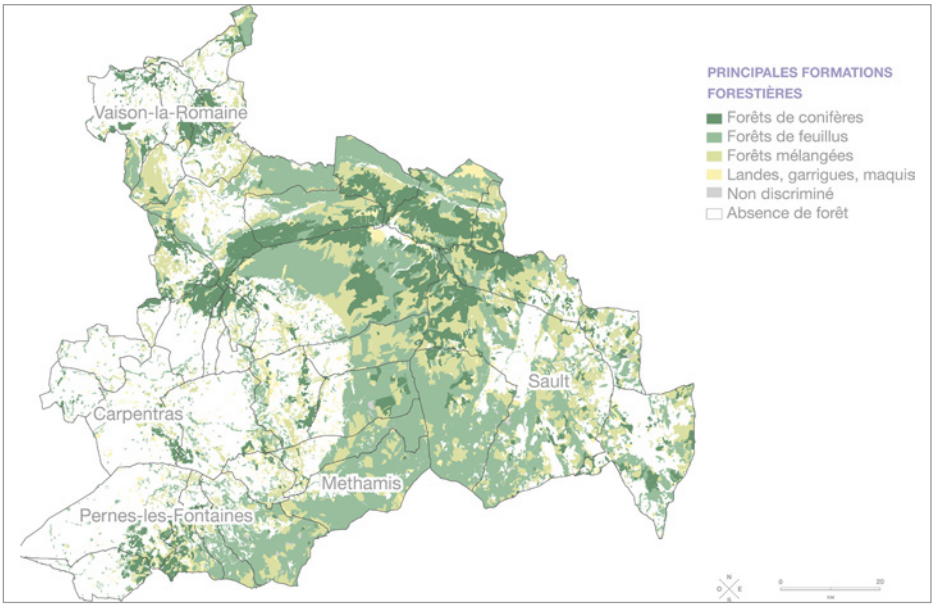

Propriété forestière

29 500 ha de forêt privée[3], soit 53%
6 400 ha de forêt domaniale, soit 12%
19 300 ha d'autre forêt publique, soit 35%

Politique territoriale

1 projet de Parc naturel régional *(Mont Ventoux)*

Valorisation du bois

8 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 6 200 tonnes de plaquettes[4] (forestières et de scieries)
3 plateformes bois énergie pour petites et moyennes chaufferies
107 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection[5]

1 Forêt de protection
4 550 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire[3], soit 8%
4 200 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle[7], soit 8%
44 350 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 80%

Risques en forêt

552 départs de feu depuis 1973, soit 1 200 ha[8] de forêt brûlée

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaborent le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°22 Ventoux-Albion

Vaucluse

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements	*Renouvellement des peuplements de résineux (pins et cèdres) dans les décennies à venir, notamment en forêt de protection et boisements RTM dont la première génération arrive à maturité*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques	*Fort taux de mortalité du sapin pectiné (anciennement essence objectif dans le secteur) et dépérissements du cèdre de l'Atlas à faible altitude, des chênes verts (monts Vaucluse versants exposés au sud) et dans une moindre mesure du chêne blanc.* *Nécessité d'adapter la sylviculture aux évolutions climatiques : favoriser l'intégration de nouvelles essences.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus	*Place de l'agriculture encore assez importante avec des filières dynamiques (lavande) ; vigilance à avoir quant à l'apparition de friches agricoles en piémont et à leur traitement face au risque incendie en zone sensible (interfaces avec habitats)*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique	*Pression du gros gibier pouvant localement poser problème sur la régénération des peuplements. L'implantation du loup tend à envisager une réduction des populations de gibier.*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques	*Territoire contrasté reconnu pour sa grande biodiversité résultant d'une mosaïque de milieux étagés, allant du méditerranéen à l'alpin.*
Enjeux de protection	*Protection et rôle de la forêt dans les phénomènes érosifs, d'avalanches et de chute de blocs* *Risque incendie présente un gradient croissant du nord vers le sud, en possible évolution avec le changement climatique.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte	*Réseau de pistes internes aux massifs existant mais insuffisant et en phase de dégradation. Fort enjeu de remettre en état la desserte existante et de prévoir son extension en veillant à avoir une cohérence entre forêts publique et privée.* *Question de la réglementation d'accès via les pistes DFCI*

Fiche n°22 Ventoux-Albion

Vaucluse

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	Enjeu fort de mobilisation du bois (d'œuvre, d'industrie et énergie) notamment en forêt publique sur le renouvellement des peuplements RTM et en forêt privée.
Localisation des forêts	*Sur tout le massif.* *Dont, en forêt privée : gros potentiel de production sur le plateau d'Albion et potentiel de bois de chauffage sur les monts de Vaucluse.*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Amélioration de la desserte et des modes de sortie des bois dans les zones de pente.* *Développer la filière bois d'œuvre, notamment sur les pins maritime et noirs, le chêne pubescent et le cèdre : réalisation d'études de marché, de ressource et technico-économiques.* *Accentuer la gestion intégrée des enjeux (accueil, environnement et économie)* *Développer les sylvopastoralisme (en lien avec le CERPAM)* *Mobiliser les propriétaires de forêts privées : développer la massification et la rédaction de document de gestion durable et favoriser les partenariats privés/public.* *Développement de la valorisation des services carbone et biodiversité rendus par les forêts.*

Fiche n°23 Plaine du Comtat

Vaucluse

Althen-des-Paluds, Avignon, Beaumes-de-Venise, Bédarrides, Bollène, Buisson, Cabannes, Caderousse, Cairanne, Camaret-sur-Aigues, Châteauneuf-de-Gadagne, Châteauneuf-du-Pape, Châteaurenard, Courthézon, Entraigues-sur-la-Sorgue, Eyragues, Fontaine-de-Vaucluse, Gigondas, Grillon, Jonquerettes, Jonquières, La Roque-Alric, Lafare, Lagarde-Paréol, Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Le Pontet, Le Thor, L'Isle-sur-la-Sorgue, Maillane, Mollégès, Mondragon, Monteux, Morières-lès-Avignon, Mornas, Noves, Orange, Piolenc, Rasteau, Richerenches, Roaix, Sablet, Saint-Andiol, Sainte-Cécile-les-Vignes, Saint-Roman-de-Malegarde, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Sarrians, Saumane-de-Vaucluse, Séguret, Sérignan-du-Comtat, Sorgues, Suzette, Travaillan, Uchaux, Vacqueyras, Valréas, Vedène, Verquières, Villedieu, Violès, Visan

Données principales du massif

Ressource forestière

Taux de boisement : 16% (*taux régional : 51%)*
Surface de forêt : 21 100 ha dont 19 500 ha de forêt fermée(1)

En forêt fermée, 4 100 ha de forêt de pin d'Alep, 4 000 ha de forêt de plusieurs feuillus

En forêt exploitable :
Production biologique moyenne : 2,49 m³/ha/an
Volume moyen bois fort : 79 m³/ha

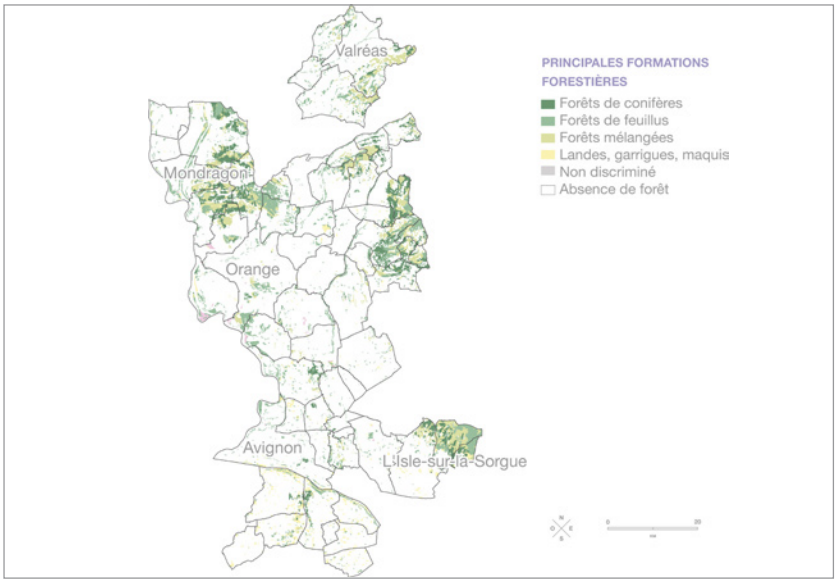

Propriété forestière

18 600 ha de forêt privée(3), soit 88%
2 500 ha d'autre forêt publique (autre que domaniale), soit 12%

Valorisation du bois

49 chaufferies automatiques à bois (privé et publique) en fonctionnement qui consomment 30 700 tonnes de plaquettes(4) (forestières et de scieries)
281 entreprises dans la filière forêt-bois

Périmètre de protection(5)

1 Forêt de protection
120 ha de forêt dans un périmètre de protection réglementaire(6), soit 0,5%
1 800 ha de forêt dans un périmètre de protection contractuelle(7), soit 8%
8 250 ha de forêt dans une ZNIEFF , soit 39%

Risques en forêt

1 367 départs de feu depuis 1973, soit 2 680 ha(8) de forêt brûlée

(1) Forêt fermée correspond à la forêt dont le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40%
(2) Forêt pour laquelle la production de bois est possible sans qu'une autre utilisation ou que les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation
(3) Les forêts des collectivités ne relevant pas du régime forestier sont assimilés à la forêt privée
(4)Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité)
(5) Les périmètres de protection se superposent ce qui expliquent que la somme des pourcentages ne soient pas égale à 100. Il n'y a pas de double compte au sein du même type de périmètre
(6) Zones de cœur de Parcs Nationaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Réserves biologiques, zones centrales de Réserve de biosphère, Arrêtés de protection de Biotope, Sites classés
(7) Sites Natura 2000, Aire optimale d'adhésion au Parc National, ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)
(8) Les surfaces brûlées se superposent, une même surface peut avoir été brûlée plusieurs fois

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

élaboré le Programme régional forêt bois (PRFB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en concertation avec l'ensemble des acteurs forêt-bois en 2017-2018.

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Sources :
Ressource forestière / Propriété forestière
BD Carto®- © IGN, PFAR PACA n°8410, IFN Carto Cycle V (BD Forêt v2), Rapport étude PRFB par massif IGN 2018, ONF 2016
Politique territoriale / Valorisation du bois
CRPF 2016, Communes forestières 2017, DREAL PACA 2017, MRBE 2017, © INSEE - Communes forestières - DRAAF 2011
Périmètre de protection / Risques en forêt
DDT, DREAL PACA 2017, IFN Carto Cycle V, DPFM - ONF

Fiche n°23 Plaine du Comtat

Vaucluse

Définition des enjeux du massif au regard des attendus du PRFB

Enjeux de gestion forestière du massif

Enjeu de renouvellement des peuplements	*Enjeu moyen de renouvellement de peuplements, avec une attention à porter au maintien du mélange résineux/chênes méditerranéens et au renouvellement des taillis.*
Enjeux d'adaptation aux changements climatiques	*Constat de dépérissements importants ces dernières années sur les pins maritime, noir et sylvestre.* *Le mélange pinèdes/taillis semble le plus résilient.* *Vigilance à avoir sur le devenir des chênaies vertes et blanches.*
Enjeux de mise en gestion de surfaces nouvelles et de gestion des accrus	*Espace peu forestier avec une place importante de l'agriculture avec des filières dynamiques.* *Vigilance à maintenir ponctuellement sur l'apparition de friches agricoles en piémont et à leur traitement face au risque incendie en zone sensible (interfaces avec habitat).*
Enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique	*La présence du gibier n'impacte pas la régénération des peuplements forestiers.*

Enjeux écologiques et socio-économiques du massif (impactant de manière positive ou négative la gestion)

Enjeux écologiques et socio-économiques	*Zone périurbaine importante impliquant de nombreuse activités en forêt, souvent non encadrées (randonnée, VTT, moto,…).* *Enjeu de maintien des espaces forestiers dans leur intégrité foncière.*
Enjeux de protection	*Risque incendie présente un gradient croissant du nord vers le sud, en possible évolution avec le changement climatique.*

Enjeux d'accès au massif (capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport de la ressource)

Enjeux de desserte	*Réseau de pistes internes aux petits massifs existant mais une réflexion est à mener sur son extension en veillant à avoir une cohérence entre forêts publique et privée.* *Question de la réglementation d'accès via les pistes DFCI*

Enjeu et objectif de mobilisation supplémentaire de bois

Contribution à l'objectif de l'accroissement de la récolte régionale (horizon 10 ans)	De nombreuses plantations (résineux, peuplier) vont arriver à maturité d'ici 10 ans présentant des débouchés bois d'œuvre et d'industrie. Globalement la quantité de bois disponible reste faible du fait d'une surface majoritairement agricole ou urbaine.
Localisation des forêts	*Sur tout le massif.* *Dont, en forêt privée secteurs de Bollène, Gigondas et de la fontaine de Vaucluse.*
Leviers à actionner et actions à mener, y compris sur la filière	*Amélioration de la desserte et des modes de sortie des bois en combinaison public/privé.* *Mobiliser les propriétaires de forêts privées : développer la massification et la rédaction de document de gestion durable et favoriser les partenariats privés/public.* *Accentuer la gestion intégrée des enjeux (accueil, environnement et économie)* *Développer les sylvopastoralisme (en lien avec le CERPAM)* *Adapter la sylviculture aux évolutions climatiques : favoriser l'intégration de nouvelles essences.* *Développement de la valorisation des services carbone et biodiversité rendus par les forêts.*

Glossaire

AAP : Appel à projets

ABF : Architecte des bâtiments de France

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFOM : Atouts, forces, faiblesses, menaces

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

APNE : Association de protection de la nature et de l'environnement

APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope

BMA : Bois massif aboutés

BMR : Bois massif reconstitués

BPI : Banque publique d'investissement

CA : Chiffre d'affaires

CBPS : Code de bonnes pratiques sylvicoles

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CIMA : Convention interrégionale du massif des alpes

CFT : Charte forestière de territoire

CFPPA : Centre de formation professionnelle et de promotion agricole

CNPF : Centre national de la propriété forestière

CRE : Commission de régulation de l'énergie

CRFB : Commission régionale de la forêt et du bois

DDT : Direction départementale des territoires

DFCI : Défense des forêts contre les incendies

DGD : Document de gestion durable

DIR : Direction interdépartementale des routes

DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DPFM : Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne

DRA : Directives régionales d'aménagement

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DSF : Département santé des forêts

DYNAMIC Bois : Appel à manifestation d'intérêt pour insuffler une nouvelle dynamique dans l'approvisionnement des chaufferies du fonds chaleur à partir du bois

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ETF : Entrepreneur de travaux forestiers

FCBA : Institut technologique Forêt cellulose bois-construction ameublement

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds européen de développement régional

FNC : Fédération nationale des chasseurs

FFN : Fonds forestier national

FIBOIS Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : interprofession de la forêt et du bois de la région

FNE : France nature environnement

FSC : Forest stewardship council (*Conseil de soutien de la forêt*)

GT : Groupe de travail

GIEEF : Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier
IDF : Institut du développement forestier
IGN : Institut géographique national
INRA : Institut national de la recherche agronomique
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
INTERREG : Programme de coopération territoriale européenne
IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
MAA : Ministère de l'alimentation et de l'agriculture
MAE : mesure agri-environnementale
MFR : Matériel forestier de reproduction
MRBE : Mission régionale bois énergie
OLD : Obligation légale de débroussaillement
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF : Office national des forêts
ORF : Orientations régionales forestières
PCAET : Plan climat air énergie territorial
PDM : Plan de développement de massif
PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières
PER : Profil environnemental régional
PIA : Programme d'investissement d'avenir
PDR : Programme de développement rural
PPRDF : Plan pluriannuel régional de développement forestier
PN(x) : Parc national (ou nationaux)
PNFB : Programme national de la forêt et du bois
PNR : Parc naturel régional
POIA : Programme interrégional des Alpes
PRFB : Programme régional de la forêt et du bois
PSG : Plan simple de gestion
RTG : Règlement type de gestion
RTM : Restauration des terrains de montagne
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
SIMA : Schéma interrégional du massif des Alpes
SER : Sylvo-éco-région
SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
SRA : Schéma régional d'aménagement
SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRB : Schéma régional biomasse
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
SRGS : Schéma régional de gestion sylvicole
UNESCO : Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
URCOFOR : Union régionale des collectivités forestières
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

Crédit photos : Jacques Levert et Christian Wawrzyniak

Mise en forme du document :

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Service Régional de l'Économie et du Développement Durable des Territoires

Service Régional de l'Information Statistique et Économique